49

LE MONDE SANS VISA : le CNPF change de tête

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12959 — 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — SAMEDI 27 SEPTEMBRE 1986

Les déchirements des Basques modérés

La crise politique qui couvait depuis des mois au Pays basque espagnol, et qui vient de se traduire par la dissolution du Parlement régional et la convocation d'élections pour la fin novembre, pourrait apparaître au premier abord comme une simple querelle de chefs à l'échelle provinciale. Elle met aux prises deux barons de la famille nationaliste modérée : M. Ardanza, le président du gouvernement autonome, et M. Garaikoetxea, qui, choisissant de vider ses ressentiments par la sécession, vient de créer sa propre formation en détachant du Parti nationaliste basque (PNV) tout son secteur « critique », et ce faisant a privé M. Ardanza d'une majorité déjà fragile.

Mais parce qu'elle se déroule dans une région ensanglantée par le terrorisme, maillon faible du système des autonomies mis en place par la jeune démocratie espagnole, cette crise retentit bien au-delà des frontières du Guipuzcoa, de la Biscaye et de l'Alava.

Elle compromet le maintien au pouvoir à Vitoria du PNV, qui, dans toutes les tourmentes, était resté jusque-là le vieux parti rassurant, l'« Eglise » où se rassemblait cette très large partie de la population basque qui pour cultiver sa différence n'en répudie pas moins avec horreur le recours à l'assassinat.

Elle affecte aussi le gouvernement de M. Gonzalez. La destitution de M. Garaikoetxea en 1984 et son remplacement par M. Ardanza avaient permis d'améliorer substantiellement les rapports des socialistes madrilènes avec les autorités de Vitoria. Un « pacte de législature » avait été conclu pour trois ans : les parlementaires socialistes de Vitoria s'engageaient à ne pas bloquer le travail du gouvernement régional ; de son côté, le PNV permettait de respecter la Constitution, ce qui dans cette région n'est pas une évidence. On décidait en somme de jouer franc jeu.

Le malaise était cependant sensible depuis des mois. Aux élections générales de juin dernier, la coalition Herri Batasuna, bras politique de l'ETA militaire, enregistrait une forte poussée aux dépens des modérés du PNV. La série d'expulsions de militants basques réfugiés en France a été très mal vécue dans la province. M. Garaikoetxea a profité du moment pour déclencher son offensive et se lancer dans une surenchère nationaliste. Il reproche au PNV officiel d'avoir renoncé aux grands principes que sont la reconnaissance du droit à l'autodétermination et la « réunification » du Pays basque. C'est là une évidente régression dans la problématique basque.

Les chances de cette entreprise sont bien entendu incertaines, mais elle pourrait bien ouvrir l'ère des coalitions instables. Or on sait par expérience à Madrid que les déchirements de la famille nationaliste modérée ne font qu'enraciner les secteurs les plus durs dans leur conviction que le jeu politique, surtout s'il se réduit à la pure arithmétique parlementaire, ne résoudra pas le « problème » basque.

Les troubles à Lomé

200 paras français au Togo à la demande de M. Eyadema

Le calme semblait rétabli à Lomé dans la matinée de ce vendredi 26 septembre, au surlendemain d'un raid contre le domicile du général Eyadema. La situation a cependant paru assez grave au chef de l'Etat togolais pour qu'il demande l'aide de la France en vertu d'un accord de défense. Paris a accepté d'envoyer au Togo quelque deux cents parachutistes, en provenance de Centrafrique et du Gabon. Une partie, soutenue par des Jaguar, sont déjà sur place.

Par application d'un accord de défense conclu à d'autres fins, des soldats français se trouveraient-ils mêlés à une affaire africaine essentiellement intérieure ? Jeudi matin, alors que l'ordre régnait à Lomé, on pouvait croire en l'échec complet du commando qui, dans la nuit du 23 au 24 septembre, avait lancé un raid contre le camp militaire où réside le général Eyadema. Cette tentative paraissait n'être qu'un épisode de plus dans la vendetta sans fin menée, depuis Accra, par les frères de l'ancien président Sylvanus Olympio, tué lors du putsch qui porta les militaires nordistes au pouvoir en janvier 1967.

En fin de matinée toutefois, le général Eyadema a téléphoné à M. Mitterrand pour lui demander de l'aide. Le chef de l'Etat a répondu positivement à cet appel en accord avec M. Chirac. Il n'y a eu aucun problème de cohabitation à ce sujet.

Interrogé jeudi à Abidjan, M. Jacques Foccart, conseiller de M. Chirac pour les affaires africaines, a jugé la situation « *forcément grave* » du fait des menaces qui pèsent depuis longtemps sur le général Eyadema. Informé d'un entretien téléphonique qui venait d'avoir lieu entre le président togolais et M. Chirac, dès son retour de New-York, le conseiller du premier ministre a dit : « *On sentait depuis un certain temps déjà au Togo une volonté de déstabilisation avant le sommet franco-africain de novembre prochain, qui aurait normalement renforcé le prestige du général Eyadema.* »

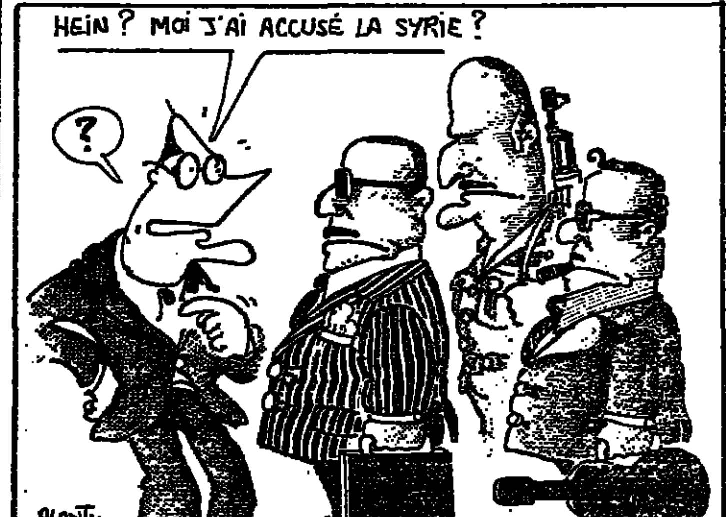
JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

(Lire la suite page 3.)

Découpage électoral et terrorisme

M. Chirac veut montrer qu'il maîtrise la situation

Les policiers continuent de privilégier la « piste Abdallah » dans les attentats commis ces dernières semaines et semblent avoir fait partager leur conviction au gouvernement. M. Chirac répète que rien ne permet pour le moment d'impliquer un Etat dans la vague terroriste. Le premier ministre veut montrer en tout cas qu'il maîtrise la situation tout en restant serein quant aux conséquences politiques d'un éventuel refus de M. Mitterrand de signer l'ordonnance sur le découpage électoral.



(Lire page 8 l'article d'ANDRÉ PASSERON et nos informations pages 6 et 7.)

La réforme de M. Reagan virtuellement adoptée

Chambardement fiscal aux Etats-Unis

WASHINGTON
de notre correspondant

La Chambre des représentants a adopté, le jeudi 25 septembre, par 292 voix contre 136, le projet de réforme fiscale mis au point en commun par les républicains et les démocrates et dont M. Reagan avait fait l'un des objectifs prioritaires de son second mandat.

Acquis à une majorité beaucoup plus ample qu'il n'était généralement prévu, ce vote donne virtuellement force de loi à un texte auquel le président américain a déjà annoncé qu'il apposerait sa signature et dont le prochain passage devant le Sénat ne devrait pas présenter de difficultés. Presque unanimement saluée au départ — lorsque sénateurs et représentants y avaient, en août, mis leur point final — comme un événement majeur et susceptible de provoquer une adhésion enthousiaste dans le pays, cette réforme suscite aujourd'hui un grand scepticisme.

Autant les hommes politiques, les journalistes dans leur ensemble et les économistes avaient vu là un effort méritoire et sans précédent depuis plusieurs décennies, de simplification, de modernisation et d'équité, autant l'opinion publique a réagi, elle, avec défiance, sans apparemment arriver à croire qu'une modification de la fiscalité quelle qu'elle soit, puisse être plus bénéfique au citoyen qu'à l'Etat.

Cette réaction a été si marquée que, repartis dans leurs cirsconscriptions en août, tout fiers de leur travail, les élus en étaient revenus, debut septembre, refroidis par l'accueil de leurs électeurs, et que certains commentateurs avaient au début de la semaine cru la réforme en danger. M. Reagan s'était même senti obligé d'écrire aux représentants pour les inciter à bien voter.

Ce scepticisme de l'opinion est à première vue d'autant plus surprenant que chacune des grandes lignes de la réforme aurait dû suffire à en garantir la popularité.

Premier point : les taux d'imposition baissent, et spectaculairement. Pouvant s'élever aujourd'hui jusqu'à 50 % pour les individus et 46 % pour les sociétés, ils ne dépasseront plus désormais 28 % pour les premiers (sauf rares exceptions) et 34 % pour les secondes.

Deuxième point : le maquis d'exemptions, d'avantages, de catégories et sous-catégories qui s'était développé au fil des années et des pressions des groupes d'intérêt est nettoyé au bulldozer et il devrait devenir possible de remplir une déclaration d'impôts aux Etats-Unis sans l'assistance d'un cabinet spécialisé. Deux taux d'imposition sur les revenus (15 % et 28 %) remplaceront les quatorze à présent en vigueur et les multiples possibilités de déduction sont, surtout — pour les individus comme pour les sociétés — sévèrement réduites ou carrément supprimées.

Troisième point : les entreprises qui, aujourd'hui peuvent parvenir, le plus légalement du monde à échapper à l'impôt supporteront, de cette manière, le poids principal de la réforme. Sur six ans, leur contribution aux recettes de l'Etat devrait augmenter de quelque 120 milliards de dollars tandis que les trois quarts des citoyens devraient avoir à moins verser au fisc (– 6 % en moyenne), six millions d'entre eux, aux revenus les plus bas, n'ayant plus rien à payer.

Un modèle ? Cela en a tellement l'air que malgré leur fronde (dans les rangs des deux partis) et le courrier négatif que beaucoup ont brandi devant des caméras de télévision, les représentants ont voté pour de crainte d'être accusés d'avoir préservé — sous l'influence de tel ou tel lobby national ou local — le système actuel dont la condamnation définitive a été prononcée par deux années de discussions sur la nécessité d'une réforme.

Le problème est que, si les Américains les plus démunis vont profiter du changement, les plus riches n'ont pas à s'en plaindre.

BERNARD GUETTA.

(Lire la suite page 36.)

« La Maison des Jeanne et de la culture », de Tilly

Trois artistes anxieuses

Une belle pièce, drôle mais très noire, de Tilly, mise en scène par l'auteur mais écrite pour les fameuses « Jeanne » qui interprètent là leur troisième rôle, après dix ans de succès.

En 1976, Eliane et Martine Boéri fondent un petit groupe de théâtre : les Jeanne. Elles écrivent et interprètent une pièce « féministe » drôle, *Je te le dis Jeanne, c'est pas une vie la vie qu'on vit*, qui va faire des salles combles, sept années durant, à Paris, dans les provinces, à l'étranger.

En 1983, l'envie les prend de changer de rôle, quand même. Deuxième pièce : *Jeanne, ma sœur Jeanne, ne vois-tu rien venir ?* Même succès, ce spectacle « repart » pour des années, quand en tournée à Lille, au début de 1986, nos Jeanne, un soir de relâche, vont voir la pièce d'un confrère : *les Trompettes de la mort*, de Tilly.

Cette pièce est alors créée à Lille, parce qu'à Paris et dans les autres théâtres nationaux, elle a été refusée, partout. Réponses négatives, ou, la plupart du temps, aucune réponse, et pourtant Tilly est déjà bien connu, auteur de deux pièces remarquables, *Charcuterie fine* et *Spaghetti bolognese* (cette seconde pièce sur le terrorisme international). Mais, enfin, un directeur de théâtre s'enthousiasme pour *les Trompettes de la mort* : c'est Gildas Bourdet à Lille.

Après ses débuts dans le Nord, cette pièce ira triompher à Paris. Critique unanime. Publics transportés. Soit dit en passant, il y a quelques chose qui ne va pas dans les comités de lecture des théâtres, en France.

A Lille, les Jeanne trouvent la pièce de Tilly si forte et si belle qu'elles vont aussitôt lui demander de leur écrire une pièce, pour elles. Tilly accepte. C'est *la Maison des Jeanne et de la culture*.

Tilly ne va pas chercher midi à quatorze heures. Il met sur les planches trois actrices qui jouent une pièce de leur crû, en tournée. Elles sont, ce soir-là, dans leur loge commune, dans une petite maison des jeunes et de la culture miteuse.

Elles sont trois. L'aînée, Nicole (Eliane Boéri), quarante ans, fille d'un vétérinaire, a trimé pas mal pour devenir actrice. C'est elle qui a fondé ce trio et écrit la pièce. Elle préfère les femmes aux hommes. Elle vote socialiste. Elle est assez sombre de caractère. Elle fonctionne au vin blanc sec pour tenir le coup.

MICHEL COURNOT.

(Lire la suite page 28.)

Les nouvelles circonscriptions

Canton par canton, les circonscriptions électorales telles que les prévoit l'ordonnance du gouvernement.

PAGES 11 à 14

Les morts français d'Indochine

Les restes de vingt-cinq mille soldats vont être rapatriés.

PAGE 5

Les craintes de M. Giraud

Le ministre de la défense redoute que son budget ne lui permette pas la construction d'un porte-avions nucléaire et d'un nouvel avion de combat.

PAGE 15

Le pape dans la région lyonnaise

Un face-à-face entre Jean-Paul II et les Français.

PAGES 2 et 16

Privatisations : polémique

Le prix de vente par l'Etat de 11 % du capital d'ELF-Aquitaine est jugé « notoirement insuffisant » par les socialistes.

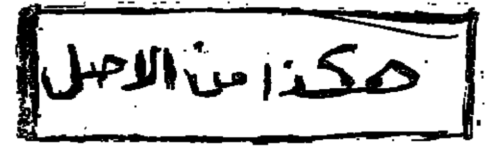
PAGE 35

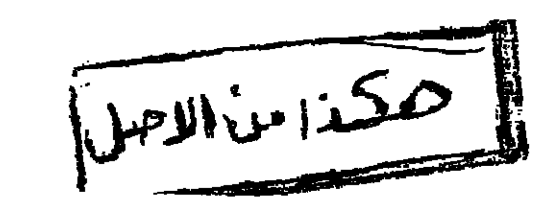
Réforme des universités

Le projet de M. Devaquet se heurte à l'hostilité des présidents.

PAGE 16

Le sommaire complet se trouve page 40





Débats

JEAN-PAUL II ET LA FRANCE

Le pape visitera Lyon et la grande région lyonnaise, berceau du catholicisme français, du 4 au 8 octobre prochain. « France, es-tu fidèle aux promesses de ton baptême ? », *avait demandé Jean-Paul II en 1980, lors de son premier séjour dans notre pays. L'Eglise de France a-t-elle écouté cet appel, et quel sens lui a-t-elle donné ? Gérard Defois, recteur de l'université catholique de Lyon, et Paul Valadier, rédacteur en chef de la revue* Etudes, *répondent à cette question.*

La tentation sécuritaire

Le catholicisme français de 1986 prête une oreille trop complaisante aux sirènes du conservatisme moral et religieux

par PAUL VALADIER (*)

L'ÉGLISE que Jean-Paul II retrouve, depuis son premier voyage au printemps de 1980, n'a pas *sensiblement* changé. Et pourtant deux différences *significatives* apparaissent. Cette Eglise a subi une évolution lente vers certaines formes de traditionalisme, et c'est l'Eglise de Lyon que Jean-Paul II rencontre. Et, comme chacun sait (l'Eglise de) Lyon, ce n'est pas (l'Eglise de) Paris ; la capitale religieuse n'est pas nécessairement la capitale politique.

Bien des signes que le catholicisme français de 1986 prête une oreille complaisante aux sirènes du conservatisme moral et religieux. En quoi, d'ailleurs, il ne se *distingue* pas particulièrement de l'ensemble de la nation, qui, vieillissante, économiquement plutôt à l'aise, sensible à des menaces internes ou externes réelles ou imaginaires, troublée par des évolutions sociales rapides, retrouve des réflexes sécuritaires.

Les catholiques sont certes conscients que le catholicisme reste largement la référence religieuse dominante pour beaucoup de Français, mais ils savent que cette allégeance fait bon ménage avec des accommodements nombreux en matière de pratique religieuse, de vie morale, de croyance.

Du coup, ils acquièrent peu à peu les réflexes d'une minorité et ils sentent le besoin d'accentuer nettement leurs différences pour éviter la dilution. Et l'on voit surgir d'assez vives requêtes d'identité, qui se remarquent aussi bien dans des critiques sur les évolutions récentes en liturgie ou en catéchèse, que dans le Renouveau charismatique, dans l'attrait pour la vie monastique (dont l'inscription repérable paraît claire), *ou dans l'apparition* de vocations sacerdotales et religieuses surtout sensibles aux traits proches de l'imagerie sulpicienne du sacerdoce.

Le quasi-schisme de Mgr Lefebvre entretient sourdement un malaise, et, sous ce patronage indirect, il est devenu du meilleur goût, dans des milieux bien pensants (dûment « chauffés » par certains médias), de s'indigner de la désobéissance des évêques et des prêtres à l'égard du pape ; de déplorer les génuflexions coupables de tant d'intellectuels devant les idoles modernes ; de dénoncer, en s'en prenant au CCFD, les penchants déréglés à parler de justice sociale dans l'Eglise et à œuvrer en faveur des défavorisés, immigrés chez nous, pays en voie de développement ailleurs.

Briser quelques fantasmes

Comme on le *pressent*, ces positions *ne font* pas dans la dentelle ; elles relèvent souvent de la pure et simple intoxication, quand on sait — pour ne prendre que cet exemple — que l'épiscopat français actuel est un des plus ultramontains qu'on ait depuis longtemps. Mais elles poussent à la caricature une tendance forte, qu'on pourrait dire volontariste : on aura des vocations *si on le veut* (et prie pour cela) ; *on* retrouvera la vigueur de la foi si l'on tranche nettement par rapport aux « errements » récents ; on se fera respecter si l'on a le courage d'affirmer ses positions morales, fussent-elles incomprises, critiquées ou ridiculisées ; et que les évêques et le pape parlent haut et fort.

Ces positions font grand bruit, même si elles sont minoritaires. Mais on voit bien quel rôle fantasmatique on peut faire jouer au pape dans ce contexte, comme en témoignent les propos délirants selon lesquels lui seul a la foi, évangélise, évite la dissolution dans la *« sirupeuse modernité »* (René Girard). C'est pourquoi le contact *réel* avec Jean-Paul II, et justement à Lyon, peut être bénéfique pour briser quelques fantasmes.

Certes, le premier voyage, dont plusieurs avaient annoncé qu'il serait l'occasion d'une correction publique de l'Eglise de France, et qui fut marqué tout au contraire par un encouragement global aux évolutions de l'Eglise, n'a pas suffi à démolir ces fantasmes. Mais à Lyon Jean-Paul II va se trouver sur un terrain à partir duquel il lui sera possible d'aider l'Eglise de France à ne pas retomber dans ses ornières traditionalistes, voire maurrassiennes.

Il rencontre là, en effet, une Eglise qui, plus que beaucoup d'autres, s'est *illustrée depuis* longtemps dans des efforts missionnaires remarquables, ou dans le dialogue œcuménique, qui a été une pépinière d'intellectuels de qualité, de militants sociaux, hommes à la fois de réflexion et d'action (à eux la justice sociale ne donnait pas la nausée), qui a vu fleurir dès l'après-guerre des tentatives catéchétiques remarquables, et qui *fut source* de *tant* d'audace et de dévouement dans l'annonce de la foi.

Il est probable que, à son habitude, Jean-Paul II saura exalter le passé récent pour rappeler à tous les catholiques, par l'intermédiaire de l'Eglise de Lyon, qu'il ne faut pas se recroqueviller dans les replis frileux, ni trop entretenir des frissons de vieillards. Car l'avenir est plutôt dans la poursuite inventive de ce qui a animé ceux et celles qu'il va célébrer.

En toute hypothèse, venant à Lyon, Jean-Paul II rencontre une Eglise traditionnelle plus portée à regarder hors de ses murs qu'à se complaire dans une recherche identitaire inquiète qui, d'un point de vue chrétien, a toujours quelque chose d'un peu maladif. A Paris, le pape avait appelé l'Eglise à *regarder* au-delà des *frontières*. Sachant qu'on ne se gagne qu'en se perdant, le Pape trouve à Lyon le terrain idoine pour rappeler les vérités élémentaires de la foi qui, comme on sait, ne recoupent pas celles des idéologies sécuritaires.

(*) Jésuite, rédacteur en chef de la revue *Etudes*.

L'ombre de Dieu

La réaffirmation de l'identité chrétienne de la France passe par un retour à la mémoire et à la culture

par GÉRARD DEFOIS (*)

LE 1er juin 1980, le pape Jean-Paul II nous questionnait lors de la messe sur l'aéroport du Bourget : *« France, fille aînée de l'Eglise, es-tu fidèle aux promesses de ton baptême? »* L'interrogation alors surprit en ce qu'elle ne s'adressait pas aux consciences individuelles des catholiques, mais à la nation tout entière, au peuple de France dont le *sort* s'était lié au christianisme lors du baptême de Clovis en 496. L'irruption de cette mémoire et même de cette antique formule, dans nos mentalités sécularisées, indisposait les uns, déconcertait beaucoup. Pouvait-on encore, après un siècle de laïcisation *continue* de nos institutions, évoquer cette alliance d'un peuple et d'une foi ?

Dans quelques jours *le pape sera* à Lyon, berceau de cette fille aînée de l'Eglise, là où furent martyrisés en 177 les ensemenceurs de notre foi chrétienne et de notre Eglise en France. La même question mérite d'être posée pour ces six années où les événements se succèdent et se croisent *dans* le quotidien d'*une identité* nationale *en train de se redéfinir.*

Les évolutions de l'Eglise *sont* liées pour beaucoup à celles de *notre* société. En 1981, les évêques de France éprouvaient la nécessité de mettre l'accent sur l'identité chrétienne comme fondement de sa mission dans le monde, en un mot de revenir à ce baptême historique dont Jean-Paul II avait ravivé *en nous* le souvenir.

La conscience d'être portée, dans son pèlerinage humain, par la sainteté de Dieu est, avant toute autre, la raison d'être de la présence de l'Eglise dans le monde. Et *la réinsertion de notre* actualité *culturelle* dans le cou*rant* des saints qui ont donné une âme métaphysique et morale à notre civilisation occidentale et française, pétrie d'Evangile, est depuis ce temps une perspective déterminante.

Le chantier de l'intelligence

Ne voit-on pas d'ailleurs les pèlerinages et les *rassemblements chrétiens* retrouver une importance qu'ils ne connaissaient plus depuis plusieurs décennies ? L'heure est à la mémoire. La tradition retrouve un autre souffle. L'ombre de Dieu sur les communautés, mais aussi sur notre culture et notre pays, devient plus nette et même *plus attendue*.

Une différence de sensibilité spirituelle apparaît *néanmoins* entre les *générations* : les plus âgés *ont été élevés* en cette *mémoire*, leur conscience en est nourrie, fût-ce pour s'en distancer ; les plus jeunes, pragmatiques et souvent sans culture chrétienne, veulent parfois comprendre sans pour autant s'engager, trouver un appui sans être « encadrés ». Leur souci de trouver une réponse immédiate les conduit sur des chemins plus *affectifs* que rationnels.

Une des faiblesses du catholicisme français est certainement l'analphabétisme religieux, qui, aux deux extrêmes de l'éventail des *générations, pour* des raisons *très différentes*, laisse démuni ou étranger lorsque des questions nouvelles apparaissent. Face au scientisme dominant ou aux urgentes interrogations éthiques, les uns et les autres se réfugient sous l'abri d'une affectivité spirituelle. En ce sens *aussi*, la question de Jean-Paul II posée au Bourget *garde* une grande actualité.

S'il y a un « fondamentalisme » de la croyance, il y a *aussi celui* de la générosité : il *ne suffit pas* de dénoncer les pauvretés ou les *injustices*, d'évoquer le sous-développement et les peuples qui souffrent de la faim, pour faire droit aux exigences de la solidarité dans une économie fort complexe en ses structures, peu maîtrisée dans ses logiques ou ses dérives. *Par ailleurs*, l'esprit d'entreprise, de *création*, d'innovation ou de prise en compte des motivations personnelles dans l'action peut permettre de nouvelles attitudes dans le travail, qui, selon Jean-Paul II, est *« la clef de la question sociale »*.

C'est dire qu'ici, comme en ce qui a trait à la foi, l'intelligence est un chantier pour l'annonce de la Parole de Dieu. Nul ne peut se résoudre à répéter la tradition. Nul ne peut s'en tenir à éprouver des proximités spirituelles. L'ombre de Dieu sur le monde et sur la France baptisée inspire notre prière *comme* une prospective de l'avenir de l'homme ; n'est-elle pas en effet cette distance ultime qui donne un relief moral et une finalité religieuse à notre histoire ? La sainteté d'Irénée, de François de Sales, de Jean-Marie Vianney, du Père Chevrier, est toujours doublée d'un certain regard sur leur temps et sur l'homme. Le pèlerinage du pape, sur les lieux où ont vécu ces saints, est aussi le nôtre en ce que l'histoire alors rappelée est à la fois notre mémoire et notre vérité, notre culture et notre humanité.

(*) *Recteur de l'université catholique de Lyon.*

COURRIER DES LECTEURS

La stratégie pastorale de l'Église de France

Mis en cause par Henri Tincq dans votre numéro daté du 10 septembre 1986, je voudrais vous apporter quelques précisions.

Je n'ai jamais reproché au cardinal Lustiger de nommer les évêques de son choix. Ce faisant *il* ne fait que jouer pleinement *son rôle de membre* de la Congrégation des évêques et du Conseil des affaires publiques de l'Eglise. J'ai seulement noté, en lui consacrant un long paragraphe, que le cardinal *Lustiger* soutient la candidature d'évêques qui privilégient la dimension verticale au détriment de la dimension horizontale, la relation *hiérarchique* au détriment de la *relation* sociale. Le problème n'est donc pas juridique comme le pense Henri Tincq mais théologique et il met en cause l'actuelle stratégie pastorale de l'Eglise *qui est en* France. Il s'agit là d'un vrai débat (...).

GEORGES MONTARON,
directeur de Témoignage Chrétien.

∴

De son côté, Gilbert Declercq, militant de l'Action catholique ouvrière de Nantes, nous écrit à propos du même commentaire et de la désignation au siège de Sées (Orne) de J.-M. Dubigeon comme évêque :

Vous le présentez comme une personnalité « venue de l'Action catholique »... Je peux vous signaler *que* ce prêtre est considéré par toute l'Action catholique comme le chef de file des traditionalistes de ce diocèse. C'est certes son droit, mais tous les militants de l'Action catholique, et leurs aumôniers, ont considéré comme absolument catastrophique une pareille nomination (...)

Prénom : Anaïs

« *Je suis Algérien et marié* à une Française. Le fait d'avoir sciemment choisi un prénom comme Anaïs pour notre fille démontre ma volonté de voir mon enfant échapper à l'emprise de la *religion* de *son* père. *J'ai choisi* de vivre en France, et ma fille y aura un jour le loisir, adulte, de choisir la religion de son père ou celle de sa mère. Qu'un cheikh s'arroge le droit de décider que mon enfant doit être musulman parce que je le suis dénote l'intolérance d'un certain clergé (...). »

K. BENCHEIKH
(Paris).

Le cheikh et les xénophobes

Le cheikh Abbas écrit dans *le Monde* du 22 août que *« la future épouse d'un musulman doit savoir que l'enfant de père musulman sera musulman »*. Soit. Mais il ajoute que *« cette vérité doit être dite que ce soit en terre laïque ou non »*. Cette dernière phrase trahit la volonté de substituer la charia (1) au code civil de la nation d'accueil. Elle est une incitation indirecte à tout musulman digne de ce nom d'enlever l'enfant dont un tribunal *français*, en cas de divorce, attribuerait la garde à l'épouse non musulmane. Voilà qui apporte une eau bien venue au moulin des racistes et des xénophobes.

(1) NDLR : loi islamique.

RENÉ DAZY,
(Paris).



Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

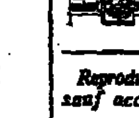
3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE			
354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)			
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE			
504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IX°



Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 65 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0.400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.

200 paras français au Togo à la demande de M. Eyadema

(Suite de la première page.)

Il a estimé que des opposants *« ont sans doute eu la volonté de faire quelque chose contre le chef de l'Etat »*. Mais il a déclaré que le Ghana ne lui paraissait pas directement impliqué dans les événements actuels.

Jusqu'à présent le général Eyadema s'est abstenu d'incriminer lui-même le gouvernement d'Accra, laissant ce soin à ses collaborateurs. Le gouvernement ghanéen, qui nie toute responsabilité dans le récent raid, a condamné *« toutes activités terroristes ou de dissidence »*. Le capitaine Jerry Rawlings, chef de l'Etat ghanéen, juge *« honteux et scandaleux »* l'appel du général Eyadema à des *« troupes étrangères »*.

Il ne faut pas prendre pour argent comptant les protestations d'innocence du Ghana qui affirme avoir *« étroitement surveillé »*, ces derniers jours, les opposants togolais réfugiés chez lui. Mais il est clair que les exilés ont agi avec de solides complicités intérieures. Il se peut que le commando de quelques dizaines d'hommes qui a attaqué la *« caserne présidentielle »* ait eu pour premier objectif d'assassiner le général Eyadema, sans vouloir mener à bien un coup d'Etat à proprement parler. Mais cela n'avait de sens que s'il s'agissait de créer ainsi une période d'instabilité propice pour chasser du pouvoir l'équipe actuellement en place.

Jeudi, des fusillades nourries ont été entendues à Lomé. L'armée gouvernementale se heurtait manifestement à des poches de résistance au cours de la poursuite des assaillants. En obtenant rapidement que Paris annonce l'envoi de renforts français, le général Eyadema a sans doute cherché à démoraliser un adversaire plus résolu et mieux organisé qu'il ne l'avait d'abord pensé.

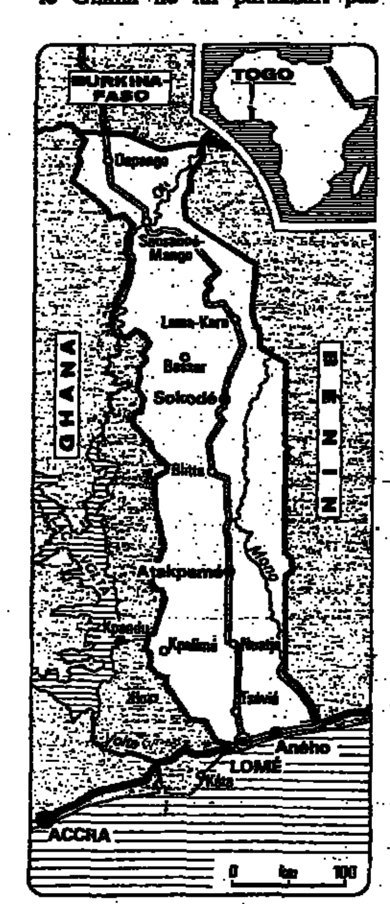
« Le président de la République togolaise, en présence de l'évolution de la situation de son pays, vient de demander l'assistance militaire de la France en application des accords de défense passés entre le Togo et la France le 10 juillet 1963, indiquait jeudi un communiqué du ministère français de la défense. *Des moyens militaires français terrestres et aériens vont être acheminés au Togo dans les meilleurs délais, en application des clauses de cet accord. »*

Quelque deux cents parachutistes sont déjà attendus au Togo. En principe, leur première mission sera de faire le point sur une situation qui paraissait encore *« confuse »* aux milieux officiels français. On aurait pu croire que la présence de plusieurs dizaines de conseillers militaires, détachés au Togo aux termes d'un accord de coopération signé en 1976 et distinct de l'accord de défense, suffisait pour y voir clair.

Huit mois après l'« opération Epervier » au Tchad, la France envoie donc des troupes dans un pays africain, mais cette fois pour faire face à une menace que l'on ne peut pas qualifier sans hésitation d'extérieure. Le seul précédent remonte à février 1964, quand les parachutistes français, appelés par un régime invoquant également des accords de défense, remirent en selle le président Mba au Gabon.

La France a évidemment d'excellentes raisons de ne pas « lâcher » ses meilleurs amis africains quand ils sont en difficulté. Mais, en l'espèce, elle a dû céder à une demande fondée sur une interprétation passablement extensive des accords de défense conclus au lendemain des indépendances.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.



D'une superficie de 57 000 kilomètres carrés, entouré par le Ghana, le *Bénin et le Burkina*, le *Togo*, indépendant depuis 1960, est l'un des plus petits pays francophones d'Afrique.

Peuplé de deux millions sept cent mille habitants, il compte une quarantaine d'ethnies, dont les plus importantes sont les Ewés au sud et les Kabrés au nord.

Le Togo, qui doit rembourser une dette extérieure de 314 milliards de francs CFA (6,28 milliards de francs), a un produit national brut par habitant de 391 dollars. Il dispose toutefois d'atouts non négligeables, qui lui ont permis d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. Outre les cultures vivrières, il produit cacao, café et coton. Mais il tire ses principales recettes en devises *de l'exploitation du phosphate*, industrie nationalisée en 1974.

Les accords de défense franco-togolais

Le gouvernement togolais a demandé l'aide militaire de la France en vertu de deux textes : un accord de défense du 10 juillet 1963 (non publié au *Journal officiel*) et un traité d'assistance et de coopération militaire qui lui est postérieur puisqu'il a été signé en 1976. *Le premier de ces* deux textes prévoit l'engagement des forces françaises aux côtés de l'armée togolaise en cas d'une agression extérieure, alors que le second instaure des échanges (instruction, encadrement, prêt de matériels) entre les deux forces armées.

C'est au titre de l'accord de défense du 10 juillet 1963 que la France a accédé à la demande togolaise pour, dit-on au ministère de la *défense, respecter ses* engagements en tenant compte d'une situation confuse. Des moyens militaires ont donc été mis rapidement en place, dans la nuit du jeudi 25 au vendredi 26 septembre, mais ils ne sont pas considérables. Des avions Transall ont amené moins de deux compagnies de parachutistes (moins de deux cents hommes), et quelques avions d'appui Jaguar ont été déplacés de Centrafrique et du Gabon, pour constituer une force ajustée qui est censée montrer la détermination de la France d'agir vite.

L'armée togolaise est forte, au total, de quelque cinq mille cent hommes (y compris les éléments de la gendarmerie et le régiment de la garde présidentielle). Elle est équipée de matériels de plusieurs pays différents, parmi lesquels la France, qui a fourni, notamment, des automitrailleuses, cinq avions d'appui Alpha-Jet et des hélicoptères. La France a livré, en 1985, l'équivalent de 10 millions de francs de matériels (camions et munitions) et elle entraîne, dans ses écoles, moins d'une centaine de stagiaires togolais après avoir envoyé soixante-quinze conseillers militaires.

Le Kenya s'inquiète du rapprochement entre l'Ouganda et la Libye

NAIROBI
de notre correspondant

« Les amis de Kadhafi » : le titre de couverture de l'hebdomadaire kényan *The Weekly Review*, illustrée d'une photo de M. Yoweri Museveni, le chef de l'Etat ougandais, laisse clairement deviner ce que l'on pense, du côté de Nairobi, de la récente visite à Kampala du chef de la révolution libyenne et des propos enflammés qu'il y a tenus. Le ton de l'éditorial est violent : *« Il est temps que les non-africains — les Arabes sont tout autant que les Européens des non-africains — arrêtent de nous dire ce qui est bon pour nous »* comme *« si nous étions stupides et incapables de voir où sont nos intérêts »*.

Même M. Daniel Arap Moi, le chef de l'Etat kényan, n'a pas voulu *laisser sans réponse* les agressions verbales du bouillant colonel. Celui-ci, comme à son ordinaire, n'avait-il pas brandi, devant les Ougandais, l'étendard de la guerre sainte islamique contre le christianisme, considéré, par lui, comme une religion importée ? *« Quiconque possède quelques rudiments d'histoire africaine sait que le christianisme a démarré en Afrique et qu'il y est mieux enraciné que beaucoup d'autres religions »*, a-t-il répliqué. Et d'insister : *« Qui a aidé Jésus à porter sa croix si ce n'est Simon le Cyrénéen, un homme d'affaires, originaire d'Afrique du Nord »*, précisément de Libye...

Alors que l'Ouganda se débat déjà dans des querelles intestines, les diatribes du colonel Kadhafi ne sont pas faites pour ramener le calme dans les esprits. En tout cas, dans un éditorial, le quotidien kényan *The Standard* invite M. Museveni *« à résister à la tentation de se laisser séduire par une autre utopie idéologique »*.

Les autorités kényanes s'étaient résignées à l'accession au pouvoir, en janvier dernier, du chef de l'Armée nationale de la résistance (NRA), soupçonné d'être un peu trop marqué à gauche. Par la suite, elles s'étaient ému de l'intérêt que semblait manifester M. Museveni à l'égard du socialisme tanzanien, craignant que ces convergences idéologiques ne débouchent sur la création d'un axe Kampala-Dar-Es-Salaam qui placerait la très occidentale Nairobi en mauvaise posture face à ses deux partenaires de la défunte communauté de l'Afrique de l'Est.

« Un allié embarrassant »

La visite du chef de la révolution libyenne à Kampala, au lendemain du sommet du Mouvement des non-alignés devant lequel il avait déversé des bordées d'injures sur les pays africains, a fini de convaincre les dirigeants kényans que M. Museveni est un voisin potentiellement dangereux. *« Kadhafi et Museveni n'ont pas caché que leurs liens étaient idéologiques*, note l'hebdomadaire kényan. *La présence en Afrique de l'Est d'un allié de Kadhafi est, sans aucun doute, une sérieuse cause d'inquiétude pour les voisins de l'Ouganda. »*

En agissant ainsi, M. Museveni se comporte-t-il en pur idéologue ? Cède-t-il aux pressions de l'aile gauche de la NRA, qui rêve d'une *« révolution populaire » ?* cherche-t-il simplement à soutirer des fonds libyens pour remettre sur pied une économie en pleine déconfiture ? Quelles que soient ses motivations, il risque de s'aliéner le soutien de certains de ses voisins dont il a besoin pour maîtriser une rébellion naissante qui paraît marquer des points dans le Nord et l'Est du pays.

De nombreuses ingérences étrangères jalonnent, en effet, l'histoire récente de l'Ouganda et mettent en lumière l'incapacité de tout pouvoir central à rétablir, par ses propres forces, la paix civile dans le pays. C'est grâce à l'intervention des troupes tanzaniennes que, en 1979, M. Milton Obote a pu récupérer le pouvoir aux mains du maréchal Idi Amin Dada. C'est l'armée kényane qui, quelques années plus tard, lui a prêté main-forte pour mater les redoutables guerriers Karamojongs. Alors qu'en juillet 1985 la NRA était aux portes de Kampala, les soldats zaïrois faillirent voler à son secours, mais le maréchal Mobutu fut dissuadé de se lancer dans pareille aventure par certains de ses alliés.

Déjà, l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), à laquelle le colonel Kadhafi a retiré son soutien, semble apporter une certaine aide logistique aux « soldats perdus » de l'ancien régime ougandais, d'ethnie nilotique comme elle, qui mènent la guérilla contre les gens, en majorité d'origine bantoue, qui tiennent les rênes du pouvoir à Kampala.

Le colonel Kadhafi est, à tous égards, pour M. Museveni, un allié embarrassant, comme il en fut un pour Amin Dada. Le chef de l'Etat ougandais peut-il dans les circonstances actuelles, alors qu'il n'est encore que très inconfortablement assis sur son fauteuil présidentiel, s'offrir ainsi le luxe d'être en mauvais termes avec ses voisins immédiats : le Kenya et le Zaïre, que gêne son *« activisme »* politique ; le Rwanda, qui lui reproche de donner asile à un mouvement d'opposition, et même les rebelles du Soudan du Sud, qui devraient, pourtant, nourrir quelque sympathie pour sa *« révolution populaire » ?*

JACQUES DE BARRIN.

● **Un guide francophone.** — Trente-quatre pays d'Afrique, du monde arabe, d'Amérique et d'Europe, y compris la France, figurent au menu du nouveau guide francophone *Africascope*, qui vient de paraître sous le patronage du secrétariat d'Etat auprès du premier ministre, chargé de la francophonie. On y trouve une mine d'informations et de chiffres, sous deux formes, condensée ou développée, dans la plupart des domaines intéressant l'économie, la démographie, les ressources, l'infrastructure. Sans oublier des *cartes et de nombreux numéros* de téléphones d'ambassades et d'administrations particulièrement utiles dans les villes sans annuaire.

★ *Africascope 1986-1987, guide économique des pays francophones*, 366 pages, 90 F (par poste : France et CEE 110 F, autres pays 130 F). Editions Mermon, 199, boulevard Malesherbes, 75017 Paris.

A TRAVERS LE MONDE

Andorre

La visite de M. François Mitterrand

Coprince d'Andorre, M. François Mitterrand était attendu ce vendredi 26 septembre, en fin de matinée, dans la principauté. Il devait répondre au discours du syndic d'Andorre-la-Vieille à la maison des Vallées avant le traditionnel échange de cadeaux et la signature du livre d'or. Il devait évoquer les relations de la principauté avec la Communauté économique européenne. M. Mitterrand devait également visiter le lycée français, qui compte huit cents élèves.

Le chef de l'État devait en principe assister, vendredi matin, avant de se rendre en Andorre, à un exercice militaire au camp de Caylus (Tarn-et-Garonne), mais cette visite a été reportée en raison du mauvais temps. Si le temps le permet, M. Mitterrand assistera à cet exercice samedi matin.

Costa-Rica

Condamnation de deux mercenaires étrangers dont un Français

San-José. — Deux mercenaires, le Français Claude Chaffard (trente ans) et le Britannique Peter Glibbery (vingt-cinq ans) ont été condamnés, le jeudi 25 septembre, à cinq ans de prison par la justice costaricienne. Les deux hommes, arrêtés le 25 avril 1985 dans un campement de la Force démocratique nicaragayenne (FDN, principal mouvement de guérilla antisandiniste), avaient été remis en liberté surveillée un an plus tard à la suite d'une grève de la faim d'un mois et demi de Claude Chaffard pour passer en jugement.

La condamnation des deux mercenaires par la justice costaricienne marque la volonté de neutralité du gouvernement de San-José. Le Nicaragua a déposé, le 28 juillet dernier, une plainte devant la Cour internationale de justice de La Haye contre le Costa-Rica, accusé de mettre son territoire à la disposition des mouvements antisandinistes.

Le tribunal costaricien a rejeté la demande d'expulsion présentée par le procureur, qui avait requis une peine de dix ans de prison ferme. — *(AFP.)*

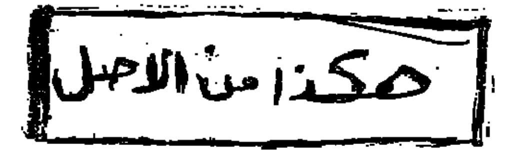
Equateur

Conflit entre le président Febres Cordero et le Congrès

Le président Leon Febres Cordero est entré, mercredi 24 septembre, en conflit ouvert avec le Congrès en refusant de reconnaître l'amnistie accordée mardi par celui-ci au général rebelle Frank Vargas Pazzos et au leader de l'opposition, M. Bucaram. Le général Vargas, ancien chef des forces armées, est aux arrêts de rigueur depuis une tentative de coup d'Etat en mars dernier. M. Bucaram, maire de Guayaquil, s'est réfugié il y a un an au Panama, après avoir été *l'objet d'un mandat d'arrêt pour « insultes aux forces armées »*. Une coalition des partis de gauche a obtenu la majorité au Parlement en juin. Elle a voté l'amnistie en l'absence des députés conservateurs partisans de M. Febres Cordero, qui ont quitté l'Assemblée en signe de protestation. — *(Reuter.)*

● **Exécution en Chine...** — Un responsable du Parti communiste chinois, dans la région autonome méridionale de Quangxi-Zhuang, a été exécuté, jeudi 25 septembre, pour corruption et concussion, a annoncé l'agence Chine nouvelle. Il avait été reconnu coupable d'avoir détourné 95 000 yuans (167 000 F) de fonds publics et d'avoir accepté des dessous-de-table de 3 000 yuans (5 400 F) en 1984, alors qu'il dirigeait une société commerciale. — *(AP.)*

● **ETATS-UNIS : arrestation de mafiosi dans le New-Jersey.** — La police américaine a arrêté, jeudi 25 septembre, dans le New-Jersey quarante et une personnes suspectées d'appartenir à la « famille » Genovese, l'une des cinq branches de la Mafia new-yorkaise. Cette fraction dirigerait, selon les autorités, un vaste réseaux de jeux rapportant 1 million de dollars par semaine. Environ deux cents policiers ont participé à l'opération lancée dans sept comtés. — *(AFP.)*





Diplomatie

Nouvelle rencontre Shultz-Chevardnadze sur l'affaire Daniloff

Les tractations soviéto-américaines pour résoudre l'affaire Daniloff se sont accélérées jeudi 25 septembre à New-York avec une nouvelle rencontre de près de deux heures des deux ministres des affaires étrangères, qui n'a toujours pas permis de résoudre le cas du journaliste américain retenu à Moscou. Ni le secrétaire d'Etat, M. Shultz, ni le ministre soviétique, M. Chevardnadze, n'ont fait la moindre déclaration en quittant l'immeuble de la mission américaine aux Nations unies, peu avant 21 heures locales (3 heures, vendredi, à Paris), mais le porte-parole du département d'Etat a déclaré un peu plus tard : *« Ce n'est toujours par résolu. »*

Avant cet entretien, qui était le troisième en trois jours et le plus long, M. Guerasimov, porte-parole soviétique, avait estimé que le départ pour le Canada, le 30 septembre, de son ministre créerait *« une espèce de date-limite »* au-delà de laquelle le contentieux s'alourdirait encore. Ce contentieux comporte, selon lui, outre le cas de M. Daniloff, celui du fonctionnaire soviétique Guennadi Zakharov, arrêté par le FBI, et l'ordre américain d'expulsion concernant vingt-cinq diplomates soviétiques accrédités à l'ONU.

Si, au départ du ministre de New-York, ces trois problèmes, *« distincts »* selon M. Guerasimov, ne sont pas réglés, le contentieux s'alourdira parce que l'URSS prendra *« des mesures de rétorsion »* contre les vingt-cinq expulsions.

« Ce serait une mauvaise chose pour les deux parties, nous ne voulons pas rater cette date », a-t-il dit.

Après la visite au Canada, qui durera jusqu'au 3 octobre, M. Chevardnaze est attendu à Cuba, puis au Mexique.

Des experts soviétiques sur les sites nucléaires américains ?

Par ailleurs, le gouvernement américain a décidé de permettre à des experts soviétiques de venir aux Etats-Unis pour préparer une surveillance éventuelle des essais nucléaires, a rapporté, jeudi 25 septembre, le *New York Times*.

Washington a mis toutefois deux conditions à cette visite dans le polygone de tirs du Nevada. L'une est que les experts soviétiques s'y rendent officiellement en tant qu'invités du gouvernement américain, l'autre qu'ils acceptent d'observer et de mesurer un essai nucléaire afin de s'informer sur les techniques de vérification.

Le président Reagan propose depuis plus d'un an aux Soviétiques de venir tester les conditions de contrôle de ces essais. Moscou affirme ne vouloir superviser que l'absence de tests, pas leur poursuite.

Quatre experts soviétiques doivent se rendre aux Etats-Unis aux termes d'un accord passé entre un groupe privé américain, le Natural Resources Defense Council,et l'Académie des sciences soviétique.

Un groupe américain a déjà installé des équipements sismologiques dans la région du polygone de tir de Semipalatinsk en Asie centrale, mais l'URSS n'a pas indiqué si elle permettrait à ce groupe d'utiliser ces équipements au cas où elle reprendrait ses essais nucléaires, interrompus unilatéralement en août 1985. – *(AFP.)*

L'Assemblée générale des Nations unies

Nombreux entretiens de M. Raimond consacrés au Proche-Orient

NEW-YORK
de notre envoyé spécial

M. Jean-Bernard Raimond poursuit jusqu'à la fin de la semaine la série de contacts diplomatiques qu'il a entrepris lundi 22 septembre en marge de l'Assemblée générale des Nations unies. La journée de jeudi et celle de ce vendredi devaient être dominées par les entretiens proche-orientaux du ministre des affaires étrangères, même si ce dernier a également inscrit à son programme bon nombre d'autres conversations et prononcé devant le Council off Breign Affairs une conférence sur la politique étrangère de la France.

Jeudi, M. Raimond a eu un long échange de vues avec M. Shamir. Son interlocuteur israélien est resté, comme on pouvait s'y attendre, sur ses positions à propos de la situation dans le sud Liban et de l'avenir de la FINUL. Le ministre des affaires étrangères d'Israël a également confirmé à M. Raimond son hostilité au projet de conférence internationale sur le Proche-Orient et, à plus forte raison, à la réunion d'un comité préparatoire qui regrouperait les membres permanents du Conseil de sécurité. Le ministre français, de son côté, a rappelé que si la France n'était pas hostile du tout à cette initiative diplomatique d'origine soviétique, elle mesurait bien en même temps toutes les difficultés pratiques qu'imposerait sa mise en œuvre, ce qui suppose, de toute façon, l'agrément de l'ensemble des parties concernées.

M. Shamir, par ailleurs, a insisté pour que les Douze parviennent le plus rapidement possible à un accord sur la question des pays tiers méditerranéens dans le cadre communautaire, accord qui est, pour l'instant, bloqué par les exigences espagnoles. Israël, comme d'ailleurs les pays d'Afrique du Nord et notamment le Maroc, s'inquiètent fort des conséquences de l'élargissement de la CEE pour ses propres exportations agro-alimentaires.

Ce vendredi, le ministre français des affaires étrangères devait s'entretenir notamment avec ses collègues d'Egypte, de Jordanie et du Koweït, ainsi qu'avec M. Khadoumi, le représentant de l'OLP. On ignorait encore, jeudi à New-York, s'il rencontrerait aussi, avant son retour à Paris, le ministre iranien. M. Raimond doit aussi déjeuner samedi avec M. Chevardnadze et reparler avec lui, à cette occasion, parmi d'autres sujets, de la situation au Proche-Orient et de la proposition soviétique de conférence internationale.

BERNARD BRIGOULEIX.

● **Pékin négocie avec Moscou.** – L'URSS et la Chine ont décidé d'ouvrir des négociations sur le tracé – contesté – de leurs frontières fluviales. Le Kremlin avait fait une concession majeure sur ce point lorsque, dans un discours prononcé le 28 juillet à Vladivostok, M. Gorbatchev s'était déclaré prêt à accepter la thèse chinoise sur le tracé de la frontière sur l'Oussouri et l'Amour, deux fleuves en Extrême-Orient. L'une des îles fluviales contestées avait été le théâtre d'affrontements sanglants entre Chinois et Soviétiques en mars 1969. – *(AFP.)*

Europe

DANEMARK

Caviar louche à Copenhague

COPENHAGUE
de notre correspondante

Les dirigeants de Téhéran ont réclamé, par la voie diplomatique, au gouvernement de Copenhague que leur soient restituées sans tarder les 9 tonnes de caviar que les douanes danoises ont récemment saisies à la frontière allemande, au poste de Padborg. Cette précieuse marchandises, évaluée à quelque 9 millions de francs, se trouvait dans un camion venu de Téhéran dont le chauffeur s'était contenté de déclarer qu'il transportait des pastèques. Arrêté, il a été placé en détention provisoire en attendant son inculpation pour contrebande.

Les autorités iraniennes affirment que cette cargaison leur appartient et qu'elle leur a été volée. La République islamique a nationalisé le commerce du caviar, si bien qu'aucune transaction ne peut se faire en dehors du contrôle de ses mandataires. Toute infraction à cette réglementation est sévèrement châtiée. Les Danois, embarrassés, essaient d'éclaircir cette ténébreuse affaire.

Les 9 tonnes de caviar confisquées correspondent à plus de trois fois la consommation annuelle des habitants du royaume. Si ce chargement énorme avait été revendu sur le marché européen, il aurait sans doute été liquidé à des prix plus bas que ceux exigés officiellement par Téhéran, ce qui aurait entraîné un effondrement des cours du caviar persan en Europe.

C. O.

Une grande «première» franco-allemande

La 1re division blindée engagée devant le Main

WURZBURG
de notre envoyé spécial

Un parti de «rouges» attaque dans la boucle du Main, difficilement contenu à hauteur de Würzburg par les «bleus» de la 12e division blindée ouest-allemande et de la 1re division d'infanterie américaine. Le petit village de Schwandorf se réveille au fracas d'une dizaine de chars Léopard-2 de la 5e division blindée ouest-allemande gagnant l'avant du dispositif «rouge» pour une délicate manœuvre de dépassement avec les chars de la 1re division blindée française, qui tiennent le terrain en avant du fleuve depuis la veille au soir.

A quelques kilomètres de là, dans un PC installé à la hâte dans les vestiaires du stade municipal de Theilheim, le lieutenant-colonel Morane, commandant le 1er régiment de cuirassiers, jette un dernier œil satisfait sur ses cartes. C'est l'heure du café matinal, après toute une nuit passée avec les officiers de liaison de la 14e brigade ouest-allemande à préparer cette phase délicate de la manœuvre. *« Nous sommes à même d'intervenir si on nous le demande auprès des troupes alliées »*, constate l'officier français.

La présence d'un contingent aussi important de Français en Franconie a constitué l'événement de ces manœuvres Frankischer Schield qui ont réuni, cette semaine, 50 000 hommes et 14 000 véhicules, dont 650 chars. Basée à Trêves, la 1re division blindée française avait déplacé 3 500 hommes et 100 chars AMX 100-30. Jamais autant d'éléments français ne s'étaient engagés dans des manœuvres si loin à l'est de la République fédérale. *« Une grande première »*, a estimé le chef d'état-major de l'armée de terre française, le général Maurice Schmitt, qui a souligné *« la parfaite intégration »* entre les unités françaises et ouest-allemandes.

Le ministre ouest-allemand de la défense, M. Manfred Woerner, n'a pas mesuré ses mots pour exprimer sa satisfaction. *« C'est un grand moment politique et militaire »*, a-t-il dit dans une brève allocution en français. Cette opération montre *« la volonté de la nation française de participer à la défense du territoire allemand de l'avant »*, a ajouté M. Woerner, en remerciant les officiers français. *« Vous êtes les bienvenus. La population le comprend et le pense. »*

Malgré la retenue des autorités militaires françaises présentes, les Allemands de l'Ouest, qui n'ont jamais caché leur souhait de voir la France s'engager davantage pour la défense de leur territoire, ont tout lieu d'être satisfaits. Les manœuvres Frankischer Schield marquent de la part de Paris une volonté croissante de s'affranchir de certains tabous pour permettre une plus grande coopération avec les forces ouest-allemandes aux côtés de l'organisation militaire intégrée de l'OTAN. Il ne s'agit pas d'en revenir à une intégration dans le dispositif militaire de l'alliance occidentale, mais de trouver des formules permettant de concilier la volonté d'une coopération accrue avec la RFA sur le plan classique avec la volonté française de préserver sa propre autonomie militaire. *« Entre la coopération franco-allemande et l'intégration de la France dans l'OTAN »*, notait le général Altenburg, qui rejoint la semaine prochaine le quartier général de l'organisation militaire alliée, *« il y a beaucoup de possibilités. »*

HENRI DE BRESSON.

Amériques

ARGENTINE

Des incidents émaillent le début du procès du général Camps

BUENOS-AIRES
de notre correspondante

Le procès du général Camps, ancien chef de la police de Buenos-Aires sous le régime militaire, et de ses six coaccusés, s'est ouvert jeudi 25 septembre sur un esclandre. L'incident s'est produit à la suite du refus du président du tribunal d'autoriser l'un des accusés, l'ancien commissaire de police Miguel Angel Etchecolaz, à lire une déclaration protestant contre le *« caractère arbitraire »* de l'action en justice intentée à leur encontre.

Expulsé du tribunal par le président, Etchecolaz était suivi par trois de ses compagnons, les quatre hommes faisant savoir qu'ils récusaient leurs avocats. La déclaration des contestataires, transmise ensuite aux journalistes, affirme que le tribunal les a *« condamnés d'avance »* et annonce leur intention de renoncer à leur défense.

Ce spectacle s'est déroulé devant une salle à moitié vide. Seuls une cinquantaine de journalistes sur les deux cents accrédités s'étaient déplacés. L'absence prévue du principal accusé, le général Camps, qui — il était alors colonel — a organisé la répression dans la province de Buenos-Aires en 1976-1977, les années les plus dures de la dictature, n'avait pas contribué à attirer le public. Depuis longtemps, le général avait fait connaître son refus de participer à un procès qu'il qualifie de politique, accusant la cour de *« partialité »* et le président Alfonsin d'être un *« marxiste »*. Gravement malade — il souffrirait d'un cancer de la prostate, — il était de toute façon dispensé d'audience.

L'incident terminé, la cour a commencé l'audition des témoins de la défense. Le premier d'entre eux fait des déclarations inattendues : l'ancien commissaire Eduardo Aranguren, chargé du département juridique de la police pour la province de Buenos-Aires sous la dictature, a admis, devant les avocats atterrés, qu'un *« nombre énorme de policiers avaient commis à cette époque des délits allant du larcin à l'homicide »*. Le second témoignage a été plus positif pour le général Camps. Un de ses anciens collaborateurs, le colonel Campos, s'est souvenu fort à propos avoir entendu son chef nier avoir déclaré à un journal espagnol que cinq mille personnes avaient disparu entre 1976 et 1977 dans la zone qu'il commandait.

D'une façon générale, la défense s'est efforcée de faire dire aux témoins que les accusés avaient suivi les ordres venant d'en haut. Il apparaît à l'évidence qu'elle va utiliser largement cet argument du *« devoir d'obéissance »*.

Une manifestation organisée à l'extérieur du tribunal par les organisations de défense des droits de l'homme n'a guère rencontré de succès. Quelque cinq cents personnes ont entonné, en référence aux milliers de disparus de la dictature, un cri devenu aussi célèbre que tragiquement vain : *« On nous les a pris vivants, nous voulons qu'on nous les rende vivants. »*

CATHERINE DERIVERY.

CUBA

L'AFP et Reuter protestent contre l'expulsion de leurs correspondants à La Havane

La police cubaine a procédé, jeudi 25 septembre, à l'arrestation d'un troisième membre du Comité cubain des droits de l'homme, M. Elizardo Sanchez. Cette arrestation, confirmée à Miami par l'épouse de M. Sanchez, est intervenue quelques heures après l'expulsion du pays des correspondants de l'AFP et de Reuter à La Havane, MM. Noël Lorthiois et Robert Powell. Les policiers venus appréhender M. Sanchez à son domicile se sont livrés ensuite à une perquisition.

A Paris, la direction de l'AFP a protesté énergiquement jeudi contre la mesure prise à l'encontre de son correspondant. Dans un télégramme adressé au ministre cubain des relations extérieures, M. Isidoro Malmierca, M. Henri Pigeat, président-directeur général de l'agence, a affirmé que cette décision était *« totalement arbitraire et injustifiée »*. Elle *« constitue une violation flagrante des principes les plus élémentaires de la liberté d'informer »*, ajoute le texte. L'AFP a envoyé un autre télégramme au directeur de l'Institut international de la presse, M. Galliner, pour attirer son attention sur cette expulsion. De son côté, l'agence Reuter a demandé à Cuba de reconsidérer la décision prise contre son collaborateur.

L'expulsion des deux journalistes étrangers avait fait suite à la publication par l'AFP et Reuter de déclarations d'Elizardo Sanchez révélant que deux membres du Comité des droits de l'homme, MM. Delgado et Alvarado, avaient été arrêtés le mois dernier deux jours avant que le président du Comité, M. Ricardo Bofill, eût trouvé refuge à l'ambassade de France. L'agence officielle cubaine, Prensa latina, avait accusé les deux correspondants étrangers de s'être fait l'écho de *« calomnies faisant partie d'une escalade d'infamies anticubaines »*.

A Washington, le porte-parole du département d'Etat a déclaré jeudi que *« la violation des droits de l'homme par le gouvernement cubain n'était pas nouvelle, mais qu'elle semblait en augmentation »*.

Il a ajouté que, selon ses informations, MM. Delgado et Alvarado avaient été *« torturés »*. — *(AFP, Reuter.)*

Asie

Les restes de vingt-cinq mille soldats français morts en Indochine vont être rapatriés

Deux membres du gouvernement — MM. Didier Bariani, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, et Georges Fontès, secrétaire d'Etat aux anciens combattants — vont se rendre au Vietnam, début octobre, à l'occasion du rapatriement des restes de quelque vingt-cinq mille soldats enterrés dans trois cimetières du Vietnam. Ils ramèneront, le 10 octobre à Roissy, environ sept cents corps — dont l'arrivée sera l'objet d'une première cérémonie en présence de M. Jacques Chirac. Une deuxième cérémonie aura lieu, le lendemain, aux Invalides, en présence du président de la République. Une nécropole doit être dressée à Fréjus dans les deux ans qui viennent.

Le début du transfert de ces dépouilles mortelles est le fruit de négociations amorcées en 1980, suspendues en 1984 et reprises au printemps dernier, juste après la constitution du gouvernement de M. Chirac. Elles avaient échoué voilé deux ans, bien que les Vietnamiens aient renoncé à leurs exigences financières concernant les travaux d'excavation, qui sont à leur charge.
Les négociations, qui ont repris en avril dernier, (les Vietnamiens ont annoncé qu'ils envisageaient d'araser les cimetières français), ont rapidement abouti dans des conditions jugées « raisonnables » par M. Bariani. Selon ce dernier, un élément décisif du succès a été une lettre personnelle adressée par M. Chirac à son homologue vietnamien, M. Pham Van Dong, lui indiquant que la France était prête à dégager les moyens financiers d'une telle opération mais qu'elle en faisait, par la même occasion, un test des relations franco-vietnamiennes.

Aux termes de cet accord, scellé le 23 septembre, vingt-cinq mille corps seront rapatriés. Ils se trouvent actuellement dans deux cimetières du Sud — ceux de Tan-Son-Nhat et de Vung-Tau (ex-cap Saint-Jacques) — et un du Nord, celui de Ba-Huyen, à une quarantaine de kilomètres au nord de Hanoï. D'ici à la fin de 1986, les corps seront rapatriés du Sud. Dans le nord, les opérations auront lieu l'an prochain, à compter du mois d'avril. Effectuées par les Vietnamiens, les opérations seront supervisées par une commission mixte, au sein de laquelle siégeront les consuls généraux français ainsi que trois représentants du secrétariat aux anciens combattants.

Préserver la francophonie

Pour l'Etat français, le coût total de l'opération s'élèvera à un peu moins de 30 millions de francs, dont la moitié seront affectés à la construction de la nécropole de Fréjus. Les corps seront inhumés à Marseille en attendant que cette nécropole soit terminée. En outre, le secrétariat aux anciens combattants a déjà établi un service spécial pour les familles qui réclament la restitution de corps. Ce premier accord ne concerne pas les tombes éparses et les dépouilles mortelles des civils enterrés en Indochine.

La visite de MM. Bariani et Fontès au Vietnam ne signifie pas que tout va pour le mieux entre la France et le Vietnam. La principale pomme de discorde demeure la question cambodgienne, M. Jacques Chirac ayant encore dénoncé, devant l'Assemblée générale des Nations unies, *« l'occupation étrangère de plus en plus pesante »* dont *« est victime le peuple khmer, ami de la France »*. La France appuie les propositions de paix de la résistance cambodgienne, présidée par le prince Sihanouk, tout en considérant comme *« disqualifiée »*, pour des raisons évidentes, la composante khmère rouge de cette coalition.

Elle juge, d'autre part, *« irrecevable »* — la formule est de M. Bariani — le régime de M. Heng Samrin, installé à Phnom-Penh sous la protection des troupes vietnamiennes. Mais, insiste le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, *« le fait que le contexte est politiquement contrariant, à cause du Cambodge, ne doit pas nous conduire à tirer un trait sur trois siècles d'existence commune »*.

Du point de vue français, le deuxième chapitre du contentieux franco-vietnamien concerne les réfugiés. Pendant des années, Hanoï a répondu favorablement aux requêtes des Français concernant des Vietnamiens qui avaient rendu des services ou avaient des attaches en France. Mais, actuellement, la situation est pratiquement bloquée. Les Vietnamiens avancent une liste de dix-huit mille personnes qu'ils autorisent à quitter le pays. Il s'agit, avant tout, de personnes âgées ou de gens jugés indésirables. Les Français ont, de leur côté, une liste d'un millier de personnes qu'ils sont prêts à accueillir. M. Bariani, lors de son séjour à Hanoï, proposera *grosso modo* d'examiner la liste des dix-huit mille avancée par les Vietnamiens — pour voir si certaines personnes correspondent aux critères d'accueil français — à condition que les Vietnamiens acceptent, en échange, de laisser les candidats proposés par Paris s'en aller, à raison d'un pour un. Il s'agit d'une offre à laquelle Hanoï n'a pas encore répondu.

Enfin, Paris souhaite que, au niveau de l'enseignement secondaire au Vietnam, un élève sur quatre apprenne le français. Et que, sur le plan économique, les liens se resserrent. Les relations commerciales sont quasi inexistantes (75 millions de francs d'importations contre 200 millions de francs d'exportations françaises par an). Sur le plan financier, les relations sont entravées par le fait que le Vietnam se trouve, depuis 1982, en état de cessation de paiement de ses dettes. Mais la ligne de crédits COFACE, ouverte fin 1985 pour un montant de 50 millions de francs, a été pratiquement utilisée par les Vietnamiens et pourrait être reconduite à échéance.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

CORÉE DU SUD

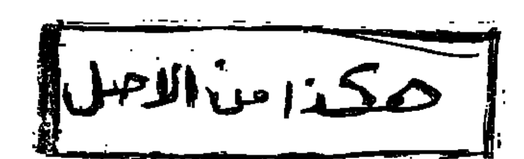
Records policiers...

Séoul. — 263 564 personnes — soit 1 habitant sur 150 — ont été interpellées ces trois derniers mois, dans le cadre des mesures de sécurité prises pour assurer le « bon déroulement » des Jeux asiatiques à Séoul. Jusqu'à présent, plus de 76 000 d'entre elles ont été condamnées à de petites peines de prison. La police refuse de dire si ces chiffres incluent des opposants politiques ou des étudiants, mais reconnaît que ces catégories sont visées par l'opération de « nettoyage » en cours.

Ces sévères précautions n'empêchent pas les manifestations : jeudi 25 septembre, de violentes échauffourées ont eu lieu, pour la troisième journée consécutive, entre les forces de l'ordre et des étudiants manifestant dans la capitale contre le « gaspillage » dû aux Jeux et le regain de tension que ceux-ci suscitent avec la Corée du Nord. — *(AFP, Reuter.)*







La lutte contre le terrorisme

Le huitième otage français

Les ravisseurs de M. Coudari le qualifient d'«agent de la brigade antiterroriste»

L'Organisation de la justice révolutionnaire (OJR) a rendu publique, jeudi 25 septembre, à Beyrouth, une « *mise au point* » sur l'identité de l'otage français qu'elle détient, M. Marcel Coudari, enlevé le 27 février dernier. Selon ce texte, M. Coudari est un « *agent des services de renseignement français* » et travaille au profit de la « *brigade antiterroriste avec le commandant suisse René de Fagot* » (transcription phonétique de l'arabe).

« *Voici, écrits de sa main, son nom et l'adresse de ses enfants en France* », ajoute le communiqué. Sur une feuille séparée, en français, d'une petite écriture serrée, les éléments d'identité sont en majuscules, les uns à la suite des autres, accompagnés d'une texte de quatre lignes : « *Nom : Coudari. Prénom : Marcel Michel Marie. Père : Coudari Camille. Mère : Ged Léonie. Né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 14 juin 1932.* »

« *J'ai acquis la nationalité française en juin 1982 par décision du tribunal de grande instance de Saint-Maur (Val-de-Marne). J'ai deux enfants, René et Nicole Coudari, qui se trouvent actuellement à Craignac, à la Fondation Claude Pompidou* », écrit l'otage français aux mains de l'OJR. [NDLR : il s'agit probablement de Treignac, dans le centre de la France, où se trouve un centre de rattrapage scolaire appartenant à la Fondation.]

M. Denis Baudouin, porte-parole de M. Chirac, a confirmé jeudi l'enlèvement d' « *un ressortissant français de cinquante ans portant le nom de Marcel Coudari* » dans le quartier chiite de Bir-el-Abed, à Beyrouth, ajoutant qu' « *il pourrait s'agir d'une affaire crapuleuse* ».

La *Nouvelle Revue de Lausanne*, se fondant sur le témoignage de personnes ayant connu M. Coudari lors de son séjour en Suisse, révèle qu'il a habité Lausanne avec sa femme, d'origine iranienne, et ses deux enfants jusqu'au 5 décembre 1981. Il aurait eu des « *ennuis* » avec la justice suisse « *pour des activités commerciales pas trop nettes, dont un commerce de pièces de monnaie* ». Il aurait beaucoup fréquenté le casino français de Divonne et « *beaucoup voyagé entre Paris, New-York et le Liban* ». – *(AFP, AP.)*

● **M. Fabius et les otages.** – Dans une interview publiée, le vendredi 26 septembre, par le quotidien *l'Ardennais*, M. Laurent Fabius déclare que, dans « *la terrible affaire des otages fançais au Liban* », son gouvernement et lui-même avaient« *refusé de céder* », car, « *à partir du moment où l'on aurait accepté de céder au chantage, on aurait risqué de mettre en danger, pour un résultat douteux, de nombreux ressortissants français à l'étranger, qui seraient devenus des otages potentiels* ». – (Corresp.).

Selon Abou Iyad

Les attentats terroristes en France sont liés à la lutte que se livrent Paris et Téhéran

Charjah (Emirats arabes unis). – « *Les attentats contre le contingent français de la FINUL au Liban, ainsi que les actes terroristes commis récemment en France, ont un lien avec la lutte que se livrent l'Iran et la France* », a estimé M. Salah Khalaf (Abou Iyad), membre du comité central du Fath, principale composante de l'OLP.

« *Le différend franco-iranien a certes plusieurs origines, dont l'existence en France de quelques détenus. Cependant, il est faux de dire que Georges Abdallah est responsable de ces attentats. Le fond de l'antagonisme réside dans la fourniture d'armements français à l'Irak* », a ajouté le responsable palestinien dans une interview publiée, le jeudi 25 septembre, par le quotidien *Al Khaleej* des Emirats arabes unis.

« *Voilà pourquoi les agressions au Liban n'ont visé que le contingent français* », a-t-il fait remarquer. « *Le problème est donc plus profond. L'affaire* [les attentats] *est liée au différend entre la France et l'Iran* », a-t-il de nouveau souligné.

Il a, par ailleurs, estimé que « *celui qui, dans le monde arabe et au Proche-Orient, soutient l'Iran, est pour quelque chose dans cette affaire.* »

Abou Iyad a, d'autre part, énergiquement démenti « *certaines informations impliquant des Palestiniens dans les attentats contre les forces de la FINUL au Liban* ». « *Quel intérêt avons-nous dans cette lutte* [franco-iranienne] *pour être nommément désignés comme responsables de tels attentats ?* » – *(AFP.)*

Après la réunion des ministres de l'intérieur à Londres

La volonté commune des Douze

Après quelques heures de travaux seulement, la conférence d.urgence des ministres de l'intérieur de la Communauté européenne a levé la séance, jeudi 25 septembre, à Londres. Aucune mesure décisive n'y a été prise, les négociateurs voulant surtout manifester, par leur présence, la volonté commune de réaction des Douze, après les attentats terroristes récemment perpétrés à Paris.

M. Robert Pandraud, ministre français chargé de la sécurité, entouré de M. Pierre Verbrugghe, directeur général de la police nationale et de M. Gilbert Guillaume, directeur des affaires juridiques au ministère des affaires étangères, dirigeaient la délégation française.

LONDRES
de notre envoyé spécial

Si la France et l'Allemagne souhaitaient vivement cette conférence – la première provoquée par l'urgence des bombes, – leurs partenaires l'ont acceptée un peu moins vite que le voulait Paris, et, pour certains, avec une certaine pointe de condescendance.

A la télévision, interrogé jeudi matin par un journaliste, un spécialiste britannique de la lutte antiterroriste ne nous l'a pas envoyé dire : « *Les Français veulent qu'on coopère avec eux*, a-t-il dit. *Qu'ils commencent par nous montrer les photos de ces Abdallah que toutes les polices recherchent.* »

Mais au dire d'un diplomate présent à la conférence, le climat à l'intérieur de la salle a été nettement plus chaleureux. Chacun des Douze se serait montré amical, *attentif* aux malheurs du pays et surtout terrifié à l'idée qu'une telle série d'attentats puisse le toucher un jour. Les traditionnelles *réserves* devant le travail en commun ne sont toutefois pas tombées, mais se sont exprimées de façon moins aiguë.

Chaque chef de délégation a d'abord fait une rapide synthèse de l'actualité terroriste dans son pays, présentant ses propositions à la réflexion de ces collègues. Puis le président de séance, M. Douglas Hurd, ministre britannique de l'intérieur, en a dressé le catalogue.

Un nouveau système de communications

Deux groupes de mesures peuvent être considérées comme acquises. Mesures techniques d'abord, avec indiquait M. Hurd dans son compte-rendu devant les journalistes, « *une procédure d'évaluation des menaces terroristes, pour mieux cibler les principaux chefs et les principaux organisateurs* ». Un nouveau système de communications « *rapide et sûr* », devrait bientôt relier les polices européennes entre elles.

Par qui et comment, seront évaluées les « *menaces terroristes* » ? La discrétion a empêché M. Hurd de le révéler. Quant au nouveau système de communications, un système crypté permettant l'échange de documents de toute nature, et la tenue de télé-conférences, il ne résoudra pas à lui seul les problèmes posés par la rétention que, traditionnellement, chaque service de police pratique.

Les autre mesures – d'ordre administratif et juridique – dont le principe a été adopté, nécessiteront de délicates mises au point ultérieures. Ainsi la décision de revoir ensemble les procédures d'obtention des visas, de faciliter des procédures d'extradition ou de coordonner les mesures de refoulement.

M. Robert Pandraud en vedette

Certains auraient voulu qu'un voyageur interdit d'entrée sur le territoire d'un des partenaires de la Communauté le soit automatiquement sur celui de tous les autres, mais chaque Etat se contentera en fait d'avertir ses voisins des raisons du refoulement. De même, il sera sûrement facile (une autre des mesures adoptées) d'accroître la surveillance dans les aéroports, entrées comme sorties. En revanche, il sera plus délicat de restreindre les privilèges de l'immunité diplomatique, comme les Douze en sont également convenus.

La vedette de la réunion aura sans conteste, été M. Pandraud. C'est d'ailleurs le seul ministre qui au terme des travaux, après la conférence de presse de M. Hurd, a réuni les journalistes pour leur faire part de ses réflexions. En quelques mois, M. Pandraud a appris le réalisme et... l'humilité. « *Il n'y a, contre le terrorisme actuel, aucun remède miracle*, a-t-il assuré. *Aucune des mesures décidées aujourd'hui n'est à elle seule totalement efficace. C'est l'ensemble de ces mesures qui le seront.* »

Quant à Mgr Capucci, qu'un journaliste israélien a qualifié de « terroriste condamné », « *je ne l'ai reçu que pour lui dire notre détermination* », a ajouté M. Pandraud. « *Nous ne négocierons en aucun cas avec un groupuscule, quel qu'il soit. Je pense qu'il a bien compris le message.* » Sous entendu qu'il l'a transmis à Georges Ibrahim Abdallah, lorsqu'il est allé le voir dans sa prison.

Ce message de fermeté, M. Pandraud l'a encore répété à ses collègues ministres : « *Toutes les délégations sont d'accord avec ces principes, y compris toutes les nations qui croyaient pouvoir faire de leur pays un sanctuaire épargné.* » Selon l'entourage du ministre, cette précision ne serait que de portée générale et ne viserait personne en particulier.

GEORGES MARION.

M. Baudouin : aucune négociation avec les FARL

M. Denis Baudouin, porte-parole du premier ministre, a affirmé, le jeudi 25 septembre, au cours de son point de presse hebdomadaire : « *Nous n'avons jamais négocié avec des gens des FARL* ». Selon M. Baudouin, le gouvernement n'a jamais eu de contacts autres qu'« *officiels, auprès d'organismes officiels* », par exemple les autorités algériennes auxquelles il a été amené à préciser sa position, à savoir : « *La justice suivra son cours* ».

Au sujet du voyage de M. Michel Aurillac, ministre de la coopération, à Damas, M. Baudouin a indiqué qu'il avait été décidé par M. Jacques Chirac à la suite du télégramme envoyé par les Syriens après l'assassinat de l'attaché militaire français à Beyrouth et de l'entretien accordé au *Monde (nos éditions du 24 septembre)* par le ministre syrien de l'information.

M. Aurillac, ministre « proche » de M. Chirac, a été choisi par celui-ci alors que le ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, était à New-York.



La lutte contre le terrorisme

L'enquête sur les attentats à Paris

Logique policière et soutiens politiques

Dans l'enquête sur les attentats parisiens, la logique policière continue de s'opposer aux déclarations venues de courants divers et contradictoires du Proche-Orient qui apportent un certain crédit aux démentis des Abdallah.

Etonnant paradoxe : plus le «clan» Abdallah et le réseau FARL-CSPPA *sont mis sur la sellette* par les enquêteurs et plus ceux-ci emportent la conviction des responsables gouvernementaux, plus les suspects de Kobayat reçoivent des soutiens aux bords opposés de l'échiquier proche-oriental. Le premier ministre désigne le *«groupe auquel appartient Georges Ibrahim Abdallah»* comme le *«responsable de ces attentats»*, son ministre de l'intérieur renchérit en assurant que *«chaque jour qui passe, les preuves confirmant leur culpabilité s'accumulent»*, le porte-parole de M. Jacques Chirac vient en renfort affirmer que *«le gouvernement restait sur la filière Abdallah, qui est de plus en plus claire, évidente et nette»*.

Or, dans le même mouvement, ces conclusions autorisées par l'enquête terre-à-terre de la police judiciaire et par les informations des spécialistes de la lutte antiterroriste, sont contredites aussi bien par les responsables palestiniens — dont les FARL avaient épousé la cause — que par ceux des Forces libanaises, la milice chrétienne pourtant radicalement opposée aux Abdallah, qui sont, eux, des militants de gauche, vaguement marxisants et historiquement liés à la Syrie.

Ainsi, à Charjah (Emirats arabes unis), M. Salah Khalef (Abou Iyad), membre du comité central du Fath, principale composante de l'OLP, a assuré qu' *«il est faux de dire que Georges Abdallah est responsable de ces attentats»* et met en cause l'Iran, *«la lutte que se livrent l'Iran et la France»*, *«le fond de l'antagonisme»* résidant selon lui *«dans la fourniture d'armements français à l'Irak»*. Par ailleurs, le porte-parole en France des Forces libanaises assure que l'affaire Abdallah *«a été montée par la police»*, met en cause une *«filière d'extrême-gauche française»*, bras armé d'une *«contre-offensive contre la France»* décidée en commun par les services de renseignement syrien, iranien et libyen...

Pour autant, les policiers ne sont pas ébranlés. Ils soulignent, tout à la fois, les liens politiques de Georges Abdallah et de ses amis avec les organisations palestiniennes, notamment, le FPLP de Georges Habbache et leur imbrication culturelle à la communauté chrétienne du nord du Liban. Comme si ce profil idéologique et communautaire du réseau des FARL expliquait, pour eux, que certains se refusent à admettre qu'il ait pu entrer dans une spirale terroriste aussi folle que l'organisation d'une série d'attentats dans des lieux publics.

Pour contredire la piste iranienne, les enquêteurs ont un allié de poids : Anis Naccache, l'un de ceux dont le CSPPA réclamait la libération, condamné à la prison à perpétuité pour avoir dirigé le commando qui, en 1980, tenta d'assassiner à Paris Chapour Bakhtiar, dernier premier ministre du shah d'Iran. Par la voix de son avocat, Mᵉ Antoine Comte, il a réaffirmé sa condamnation de *«tous les attentats aveugles»* : *«Il s'insurge qu'on puisse utiliser son nom pour obtenir sa libération au nom d'un comité qu'il ne connaît pas.»* De plus, les enquêteurs soulignent que les communiqués du CSPPA, avec leurs professions de foi laïques, leurs allusions à la Commune de Paris et leur style, étaient fort éloignés des convictions intégristes islamiques.

Les policiers, avec le soutien du gouvernement, persistent donc. Les réponses espérées à Vienne, où ils cherchaient la piste d'Emile Abdallah, soupçonné d'être l'un des auteurs de l'attentat de la rue de Rennes, sont cependant négatives. Aucun nom moyen-oriental sur la liste du vol Paris-Vienne, aucun membre de l'équipage ne reconnaissant Emile sur photos, aucun nom identique entre les passagers du vol Paris-Vienne et du vol Paris-Larnaca, aucun billet pour Chypre acheté en transit, aucune reconnaissance d'Emile par le personnel au sol de l'aéroport autrichien. Reste toutefois à vérifier l'identité de tous les passagers du vol Paris-Vienne.

Damas et l'ultra-gauche

Cette «piste Emile» a été d'autre part contredite — tardivement — par le témoignage d'Assad Dandashi, du bureau de Tripoli de l'agence américaine Associated Press. Il assure que, mercredi 17 septembre, lors de l'attentat de la rue de Rennes, Emile était avec ses autres frères dans le bureau de l'agence, où Maurice et Robert Abdallah ont lu un communiqué pour répondre à l'affichage de leurs portraits par la police française. *«Pour le personnel du bureau à Tripoli et pour moi-même, les quatre frères Abdallah sont de vieilles connaissances»*, ajoute-t-il.

Malgré ce nouveau démenti, c'est cependant à la Syrie, à laquelle sont historiquement liés les Abdallah — Kobayat étant sous contrôle syrien depuis 1976, — que le magistrat instructeur, M. Alain Marsaud et les policiers s'intéressent actuellement. C'est le sens de l'interpellation de Frédéric Oriach, militant français *de l'ultra-gauche* propalestinienne, et de cinq de ses amis *(voir nos dernières éditions)*. Durant leur garde à vue, les enquêteurs veulent obtenir des précisions sur leur séjour à Damas cet été, et notamment savoir qui ils y ont rencontré. Ce vendredi, seuls Frédéric Oriach et Mˡˡᵉ Da Silva restaient en garde à vue. Dans les milieux judiciaires, on jugeait improbables des inculpations au terme de la garde à vue.

Parallèlement, quatre ressortissants turcs vivant en France ont également été interpellés. Ils y auraient fréquenté les Abdallah. Ce sont, par ailleurs, des milieux chrétiens libanais — que la police cherche à cerner de plus près — qui abritent actuellement, durant son séjour à Paris, Mgr Hilarion Capucci, proche du président syrien et défenseur de la cause arabe et palestinienne. Mgr Capucci qui, assure M. Robert Pandraud à Londres, n'a pu que transmettre à Georges Ibrahim Abdallah, qu'il a rencontré dans sa cellule de la Santé, *«la détermination du gouvernement français»*. Mgr Capucci n'aurait donc été porteur que d'un seul message : *«Nous ne négocierons en aucun cas avec un groupuscule quel qu'il soit.»* *Il se serait* en somme agi de faire comprendre à Georges Abdallah que la stratégie des bombes conduit ceux qui veulent sa libération dans une impasse.

E. P.

De l'avion-taxi à la vedette rapide

« Tout est possible à Larnaca »
mais les Israéliens sont aux aguets

LARNACA
de notre envoyé spécial

Les tribulations supposées d'Emile Abdallah à travers l'Europe et le Proche-Orient sont toujours aussi mystérieuses dix jours après l'attentat de la rue de Rennes à Paris. Emile Abdallah est-il seulement allé à Larnaca ? Si oui, en est-il reparti illico ? Et comment ?

La police française est convaincue de la fiabilité de ses témoins qui affirment l'avoir reconnu rue de Rennes et à Orly-Sud en partance pour Vienne. Alors, un coup de tapis volant et le voilà à Larnaca, avant-poste chypriote et quasi-banlieue du Liban.

Le Tout-Chypre réfléchit à voix haute. Et personne n'exclut que ce jeune ingénieur de vingt-huit ans ait pu gagner clandestinement, à partir de Larnaca, Tripoli (Liban) ou Damas (Syrie) pour apparaître comme il le fit, attaché-case à la main, dans la maison natale de Kobayat, le jeudi 18 septembre à 13 h 30, soit quelque dix-neuf heures après l'explosion de la rue de Rennes.

A ce jeu des hypothèses, tout est permis. Imaginons donc Emile Abdallah débarquant comme nous l'avons fait à Larnaca. Il est 3 h 35 du matin, heure locale. Il a dix heures devant lui pour réintégrer ses foyers. C'est suffisant, à cette nuance près que les transports réguliers font défaut à cette heure-là. Par voie de mer, l'unique liaison quotidienne est partie à 23 heures pour rallier Jounieh. Trop tard. Par voie aérienne, les jeudis sont les seuls jours de relâche de la Middle East Airlines en direction de Beyrouth.

A supposer qu'Emile se soit bien trouvé à Larnaca, cette absence de ligne régulière n'aurait pas pour autant été dramatique pour lui. *«Tout est possible ici»*, souffle un homme de l'ombre. *«Rien n'est impossible,* surenchérit un observateur, *à condition d'être bien organisé.»*

Chypre, entre autres, a en effet le secret des vols privés Larnaca — Beyrouth ou Larnaca — Damas. Les premiers, en hélicoptère ou en avion-taxi, durent environ une heure ; les seconds près de trois heures. Une quarantaine d'appareils, immatriculés dans l'île, peuvent aisément se prêter à de telles courses.

Ce type de voyage laisse cependant sceptiques les spécialistes. *«Même s'il suffit d'aller à la tour de contrôle une heure avant de décoller pour déposer un plan de vol,* disent-ils, *l'avion est toujours moins discret que le bateau.»* En fait, d'après nos renseignements, aucun petit appareil de tourisme n'a décollé durant la nuit du 17 au 18 septembre. Ce qui n'exclut pas l'hypothèse d'un décollage à 6 heures — 7 heures du matin pour Damas, suivi d'un trajet en voiture Damas — Kobayat (environ 1 h 15).

Le recours à une vedette rapide, qui a la préférence des spécialistes, est tout de même plus risqué. Que ce soit à Larnaca ou à Limassol, deux ports chypriotes, la forte communauté libanaise en exil ne doit rien à la famille Abdallah, bien au contraire. Tout oppose ce clan maronite et pro-syrien aux Libanais pro-phalangistes de Chypre.

Les dangers ne sont pas moins grands sur mer. Les vedettes militaires israéliennes patrouillent sans cesse dans ces eaux troublées. Une surveillance qu'un diplomate, délaissant les euphémismes, estime *«très efficace, très serrée»*.

Un bateau de 8 mètres

Dans ces conditions, Emile Abdallah n'aurait plus eu le choix que d'avoir prévu à l'avance sa «correspondance» à Larnaca. Une demi-heure après avoir franchi le contrôle policier à l'aéroport, il pouvait matériellement se retrouver à bord d'un bateau de 8 mètres, ancré dans un coin discret, de là piquer vers la Syrie afin d'éviter si possible les patrouilles israéliennes, puis couper court vers le port de Tripoli à une heure de route de Kobayat. Parti à 4 heures du matin, Emile Abdallah pouvait alors — en théorie — être déposé à proximité de ses terres par un bon marin, cinq heures après son embarquement.

Ce ne sont ni les bons marins ni les bonnes vedettes qui manquent. Le trafic de drogue a donné de l'expérience à ceux qui auraient pu en manquer. Tant pis si, pour arrêter ce fléau-là et les autres, la République du lieu ne dispose que de trois vedettes garde-côte.

Il en faudrait plus pour surprendre les habitants de Chypre qui savent que de *«drôles de choses»* se passent sous leur nez. Il y a tout juste un an, un commando palestinien prenait en otages trois Israéliens dans le port de plaisance de Larnaca avant de les assassiner dans leur yacht. Puis ce fut au tour du représentant des lignes aériennes irakiennes d'être exécuté lors de l'explosion de sa voiture.

Tout récemment, le 3 août, plusieurs commandos arabes attaquaient au mortier de 60, au bazooka et à la grenade, la base militaire britannique ultra-secrète d'Akrotiri, avant de se replier en bon ordre. Du jamais vu. Fin août, les Israéliens interceptaient enfin un navire parti de Chypre chargé d'armes destinées à des groupes palestiniens...

Bref, s'il a jamais choisi Larnaca comme lieu de transit, Emile Abdallah ne l'a pas fait pour sa tranquillité mais pour sa proximité géographique avec son pays. Car voilà bien une île dont les rivages sont surveillés jusqu'à l'obsession par toutes les puissances régionales et les moindres «transits» vers l'extérieur épiés sans relâche.

LAURENT GREILSAMER.

TÉMOIGNAGE

Otage dans un Etat de droit ?

par Robert Bachaalani (*)

Rédacteur en chef de la revue *Pétrole et gaz arabes* paraissant à Paris, je suis depuis une semaine assigné à résidence et sous la menace journalière d'une expulsion en attendant la décision d'un tribunal administratif qui devrait avoir lieu le 7 octobre. Le 11 septembre, je suis interpellé et entendu par les autorités judiciaires dans le cadre des mesures prises après l'attentat de l'Hôtel de Ville. Le parquet n'ayant retenu aucune charge contre moi, le ministère de l'intérieur décide ma rétention dans un centre administratif avant mon expulsion définitive vers le Liban. Depuis, je n'ai pas le droit de me rendre à mon lieu de travail, risquant de perdre mon poste et d'être privé, par là même, des seules ressources assurant la survie de ma famille en France.

Aucune charge n'a été retenue contre moi. Aucun indice n'a été trouvé lors des perquisitions et enquêtes menées. Je paye donc actuellement mon refus de céder au chantage de la police, qui m'a proposé, sans ambages, de servir d'agent au Liban, d'infiltrer certaines organisations suspectes d'être liées au terrorisme qui frappe actuellement la France. Je tiens à affirmer ma condamnation définitive et sans réserve des actes terroristes, d'autant que je n'ai jamais eu — de près ou de loin — de liens avec leurs auteurs, ni, jamais, approuvé ou justifié ces agissements barbares.

Depuis dix ans, je n'ai exercé aucune activité politique. Je travaille dans la presse depuis 1980, date de mon arrivée en France. Mes activités sont publiques et connues. Cette mesure d'expulsion qui me frappe me renvoie aux juridictions sommaires des milices libanaises que j'ai fuies pour me réfugier en France, vivre en paix sous la protection d'un Etat de droit. Faut-il que je devienne l'otage de cet Etat démocratique ? S'agit-il de pressions tendant à nous convaincre de la nécessité de quitter le sol français ?

Vu l'arbitraire des mesures prises à l'encontre de la communauté libanaise de France dans son ensemble, sans discrimination, s'agit-il d'une tentative pour «terroriser» cette communauté, cédant ainsi au chantage du terrorisme, qui frappe lui aussi sans discrimination ?

(*) Rédacteur en chef de *Pétrole et gaz arabes*.

● ERRATUM : La FEN contre le terrorisme. — Dans la liste des signataires de la déclaration syndicale sur le terrorisme publiée dans *le Monde* du vendredi 26 septembre, la FEN a été oubliée par erreur. Ce texte a été signé par FO, la CFDT, la CGC, la CFTC et la FEN, seule la CGT ne s'y associant pas.

Frédéric Oriach et les FARL

« Absolument... pas »

Les conditions rocambolesques de l'interpellation, jeudi 25 septembre, devant le Guignol du jardin du Luxembourg, de Frédéric Oriach (nos dernières éditions) ont rendu impossible la conférence de presse en bonne et due forme que celui-ci voulait donner. Empoigné par les policiers, il répondit cependant, dans la bousculade, aux questions de quelques journalistes. Dans ce contexte plutôt haletant, nous avons fait un contre-sens. A la question : *«Etes-vous sympathisant des FARL ?»*, Frédéric Oriach a répondu : *«Absolument... pas»* et non l'*«absolument»* que nous avions cru entendre. L'erreur était cependant compréhensible : Frédéric Oriach n'avait pas caché, dans le passé, une solidarité politique avec la cause des FARL, propalestinienne à l'image de ses propres convictions.

E. P.

M. Jospin demande des « explications » au gouvernement

TOULOUSE
de notre envoyé spécial

M. Lionel Jospin, premier secrétaire, qui animait, le jeudi 25 septembre à Toulouse, le dernier rassemblement de sa campagne électorale en Haute-Garonne, s'est montré sévère à l'égard du gouvernement dans la lutte contre le terrorisme : *«Où sont passés*, a-t-il lancé, *ceux qui, n'ayant pas de mots assez durs pour nous quand nous affrontions ces épreuves, prétendaient, le sourire goguenard aux lèvres et le menton bravache, qu'ils allaient «terroriser les terroristes» ?*

M. Jospin a dénoncé les propos *«totalement contradictoires»* tenus, selon lui, par M. Chirac à l'ONU. *«Quelle est*, a-t-il demandé, *la version que doit croire l'opinion ? Quel est le point de vue réel du gouvernement de M. Chirac dans ces affaires ?»* Le premier secrétaire du PS a réaffirmé que le gouvernement doit à l'opinion de *«nécessaires explications»*, notamment à propos de *«cette extravagante entrevue»* entre Mgr Capucci et Georges Ibrahim Abdallah : *«Qu'a-t-on été demandé à Ibrahim Abdallah ou que lui a-t-on promis ?»*

Les diverses explications qu'il réclame semblent au premier secrétaire du PS une condition *sine qua non* pour *«souder les Français autour d'une politique qui soit cohérente»*. *«Comment demander valablement*, a continué M. Jospin, *que l'ensemble des courants politiques se soudent sur les problèmes du terrorisme quand, dans le même temps, on fait preuve d'esprit partisan dans d'autres secteurs que la sécurité ?»*

J.-L. A.



Politique

La préparation des élections sénatoriales

Il arrive

Claude Estier, comme à l'école laïque

L'élection sénatoriale, c'est un confort bourgeois : campagne réduite et de bonne compagnie auprès des notables locaux, les grands électeurs, nettement moins sportive et surtout moins coûteuse qu'une législative ; assurance d'un mandat au long cours (neuf ans) et sans surprise désagréable (le Sénat, contrairement à l'Assemblée nationale, ne peut être dissout). Confort bourgeois en province, luxe suprême à Paris.

Dans la capitale, tout candidat sénateur sait d'avance qu'il sera élu ou battu. Pour peu que le parti qui le désigne fasse le poids et place le postulant dans son contingent d'éligibles, l'affaire est entendue. Pas de campagne électorale, puisque chacun connaît à l'avance le nombre exact, au suffrage près, de voix qu'il obtiendra le jour venu. Pas de frais de campagne. Par conséquent, l'élection d'un sénateur à Paris, c'est comme l'école laïque : elle est gratuite et obligatoire.

Claude Estier, soixante et un ans, ancien député socialiste, proche de François Mitterrand, aurait pu, s'il l'avait voulu, faire imprimer ses nouvelles cartes de visites dès avant le 16 mars pour le 28 septembre. Son parti lui a taillé un costume de sénateur sur mesure lors de la négociation pour la constitution de la liste socialiste de Paris... pour les élections législatives. A cette époque, le PS n'espérait que cinq sièges de députés (il en a obtenu huit au soir du 16 mars), alors que les élus « de droit divin » (ministres en exercice et premier secrétaire du PS) ne se comptaient pas sur les doigts d'une main.

Claude Estier, député sortant, sachant qu'il n'obtiendrait pas la cinquième place, se donna l'élégance de la céder à Edwige Avice, membre du gouvernement et du CERES de Jean-Pierre Chevènement. Moyennant quoi, le CERES et tous les autres socialistes lui promirent LA place éligible aux élections sénatoriales. Claude Estier sera donc, le 29 septembre, le seul sénateur socialiste de Paris, et même le seul sénateur de gauche, puisque les communistes sont battus d'avance.



L'été dernier, Claude Estier avait fait ses comptes : il obtiendrait 239 voix de grands électeurs alors qu'il en faut 196 pour un siège. Assez pour s'assurer le fauteuil convoité, trop peu pour que son suivant de liste, Didier Motchane, proche de Jean-Pierre Chevènement, atteigne au même bonheur que lui. Voilà donc, en fait, 53 voix de perdues pour le PS. Ce capital en poche, sans érosion possible, Claude Estier a attendu tranquillement le suite des événements. Sa campagne électorale s'est résumée à un exercice d'écriture : une lettre personnalisée à chacun des 239 grands électeurs qui lui sont favorables et une profession de foi à l'intention des mêmes et de tous les autres, pour la forme.

Etre élu sur sa bonne mine, ou plutôt sur son étiquette politique, les mains dans les poches et sans piper mot, quel rêve ! Mais il faut croire que l'inaction donnait à Claude Estier des démangeaisons. Il a fait campagne... pour les autres. Dans la Vienne, où il s'est déplacé à la demande générale, et en Seine-Saint-Denis, où les socialistes ont besoin de décrocher quelques suffrages hésitants. En Seine-Saint-Denis, Claude Estier a des relations. Il s'est efforcé de convaincre une poignée de grands électeurs de voter socialiste le 28 septembre.

Claude Estier, qui fut député de 1967 à 1968, puis de 1981 à 1986, et dont le retour au scrutin d'arrondissement n'arrangeait pas les affaires, trouvera au Sénat matière à déployer ses talents. On le voit déjà porte-parole du groupe socialiste, puisque, ancien journaliste devenu directeur de *l'Unité* (l'hebdomadaire du PS), familier des médias, il a tenu ce rôle avec efficacité à l'Assemblée nationale. On le voit même, ici ou là, président du groupe socialiste du Sénat. Claude Estier ignore les ambitions qui lui sont prêtées, mais admet qu'il y a, parmi ses amis du Palais du Luxembourg, un vaste travail politique à entreprendre et quelques améliorations dans les relations publiques à mettre au point. *« Je ne suis pas encore en âge de partir à la retraite,* dit-il. *Je ne serai pas un sénateur anonyme. »*

J.-Y. L.

Il s'en va

Adolphe Chauvin, la vie qui file

Adolphe Chauvin était entré en politique sur la pointe des pieds, à la Libération. Il s'en retire de même, quarante ans plus tard. Il quitte le Sénat, un peu triste et par raison. Sénateur de la Seine-et-Oise, puis du Val-d'Oise depuis 1959, président du groupe centriste pendant dix ans, il admet, avec un brin de nostalgie mais sans angoisse : *« A soixante-quinze ans, je me porte bien, mais tout est possible. Un autre mandat m'aurait conduit jusqu'à quatre-vingt-quatre ans. Je suis à la fin de ma vie. C'est une chose très troublante. »*

La vie, cela file vite, de plus en plus vite. Vient un jour où l'on a du mal à suivre. Adolphe Chauvin ne le dit pas, mais il sait bien que la vie est ainsi faite. Il est un peu las de ces interminables séances de nuit. Le Sénat déteste les matinées ; il câline les noctambules. *« J'ai eu une vie de chien »*, note Adolphe Chauvin, sans insister, comme s'il parlait d'un autre. L'autre, c'est l'Adolphe Chauvin de la grande époque des cumuls : maire de Pontoise (1953-1977), président du conseil général (1964-1976), président de l'assemblée des présidents des conseils régionaux (1968-1976), sénateur évidemment. Et le reste, c'est-à-dire des associations multiples, le conseil régional d'Ile-de-France et la ville nouvelle de Pontoise. *« Monsieur, j'ai vécu une vie de chien. »* Car Adolphe Chauvin ne fait rien à moitié.

C'est pour cela, justement, que le Sénat l'irrite, qu'il l'irrigue de toutes les petites agaceries des vieux amours paisibles. On y vit, on y débat, remarque-t-il, comme au dix-neuvième siècle. Alors que l'essentiel, le plus intéressant et le plus productif du travail parlementaire a lieu dans le huis-clos des commissions — il a milité, en vain, pour qu'elles soient ouvertes aux journalistes, — les honnêtes travailleurs du Sénat doivent écouter, en séance publique, les litanies de discours répétitifs. *« Dix heures de discours, c'est mortel »*, dit-il. Et *« ridicule »*. Dix heures vissé par fonction à son fauteuil, parce que l'on est président de groupe et, de surcroît, de l'intergroupe UDF.

Dix heures, des jours et des jours, alors que la plupart, mauvais élèves, *« sèchent »* ces représentations ronronnantes. L'absentéisme, Adolphe Chauvin ne l'admettra jamais. *« Quand on est élu du peuple, il faut être dans la maison du peuple,* affirme-t-il, sans plus de colère. *Chez moi, à Pontoise, il y a des gens qui prennent le train chaque matin pour rapporter, chaque fin de mois, leur petit salaire. Tous les jours, tous les jours. Et jusqu'à la retraite » :* le sénateur centriste du Val-d'Oise y pense souvent, encore un peu triste mais impuissant, dans son hémicycle à peu près vide. Quel contraste entre « les gens » de Pontoise et ces sénateurs élus pour neuf ans — *« quel cadeau »* ! — qui disposent, au palais du Luxembourg, d'un confort de travail dont trop peu utilisent, pour la grandeur de la démocratie, toutes les ressources.

Non, non, Adolphe Chauvin ne crache pas dans la soupe. *« L'ordinaire de* [sa] *vie »*, comme il dit, le laisse un rien morose, c'est tout. Il aurait fallu remuer des montagnes alors même que les géants n'y parviennent pas.

Pour le reste, pour l'essentiel, Adolphe Chauvin a beaucoup travaillé. Il s'y est mis, comme il avait assumé sa tâche professorale un peu avant, un peu après la guerre. La politique l'a pris, par surprise. Avait-on besoin d'un candidat MRP (Mouvement républicain populaire, démocrate-chrétien) aux élections municipales de Pontoise en 1945 ? Il fut candidat et élu. Alain Poher cherchait-il un second de liste, en 1959, pour les sénatoriales ? Adolphe Chauvin fut candidat et élu. Voilà, c'est tout simple

Extravagance

L'honorable parlementaire aurait pu, comme tant d'autres, se laisser porter par la vague d'une élection de sénateur, comme on dit, de réélections faciles et garanties pour peu que l'on prenne un minimum de précautions. Il l'a fait, sans doute, mais ne s'est pas contenté de ce confort bourgeois. Un exemple : en mai 1968, Adolphe Chauvin fréquentait à la Sorbonne les assemblées étudiantes enfumées et cacophoniques. Il écoutait, il apprenait, il humait l'air du temps et cherchait à comprendre. Si l'on s'en étonne, il répond, modeste, qu'il n'y avait rien là d' *« extravagant »*. Adolphe Chauvin faisait son métier. Il ouvrait grand ses oreilles et regrettait que d'autres, du haut de leur splendeur, ne condescendent à l'imiter.

En ce temps-là, le paisible Adolphe Chauvin, mine de rien, faisait la leçon à ses collègues : *« Il est facile,* disait-il, *d'ironiser sur les débats confus et bavards que la fièvre des nuits de travail développe dans les amphithéâtres. Mais, en fait, les étudiants élaborent leurs propositions depuis quinze jours à peine et leur organisation spontanée est inévitablement défaillante. Le gouvernement, en dix ans, n'a pas été à même de comprendre les aspirations de la jeunesse et de lui donner les moyens d'une réforme universitaire sérieuse. »*

Adolphe Chauvin, jeune en 1945, l'était resté en 1968. Il l'est encore à la fin de sa vie. Que lui restera-t-il de la politique ? Une mémoire et le conseil régional d'Ile-de-France. Un superbe avenir aussi : *« On va se battre. »*

J.-Y. L.

Quatre ans après l'arrivée de M. Léotard à sa tête

Le Parti républicain cherche à surmonter sa crise de croissance

M. François Léotard a fêté, le jeudi 25 septembre, le quatrième anniversaire de son accession à la tête du Parti républicain. Quatre ans, c'est beaucoup pour une formation qui, avant lui, s'était habituée à la valse de ses secrétaires généraux. Mais c'est finalement peu en égard à l'important travail de promotion, de musculation, mais aussi de réflexion entrepris sous son règne au cours des dernières universités d'été de Royan.

M. Léotard dégageait, fin août, les trois priorités de son parti pour la rentrée : *« Voir grand, faire équipe et regarder loin »*. Sur le premier point, personne ne conteste que M. Léotard, au risque de déplaire à ses amis de l'UDF, n'a jamais manqué d'ambition ni pour lui ni pour son parti. Personne ne s'aviserait non plus de contester aujourd'hui la progression spectaculaire du PR qui a maintenant neuf des siens au gouvernement, a pratiquement doublé le nombre de ses députés à l'Assemblée nationale et s'apprête à retirer, dimanche, l'un des meilleurs bénéfices des élections sénatoriales.

Si l'on se réfère aux chiffres officiels présentés par la direction du PR sur le terrain, l'enracinement semble tout aussi réel : cent cinquante mille adhésions, soit une augmentation de 35 % par rapport à 1984. Ce qui fait dire à M. Léotard que, depuis mai 1981, *« la montée en puissance du Parti républicain et du Front national sont les deux seuls éléments nouveaux sur l'échiquier politique »*. Profitant du déménagement du siège du parti de la rue de Villersexel au numéro 3 de la rue de Constantine, près du Palais-Bourbon, une nouvelle campagne d'adhésion devrait être lancée avant la fin de cette année. Car, de moins en moins enclin à s'embarrasser des sautes d'humeur de l'UDF, mais en revanche de plus en plus convaincu que *« le courant libéral sera le courant recherché »*, M. Léotard est catégorique : *« Le Parti républicain a vocation de devenir la première formation politique française. »*

Dans l'immédiat, il lui faut tenter de résoudre une sérieuse crise de croissance. De toute évidence, l'intendance a du mal à suivre. Si *« faire équipe »* est la deuxième consigne de M. Léotard, force est de constater que l'équipe du PR éprouve bien des difficultés à s'imposer, à se renouveler et, pour tout dire, à gouverner. On se plaint, dans ses rangs, que, depuis le 16 mars, *« le parti roule de plus en plus en roue libre »*. D'autres estiment que depuis six mois, *« le sang ne circule plus »* et nombre de députés regrettent *« d'être livrés à eux-mêmes »*.

Remettre de l'ordre dans la maison

Or tout le monde connaît les causes de ce mal. Le parti a été, en mars dernier, décapité et ne s'en est toujours pas remis. Noyé dans son marais audiovisuel et culturel, M. Léotard a eu d'autres priorités et le vide se fait encore plus sentir maintenant, après le départ vers les rivages azuréens de M. Patrick Borvo, qui, avant de devenir le directeur général de RMC, servait de trait d'union entre le parti et le ministère de la culture.

Les autres têtes couronnées du PR — MM. Madelin, Longuet et Douffiagues — se sont évanouies, plus intéressées, semble-t-il, par ce qu'elles découvraient dans leurs ministères que par ce qu'elles connaissaient de l'appareil. Ces quatre piliers du parti n'ont pas été véritablement remplacés. Peu connus mais manifestant une hâte trop fébrile pour l'être, les quatre secrétaires généraux adjoints, MM. Verwaerde, Bussereau, Mamy et Raffarin, ont surtout passé leur temps à se neutraliser, sous couvert de communiqués communs.

M. Léotard semble disposé à remettre de l'ordre dans la maison. Première décision : la nomination attendue d'un porte-parole du parti qui ne sera ni l'un des ministres, ni l'un des quatre secrétaires généraux adjoints, mais qui sera issu du bureau politique. La création de ce poste permettra aux secrétaires généraux adjoints de repartir sur le terrain. Seconde décision : la commande d'un véritable chek-up passé au mois de juillet à l'un des meilleurs cabinets de consultants d'entreprise française, l'IDRH (Institut pour le développement des ressources humaines), devant permettre de dégager, pour le début de l'année 1987, *« des techniques nouvelles pour un fonctionnement moderne du parti »*.

Déjà, des questionnaires ont été envoyés à toutes les fédérations, des entretiens avec députés, sénateurs et responsables du parti sont prévus pour aider, comme l'expose le PDG de cet institut, M. Charles Riley, le PR à faire son « auto-diagnostic ». Le sien est déjà en partie fait. *« Le PR,* explique-t-il, *a trois atouts. François Léotard, dont la grande force est la sincérité. Mais il lui faut maintenant lester son personnage en intervenant davantage sur les terrains économiques et internationaux. Une équipe de ministres jeunes et dynamiques qui représente une sacrée force de frappe, mais dont le problème est maintenant de travailler autant pour la France que pour leur parti. Enfin, un parti qui comprend des hommes d'action et de communication, mais qui doivent aujourd'hui faire un sérieux effort d'organisation. »*

Faut-il voir dans ce travail la première étape de la mise en route de la machine PR en vue de l'élection présidentielle ? De toute évidence, quand M. Léotard invite ses amis à *« regarder loin »*, il pense à cette échéance. Officiellement, aucune stratégie n'est véritablement arrêtée. Les dirigeants du PR désirent-ils *« se préparer à toute éventualité »*, conscients que *« plus tard se fera le choix du présidentiable, mieux ce sera »* ? Le rapprochement avec le RPR et M. Chirac ? Malgré tout ce qui a pu déjà être dit sur ce sujet, M. Léotard maintient qu'il continue d'éprouver *« la grande liberté des enfants de Dieu »*, et, dans son entourage, on semble toujours exclure toute espèce de combinaison avec M. Chirac.

« Pour l'heure, on arrive à faire comprendre à nos militants, explique un député, *que l'on travaille pour la même boutique. Mais quant à soutenir M. Chirac, on sait trop bien que, s'il le veut, le lendemain, on peut disparaître »*. La concurrence entre le fondateur, M. Valéry Giscard d'Estaing, et l'héritier, M. Léotard ? On persiste à croire que ce n'est pas le problème. *« Tous deux, et nous tous, nous savons,* répond un cadre du parti, *qu'ils ne peuvent pas être candidats l'un contre l'autre et pas davantage l'un sans le soutien de l'autre. »*

Le problème barriste continue d'exister, mais...

Qu'adviendrait-il en cas de candidature de M. Barre ? A vrai dire, pour le moment, personne n'a véritablement de réponse à cette question, comme si les amis de M. Léotard voulaient se préserver de raviver de vieilles querelles, de briser cette espèce de paix armée avec des barristes qui, eux, ne se privent pourtant pas de grogner contre *« ce parti qui se transforme en comité de soutien à un homme »*. Mais chacun sent bien que l'adhésion du PR à la cause présidentielle du député de Lyon ne se ferait pas sans états d'âme. *« Pour la première fois,* explique l'un des quatre secrétaires généraux adjoints et léotardien convaincu, M. Yves Verwaerde, *nous avons pris conscience, à Royan, que le parti était totalement à nous. On sait que le problème barriste continue d'exister, mais on ne le ressent plus dans les structures du parti. »* Cela devrait être encore plus vrai après le conseil national du 15 novembre prochain. Ce jour-là, les deux mille conseillers nationaux du PR, dont la désignation s'opère depuis le 1er septembre au sein des fédérations, éliront le comité directeur qui restera en place jusqu'à l'automne 1988. C'est lui, par conséquent, qui aura à arrêter, la stratégie du PR pour l'élection présidentielle.

D'ores et déjà, on peut s'attendre à ce que son Conseil national traduise une « léotardisation » maximale du parti. Les barristes, en tout cas, s'y préparent en faisant savoir par avance que, ce jour-là, ils se contenteront de *« regarder »*. Ce rendez-vous du 15 novembre constituera, pour le PR, un tour de chauffe avant la grande démonstration de force prévue le 6 juin 1987 à Fréjus, pour le dixième anniversaire de la création de ce parti.

Sa domination sur le PR, le poids pris pas ses amis ministres, la multiplication de ses contacts à l'étranger, avec, notamment, une prochain visite au président Reagan, tout indique donc que, s'il n'est pas candidat lui-même, M. Léotard entend se rendre indispensable pour 1988.

DANIEL CARTON.

La lettre de VGE

Une façon comme une autre de prouver qu'il n'a décidément pas dit son dernier mot : M. Valéry Giscard d'Estaing fera paraître à partir du mois d'octobre une lettre mensuelle relatant en toute sobriété ses faits passés et ses gestes à venir. Le tout recensé sur une simple feuille recto verso, avec pour trame le dessin de son visage, et pour couleur, le vert, celle de l'espérance...

Le premier tirage, en attendant la formule d'abonnement à 100 F pour un an, a été de dix mille exemplaires, qui viennent d'être envoyés à toutes les sommités de l'UDF, ministres, parlementaires, maires de grandes villes, conseillers généraux et régionaux, responsables de fédération et, bien sûr, à M. Barre, avec *« tous ses compliments... »*.

Vingt-neuf sortants ne se représentent pas

Vingt-neuf des cent quatorze sénateurs, dont le mandat arrive à expiration, ne se représentent pas aux élections sénatoriales du 28 septembre. C'est le cas de dix des dix-neuf sénateurs communistes renouvelables : MM. Serge Boucheny (Paris) ; Jacques Eberhard (Seine-Maritime) ; Pierre Gamboa (Essonne) ; Jean Ooghe (Essonne) ; Mme Monique Midy (Hauts-de-Seine) ; MM. Guy Schmauss (Hauts-de-Seine) ; Fernand Lefort (Seine-Saint-Denis) ; James Marson (Seine-Saint-Denis) ; Marcel Rosette (Val-de-Marne) ; Marcel Gargar, app. (Guadeloupe).

De même, sept des vingt et un sénateurs socialistes renouvelables ne sollicitent pas le renouvellement de leur mandat : MM. Edouard Soldani (Var) ; Henri Duffaut (Vaucluse) ; Jean Geoffroy (Vaucluse) ; Mme Cécile Goldet (Paris) ; MM. Bernard Parmantier (Paris) ; Pierre Noé (Essonne) ; Marc Plantegenest, app. (Saint-Pierre-et-Miquelon).

Sur les dix membres du groupe de la Gauche démocratique soumis à réélection, deux ne se représentent pas : M. André Jouany (MRG), qui occupe la position de suppléant de M. Jean-Michel Baylet dans le Tarn-et-Garonne, et M. Edouard Bonnefous (UDF-CDS), président de la commission des finances du Sénat, qui n'est plus candidat dans les Yvelines.

Cinq des trente sénateurs de l'Union centriste soumis à réélection ne font pas acte de candidature : MM. Charles Bosson (UDF-CDS, Haute-Savoie) ; Jean-Marie Bouloux (UDF-CDS, Vienne) ; Adolphe Chauvin (UDF-CDS, Val-d'Oise) ; Charles Ferrant (UDF-CDS, Seine-Maritime) ; Frédéric Wirth (UDF, Français de l'étranger).

Il en est de même pour deux des quinze sénateurs républicains et indépendants renouvelables : MM. Paul Guillaumot (UDF-PR, Yonne) et Jacques Ménard (UDF-app. PR, Deux-Sèvres) ; deux des dix-sept sénateurs RPR renouvelables : MM. François Collet (Paris) et Edmond Valcin (Martinique) ; et pour l'un des deux non-inscrits renouvelables : M. Yves Durand (div. d., Vendée).

A ces vingt-neuf sièges, qui auront de nouveaux titulaires après le scrutin du 28 septembre, s'ajoutent les quatre actuellement vacants dans l'Aude, le Finistère, le Puy-de-Dôme et le Var, et les deux sièges supplémentaires réservés aux représentants des Français de l'étranger.

● **Yvelines.** — M. Edouard Bonnefous, qui n'est pas candidat au renouvellement de son mandat de sénateur des Yvelines (*le Monde* du 11 septembre), nous prie d'indiquer qu'il avait pris, *« dès le printemps dernier »* la décision de renoncer à la présidence de la commission des finances du Sénat après les élections du 28 septembre (*le Monde* du 10 septembre), tandis qu'il n'a pris qu'au mois de juillet celle de ne pas se présenter à ces élections.



Politique

L'élection législative partielle de Haute-Garonne

Concluant sa campagne électorale en Haute-Garonne où il est venu défier le maire de Toulouse, M. Dominique Baudis, porte-drapeau de la majorité, le premier secrétaire du PS, M. Lionel Jospin, s'est montré, jeudi soir 25 septembre, extrêmement virulent contre le gouvernement, qu'il a accusé de chercher *« à diviser, à séparer »* les Français. Le verdict des urnes sera examiné par toute la classe politique avec d'autant plus d'intérêt, dimanche soir, que tous les partis en présence ont voulu faire de cette élection législative partielle un test national.

Le choc Baudis-Jospin, ou l'histoire d'une impossible confrontation d'idées...

TOULOUSE
de notre correspondant

« Vous avez vu tout ce monde pour Jospin... ». Vibrant encore aux échos de cette dernière grande réunion publique, un vieux militant socialiste claironne, au sortir du chapiteau, son soulagement et son espoir. La campagne pour cette législative partielle, ouverte dans la torpeur d'un été accablé de soleil, s'achève sous une pluie battante, ce jeudi, dans le climat frileux d'une fin de septembre que la récente vague d'attentats a soudain rendu plus palpable.

Certes, Toulouse a été épargnée. Cela n'empêche pas certains socialistes de craindre, en privé, un mouvement de l'électorat en direction du parti au pouvoir.

Commencée par quelques coups de théâtre, dont le premier et décisif fut l'annulation du scrutin de mars, cette campagne se referme sur des coups de barre de fer qui ont envoyé *à l'hôpital* une *militante* socialiste, victime d'un commando d'extrême droite.

Si pendant deux mois le débat s'est déroulé sans passion apparente, au point que jusqu'à jeudi les Haut-Garonnais semblaient bouder les cérémonies incantatoires offertes par les grands responsables politiques, l'équipée nocturne de quelques gros bras a soudain électrisé l'atmosphère.

Consécutive à la décision du Conseil constitutionnel, cette élection n'est pas la reprise du 16 mars, parce que certains des acteurs ont changé et parce que la situation politique est différente.

Contraint, en raison de ce qu'il appelle encore *« une magouille »*, de se représenter devant les électeurs, M. Dominique Baudis s'apprêtait, début juillet, à gérer tranquillement, installé en fin de liste, le capital de voix que lui permettait l'union retrouvée avec le RPR. Mais l'arrivée de M. Lionel Jospin volant au secours d'une fédération socialiste prise d'étourdissements brouillait les cartes et faisait soudain de cette élection le centre de toutes les attentions.

Après un temps de réflexion, M. Baudis, ne voulant pas laisser croire qu'il se dérobait, prenait la tête de la liste d'union RPR-UDF et, fidèle à son choix d'après le 16 mars, annonçait son intention de démissionner dès la fin du scrutin.

L'événement créé par le MRG

Décor planté et premiers rôles distribués, le candidat socialiste a longtemps été seul à occuper la scène. Il est vrai que, « parachuté » dans le département, il devait s'y faire connaître et admettre. En deux mois et demi, M. Jospin a accompli un véritable marathon, courant de réunions en buvettes champêtres, de visites d'entreprises en tours de marchés à un rythme qui a surpris plus d'un socialiste garonnais.

Sachant bien qu'à poursuivre un tel lièvre il risquait de perdre le souffle, M. Dominique Baudis s'est glissé dans le costume du gestionnaire, face à un chef de parti.

L'homme en charge de la cité, face au professionnel de la politique. Pas de campagne à grand spectacle comme pour le 16 mars dernier. Il est allé au plus simple, recevant la visite – mais c'est, dit-il *« un hasard de calendrier »* – de quelques ministres, dont celle de M. Jacques Chirac.

En fait, les deux vedettes de cette élection n'ont pas travaillé sur le même registre. M. Jospin a voulu forcer son adversaire au débat politique, cherchant à le marquer à droite, à lui coller l'image d'un politicien masqué, à lui faire porter le poids de la gestion gouvernementale.

A l'inverse, M. Baudis a voulu jeter le doute sur le rôle des socialistes dans le scrutin controversé du 16 mars, au point d'être aujourd'hui poursuivi pour diffamation.

Pour le reste, il s'est contenté de *« surfer »* sur l'écume de la vague Jospin, dénonçant *« le parachuté qui abandonne ses électeurs parisiens »*, exhumant une interview à *l'Unité*, l'hebdomadaire du PS, dans laquelle le premier secrétaire, il y a quelques mois, promettait fidélité à Paris et aux Parisiens, tout comme il vient de le faire à Toulouse.

De leur côté, le Front national et le PCF, qui espèrent glisser un des leurs parmi les élus, ont battu le rappel des déçus, sans retrouver, si on en croit la fréquentation publique, les audiences du 16 mars. Mais l'événement a été créé par les radicaux de gauche.

M. Henri de Lassus, ancien directeur du tourisme et président de la fédération MRG de la Haute-Garonne, a mis sur pied, avec le soutien de M. Francis Doubin, une liste autonome. Sportif, à l'aise devant les caméras de télévision, M. de Lassus rompt également avec le radicalisme poussif dont le Sud-Ouest semblait s'être fait une spécialité. Et si, malgré une campagne où l'on n'a pas lésiné sur les moyens, les radicaux n'ont guère d'illusions à se faire, cette liste de *casus belli* pourrait bien priver de quelques voix précieuses les candidats socialistes.

M. Gérard Houteer, celui par qui l'annulation est arrivée, fait courir le même risque au PS. Mais l'ancien député de Muret, qui a rompu avec son parti, n'avait guère les moyens d'exister.

Cette campagne a été l'histoire d'une impossible confrontation d'idées, illustrée jusqu'à l'absurde par le rendez-vous manqué devant les téléspectateurs de FR 3. A deux jours du scrutin, les ténors ont mis les bouchées doubles pour convaincre les hésitants et faire déplacer les abstentionnistes.

M. Jospin, le plus exposé de tous, a multiplié les appels dans ce sens. Il revenait à M. Fizbin, communiste unitaire, d'appeler ses anciens camarades au *« vote efficace »*, tout comme à M. Stirn d'esquisser un rassemblement républicain, en ralliant certains centristes au Parti socialiste. Le premier secrétaire a dit : *« Le président de la République a besoin d'une majorité. »*

GÉRARD VALLÈS.

Une bonne opération... pour M. Rocard !

TOULOUSE
de notre envoyé spécial

Les socialistes voulant donner à cette élection la valeur d'un test politique national, M. Lionel Jospin a invité jeudi les électeurs de Haute-Garonne à adresser *« un avertissement clair au gouvernement de M. Chirac »* et un *« message d'amitié au président de la République »*.

Ce meeting toulousain a aussi constitué un élément de la réponse que M. Jospin veut apporter à ses contestataires à l'intérieur du PS. Le premier secrétaire était apparu isolé à l'issue du comité directeur du 13 septembre. Plusieurs voix s'étaient élevées pour contester l'analyse qu'il développe sur le rôle du PS dans l'opposition, et aucun dirigeant d'importance n'avait à cette occasion soutenu sa démarche. M. Jospin a pris à Toulouse une sorte de revanche que l'on peut juger à la qualité de la présence socialiste dans les premiers rangs de l'auditoire.

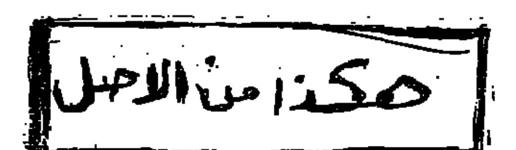
Le futur député de Toulouse n'avait pas souhaité que des dirigeants nationaux viennent l'épauler dans sa campagne haute-garonnaise, et aucune invitation n'avait été lancée pour ce dernier rassemblement. La présence d'un certain nombre de dignitaires socialistes venus sur l'estrade à la fin de la réunion donner l'accolade ou une poignée de mains au premier secrétaire est donc apparue comme une volonté affichée de soutien à M. Jospin.

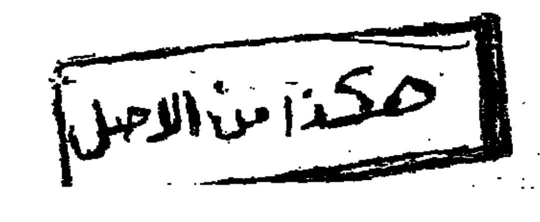
Parmi les parlementaires, outre les élus du département, MM. Jean-Jack Queyranne (Rhône), Michel Sapin (Hauts-de-Seine), Georges Sarre (Paris), Dominique Strauss Kahn (Haute-Savoie), Guy Vadepied (Oise), avaient fait le déplacement, tout comme M. Olivier Stirn (Manche). Du côté des anciens ministres, il y avait MM. Michel Delebarre, Roland Dumas, Martin Malvy, Henri Nallet, et surtout Michel Rocard, qui a recueilli une véritable ovation.

Le député des Yvelines avaient soigneusement ménagé son effet de surprise en n'annonçant sa venue que le matin même. En se montrant plus fidèle à M. Jospin que certains membres du propre courant du premier secrétaire (hasard ou volonté délibérée, aucun dirigeant national des diverses sous-tendances du courant mitterrandiste n'était à Toulouse), M. Rocard a réalisé à peu de frais une bonne opération. Vis-à-vis des militants, dont M. Jospin pense qu'ils ont pu être choqués par des attaques lancées alors qu'il était en pleine campagne sur le terrain, M. Rocard acquiert une sorte de brevet de loyalisme qui peut lui être utile quand viendra le moment de la désignation du candidat socialiste à l'élection présidentielle. Seul chef de courant (en dehors de M. Jospin lui-même) présent à Toulouse, il accrédite dans le même mouvement l'idée que l'« axe » Rocard-Jospin existe bel et bien en dépit des dénégations constantes du premier secrétaire.

M. Jospin avait affirmé mardi (*le Monde* du 24 septembre) qu'on allait *« s'expliquer »* à l'intérieur du parti. Bien qu'il se soit refusé jeudi à tout commentaire à ce propos, il semble improbable que les jours et les semaines qui suivront le 28 ne soient pas marqués par une contre-offensive du premier secrétaire, mais la force et la forme de cette contre-offensive, tout comme, au demeurant, la persistance ou non d'un débat, sont liées à l'issue du scrutin et surtout à la lancinante question de la conservation du quatrième siège socialiste acquis en mars en Haute-Garonne. Il n'existe aucune certitude à propos de ce quatrième siège dont le sort, bien plus que le nombre précis de suffrages obtenus par M. Jospin, pèsera dans le bilan que l'opinion publique et les militants du PS dresseront dimanche soir de la bataille de Toulouse.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.





Politique

Deux sondages

M. Mitterrand meilleur « présidentiable »

Selon le sondage réalisé par la SOFRES et publié dans *le Nouvel Observateur* du 25 septembre (1), M. François Mitterrand *« ferait un bon président de la République »* pour 48 % des personnes interrogées. Le chef de l'Etat, en tête des personnalités *« encore dans la course »* devance MM. Raymond Barre (47 % d'avis favorables), Michel Rocard (44 %) et Jacques Chirac (37 %). MM. François Léotard et Laurent Fabius recueillent respectivement 33 % et 31 % d'opinions positives. M. Valéry Giscard d'Estaing, pour sa part, est crédité de 28 % d'avis en sa faveur.M. André Lajoinie (5%) arrive en dernière position juste derrière M. jean-Marie Le Pen (6 %), tous deux largement distancés par M. Yves Montand (15 %).

D'autre part, l'IFOP a réalisé un sondage publié par l'hebdomadaire communistes *Révolution* relatif aux effets de la réforme électorale pour les législatives (2). Selon les résultats de cette études, 49 % des personnes interrogées estiment que le mode se scrutin *« doit en priorité permettre à chaque parti (...) d'obtenir un nombre de députés qui soit le plus proche possible de son poids électoral dans le pays »*, tandis que 19 % pensent qu'il doit permettre de *« dégager une majorité de gouvernement même si elle ne correspond pas à une majorité électorale »*. 36 % des sympathisants du RPR préfèrent cette dernière formule contre 35 % la première. En revanche, les partisans du PS penchent majoritairement (60 %) en faveur de la représentation proportionnelle, 13 % choisissent le mode de scrutin majoritaire. 66 % des électeurs du PCF et 62 % de ceux du Front national se prononcent également en faveur de la représentation proportionnelle, l'IFOP précisant que ces derniers résultats doivent être interprétés avec prudence *« compte tenu de la faiblesse de l'effectif »*.

---

(1) Sondage effectué du 8 au 11 septembre auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 personnes.

(2) Sondage réalisé du 8 au 15 septembre auprès de 877 personnes.

A La Réunion

Un maire socialiste interdit de toute fonction publique

SAINT-DENIS DE LA RÉUNION
de notre correspondant

Le tribunal correctionnel de Saint-Denis a prononcé vendredi 26 septembre, une interdiction définitive de toute fonction publique à l'encontre de M. Wilfrid Bertile, maire de Saint-Philippe et ancien député socialiste de La Réunion.

Le tribunal a, en outre, condamné M. Bertile à huit mois de prison avec sursis, à 40 000 F d'amende et au remboursement d'une somme de 440 000 francs à la commune de Saint-Philippe au titre des dommages et intérêts à payer, solidairement avec son premier adjoint, M. Alix Ethève, qui a écopé, pour sa part, de quatre mois de prison avec sursis.

M. Wilfrid Bertile comparaissait devant le tribunal correctionnel sous l'inculpation de délit d'ingérence. Il lui était reproché d'avoir détaché à son profit et par l'intermédiaire de son premier adjoint et beau-frère, une superficie de deux hectares d'un terrain de 26 hectares acheté par la commune de Saint-Philippe. Une parcelle payée 50 000 francs sur laquelle M. Bertile a aménagé sa maison.

L'ancien député socialiste a décidé de se pourvoir en appel du jugement rendu par le tribunal correctionnel et de se démettre de ses mandats de maire et de conseiller général afin de porter ensuite le litige devant les électeurs. Avant d'être élu à l'Assemblée nationale en 1981, M. Bertile était à la tête de la fédération départementale du Parti socialiste. Maire de Saint-Philippe, M. Bertile exerce également les fonctions de conseiller général. Au lendemain de son échec aux dernières législatives, M. Bertile avait réintégré son poste à l'université de La Réunion comme maître de conférences en géographie.

Edition

L'OPA sur le deuxième groupe français

M. De Benedetti espère détenir un tiers du capital des Presses de la Cité

MM. Claude Pierre-Brossolette, président de la société CERUS et Alain Minc, directeur général, ont confirmé jeudi 25 septembre, au cours d'une conférence de presse, leur intention de lancer une offre publique en vue de prendre une participation « significative » dans le capital des Presses de la Cité, le second groupe français d'édition.

Bien que les règles qui régissent les OPA exigent plus que de la discrétion de la part des promoteurs de l'opération, on croit savoir que l'offre publique pourrait prendre la forme d'un échange – trois actions de la CERUS pour une soulte contre une action des Presses de la Cité, ce qui porterait l'offre à 2 800 F l'action, alors qu'elle était cotée 2 400 F mardi. En tout état de cause, la CERUS – dont le financier italien Carlo De Benedetti détient 50 % des parts – et Pechelbronn, holding financier du groupe Worms, qui sont les deux initiateurs de l'opération, souhaitent obtenir au moins un tiers du capital des Presses de la Cité ; certains des « alliés » de CERUS, des institutionnels comme l'UAP, la BNP ou Suez pouvant également intervenir dans la prise de contrôle de la société d'édition.

Mais, pour l'instant – prudence ou dissimulation, – les dirigeants de la CERUS adoptent un profil bas en ce qui concerne la façon dont ils entrevoient l'avenir des Presses de la Cité. Leurs relations avec les actuels dirigeants des Presses de la Cité ? *« Nous les avons rencontrés. Nous espérons qu'ils nous accueilleront favorablement ; mais tout est possible : depuis le mariage d'amour jusqu'au divorce. »* La réaction de Bertelsmann, le géant de l'édition allemande qui détient la moitié du capital de France-Loisirs, la pièce maîtresse et la pourvoyeuse de bénéfices des Presses de la Cité ? *« Nous avons rendez-vous avec l'un de leurs représentants cet après-midi. Bertelsmann gère remarquablement France-Loisirs.* La reprise des Presses s'inscrit-elle dans une stratégie de la communication qui déboucherait sur la création d'un groupe multimédias international ? *« Je suis un homme très timoré »*, commente avec humour M. Claude Pierre-Brossolette, qui ne cache pas pourtant ses objectifs immédiats : *« Les Presses de la Cité sont un groupe d'édition important qui – France-Loisirs mis à part – ne gagne pas d'argent. Une très forte amélioration est imaginable. »*

Dans l'immédiat, M. Carlo De Benedetti et ses alliés paraissent donc déterminés à « remettre de l'ordre » dans le groupe avant d'envisager d'éventuels développements. Mais ils savent également qu'ils abordent un secteur, la communication, particulièrement sensible et dont le paysage va rapidement changer. Pour rester prudents sans être pris de vitesse, peut-être leur faudra-t-il trouver rapidement d'autres partenaires : d'ici à la clôture de l'offre publique vers la fin octobre, on peut prévoir quelques rebondissements dans le roman des Presses de la Cité.

PIERRE LEPAPE.

La cohabitation à l'épreuve du découpage et du terrorisme

Sérénité et vigilance

« Dédramatiser » : tel est le mot d'ordre implicite donné par l'Hôtel Matignon pour traiter les deux problèmes de l'heure – même s'ils sont de nature et d'importance différentes – que sont le découpage électoral et le terrorisme. Dédramatiser mais aussi faire preuve de fermeté, car le caractère sérieux des deux sujets n'est pas minimisé pour autant.

M. Denis Baudouin, porte-parole de M. Chirac, reconnaît bien volontiers, ainsi que l'Elysée l'avait souligné, que le premier ministre tenait à ce que le projet de découpage électoral contenu dans une ordonnance fût soumis et adopté par le conseil des ministres du mercredi 24 septembre, alors que M. Mitterrand souhaitait qu'il fût retardé. On est donc satisfait que le président de la République ait accepté cette inscription à l'ordre du jour alors qu'il aurait pu la refuser.

On considère désormais, à l'Hôtel Matignon, que le délai *« raisonnable »* demandé par le chef de l'Etat pour examiner l'ordonnance ne devrait pas excéder une quinzaine de jours. Selon le premier ministre, le reproche de *« précipitation »* n'est nullement justifié puisqu'un certain retard a déjà été pris à cause des navettes entre la commission des « sages » et le Conseil d'Etat pour l'examen d'un texte qui concrétise l'un des engagements essentiels de la nouvelle majorité, contenu dans la « plate-forme » électorale du RPR et de l'UDF.

M. Baudouin affirme aussi que *« ce découpage a été fait avec le maximum de précautions et de minutie et que jamais une réforme électorale n'aura été entourée d'autant de garanties »*. L'Hôtel Matignon précise, enfin, que le projet ne sera pas distribué à la presse, pour le moment, *« car ce ne serait pas convenable vis-à-vis du chef de l'Etat »*.

Ces précautions et ces amabilités s'accompagnent d'une grande sérénité quant au sort que M. Mitterrand réservera à ce texte. S'il refuse de signer l'ordonnance, celle-ci sera rédigée sous forme de projet de loi – sans aucun changement – et soumise à l'Assemblée nationale accompagnée, pour son vote, du recours à l'article 49-3 de la Constitution et même d'un « super-49-3 ». *« Cela se fera donc le plus rapidement possible »*, assure-t-on, en ajoutant : *« Cette affaire ne devrait pas créer de drame dans la cohabitation. »* Du côté de l'Hôtel Matignon, on veut pour l'heure exclure l'hypothèse selon laquelle M. Mitterrand pourrait faire davantage traîner sa décision.

On se montre également confiant dans la cohésion de la majorité parlementaire. On est convaincu en effet qu'aucun député RPR ou UDF ne joindra sa voix à une motion de censure qui serait déposée par les socialistes et soutenue à la fois par les communistes et le Front national, ainsi que l'a annoncé M. Le Pen jeudi. M. Chirac, qui s'adressera aux élus des deux groupes réunis à Vittel, le 1er octobre, les mettra devant leurs responsabilités face à l'éventualité d'une crise parlementaire en ce moment.

Si, en ce qui concerne le terrorisme, on s'efforce également de dédramatiser, en la matière, la sérénité cède la place à la vigilance et à la fermeté. M. Chirac veut, en effet, montrer à l'opinion qu'il maîtrise la situation ou tout au moins qu'il s'en donne les moyens. Il s'est institué ostensiblement en chef d'orchestre des opérations policières et des contacts diplomatiques. « Patron » exclusif du conseil de sécurité intérieure, tenu régulièrement au courant des actions des services de police et de renseignement, multipliant les démarches internationales – il sera le 3 octobre reçu par le roi du Maroc, – M. Chirac n'a pas hésité à brûler certains de ses vaisseaux en affirmant lui-même et en faisant répéter avec force par son porte-parole deux principes nouveaux. Désormais, en effet, *« tout contact ne peut être qu'officiel et entre Etats »*, d'une part, et, d'autre part, *« il n'est pas question de libérer Georges Ibrahim Abdallah aussi longtemps que la justice suivra son cours »*.

La véritable première épreuve

Le premier ministre dément donc officiellement avoir eu le moindre contact personnel avec des représentants officieux des mouvements terroristes. Toutes les relations, assure-t-il, se passent par l'intermédiaire de porte-parole patentés du gouvernement, qu'il s'agisse de ministres, de hauts fonctionnaires, diplomates ou de policiers, sans recours aux « barbouzes », aux « clandestins » ou autres « messieurs bons offices ». M. Chirac ne veut pas être soupçonné d'user de moyens qu'il reproche à ses prédécesseurs d'avoir utilisés. Toutefois – contrairement à ce que certains de ses proches ont pu faire il y a quelques semaines, – il se garde de mettre en cause ouvertement les responsabilités du gouvernement précédent. Le temps des procès d'intentions en ce domaine, estime-t-il, n'est pas venu.

M. Chirac réfute également le reproche de s'être contredit pendant son séjour à New-York. S'il a effectivement parlé à la tribune de l'Assemblée générale des Nations unies d'une responsabilité éventuelle de certains États dans le terrorisme, cette remarque visait le problème général du terrorisme à travers le monde depuis plusieurs années. En revanche, évoquant, dans sa conférence de presse ultérieure, le cas présent de la France, il a voulu dire que, pour le moment, rien ne permettrait d'impliquer un État nommé dans la vague d'attentats de Paris.

De même, selon l'Hôtel Matignon, Mgr Capucci ne doit pas être considéré comme un médiateur puisque ce n'est pas la France qui l'a sollicité. On reconnaît, toutefois, que le prélat, qui s'est longuement entretenu avec M. Pandraud, ministre de la sécurité, a pu faire « passer un message » à Georges Ibrahim Abdallah, et l'on ajoute, que *« s'il repart vers d'autres cieux, il verra lui-même ce qu'il aura à faire après son entretien avec le prisonnier et s'il doit en tirer des leçons »*. Espère-t-on que le prisonnier de la Santé aura trouvé auprès de son coreligionnaire son... chemin de Damas ?

Fermeté, enfin, de M. Chirac en ce qui concerne le problème général du rôle de la France au Proche-Orient : il n'est pas question que celle-ci se désintéresse de cette région ni sur le plan diplomatique et militaire, ni sur le plan économique et culturel, et qu'elle cède ainsi au *« chantage »*.

De par *« l'Orient compliqué »*, comme disait de Gaulle, M. Chirac affronte ainsi sa véritable première épreuve de chef du nouveau gouvernement dans le bureau même où – *mutatis mutandis* – Georges Pompidou avait surmonté le choc de mai 68.

ANDRÉ PASSERON.

JOURNAL D'UN AMATEUR, *par Philippe Boucher*

COINCIDENCE de la promenade et d'une affiche périmée dans la vitrine d'un magasin. Demeurée là, elle étonne, en ce moment qui, pour la France, n'est plus à décrire. C'était une exposition de l'été, au pavillon de Flore du Louvre, autour du tableau de Prud'hon *la Justice et la Vengeance divine poursuivant le Crime*. Les majuscules ne sont pas là par inadvertance, c'est ainsi que l'on écrivait en 1808, année où la toile fut montrée au Salon, pour marquer l'absolu d'un symbole, d'un principe ou d'un fléau.

Vers l'année 1960, Prud'hon, prénommé Pierre Paul (comme Rubens !), faisait rire les lycéens par ce qu'il avait de solennel et de magistral, au même degré que son cadet Greuze, et par les larmes qui coulaient en torrents de chacune de ses toiles : *le Retour du fils prodigue, la Malédiction du père* ou *le Père de famille expliquant la Bible à ses enfants.*

En ce temps-là, il y avait au lycée Lakanal, dont le parc n'égayait pas les murs, un garçon dégingandé, long comme un jour sans pain, et fort brillant, qui se nommait Jean-Claude Lebensztein. Docte et pourtant gentil, maniant déjà la litote pour mieux se faire valoir en se moquant de lui, il expliquait comment il avait raté une mention au Concours général de grec parce qu'il n'avait pas vu (mauvaise impression du texte, disait-il) un « iota souscrit », lacune qui lui avait fait manquer le sans-faute dont il se croyait capable. Ce « iota souscrit » impressionnait beaucoup ses condisciples qui n'avaient nulle connaissance du grec puisqu'ils ne l'étudiaient pas.

L'helléniste victime de son iota soustrait était passé maître dans l'art de mimer Greuze. Grâce à lui, les fades récréations des pensionnaires que le football laissait froids devenaient un divertissement élégant. Il campait tous les personnages : le père moribond jetant l'anathème, puis le fils coupable écrasé sous sa faute, enfin la famille terrifiée d'être le théâtre d'une pareille horreur. Son parterre lui trouvait du génie. Il en avait.

Aussi lorsqu'il lança un jour : *« Regardez, j'ai dessiné une femme nue »*, chacun, lui connaissant aussi le talent du dessin, voulut voir l'œuvre. La « femme nue » représentait une tête d'homme, image vivante de la concupiscence, yeux fixes, bouche de fièvre. Le titre n'était pas mensonger. Le dessin ne s'est pas perdu.

Prud'hon, pour autant que la mémoire soit fidèle, ne faisait pas partie du répertoire de Jean-Claude Lebensztein. Il est pourtant de la même famille que Greuze, ayant voulu, comme lui, après lui, mettre une salaison de morale sur le ragoût de l'art. Ne peignit-il pas *La cruel rit des pleurs qu'il fait verser, la Sagesse et la Vérité descendent sur la terre,* ou encore *l'Innocence entraînée par l'Amour et suivie par le Repentir ?* Sans oublier les majuscules.

La Justice et la Vengeance divine... avait été commandé par le comte Frochot, fidèle ami de Mirabeau, mais qui fut surtout le premier préfet de la Seine et à qui l'on doit la création de l'institution des Enfants trouvés, qui remplaça les porches d'église, et précéda l'Assistance publique.

Comme il n'existe plus, de nos jours, d'artistes officiels, mais seulement des créateurs subventionnés, il est inutile d'espérer que s'étalera bientôt, sur les murs de quelque « salon », une *République terrorisant les Terroristes,* ou bien un *Etat déclarant la Guerre au Crime.*

IL peut paraître inconvenient, en des circonstances à ce point dramatiques, de se faire un paravent de l'ironie. Mais ce sont les hommes publics qui y poussent avec leurs mots qu'ils veulent historiques, avant de s'en mordre les doigts. En voici quelques-uns pour que le ministre de l'intérieur se sente moins seul...

A la veille du conflit franco-prussien de 1870, le maréchal Lebœuf, ministre de la guerre, s'écrie devant le corps législatif : *« Nous sommes prêts, tellement prêts que la guerre pourrait durer deux ans sans que nous eussions besoin d'acheter même un bouton de guêtre. »* Sedan ne tarda pas.

Clichés

EN 1919, alors que le budget de la France se présente de manière catastrophique, un nommé Klotz, qui était ministre des finances dans le gouvernement Clemenceau, affirme : *« L'Allemagne paiera. »* Le 8 mars 1936, alors qu'il est manifeste que c'est tout l'inverse qui va se produire, le président du conseil Albert Sarraut lance l'avertissement suivant à la radio : *« Nous ne sommes pas disposés à laisser placer Strasbourg sous le feu des canons allemands. »*

Ce propos, que cite l'ancien ministre Edouard Bonnefous dans son *Histoire de la IIIe République*, a été complété par Marcel Bleustein-Blanchet, qui, déjeunant en 1938 avec Albert Sarraut, l'entendit révéler que ce discours n'était pas de lui, mais de son ministre des finances, Pierre-Etienne Flandin, et qu'il n'en avait pris connaissance que quelques instants avant de le prononcer.

Faut-il aussi rappeler Paul Reynaud déclarant, par deux fois, en avril 1940 : *« La route du fer est coupée »* pour l'Allemagne ? Et n'est-ce pas le même Paul Reynaud qui aurait assuré : *« Nous vaincrons parce que nous sommes les plus forts » ?*

∴

CES hommes qui ont pour mission de comprendre et de prévoir se bornent à voir de travers l'histoire qu'ils devraient conduire ; ou bien ils veulent se rassurer en même temps qu'apaiser leurs peuples. Mais d'autres la maquillent, sciemment, pour servir leurs ambitions ou en protéger le succès.

Alain Jaubert a eu l'idée de bâtir un livre autour de l'un des aspects de cette politique du mensonge, celle qui prend appui sur la photographie. Ce confrère (qui est aussi cinéaste) publie aux Editions Bernard Barrault, avec le concours de Hans Reychman pour la conception graphique, un volume intitulé *le Commissariat aux archives, les photos qui falsifient l'histoire* (1).

La lecture des documents rassemblés en cent quatre-vingt-dix (grandes) pages est édifiante. Certaines des falsifications confinent à l'art tant elles sont imperceptibles, d'autres au contraire ont dû être confiées à des saboteurs tant elles sont bourrées de « fautes » : personnage gommé dont on a laissé subsister un bout de chaussure, bras dont on a changé la position sans supprimer l'ombre portée du geste premier.

Les régimes communistes fournissent le gros bataillon de cette documentation.

Lénine sur le point de mourir se méfiait-il de la brutalité de Staline, au point de l'écrire noir sur blanc dans une sorte de testament qu'il laissa ? Le « petit père » rouge fait recomposer des photos qui démentiront ce jugement, à partir de clichés authentiques pris par la sœur de Lénine. La méfiance devient embrassade.

On découvre des soucis bien bourgeois chez ces révolutionnaires. Des photos de Lénine sont, de son vivant, retouchées afin qu'il y apparaisse moins débraillé et les souliers moins crottés. Entreprise moins dérisoire, les photos de groupe sont minutieusement expurgées pour tenir compte des assassinats, des exécutions, des suicides, ou des exils.

Hitler et Mussolini, pour le totalitarisme de droite, Mao, pour le totalitarisme de gauche, recourent aux mêmes trucages. Avec, pour ce qui concerne la droite, la note de ridicule. Lors de la signature du pacte germano-soviétique, les reporters saisissent la poignée de main qu'échangent Joachim von Ribbentrop, le plénipotentiaire allemand, et Joseph Staline. Mais celui-ci tient une cigarette à la main droite. Hitler, hostile au tabac (et végétarien), s'en offusque. *« L'irritant mégot »*, comme l'écrit Alain Jaubert, est gommé de la version germanique du cliché.

∴

RISIBLES ou odieux, ces procédés amènent inévitablement à se demander qui les ordonne, quelle est la part d'initiative que détiennent les services de propagande. Jusqu'à quel point les censeurs n'en font-ils pas plus que ne le souhaiterait le maître du moment ?

Vieille question sans intérêt réel. Au fur et à mesure qu'un homme s'assoit dans son pouvoir, l'image qui lui est renvoyée de lui-même lui paraît de moins en moins belle, c'est-à-dire de plus en plus injuste. Il n'est pas un censeur ou un courtisan pour ignorer cela ; pas un gouvernant pour s'en garder avec constance.

Bien qu'elles ne soient l'occasion que de trois exemples, les démocraties sont-elles aussi vertueuses qu'Alain Jaubert semble vouloir le démontrer en ne les mentionnant qu'à peine ?

Mais la chance des démocraties, c'est que la multiplicité des sources d'informations, donc de contrôle, rend, en principe, impossibles de telles manipulations. Le danger des démocraties, c'est qu'il n'est pas sûr qu'il en sera toujours ainsi. L'universelle concentration des moyens que connaissent le pouvoir politique et celui d'informer fait douter de la vertu occidentale.

Ouvrons l'œil pour que l'œil ne soit pas dupé. Surtout au moment où la restauration de la paix publique en France semble devoir passer par une poignée de photographies soumises à l'œil humain.

---

(1) Cent quarante-huit francs. Ça les vaut.

Le projet de découpage électoral



Le président de la République a décidé de s'accorder un temps de réflexion avant de se prononcer sur les ordonnances fixant les limites des cinq cent soixante-dix-sept nouvelles circonscriptions législatives adoptées par le conseil des ministres du mercredi 24 septembre.

Nous publions la composition des circonscriptions des quatre-vingt-seize départements métropolitains et des quatre départements d'outre-mer.

Si M. François Mitterrand signe l'ordonnance, c'est dans ce nouveau cadre que les électeurs éliront la prochaine Assemblée nationale. En revanche, si le chef de l'Etat se refuse à signer, cette ordonnance devrait être transformée en projet de loi. Ce dernier sera soumis au Parlement. A priori, *ce découpage ne devrait pas être modifié, dans la mesure où les députés seraient invités à l'adopter selon la procédure de l'alinéa 3 de l'article 49 de la Constitution, qui leur interdit la possibilité de l'amender. Quant au Sénat, il entre dans sa tradition de ne pas se mêler outre mesure des modalités d'élection de l'autre Assemblée.*

M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, a tenu compte de l'avis de la commission des Sages qui s'est essentiellement appuyée sur des arguments d'ordre démographique et en partie de celui du Conseil d'Etat, dont les critères d'appréciation sont plus larges.

AIN

1re circonscription
Cantons de : Bourg-en-Bresse-Est, Bourg-en-Bresse-Nord-Centre, Bourg-en-Bresse-Sud, Ceyzériat, Coligny, Montrevel-en-Bresse, Péronnas, Pont-d'Ain, Saint-Trivier-de-Courtes, Treffort-Cuisiat, Viriat.

2e circonscription
Cantons de : Ambérieu-en-Bugey, Izernore, Lagnieu, Meximieux, Montluel, Nantua, Oyonnax-Nord, Oyonnax-Sud, Poncin.

3e circonscription
Cantons de : Bellegarde-sur-Valserine, Belley, Brénod, Champagne-en-Valromey, Collonges, Ferney-Voltaire, Gex, Hauteville-Lompnes, Lhuis, Saint-Rambert-en-Bugey, Seyssel, Virieu-le-Grand.

4e circonscription
Cantons de : Bâgé-le-Châtel, Chalamont, Châtillon-sur-Chalaronne, Miribel, Pont-de-Vaux, Pont-de-Veyle, Reyrieux, Saint-Trivier-sur-Moignans, Thoissey, Trévoux, Villars-les-Dombes.

AISNE

1re circonscription
Cantons de : Anizy-le-Château, Craonne, Crécy-sur-Serre, La Fère, Laon-Nord, Laon-Sud, Neufchâtel-sur-Aisne, Rozoy-sur-Serre, Sissonne.

2e circonscription
Cantons de : Le Catelet, Moy-de-l'Aisne, Saint-Quentin-Centre, Saint-Quentin-Nord, Saint-Quentin-Sud, Saint-Simon, Vermand.

3e circonscription
Cantons de : Aubenton, Bohain-en-Vermandois, La Capelle, Guise, Hirson, Marle, Le Nouvion-en-Thiérache, Ribemont, Sains-Richaumont, Vervins, Wassigny.

4e circonscription
Cantons de : Chauny, Coucy-le-Château-Auffrique, Soissons-Nord, Soissons-Sud, Tergnier, Vic-sur-Aisne.

5e circonscription
Cantons de : Braine, Charly, Château-Thierry, Condé-en-Brie, Fère-en-Tardenois, Neuilly-Saint-Front, Oulchy-le-Château, Vailly-sur-Aisne, Villers-Cotterêts.

ALLIER

1re circonscription
Cantons de : Chevagnes, Dompierre-sur-Besbre, Le Donjon, Jaligny-sur-Bresbre, Moulins-Ouest, Moulins-Sud, Neuilly-le-Réal, Yzeure.

2e circonscription
Cantons de : Commentry, Domérat-Montluçon-Nord-Ouest, Huriel, Marcillat-en-Combraille, Montluçon-Est, Montluçon-Nord-Est, Montluçon-Ouest, Montluçon-Sud.

3e circonscription
Cantons de : Bourbon-l'Archambault, Cérilly, Chantelle, Ebreuil, Gannat, Hérisson, Lurcy-Lévis, Le Montet, Montmarault, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Souvigny, Varennes-sur-Allier.

4e circonscription
Cantons de : Cusset-Nord, Cusset-Sud, Escurolles, Lapalisse, Le Mayet-de-Montagne, Vichy-Nord, Vichy-Sud.

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

1re circonscription
Cantons de : Allos-Colmars, Annot, Barrême, Castellane, Digne-Est, Digne-Ouest, Entrevaux, La Javie, Les Mées, Mézel, Moustiers-Sainte-Marie, Peyruis, Riez, Saint-André-les-Alpes, Valensole, Volonne.

2e circonscription
Cantons de : Banon, Barcelonnette, Forcalquier, Le Lauzet-Ubaye, Manosque-Nord, Manosque-Sud-Est, Manosque-Sud-Ouest, La Motte, Noyers-sur-Jabron, Reillanne, Saint-Etienne, Seyne, Sisteron, Turriers.

HAUTES-ALPES

1re circonscription
Cantons de : Aspres-sur-Buëch, Barcillonnette, La Bâtie-Neuve, Chorges, Gap-Campagne, Gap-Centre, Gap-Nord-Est, Gap-Nord-Ouest, Gap-Sud-Est, Gap-Sud-Ouest, Laragne-Montéglin, Orpierre, *Ribiers, Rosans, Saint*-Etienne-en-Dévoluy, Serres, Tallard, Veynes.

2e circonscription
Cantons de : Aiguilles, L'Argentière-la-Bessée, Briançon-Nord, Briançon-Sud, Embrun, La Grave, Guillestre, Le Monêtier-les-Bains, Orcières, Saint-Bonnet, Saint-Firmin, Savines-le-Lac.

ALPES-MARITIMES

1re circonscription
Cantons de : Nice 1, 2, 3 et Nice 12.

2e circonscription
Cantons de : Nice 4, 5, 6 et Nice 7.

3e circonscription
Cantons de : Nice 8, 10, 11 et Nice 13.

4e circonscription
Cantons de : Beausoleil, Breil-sur-Roya, L'Escarène, Menton, Sospel, Tende, Villefranche.

5e circonscription
Cantons de : Contes, Guillaumes, Lantosque, Levens, Nice 9, Nice 14, Puget-Théniers, Roquebillière, Roquestéron, Saint-Etienne-de-Tinée, Saint-Martin-Vésubie, Saint-Sauveur-sur-Tinée, Villars-sur-Var.

6e circonscription
Cantons de : Cagnes-sur-Mer-Centre, Cagnes-sur-Mer-Ouest, Carros, Coursegoules, Saint-Laurent-du-Var, Cagnes-sur-Mer-Est, Vence.

7e circonscription
Cantons de Antibes-Biot, Antibes-Centre, Le Bar-sur-Loup, Vallauris-Antibes-Ouest.

8e circonscription
Cantons de : Cannes-Centre, Cannes-Est, Mandelieu-Cannes-Ouest.

9e circonscription
Cantons de : Le Cannet, Grasse-Nord, Grasse-Sud, Mougins, Saint-Auban, Saint-Vallier-de-Thiey.

ARDÈCHE

1re circonscription
Cantons de : Bourg-Saint-Andéol, Le Cheylard, Chomérac, Privas, Rochemaure, Saint-Martin-de-Valamas, Saint-Pierreville, Vernoux-en-Vivarais, Viviers, La Voulte-sur-Rhône.

2e circonscription
Cantons de : Annonay-Nord, Annonay-Sud, Lamastre, Saint-Agrève, Saint-Félicien, Saint-Péray, Satillieu, Serrières, Tournon.

3e circonscription
Cantons de : Antraigues, Aubenas, Burzet, Coucouron, Joyeuse, Largentière, Montpezat-sous-Bauzon, Saint-Etienne-de-Lugdarès, Thueyts, Valgorge, Vallon-Pont-d'Arc, Vals-les-Bains, Les Vans, Villeneuve-de-Berg.

ARDENNES

1re circonscription
Cantons de : Asfeld, Charleville-Centre, Château-Porcien, Flize, Juniville, Mézières-Est, Novion-Porcien, Omont, Rethel, Rumigny, Signy-l'Abbaye, Signy-le-Petit, Villers-Semeuse.

2e circonscription
Cantons de : Charleville-la-Houillère, Fumay, Givet, Mézières-Centre-Ouest, Monthermé, Nouzonville, Renwez, Revin, Rocroi.

3e circonscription
Cantons de : Attigny, Buzancy, Carignan, Le Chesne, Grandpré, Machault, Monthois, Mouzon, Raucourt-et-Flaba, Sedan-Est, Sedan-Nord, Sedan-Ouest, Tourteron, Vonziers.

ARIÈGE

1re circonscription
Cantons de : Ax-les-Thermes, La Bastide-de-Sérou, Les Cabannes, Castillon-en-Couserans, Foix-Rural, Foix-Ville, Lavelanet, Massat, Oust, Quérigut, Tarascon-sur-Ariège, Varilhes, Vicdessos.

2e circonscription
Cantons de : Le Fossat, Le Mas-d'Azil, Mirepoix, Pamiers-Est, Pamiers-Ouest, Sainte-Croix-Volvestre, Saint-Girons, Saint-Lizier, Saverdun.

AUBE

1re circonscription
Cantons de : Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Aube, Brienne-le-Château, Chavanges, Essoyes, Piney, Ramerupt, Soulaines-Dhuys, Troyes 1, Troyes 2, Vendeuvre-sur-Barse.

2e circonscription
Cantons de : Aix-en-Othe, Bar-sur-Seine, Bouilly, Chaource, Ervy-le-Châtel, Estissac, Lusigny-sur-Barse, Mussy-sur-Seine, Les Riceys, Troyes 5, Troyes 6, Troyes 7.

3e circonscription
Cantons de : La Chapelle-Saint-Luc, Marcilly-le-Hayer, Méry-sur-Seine, Nogent-sur-Seine, Romilly-sur-Seine 1, Romilly-sur-Seine 2, Sainte-Savine, Troyes 3, Troyes 4, Villenauxe-la-Grande.

AUDE

1re circonscription
Cantons de : Capendu, Carcassonne 1, Carcassonne 2, Carcassonne 3, Conques-sur-Orbiel, Lagrasse, Mas-Cabardès (moins la commune de Laprade).

2e circonscription
Cantons de : Coursan, Durban-Corbières, Ginestas, Lézignan-Corbières, Narbonne-Est, Narbonne-Ouest, Narbonne-Sud, Sigean, Tuchan.

3e circonscription
Cantons de : Alaigne, Alzonne, Axat, Belcaire, Belpelch, Castelnaudary-Nord, Castelnaudary-Sud, Chalabre, Couiza, Fanjeaux, Limoux, Montréal, Quillan, Saint-Hilaire, Saissac, Salles-sur-l'Hers. Commune de Laprade.

AVEYRON

1re circonscription
Cantons de : Bozouls, Entraygues-*sur-Truyère*, Espalion, Estaing, Laguiole, Laissac, Marcillac-Vallon, Mur-de-Barrez, Rodez-Est, Rodez-Nord, Rodez-Ouest, Saint-Amans-des-Cots, Saint-Chély-d'Aubrac, Sainte-Geneviève-sur-Argence, Saint-Geniez-d'Olt.

2e circonscription
Cantons de : Aubin, Baraqueville-Sauveterre, Capdenac-Gare, Conques, Decazeville, Montbazens, Najac, Naucelle, Rieupeyroux, Rignac, La Salvetat-Peyralès, Villefranche-de-Rouergue, Villeneuve.

3e circonscription
Cantons de : Belmont-sur-Rance, Camarès, Campagnac, Cassagnes-Bégonhès, Cornus, Millau-Est, Millau-Ouest, Nant, Peyreleu, Pont-de-Salars, Réquista, Saint-Affrique, Saint-Beauzély, Saint-Rome-de-Tarn, Saint-Sernin-sur-Rance, Salles-Curan, Séverac-le-Château, Vézins-de-Lévézou.

BOUCHES-DU-RHONE

1re circonscription
4e arrondissement municipal ; partie du 1er arrondissement municipal située à l'est d'une ligne définie par l'axe des voies ci-après : boulevard Maurice-Bourdet (à partir de la limite du 3e arrondissement municipal), place des Marseillaises, boulevard d'Athènes, allées Léon-Gambetta, boulevard de la Libération-Général-de-Monsabert (jusqu'à la limite du 4e arrondissement municipal) ; partie du 12e arrondissement municipal située à l'ouest d'une ligne définie par l'axe des voies ci-après : chemin de la Parette à partir de la limite du 11e arrondissement municipal, impasse Gaston-de-Flotte et son prolongement piétonnier (ancienne traverse Gaston-de-Flotte) jusqu'à l'avenue Van-Gogh, avenue de la Fourragère, avenue des Caillols, avenue de la Figonne, traverse de Courtrai, traverse du Fort-Fouque, avenue du 24-avril-1915, rue Pierre-Béranger, traverse des Massaliottes, chemin des Sables, rue de Charleroi, boulevard des Fauvettes, boulevard Pinatel, chemin des Amaryllis, rue Charles-Kaddouz jusqu'à la limite du 13e arrondissement municipal.

2e circonscription
8e arrondissement municipal ; partie du 6e arrondissement municipal située au sud d'une ligne définie par l'axe des voies ci-après : boulevard Baille (à partir de la limite du 5e arrondissement municipal), rue de Lodi, rue Pierre-Laurent, rue Perrin-Soliers, boulevard Baille, place Castellane, rue Louis-Maurel, rue Edmond-Rostand, rue du Docteur-Jean-Fiolle, rue Stanislas-Torrents, rue Bossuet, rue Breteuil, rue Saint-Jacques, boulevard Notre-Dame jusqu'à la place de la Corderie.

3e circonscription
2e et 7e arrondissement municipal ; partie du 1er arrondissement municipal non comprise dans la 1re circonscription.

4e circonscription
3e et 16e arrondissement municipal ; partie du 15e arrondissement municipal située à l'ouest d'une ligne définie par l'axe des voies ci-après : route de la Gavotte à partir de la limite de la commune des Pennes-Mirabeau, boulevard Henri-Barnier, par la voie ferrée de Marseille à Briançon et par l'axe des voies ci-après : chemin de Saint-Antoine-à-Saint-Joseph, rue René-d'Anjou, boulevard de la Padouane, traverse de l'Oasis, avenue des Aygalades, rue Le Chatelier, allée de la Montagnette, chemin des Brugas, autoroute A 7 jusqu'à la limite du 14e arrondissement.

5e circonscription
5e arrondissement municipal ; partie du 6e arrondissement municipal non comprise dans la 2e circonscription ; partie du 10e arrondissement municipal située à l'ouest d'une ligne définie par l'axe des voies ci-après : chemin de Pont-de-Vivaux-à-Saint-Tronc (à partir de la limite du 9e arrondissement municipal), chemin de Saint-Loup-à-Saint-Tronc, voie de ce chemin à l'avenue Florian et avenue Florian (jusqu'à la limite du 11e arrondissement municipal).

6e circonscription
9e arrondissement municipal ; partie du 10e arrondissement municipal non comprise dans la 5e circonscription ; partie du 11e arrondissement municipal située à l'ouest d'une ligne définie par l'axe des voies ci-après : avenue William Booth (à partir de la limite du 12e arrondissement municipal), avenue Bernard-Lecache, boulevard de la Pomme, avenue Emmanuel-Allard, avenue du docteur Heckel, boulevard de la Valbarelle, avenue de Montélimar, avenue de Tarascon, avenue du Pontet, chemin de la Valbarelle-à-Saint-Marcel, traverse des Pionniers, par l'axe du canal de Marseille, par l'axe des voies ci-après : boulevard des Olivettes, boulevard du Parasol, boulevard du Plateau et traverse de la Haute-Granière, et par une ligne droite tracée dans le prolongement de la traverse de la Haute-Granière jusqu'à la limite du 10e arrondissement municipal.

7e circonscription
14e arrondissement municipal ; partie du 15e arrondissement municipal non comprise dans la 4e circonscription ; partie du 13e arrondissement municipal située à l'ouest d'une ligne définie par l'axe des voies ci-après : avenue du Merlan-à-la-Rose (à partir de la limite du 14e arrondissement), boulevard Laveran, rue de Marathon, boulevard Bouge, boulevard Gémy, boulevard Barry, impasse Merle et son prolongement jusqu'à la limite du 12e arrondissement municipal.

8e circonscription
Partie du 11e arrondissement municipal non comprise dans la 6e circonscription ; partie du 12e arrondissement municipal non comprise dans la 1re circonscription ; partie du 13e arrondissement municipal non comprise dans la 7e circonscription.

9e circonscription
Cantons de : Aubagne, La Ciotat.

10e circonscription
Cantons de : Allauch, Gardanne, Roquevaire.

11e circonscription
Cantons de : Aix-en-Provence-Sud-Ouest, Salon-de-Provence (moins les communes d'Aurons, La Barben et Pélissanne).

12e circonscription
Cantons de : Berre-l'Etang, Marignane. Commune de Saint-Chamas.

13e circonscription
Cantons de : Istres (moins les communes de Miramas et Saint-Chamas), Martigues.

14e circonscription
Cantons de : Aix-en-Provence-Centre, Aix-en-Provence-Nord-Est, Peyrolles-en-Provence, Trets.

15e circonscription
Cantons de : Châteaurenard, Eyguières, Lambesc, Orgon, Saint-Rémy-de-Provence. Communes de : Aurons, La Barben, Pélissanne.

16e circonscription
Cantons de : Arles-Est, Arles-Ouest, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Saintes-Maries-de-la-Mer, Tarascon. Commune de Miramas.

CALVADOS

1re circonscription
Cantons de : Caen 1, 2, 3, 8 et 9, Tilly-sur-Seulles.

2e circonscription
Cantons de : Caen 4, 5, 6, 7 et 10, Troarn.

3e circonscription
Cantons de : Bretteville-sur-Laize, Falaise-Nord, Falaise-Sud, Lisieux 2, Livarot, Mézidon-Canon, Morteaux-Coulibœuf, Orbec, Saint-Pierre-sur-Dives. Commune de Lisieux (partie comprise dans le canton de Lisieux 1).

4e circonscription
Cantons de : Blangy-le-Château, Cabourg, Cambremer, Dozulé, Honfleur, Lisieux 1 (moins la commune de Lisieux), Pont-l'Evêque, Trouville-sur-Mer.

5e circonscription
Cantons de : Balleroy, Bayeux, Caumont-l'Eventé, Creully, Douvres-la-Délivrande, Isigny-sur-Mer, Ouistreham, Ryes, Trévières.

6e circonscription
Cantons de : Aunay-sur-Odon, Le Bény-Bocage, Bourguébus, Condé-sur-Noireau, Evrecy, Saint-Sever-Calvados, Thury-Harcourt, Vassy, Villers-Bocage, Vire.

CANTAL

1re circonscription
Cantons de : Arpajon-sur-Cère, Aurillac 1, Aurillac 2, Aurillac 3, Aurillac 4, Jussac, Laroquebrou, Maurs, Montsalvy, Saint-Cernin, Saint-Mamet-la-Salvetat, Vic-sur-Cère.

2e circonscription
Cantons de : Allanche, Champs-sur-Tarentaise-Marchal, Chaudes-Aigues, Condat, Massiac, Mauriac, Murat, Pierrefort, Pleaux, Riom-ès-Montagnes, Ruynes-en-Margeride, Saignes, Saint-Flour-Nord, Saint-Flour-Sud, Salers.

CHARENTE

1re circonscription
Cantons de : Angoulême-Est, Angoulême-Ouest, Aubeterre-sur-Dronne, Blanzac-Porcheresse, Chalais, La Couronne, Montbron, Montmoreau-Saint-Cybard, Villebois-Lavalette.

2e circonscription
Cantons de : Baignes-Sainte-Radegonde, Barbezieux-Saint-Hilaire, Brossac, Châteauneuf-sur-Charente, Cognac-Nord, Cognac-Sud, Jarnac, Segonzac.

3e circonscription
Cantons de : Aigre, Chabanais, Champagne-Mouton, Confolens-Nord, Confolens-Sud, Hiersac, Mansle, Rouillac, Ruffec, Saint-Amand-de-Boixe, Saint-Claud, Villefagnan.

4e circonscription
Cantons de : Angoulême-Nord, Le Gond-Pontouvre, Montembœuf, La Rochefoucault, Ruelle-sur-Touvre, Soyaux.

CHARENTE-MARITIME

1re circonscription
Cantons de : Ars-en-Ré, La Rochelle 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, Saint-Martin-de-Ré.

2e circonscription
Cantons de : Aigrefeuille-d'Aunis, Aytré, Courçon, La Jarrie, Marans, Rochefort-Centre, Rochefort-Nord, Rochefort-Sud, Surgères.

3e circonscription
Cantons de : Aulnay, Burie, Loulay, Matha, Saint-Hilaire-de-Villefranche, Saint-Jean-d'Angély, Saint-Savinien, Saintes-Est (moins les communes de Colombiers et La Jard), Saintes-Nord, Saintes-Ouest, Tonnay-Boutonne.

4e circonscription
Cantons de : Archiac, Cozes, Gémozac, Jonzac, Mirambeau, Montendre, Montguyon, Montlieu-la-Garde, Pons, Royan-Est, Saint-Genis-de-Saintonge.

5e circonscription
Cantons de : Le Château-d'Oléron, Marennes, Royan-Ouest, Saint-Agnant, Saint-Pierre-d'Oléron, Saint-Porchaire, Saujon, Tonnay-Charente, La Tremblade.

CHER

1re circonscription
Cantons de : Les Aix-d'Angillon, Argent-sur-Sauldre, Aubigny-sur-Nère, Bourges 2, 4 et 5, La Chapelle-d'Angillon, Henrichemont, Léré, Saint-Martin-d'Auxigny, Sancerre, Vailly-sur-Sauldre.

2e circonscription
Cantons de : Bourges 1, Chârost, Graçay, Lury-sur-Arnon, Mahun-sur-Yèvre, Saint-Doulchard, Vierzon 1, Vierzon 2.

3e circonscription
Cantons de : Baugy, Bourges 3, Charenton-du-Cher, Châteaumeillant, Châteauneuf-sur-Cher, Le Châtelet, Dun-sur-Auron, La Guerche-sur-l'Aubois, Levet, Lignières, Nérondes, Saint-Amand-Montrond, Sancergues, Sancoins, Saulzais-le-Potier.

CORRÈZE

1re circonscription
Cantons de : Argentat, Beaulieu-sur-Dordogne, Beynat, Donzenac, Juillac, Lubersac, la Roche-Canillac, Seilhac, Tulle-Campagne-Nord, Tulle-Campagne-Sud, Tulle-Urbain-Nord, Tulle-Urbain-Sud, Vigeois.

2e circonscription
Cantons de : Ayen, Brive-Centre, Brive-Nord-Est, Brive-Nord-Ouest, Brive-Sud-Est, Brive-Sud-Ouest, Larche, Malemort-sur-Corrèze, Meyssac.

3e circonscription
Cantons de : Bort-les-Orgues, Bugeat, Corrèze, Egletons, Eygurande, Lapleau, Mercœur, Meymac, Neuvic, Saint-Privat, Sornac, Treignac, Ussel-Est, Ussel-Ouest, Uzerche.

CORSE-DU-SUD

1re circonscription
Cantons de : Ajaccio 1, 2, 3, 4, 5 et 7, Celavo-Mezzana, Cruzini-Cinarca, Les Deux-Sevi, Les Deux-Sorru.

2e circonscription
Cantons de : Ajaccio 6, Bastelica, Bonifacio, Figari, Levie, Olmeto, Petreto-Bicchisano, Porto-Vecchio, Santa-Maria-Siché, Sartène, Tallano-Scopamène, Zicavo.

HAUTE-CORSE

1re circonscription
Cantons de : Bastia 1, 2, 3, 4, 5 et 6, Borgo, Capobianco, La Conca-d'Oro, Le Haut-Nebbio, Sagro-di-Santa-Giulia, San-Martino-di-Lota.

2e circonscription
Cantons de : Alto-di-Casaconi, Belgodère, Bustanico, Calenzana, Calvi, Campoloro-di-Moriani, Castifao-Morosaglia, Corte, Fiumalto-d'Ampugnani, Ghisoni, L'Ile-Rousse, Moïta-Verde, Niolu-Omessa, Orezza-Alesani, Prunelli-di-Fiumorbo, Venaco, Vescovato, Vezzani.

COTE-D'OR

1re circonscription
Cantons de : Dijon 5, 6 et 7, Fontaine-lès-Dijon.

2e circonscription
Cantons de : Auxonne, Dijon 1, 3 et 8, Fontaine-Française, Mirebeau, Pontailler-sur-Saône.

3e circonscription
Cantons de : Chenôve, Dijon 2 et 4, Genlis.

4e circonscription
Cantons de : Aignay-le-Duc, Baigneux-les-Juifs, Châtillon-sur-Seine, Grancey-le-Château-Neuvelle, Is-sur-Tille, Laignes, Montbard, Montigny-sur-Aube, Précy-sous-Thil, Recey-sur-Ource, Saint-Seine-l'Abbaye, Saulieu, Selongey, Semur-en-Auxois, Sombernon, Venarey-les-Laumes, Vitteaux.

5e circonscription
Cantons de : Arnay-le-Duc, Beaune-Nord, Beaune-Sud, Bligny-sur-Ouche, Gevrey-Chambertin, Liernais, Nolay, Nuits-Saint-Georges, Pouilly-en-Auxois, Saint-Jean-de-Losne, Seurre.

COTES-DU-NORD

1re circonscription
Cantons de : Châtelaudren, Langueux, Plérin, Ploufragan, Saint-Brieuxc-Nord, Saint-Brieuc-Ouest, Saint-Brieuc-Sud.

2e circonscription
Cantons de : Broons, Caulnes, Dinan-Est, Dinan-Ouest, Evran, Matignon, Plancoët, Plélan-le-Petit, Pléneuf-Val-André, Ploubalay.

3e circonscription
Cantons de : La Chèze, Collinée, Corlay, Jugon-les-Lacs, Lamballe, Loudéac, Merdrignac, Moncontour, Mûr-de-Bretagne, Ploeuc-sur-Lié, Plouguenast, Quintin, Uzel.

4e circonscription
Cantons de : Bégard, Belle-Isle-en-Terre, Bourbriac, Callac, Gouarec, Guingamp, Lanvollon, Maël-Carhaix, Plestin-les-Grèves, Plouagat, Plouaret, Rostrenen, Saint-Nicolas-du-Pélem.

5e circonscription
Cantons de : Etables-sur-Mer, Lannion, Lézardrieux, Paimpol, Perros-Guirec, Plouha, Pontrieux, La Roche-Derrien, Tréguier.

CREUSE

1re circonscription
Cantons de : Bénévent-l'Abbaye, Bonnat, Bourganeuf, Dun-le-Palestel, Le Grand-Bourg, Guéret-Nord, Guéret-Sud-Est, Guéret-Sud-Ouest, Saint-Vaury, La Souterraine.

2e circonscription
Cantons de : Ahun, Aubusson, Auzances, Bellegarde-en-Marche, Boussac, Chambon-sur-Voueize, Châtelus-Malvaleix, Chénérailles, *La* Courtine, Crocq, Evaux-les-Bains, Felletin, Gentioux-*Pigerolles, Jarnages, Pontarion,* Royère-de-Vassivière, Saint-Sulpice-les-Champs.

DORDOGNE

1re circonscription
Cantons de : Montpon-Ménestérol, Mussidan, Neuvic, Périgueux-Centre, Périgueux-Nord-Est, Périgueux-Ouest, Saint-Astier.

2e circonscription
Cantons de : Beaumont, Bergerac 1, Bergerac 2, Le Buisson-de-Cadouin, Eymet, La Force, Issigeac, Lalinde, Monpazier, Sigoulès, Vélines, Villamblard, Villefranche-de-Lonchat.

3e circonscription
Cantons de : Brantôme, Bussière-Badil, Champagnac-de-Belair, Excideuil, Jumilhac-le-Grand, Lanouaille, Mareuil, Montagrier, Nontron, Ribérac, Saint-Aulaye, Saint-Pardoux-la-Rivière, Savignac-les-Eglises, Thiviers, Verteillac.

4e circonscription
Cantons de : Belvès, Le Bugue, Carlux, Domme, Hautefort, Montignac, Saint-Cyprien, Sainte-Alvère, Saint-Pierre-de-Chignac, Salignac-Eyvignes, Sarlat-la-Canéda, Terrasson-la-Villedieu, Thenon, Vergt, Villefranche-du-Périgord.

DOUBS

1re circonscription
Cantons de : Audeux, Besançon-Nord-Ouest et Ouest, Planoise Boussières, Quingey.

2e circonscription
Cantons de : Besançon-Est, Besançon-Nord-Est, Besançon-Sud, Marchaux, Ornans, Roulans.

3e circonscription
Cantons de : Baume-les-Dames, Clerval, L'Isle-sur-le-Doubs, Maîche, Montbéliard-Est, Montbéliard-Ouest, Rougemont, Saint-Hippolyte.

4e circonscription
Cantons de : Audincourt, Etupes, Hérimoncourt, Pont-de-Roide, Sochaux-Grand-Charmont, Valentigney.

(Lire la suite page 12.)

Le projet de découpage électoral



(Suite de la page 11.)

5e circonscription
Cantons de : Amancey, Levier, Montbenoît, Morteau, Mouthe, Pierrefontaine-les-Varans, Pontarlier, Le Russey, Vercel-Villedieu-le-Camp.

DROME

1re circonscription
Cantons de : Bourg-lès-Valence, Tain-l'Hermitage, Valence 1, 2, 3 et 4.

2e circonscription
Cantons de : Loriol-sur-Drôme (moins la commune d'Ambonil), Marsanne, Montélimar 1, Montélimar 2, Pierrelatte, Portes-lès-Valence.

3e circonscription
Cantons de : Bourdeaux, Buis-les-Baronnies, Chabeuil, La Chapelle-en-Vercors, Châtillon-en-Diois, Crest-Nord, Crest-Sud, Die, Dieulefit, Grignan, Luc-en-Diois, La Motte-Chalançon, Nyons, Rémuzat, Saillans, Saint-Jean-en-Royans, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Séderon.

Commune d'Ambonil

4e circonscription
Cantons de : Bourg-de-Péage, Le Grand-Serre, Romans-sur-Isère 1, 2, Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Saint-Vallier.

EURE

1re circonscription
Cantons de : Breteuil, Damville, Evreux-Est, Evreux-Sud, Nonancourt, Pacy-sur-Eure, Saint-André-de-l'Eure, Verneuil-sur-Avre.

2e circonscription
Cantons de : Beaumont-le-Roger, Brionne, Conches-en-Ouche, Evreux-Nord, Evreux-Ouest, Le Neubourg, Rugles.

3e circonscription
Cantons de : Beaumesnil, Bernay-Est, Bernay-Ouest, Beuzeville, Broglie, Cormeilles, Montfort-sur-Risle, Pont-Audemer, Quillebeuf-sur-Seine, Routot, Saint-Georges-du-Vièvre, Thiberville.

4e circonscription
Cantons de : Amfreville-la-Campagne, Bourgtheroulde-Infreville, Gaillon, Gaillon-Campagne, Louviers-Nord, Louviers-Sud, Pont-de-l'Arche, Val-de-Reuil.

5e circonscription
Cantons de : Les Andelys, Ecos, Etrépagny, Fleury-sur-Andelle, Gisors, Lyons-la-Forêt, Vernon-Nord, Vernon-Sud.

EURE-ET-LOIR

1re circonscription
Cantons de : Chartres-Nord-Est, Chartres-Sud-Est, Chartres-Sud-Ouest, Maintenon, Nogent-le-Roi.

2e circonscription
Cantons de : Anet, Brézolles, Châteauneuf-en-Thymerais, Dreux-Est, Dreux-Ouest, Dreux-Sud, La Ferté-Vidame, Senonches.

3e circonscription
Cantons de : Authon-du-Perche, Courville-sur-Eure, Illiers-Combray, La Loupe, Lucé, Mainvilliers, Nogent-le-Rotrou, Thiron.

4e circonscription
Cantons de : Auneau, Bonneval, Brou, Châteaudun, Cloyes-sur-le-Loir, Janville, Orgères-en-Beauce, Voves.

FINISTÈRE

1re circonscription
Cantons de : Briec, Fouesnant, Quimper 1, 2 et 3.

2e circonscription
Cantons de : Brest 3, 4, 6, 7 et 8.

3e circonscription
Cantons de : Brest 1, 2 et 5, Plabennec, Ploudalmézeau, Saint-Renan.

4e circonscription
Cantons de : Lanmeur, Morlaix, Ploudiry, Plouigneau, Plouzévédé, Saint-Pol-de-Léon, Saint-Thégonnec, Sizun, Taulé.

5e circonscription
Cantons de : Guipavas, Landerneau, Landivisiau, Lannilis, Lesneven, Plouescat.

6e circonscription
Cantons de : Carhaix-Plouguer, Châteaulin, Châteauneuf-du-Faou, Crozon, Daoulas, Le Faou, Huelgoat, Ouessant, Pleyben.

7e circonscription
Cantons de : Douarnenez, Guilvinec, Plogastel-Saint-Germain, Pont-Croix, Pont-l'Abbé.

8e circonscription
Cantons de : Arzano, Bannalec, Concarneau, Pont-Aven, Quimperlé, Rosporden, Scaër.

GARD

1re circonscription
Cantons de : Nîmes 1, 3, 4, 5 et 6, La Vistrenque.

2e circonscription
Cantons de : Aigues-Mortes, Beaucaire, Marguerittes, Nîmes 2, Saint-Gilles, Vauvert.

3e circonscription
Cantons de : Aramon, Bagnols-sur-Cèze, Pont-Saint-Esprit, Remoulins, Roquemaure, Uzès, Villeneuve-lès-Avignon.

4e circonscription
Cantons de : Alès-Nord-Est, Alès-Sud-Est, Barjac, Bessèges, Génolhac, La Grand-Combe, Lussan, Saint-Ambroix, Saint-Chaptes, Vézénobres.

5e circonscription
Cantons de : Alès-Ouest, Alzon, Anduze, Lasalle, Lédignan, Quissac, Saint-André-de-Valborgne, Saint-Hippolyte-du-Fort, Saint-Jean-du-Gard, Saint-Mamert-du-Gard, Sauve, Sommières, Sumène, Trèves, Valleraugue, Le Vigan.

HAUTE-GARONNE

1re circonscription
Cantons de : Toulouse 1, 4, 5 et 7.

2e circonscription
Cantons de : Montastruc-la-Conseillère, Toulouse 6, 8 et 15, Villemur-sur-Tarn.

3e circonscription :
Cantons de : Castanet-Tolosan, Lanta, Toulouse 9 et 10, Verfeil.

4e circonscription
Cantons de : Toulouse 2, 3 et 11 (moins la commune de Portet-sur-Garonne).

5e circonscription
Cantons de : Cadours, Fronton, Grenade, Toulouse 13 et 14.

6e circonscription
Cantons de : Léguevin, Muret (à l'exception des communes d'Eaunes, Labarthe-sur-Lèze, Lagardelle-sur-Lèze, Pinsaguel, Pins-Justaret, Roques, Roquettes, Saubens, Villate), Saint-Lys, Toulouse 12 (moins la commune de Cugnaux).

7e circonscription
Cantons de : Anterive, Caraman, Carbonne, Cintegabelle, Montesquieu-Volvestre, Montgiscard, Nailloux, Revel, Rieux, Villefranche-de-Lauragais.

Communes de : Eaunes, Labarthe-sur-Lèze, Lagardelle-sur-Lèze, Pinsaguel, Pins-Justaret, Roques, Roquettes, Saubens, Villate (illues du canton de Muret), Porter-sur-Garonne (issue du canton de Toulouse 11), Cugnaux (issue du canton de Toulouse 12).

8e circonscription
Cantons de : Aspet, Aurignac, Bagnères-de-Luchon, Barbazan, Boulogne-sur-Gesse, Cazères, Le Fousseret, L'Isle-en-Dodon, Montréjeau, Rieumes, Saint-Béat, Saint-Gaudens, Saint-Martory, Salies-du-Salat.

GERS

1re circonscription
Cantons de : Aignan, Auch-Nord-Est, Auch-Nord-Ouest, Auch-Sud-Est-Seissan, Auch-Sud-Ouest, Lombez, Marciac, Masseube, Miélan, Mirande, Montesquiou, Nogaro, Plaisance, Riscle, Samatan, Saramon.

2e circonscription
Cantons de : Cazaubon, Cologne, Condom, Eauze, Fleurance, Gimont, L'Isle-Jourdain, Jegun, Lectoure, Mauvezin, Miradoux, Montréal, Saint-Clar, Valence-sur-Baïse, Vic-Fezensac.

GIRONDE

1re circonscription
Cantons de : Bordeaux 1, 2 et 8, Le Bouscat.

2e circonscription
Cantons de : Bordeaux 3, 4, 5 et 7.

3e circonscription
Cantons de : Bègles, Bordeaux 6, Talence, Villenave-d'Ornon.

4e circonscription
Cantons de : Carbon-Blanc, Cenon, Floirac, Lormont.

5e circonscription
Cantons de : Blanquefort, Castelnau-de-Médoc, Lesparre-Médoc, Pauillac, Saint-Laurent-Médoc, Saint-Vivien-de-Médoc.

6e circonscription
Cantons de : Mérignac 1 et 2, Saint-Médard-en-Jalles.

7e circonscription
Cantons de : Gradignan, Labrède, Pessac 1 et 2.

8e circonscription
Cantons de : Arcachon, Audenge, Bazas, Belin-Béliet, Captieux, Grignols, Saint-Symphorien, La Teste, Villandraut.

9e circonscription
Cantons de : Auros, Cadillac, Créon, Langon, Monségur, Podensac, La Réole, Saint-Macaire, Sauveterre-de-Guyenne, Targon.

10e circonscription
Cantons de : Branne, Castillon-la-Bataille, Fronsac, Libourne, Lussac, Pellegrue, Pujols, Sainte-Foy-la-Grande.

11e circonscription
Cantons de : Blaye, Bourg, Coutras, Guîtres, Saint-André-de-Cubzac, Saint-Ciers-sur-Gironde, Saint-Savin.

HÉRAULT

1re circonscription
Cantons de : Montpellier 1, 4, 5 et 6.

2e circonscription
Cantons de : Montpellier 2, 7, 9 et 10.

3e circonscription
Cantons de : Castries, Lunel, Mauguio, Montpellier 3.

Communes de : Campagne, Garrigues.

4e circonscription
Cantons de : Aniane, Le Caylar, Claret (moins les communes de Campagne et Garrigues), Clermont-l'Hérault, Ganges, Gignac, Lodève, Lunas, Les Matelles, Montpellier 8, Saint-Martin-de-Londres.

5e circonscription
Cantons de : Bédarieux, Capestang, Florensac, Montagnac, Murviel-lès-Béziers, Olargues, Olonzac, Pézenas, Roujan, Saint-Chinian, Saint-Gervais-sur-Mare, Saint-Pons-de-Thomières, La Salvetat-sur-Agout, Servian.

6e circonscription
Cantons de : Béziers 1, 2, 3 et 4.

7e circonscription
Cantons de : Agde, Sète 1 et 2, Frontignan, Mèze.

ILLE-ET-VILAINE

1re circonscription
Cantons de : Rennes-Le Blosne, Rennes-Bréquigny, Rennes-Centre-Sud, Rennes-Sud-Est, Rennes-Sud-Ouest.

2e circonscription
Cantons de : Combourg, Hédé, Rennes-Centre, Rennes-Nord, Rennes Nord-Est, Saint-Aubin-d'Aubigné, Tinténiac.

3e circonscription
Cantons de : Bécherel, Montauban, Montfort, Mordelles, Rennes-Centre-Ouest, Rennes-Nord-Ouest, Saint-Méen-le-Grand.

4e circonscription
Cantons de : Bain-de-Bretagne, Bruz, Grand-Fougeray, Guichen, Maure-de-Bretagne, Pléian-le-Grand, Pipriac, Redon, Le Sel-de-Bretagne.

5e circonscription
Cantons de : Argentré-du-Plessis, Châteaubourg, Châteaugiron, La Guerche-de-Bretagne, Janzé, Rennes-Est, Retiers, Vitré-Est, Vitré-Ouest.

6e circonscription
Cantons de : Antrain, Fougères-Nord, Fougères-Sud, Liffré, Louvigné-du-Désert, Saint-Aubin-du-Cormier, Saint-Brice-en-Coglès.

7e circonscription
Cantons de : Cancale, Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine, Dinard, Dol-de-Bretagne, Pleine-Fougères, Saint-Malo-Nord, Saint-Malo-Sud.

INDRE

1re circonscription
Cantons de : Ardentes, Châteauroux-Centre, Châteauroux-Est, Châteauroux-Ouest, Châteauroux-Est, Châreauroux-Sud.

2e circonscription
Cantons de : Aigurande, Argenton-sur-Creuse, La Châtre, Eguzon-Chantôme, Issoudun-Nord, Issoudun-Sud, Neuvy-Saint-Sépulchre, Saint-Christophe-en-Bazelle, Sainte-Sévère-sur-Indre, Vatan.

3e circonscription
Cantons de : Bélâbre, Le Blanc, Buzançais, Châtillon-sur-Indre, Ecueillé, Levroux, Mézières-en-Brenne, Saint-Benoît-du-Sault, Saint-Gaultier, Tournon-Saint-Martin, Valençay.

INDRE-ET-LOIRE

1re circonscription
Cantons de : Tours-Centre, Tours-Est, Tours-Ouest, Tours-Sud, Tours-Val-du-Cher.

2e circonscription
Cantons de : Amboise, Bléré, Château-Renault, Montlouis-sur-Loire, Tours-Nord-Est, Vouvray.

3e circonscription
Cantons de : Chambray-lès-Tours, Descartes, Le Grand-Pressigny, Ligueil, Loches, Montbazon, Montrésor, Preuilly-sur-Claise, Saint-Avertin, Saint-Pierre-des-Corps.

4e circonscription
Cantons de : Azay-le-Rideau, Ballan-Miré, Chinon, L'Ile-Bouchard, Joué-lès-Tours-Nord, Joué-lès-Tours-Sud, Richelieu, Sainte-Maure-de-Touraine.

5e circonscription
Cantons de : Bourgueil, Château-la-Vallière, Langeais, Luynes, Neuillé-Pont-Pierre, Neuvy-le-Roi, Saint-Cyr-sur-Loire, Tours-Nord-Ouest.

ISÈRE

1re circonscription
Cantons de : Grenoble 1, 2 et 4, Meylan.

2e circonscription
Cantons de : Echirolles-Est, Echirolles-Ouest, Eybens, Saint-Martin-d'Hères-Nord, Saint-Martin-d'Hères-Sud, Vizille.

3e circonscription
Cantons de : Fontaine-Sassenage, Grenoble 3, 5 et 6.

4e circonscription
Cantons de : Le Bourg-d'Oisans, Clelles, Corps, Fontaine-Seyssinet, Mens, Monestier-de-Clermont, La Mure, Valbonnais, Vif, Villard-de-Lans.

5e circonscription
Cantons de : Allevard, Domène, Goncelin, Saint-Egrève, Saint-Geoire-en-Valdaine, Saint-Laurent-du-Pont, Le Touvet.

6e circonscription
Cantons de : Bourgoin-Jallieu-Nord, Crémieu, Morestel, Le Pont-de-Beauvoisin, Pont-de-Chéruy, La Tour-du-Pin.

7e circonscription
Cantons de : Bourgoin-Jallieu-Sud, La Côte-Saint-André, Le Grand-Lemps, L'Isle-d'Abeau, Roybon, Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, Saint-Jean-de-Bournay, La Verpillière, Virieu.

8e circonscription
Cantons de : Beaurepaire, Heyrieux, Roussillon, Vienne-Nord, Vienne-Sud.

9e circonscription
Cantons de : Pont-en-Royans, Rives, Saint-Marcellin, Tullins, Vinay, Voiron.

JURA

1re circonscription
Cantons de : Arinthod, Beaufort, Bletterans, Chaumergy, Conliège, Lons-le-Saunier-Nord, Lons-le-Saunier-Sud, Orgelet, Poligny, Saint-Amour, Saint-Julien, Sellières, Voiteur.

2e circonscription
Cantons de : Les Bouchoux, Champagnole, Clairvaux-les-Lacs, Moirans-en-Montagne, Morez, Nozeroy, Les Planches-en-Montagne, Saint-Claude, Saint-Laurent-en-Grandvaux.

3e circonscription
Cantons de : Arbois, Chaussin, Chemin, Dampierre, Dole-Nord-Est, Dole-Sud-Ouest, Gendrey, Montbarrey, Montmirey-le-Château, Rochefort-sur-Nenon, Salins-les-Bains, Villers-Farlay.

LANDES

1re circonscription
Cantons de : Castets, Gabarret, Labrit, Mimizan, Mont-de-Marsan-Nord, Mont-de-Marsan-Sud, Parentis-en-Born, Pissos, Roquefort, Sabres, Sore.

2e circonscription
Cantons de : Dax-Nord, Dax-Sud, Peyrehorade, Saint-Martin-de-Seignanx, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Soustons.

3e circonscription
Cantons de : Aire-sur-l'Adour, Amou, Geaune, Grenade-sur-l'Adour, Hagetmau, Montfort-en-Chalosse, Morcenx, Mugron, Pouillon, Saint-Sever, Tartas-Est, Tartas-Ouest, Villeneuve-de-Marsan.

LOIR-ET-CHER

1re circonscription
Cantons de : Blois 1, 2, 3, 4 et 5, Contres, Herbault, Montrichard, Vineuil.

2e circonscription
Cantons de : Bracieux, Lamotte-Beuvron, Menneton-sur-Cher, Neung-sur-Beuvron, Romorantin-Lanthenay-Nord, Romorantin-Lanthenay-Sud, Saint-Aignan, Salbris, Selles-sur-Cher.

3e circonscription
Cantons de : Droué, Marchenoir, Mer, Mondoubleau, Montoire-sur-le-Loir, Morée, Ouzouer-le-Marché, Saint-Amand-Longpré, Savigny-sur-Braye, Selommes, Vendôme 1 et 2.

LOIRE

1re circonscription
Cantons de : Saint-Etienne-Nord-Est 1 et 2, Saint-Etienne-Nord-Ouest 1 et 2.

2e circonscription
Cantons de : Saint-Etienne-Sud-Est 1, 2 et 3, Saint-Etienne-Sud-Ouest 1.

3e circonscription
Cantons de : La Grand-Croix, Rive-de-Gier, Saint-Chamond-Nord, Saint-Chamond-Sud, Saint-Héand.

4e circonscription
Cantons de : Bourg-Argental, Le Chambon-Feugerolles, Firminy, Pélussin, Saint-Etienne-Sud-Oust 2, Saint-Genest-Malifaux.

5e circonscription
Cantons de : La Pacaudière, Roanne-Nord, Roanne-Sud, Saint-Germain-Laval, Saint-Haon-le-Châtel, Saint-Just-en-Chevalet.

6e circonscription
Cantons de : Belmont-de-la-Loire, Charlieu, Chazelles-sur-Lyon, Feurs, Néronde, Perreux, Saint-Symphorien-de-Lay.

7e circonscription
Cantons de : Boën, Montbrison, Noirétable, Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Galmier, Saint-Georges-en-Couzan, Saint-Jean-Soleymieux, Saint-Just-Saint-Rambert.

HAUTE-LOIRE

1re circonscription
Cantons de : Aurec-sur-Loire, Bas-en-Basset, Fay-sur-Lignon, Le Monastier-sur-Gazeille, Monistrol-sur-Loire, Montfaucon-en-Velay, Le Puy-Est, Le Puy-Sud-Est, Retournac, Saint-Didier-en-Velay, Saint-Julien-Chapteuil, Sainte-Sigolène, Tence, Vorey, Yssingeaux.

2e circonscription
Cantons de : Allègre, Auzon, Blesle, Brioude-Nord, Brioude-Sud, Cayres, La Chaise-Dieu, Craponne-sur-Arzon, Langeac, Lavoûte-Chilhac, Loudes, Paulhaguet, Pinols, Pradelles, Le Puy-Nord, Le Puy-Ouest, Le Puy-Sud-Ouest, Saint-Paulien, Saugues, Solignac-sur-Loire.

LOIRE-ATLANTIQUE

1re circonscription
Cantons de : Nantes 1, 6 et 7, Orvault.

2e circonscription
Cantons de : Nantes 2, 3, 4 et 9.

3e circonscription
Cantons de : Nantes 5 et 11, Saint-Etienne-de-Montluc, Saint-Herblain-Est, Saint-Herblain-Ouest-Indre.

4e circonscription
Cantons de : Bouaye, Nantes 10, Rezé.

5e circonscription
Cantons de : Ancenis, Carquefou, La Chapelle-sur-Erdre, Ligné, Nantes-8, Riaillé, Saint-Mars-la-Jaille, Varades.

6e circonscription
Cantons de : Blain, Châteaubriant, Derval, Guéméné-Penfao, Moisdon-la-Rivière, Nort-sur-Erdre, Nozay, Rougé, Saint-Julien-de-Vouvantes.

7e circonscription
Cantons de : La Baule-Escoublac, Le Croisic, Guérande, Herbignac, Pontchâteau, Saint-Gildas-des-Bois, Saint-Nicolas-de-Redon.

8e circonscription
Cantons de : Montoir-de-Bretagne, Saint-Nazaire-Centre, Saint-Nazaire-Est, Saint-Nazaire-Ouest, Savenay.

9e circonscription
Cantons de : Bourgneuf-en-Retz, Legé, Machecoul, Paimbœuf, Le Pellerin, Pornic, Saint-Père-en-Retz, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.

10e circonscription
Cantons de : Aigrefeuille-sur-Maine, Clisson, Le Loroux-Bottereau, Vallet, Vertou, Vertou-Vignoble.

LOIRET

1re circonscription
Cantons de : Beaugency, Cléry-Saint-André, La Ferté-Saint-Aubin, Olivet, Orléans-Saint-Marceau, Orléans-la-Source, Saint-Jean-le-Blanc.

2e circonscription
Cantons de : Artenay, Ingré, Meung-sur-Loire, Orléans-Bannier, Orléans-Carmes, Patay, Saint-Jean-de-la-Ruelle.

3e circonscription
Cantons de : Châteauneuf-sur-Loire, Chécy, Jargeau, Orléans-Bourgogne, Orléans-Saint-Marc-Argonne, Ouzouer-sur-Loire, Saint-Jean-de-Braye, Sully-sur-Loire.

4e circonscription
Cantons de : Amilly, Briare, Châlette-sur-Loing, Châteaurenard, Châtillon-Coligny, Châtillon-sur-Loire, Courtenay, Gien, Montargis.

5e circonscription
Cantons de : Beaune-la-Rolande, Bellegarde, Ferrières, Fleury-les-Aubrais, Lorris, Malesherbes, Neuville-aux-Bois, Outarville, Pithiviers, Puiseaux.

LOT

1re circonscription
Cantons de : Cahors-Nord-Est, Cahors-Nord-Ouest, Cahors-Sud, Catelnau-Montratier, Catus, Cazals, Gourdon, Labastide-Murat, Lalbenque, Lauzès, Luzech, Montcuq, Payrac, Puy-l'Evêque, Saint-Germain-du-Bel-Air, Saint-Géry, Salviac.

2e circonscription
Cantons de : Bretenoux, Cajarc, Figeac-Est, Figeac-Ouest, Gramat, Lacapelle-Marival, Latronquière, Limogne-en-Quercy, Livernon, Martel, Saint-Céré, Souillac, Sousceyrac, Vayrac.

LOT-ET-GARONNE

1re circonscription
Cantons de : Agen-Centre, Agen-Nord, Agen-Nord-Est, Agen-Sud-Est, Agen-Ouest, Astaffort, Francescas, Laplume, Lavardac, Mézin, Nérac, Puymirol.

2e circonscription
Cantons de : Bouglon, Casteljaloux, Castelmoron-sur-Lot, Damazan, Duras, Houeillès, Lauzun, Marmande-Est, Marmande-Ouest, Le Mas-d'Agenais, Meilhan-sur-Garonne, Port-Sainte-Marie, Seyches, Tonneins.

3e circonscription
Cantons de : Beauville, Cancon, Castillonnès, Fumel, Laroque-Timbaut, Monclar, Monflanquin, Penne-d'Agenais, Prayssas, Sainte-Livrade-sur-Lot, Tournon-d'Agenais, Villeneuve-sur-Lot-Nord, Villeneuve-sur-Lot-Sud, Villeréal.

LOZÈRE

1re circonscription
Cantons de : Barre-des-Cévennes, Le Bleymard, Châteauneuf-de-Randon, Florac, Grandrieu, Langogne, Mende-Nord, Mende-Sud, Le Pont-de-Montvert, Saint-Amans, Sainte-Enimie, Saint-Germain-de-Calberte, Villefort.

2e circonscription
Cantons de : Aumont-Aubrac, La Canourgue, Chanac, Fournels, Le Malzieu-Ville, Marvejols, Le Massegros, Meyrueis, Nasbinals, Saint-Alban-sur-Limagnole, Saint-Chély-d'Apcher, Saint-Germain-du-Teil.

MAINE-ET-LOIRE

1re circonscription
Cantons de : Angers-Centre, Angers-Est, Angers-Nord-Est, Châteauneuf-sur-Sarthe, Tiercé.

2e circonscription
Cantons de : Angers-Sud, Angers-Trélazé, Chalonnes-sur-Loire, Chemillé, Les Ponts-de-Cé.

3e circonscription
Cantons de : Allonnes, Baugé, Beaufort-en-Vallée, Durtal, Longué-Jumelles, Noyant, Saumur-Nord, Seiches-sur-le-Loir.

4e circonscription
Cantons de : Doué-la-Fontaine, Gennes, Montreuil-Bellay, Saumur-Sud, Thouarcé, Vihiers.

5e circonscription
Cantons de : Cholet 1, 2 et 3, Montfaucon.

6e circonscription
Cantons de : Angers-Ouest, Beaupréau, Champtoceaux, Montrevault, Saint-Florent-le-Vieil, Saint-Georges-sur-Loire.

7e circonscription
Cantons de : Angers-Nord, Angers-Nord-Ouest, Candé, Le Lion-d'Angers, Le Louroux-Béconnais, Pouancé, Segré.

MANCHE

1re circonscription
Cantons de : Canisy, Carentan, Marigny, Percy, Saint-Clair-sur-l'Elle, Saint-Jean-de-Daye, Saint-Lô-Est, Saint-Lô-Ouest, Tessy-sur-Vire, Torigni-sur-Vire, Villedieu-les-Poêles.

2e circonscription
Cantons de : Avranches, Barenton, Brécey, Ducey, La Haye-Pesnel, Isigny-le-Buat, Juvigny-le-Tertre, Mortain, Pontorson, Saint-Hilaire-du-Harcouët, Saint-James, Saint-Pois, Sartilly, Sourdeval, Le Teilleul.

3e circonscription
Cantons de : Bréhal, Cerisy-la-Salle, Coutances, Gavray, Granville, Lessay, Montmartin-sur-Mer, Périers, Saint-Malo-de-la-Lande, Saint-Sauveur-Lendelin.

4e circonscription
Cantons de : Barneville-Carteret, Beaumont, Bricquebec, La Haye-du-Puits, Montebourg, Les Pieux, Quettehou, Sainte-Mère-Eglise, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Valognes.

5e circonscription
Cantons de : Cherbourg-Nord-Ouest, Cherbourg-Sud-Est, Equeurdreville-Hainneville, Octeville, Saint-Pierre-Eglise, Tourlaville.

MARNE

1re circonscription
Cantons de : Reims 1, 2, 5 et 6.

2e circonscription
Cantons de : Fismes, Reims 3, 7 et 9, Verzy, Ville-en-Tardenois.

3e circonscription
Cantons de : Beine-Nauroy, Bourgogne, Reims 4, 8 et 10, Suippes.

4e circonscription
Cantons de : Châlons-sur-Marne 1, 2, 3 et 4, Givry-en-Argonne, Marson, Sainte-Menehould, Ville-sur-Tourbe.

5e circonscription
Cantons de : Anglure, Avize, Ecury-sur-Coole, Fère-Champenoise, Heiltz-le-Maurupt, Saint-Rémy-en-Bouzemont - Saint-Genest-et-Isson, Sompuis, Thiéblemont-Farémont, Vertus, Vitry-le-François-Est, Vitry-le-François-Ouest.

6e circonscription
Cantons de : Ay, Châtillon-sur-Marne, Dormans, Epernay 1 et 2, Esternay, Montmirail, Montmort-Lucy, Sézanne.

HAUTE-MARNE

1re circonscription
Cantons de : Arc-en-Barrois, Auberive, Bourbonne-les-Bains, Bourmont, Châteauvillain, Chaumont-Nord, Chaumont-Sud, Clefmont, Fayl-la-Forêt, Laferté-sur-Amance, Langres, Longeau-Percey, Neuilly-l'Evêque, Nogent, Prauthoy, Terre-Natale, Val-de-Meuse.

2e circonscription
Cantons de : Andelot-Blancheville, Blaiserives, Chevillon, Doulaincourt-Saucourt, Joinville, Juzennecourt, Montier-en-Der, Poissons, Saint-Blin-Semilly, Saint-Dizier-Centre, Saint-Dizier-Nord-Est, Saint-Dizier-Ouest, Saint-Dizier-Sud-Est, Vignory, Wassy.

MAYENNE

1re circonscription
Cantons de : Argentré, Bais, Evron, Laval-Est, Laval-Nord-Ouest, Laval-Saint-Nicolas, Laval-Sud-Ouest, Montsûrs, Pré-en-Pail, Saint-Berthevin, Villaines-la-Juhel.

2e circonscription
Cantons de : Bierné, Château-Gontier-Est, Château-Gontier-Ouest, Cossé-le-Vivien, Craon, Grez-en-Bouère, Loiron, Meslay-du-Maine, Saint-Aignan-sur-Roë, Sainte-Suzanne.

3e circonscription
Cantons de : Ambrières-les-Vallées, Chailland, Couptrain, Ernée, Gorron, Le Horps, Landivy, Laval-Nord-Est, Lassay-les-Châteaux, Mayenne-Est, Mayenne-Ouest.

MEURTHE-ET-MOSELLE

1re circonscription
Cantons de : Nancy-Est, Nancy-Nord, Nancy-Sud.

2e circonscription
Cantons de : Arracourt, Jarville-la-Malgrange, Saint-Max, Tomblaine, Vandœuvre-lès-Nancy.



Le projet de découpage électoral



3e circonscription
Cantons de : Laxou, Nancy-Ouest, Pompey.

4e circonscription
Cantons de : Baccarat, Badonviller, Bayon, Blamont, Cirey-sur-Vezouze, Gerbéviller, Lunéville-Nord, Lunéville-Sud, Saint-Nicolas-de-Port.

5e circonscription
Cantons de : Colombey-les-Belles, Domèvre-en-Haye, Haroué, Neuves-Maisons, Thiaucourt-Regniéville (moins les communes d'Arnaville, Bayonville-sur-Mad et Vandelainville), Toul-Nord, Toul-Sud, Vézelize.

6e circonscription
Cantons de : Briey, Chambley-Bussières, Conflans-en-Jarnisy, Dieulouard, Homécourt, Nomeny, Pont-à-Mousson. Communes de : Arnaville, Bayonville-sur-Mad, Vandelainville.

7e circonscription
Cantons de : Audun-le-Roman, Herserange, Longuyon, Longwy, Mont-Saint-Martin, Villerupt.

MEUSE

1re circonscription
Cantons de : Ancerville, Bar-le-Duc-Nord, Bar-le-Duc-Sud, Commercy, Gondrecourt-le-Château, Ligny-en-Barrois, Montiers-sur-Saulx, Pierrefitte-sur-Aire, Revigny-sur-Ornain, Saint-Mihiel, Seuil-d'Argonne, Vaubecourt, Vaucouleurs, Vavincourt, Vigneulles-lès-Hattonchâtel, Void-Vacon.

2e circonscription
Cantons de : Charny-sur-Meuse, Clermont-en-Argonne, Damvillers, Dun-sur-Meuse, Etain, Fresnes-en-Woëvre, Montfaucon, Montmédy, Souilly, Spincourt, Stenay, Varennes-en-Argonne, Verdun-Centre, Verdun-Est, Verdun-Ouest.

MORBIHAN

1re circonscription
Cantons de : Muzillac, La Roche-Bernard, Sarzeau, Vannes-Centre, Vannes-Est, Vannes-Ouest.

2e circonscription
Cantons de : Auray, Belle-Ile, Belz, Pluvigner, Port-Louis, Quiberon.

3e circonscription
Cantons de : Baud, Elven, Grand-Champ, *Locminé*, *Pontivy*, *Rohan*, Saint-Jean-Brévelay.

4e circonscription
Cantons de : Allaire, La Gacilly, Guer, Josselin, Malestroit, Mauron, Ploërmel, Questembert, Rochefort-en-Terre, La Trinité-Porhoët.

5e circonscription
Cantons de : Groix, Lanester, Lorient-Centre, Lorient-Nord, Lorient-Sud, Ploemeur.

6e circonscription
Cantons de : Cléguérec, Le Faouët, Gourin, Guémené-sur-Scorff, Hennebont, Plouay, Pont-Scorff.

MOSELLE

1re circonscription
Cantons de : Maizières-lès-Metz, Marange-Silvange, Metz 1, Woippy.

2e circonscription
Cantons de : Ars-sur-Moselle, Metz 4, Montigny-lès-Metz (moins les communes de Chieulles, Mey, Saint-Julien-lès-Metz, Vantoux, Vany), Verny.

3e circonscription
Cantons de : Metz 2, et 3, Pange, Vigny. Communes de : Chieulles, Mey, Saint-Julien-lès-Metz, Vantoux, Vany.

4e circonscription
Cantons de : Albestroff, Château-Salins, Delme, Dieuze, Fénétrange, Lorquin, Phalsbourg, Réchicourt-le-Château, Sarrebourg, Vic-sur-Seille.

5e circonscription
Cantons de : Bitche, Rohrbach-lès-Bitche, Sarralbe, Sarreguemines, Sarreguemines-Campagne, Volmunster.

6e circonscription
Cantons de : Behren-lès-Forbach, Forbach, Freyming-Merlebach, Stiring-Wendel.

7e circonscription
Cantons de : Boulay-Moselle, Faulquemont, Grostenquin, Saint-Avold 1, Saint-Avold 2.

8e circonscription
Cantons de : Bouzonville, Fameck, Metzervisse, Rombas.

9e circonscription
Cantons de : Cattenom, Sierck-les-Bains, Thionville-Est, Thionville-Ouest, Yutz.

10e circonscription
Cantons de : Algrange, Florange, Fontoy, Hayange, Moyeuvre-Grande.

NIÈVRE

1re circonscription
Cantons de : Imphy, La Machine, Nevers-Centre, Nevers-Est, Nevers-Nord, Nevers-Sud, Saint-Benin-d'Azy, Saint-Pierre-le-Moûtier.

2e circonscription
Cantons de : La Charité-sur-Loire, Cosne-Cours-sur-Loire-Nord, Cosne-Cours-sur-Loire-Sud, Donzy, Guérigny, Pougues-les-Eaux, *Pouilly-sur-Loire*, *Prémery*, Saint-Amand-en-Puisaye, Varzy.

3e circonscription
Cantons de : Brinon-sur-Beuvron, Château-Chinon, Châtillon-en-Bazois, Clamecy, Corbigny, Decize, Dornes, Fours, Lormes, Luzy, Moutsauche-les-Settons, Moulins-Engilbert, Saint-Saulge, Tannay.

NORD

1re circonscription
Cantons de : Lille-Sud, Lille-Sud-Est (moins les communes de Lezennes et Ronchin), Lille-Sud-Ouest.

2e circonscription
Cantons de : Lille-Est, Villeneuve-d'Ascq. Communes de Lezennes, Ronchin.

3e circonscription
Cantons de : Lille-Centre, Lille-Nord, Lille-Nord-Est.

4e circonscription
Cantons de : Lille-Ouest, Quesnoy-sur-Deûle.

5e circonscription
Cantons de : *Haubourdin*, *Seclin*.

6e circonscription
Cantons de : Cysoing, Orchies, Pont-à-Marcq. Communes de : Anstaing, Baisieux, Chéreng, Forest-sur-Marque, Gruson, Sailly-lez-Lannoy, Tressin, Willems.

7e circonscription
Cantons de : Roubaix-Centre (partie située au sud d'une ligne définie par l'axe des voies ci-après : rue de Barbieux, rue H.-Bossut et rue Jean-Moulin jusqu'à la limite du canton de Roubaix-Ouest, par la limite du canton de Roubaix-Ouest, puis celle du canton de Roubaix-Nord jusqu'à la place de la Liberté, et par l'axe des voies ci-après : place de la Liberté, rue de Lannoy, boulevard de Belfort et rue Monge jusqu'à la limite du canton de Roubaix-Est), Roubaix-Est, Lannoy (moins les communes d'Anstaing, Baisieux, Chéreng, Forest-sur-Marque, Gruson, Sailly-lez-Lannoy, Tressin, Willems).

8e circonscription
Cantons de : Roubaix-Centre (partie non comprise dans la 7e circonscription), Roubaix-Nord, Roubaix-Ouest.

9e circonscription
Cantons de : Marcq-en-Barœul, Tourcoing-Sud.

10e circonscription
Cantons de : Tourcoing-Nord, Tourcoing-Nord-Est.

11e circonscription
Cantons de : Armentières, La Bassée, Lomme.

12e circonscription
Cantons de : Dunkerque-Ouest (moins la partie de la commune de Dunkerque située à l'est d'une ligne définie par la limite de la commune de Saint-Pol-sur-Mer et l'axe des voies ci-après : avenue de Petite-Synthe (à partir de l'angle sud-est de la limite territoriale de la commune de Saint-Pol-sur-Mer), rue du 11-Novembre-1918, pont du Mail et canal de Bourbourg jusqu'à la limite de la commune de Coudekerque-Branche), Grande-Synthe, Gravelines.

13e circonscription
Cantons de : Coudekerque-Branche, Dunkerque-Est (moins les communes de Bray-Dunes et Zuydcoote), Dunkerque-Ouest (partie non comprise dans la 12e circonscription).

14e circonscription
Cantons de : Bergues, Bourbourg, Cassel, Hondschoote, Steenvoorde, Wormhout. Communes de : Bray-Dunes, Zuydcoote.

15e circonscription
Cantons de : Bailleul-Nord-Est, *Bailleul-Sud-Ouest*, *Hazebrouck-Nord*, Hazebrouck-Sud, Merville.

16e circonscription
Canton de Marchiennes. Communes de : Anhiers, Flines-lez-Râches, Lallaing (issues du canton de Douai-Nord), Anby, Râches, Raimbeaucourt, Roost-Warendin (issues du canton de Douai-Ouest), Aniche, Auberchicourt, Dechy, Ecaillon, Guesnain, Lewarde, Loffre, Masny, Montigny-en-Ostrevent (issues du canton de Douai-Sud).

17e circonscription
Canton d'Arleux. Commune de Douai. Communes de : Sin-le-Noble, Waziers (issues du canton de Douai-Nord), Courchelettes, Cuincy, Esquerchin, Flers-en-Escrebieux, Lambres-lez-Douai, Lauwin-Planque (issues du canton de Douai-Ouest), Férin, Roucourt (issues du canton de Douai-Sud).

18e circonscription
Cantons de : Cambrai-Est, Cambrai-Ouest, Clary, Marcoing.

19e circonscription
Cantons de : Bouchain, Denain, Valenciennes-Sud (moins la commune de Valenciennes).

20e circonscription
Cantons de : Anzin (moins la commune de Saint-Saulve), Saint-Amand-les-Eaux Rive Droite, Saint-Amand-les-Eaux Rive Gauche, Valenciennes-Nord (moins la commune de Valenciennes). Communes de : Escautpont, Fresnes-sur-Escaut, Hergnies, Odomez, Vicq.

21e circonscription
Cantons de : Condé-sur-l'Escault (moins les communes d'Escautpon, Fresnes-sur-Escaut, Hergnies, Odomez, Vicq), Valenciennes-Est. Communes de : Valenciennes (parties comprises dans les cantons de Valenciennes-Nord et de Valenciennes-Sud), Saint-Saulve.

22e circonscription
Cantons de : Berlaimont, Carnières, Le Cateau-Cambrésis, Le Quesnoy-Est, Le Quesnoy-Ouest, Solesmes.

23e circonscription
Cantons de : Bavay, Maubeuge-Nord, Maubeuge-Sud.

24e circonscription
Cantons de : Avesnes-sur-Helpe-Nord, Avesnes-sur-Helpe-Sud, Hautmont, Landrecies, Solre-le-Château, Trélon.

OISE

1re circonscription
Cantons de : Beauvais-Nord-Est, Beauvais-Nord-Ouest, Breteuil, Crèvecœur-le-Grand, Froissy, Maignelay-Montigny, Marseille-en-Beauvaisis, Nivillers, Saint-Just-en-Chaussée.

2e circonscription
Cantons de : Anneuil, Beauvais-Sud-Ouest, Chaumont-en-Vexin, Le Coudray-Saint-Germer, Formerie, Grandvilliers, Noailles, Songeons.

3e circonscription
Cantons de : Creil-Sud, Méru, Montataire, Neuilly-en-Thelle.

4e circonscription
Cantons de : Betz, Chantilly, Nanteuil-le-Haudouin, Pont-Sainte-Maxence, Senlis.

5e circonscription
Cantons de : Attichy, Compiègne-Sud-Est, Compiègne-Sud-Ouest, Crépy-en-Valois, Estrées-Saint-Denis.

6e circonscription
Cantons de : Compiègne-Nord, Guiscard, Lassigny, Noyon, Ressons-sur-Matz, Ribécourt-Dreslincourt.

7e circonscription
Cantons de : Clermont, Creil-Nogent-sur-Oise, Liancourt, Mouy.

PUY-DE-DOME

1re circonscription
Cantons de : Clermont-Ferrand-Centre, Est, Nord et Ouest, Gerzat, Montferrand.

2e circonscription
Cantons de : Aubière, Billom, Clermont-Ferrand-Sud, Clermont-Ferrand-Sud-Est, Cournon-d'Auvergne, Pont-du-Château, Saint-Dier-d'Auvergne, Vertaizon.

3e circonscription
Cantons de : Beaumont, Bourg-Lastic, Chamalières, Clermont-Ferrand-Ouest, Clermont-Ferrand-Sud-Ouest, Herment, Rochefort-Montagne, Royat, Saint-Amant-Tallende.

4e circonscription
Cantons de : Ardes, Besse-et-Saint-Anastaise, Champeix, Issoire, Jumeaux, Saint-Germain-Lembron, Sauxillanges, Tauves, La Tour-d'Auvergne, Veyre-Monton, Vic-le-Comte.

5e circonscription
Cantons de : Ambert, Arlanc, Châteldon, Courpière, Cunlhat, Lezoux, Maringues, Olliergues, Saint-Amand-Roche-Savine, Saint-Anthème, Saint-Germain-l'Herm, Saint-Rémy-sur-Durolle, Thiers, Viverols.

6e circonscription
Cantons de : Aigueperse, Combronde, Ennezat, Manzat, Menat, Montaigut, Pionsat, Pontaumur, Pontgibaud, Randan, Riom-Est, Riom-Ouest, Saint-Gervais-d'Auvergne.





ORNE

1re circonscription
Cantons de : Alençon 1, 2 et 3, Carrouges, Courtomer, Domfront, La Ferté-Macé, Juvigny-sous-Andaine, Le Mêle-sur-Sarthe, Passais, Sées.

2e circonscription
Cantons de : L'Aigle-Est, L'Aigle-Ouest, Bazoches-sur-Hoëne, Bellême, La Ferté-Frênel, Gacé, Longny-au-Perche, Le Merlerault, Mortagne-au-Perche, Moulins-la-Marche, Nocé, Pervenchères, Rémalard, *Le Theil*, Tourouvre, Vimoutiers.

3e circonscription
Cantons de : Argentan-Est, Argentan-Ouest, Athis-de-l'Orne, Briouze, Ecouché, Exmes, Flers-Nord, Flers-Sud, Messei, Mortrée, Putanges-Pont-Ecrepin, Tinchebray, Trun.

PAS-DE-CALAIS

1re circonscription
Cantons de : Arras-Ouest, Arras-Sud, Avesnes-le-Comte, Bapaume, Beaumetz-lès-Loges, Bertincourt, Croisilles, Pas-en-Artois.

2e circonscription
Cantons de : Arras-Nord, Marquion, Vimy, Vitry-en-Artois.

3e circonscription
Cantons de : Aubigny-en-Artois, Desvres, Fruges, Heuchin, Hucqueliers, Lumbres, Le Parcq, Saint-Pol-sur-Ternoise.

4e circonscription
Cantons de : Auxi-le-Château, Campagne-lès-Hesdin, Etaples, Hesdin, Montreuil.

5e circonscription
Cantons de : Boulogne-sur-Mer-Sud, Outreau, Samer.

6e circonscription
Cantons de : Boulogne-sur-Mer-Nord-Est, Boulogne-sur-Mer-Nord-Ouest, Calais-Nord-Ouest, Guînes, Marquise.

7e circonscription
Cantons de : Ardres, Audruicq, Calais-Centre, *Calais-Est*, Calais-Sud-Est.

8e circonscription
Cantons de : Aire, Arques, Fauquembergues, Saint-Omer-Nord, Saint-Omer-Sud.

9e circonscription
Cantons de : Béthune-Nord, Béthune-Sud, Lillers, Norrent-Fontes.

10e circonscription
Cantons de : Auchel, Barlin, Bruay-en-Artois, Houdain.

11e circonscription
Cantons de : Cambrin, Carvin, Laventie, Nœux-les-Mines, Wingles.

12e circonscription
Cantons de : Avion, Bully-les-Mines, Liévin-Nord, Liévin-Sud.

13e circonscription
Cantons de : Harnes, Lens-Est, Lens-Nord-Est, Lens-Nord-Ouest.

14e circonscription
Cantons de : Courrières, Hénin-Beaumont, Leforest, Rouvroy.

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

1re circonscription
Cantons de Billère, Lescar, Pau-Centre, Pau-Nord, Pau-Ouest.

2e circonscription
Cantons de Montaner, Morlaàs, Nay-Bourdettes-Est, Nay-Bourdettes-Ouest, Pau-Est, Pau-Sud, Pontacq.

3e circonscription
Cantons de Arthez-de-Béarn, Arzacq-Arraziguet, Garlin, Jurançon, Lagor, Lasseube, Lembeye, Monein, Orthez, Salies-de-Béarn, Thèze.

4e circonscription
Cantons de Accous, Aramits, Arudy, Hasparren, Iholdy, Laruns, Mauléon-Licharre, Navarrenx, Oloron-Sainte-Marie-Est, Oloron-Sainte-Marie-Ouest, Saint-Etienne-de-Baïgorry, Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Palais, *Sauveterre-de-Béarn*, *Tardets-Sorholus*.

5e circonscription
Cantons de : Anglet-Nord, Anglet-Sud, Bayonne-Est, Bayonne-Nord, Bayonne-Ouest, Bidache, Labastide-Clairence, Saint-Pierre-d'Irube.

6e circonscription
Cantons de Biarritz-Est, Biarritz-Ouest, Espelette, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz, Ustaritz.

HAUTES-PYRÉNÉES

1re circonscription
Cantons de Arreau, Bagnères-de-Bigorre, La Barthe-de-Neste, Bordères-Louron, Campan, Castelnau-Magnoac, Galan, Lannemezan, Mauléon-Barousse, Saint-Laurent-de-Neste, Séméac, Tournay, Trie-sur-Baïse, Vielle-Aure.

2e circonscription
Cantons de Argelès-Gazost, Aucun, Laloubère, Lourdes-Est, Lourdes-Ouest, Luz-Saint-Sauveur, Ossun, Saint-Pé-de-Bigorre, Tarbes 1 et 2.

3e circonscription
Cantons de Aureilhan, Bordères-sur-l'Echez, Castelnau-Rivière-Basse, Maubourguet, Pouyastruc, Rabastens-de-Bigorre, Tarbes 3, 4, et 5, Vic-en-Bigorre.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

1re circonscription
Cantons de Perpignan 3, 4, 5, et 9, Toulouges.

2e circonscription
Cantons de La Côte Radieuse, Latour-de-France, Perpigan 1, Rivesaltes, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Saint-Paul-de-Fenouillet, Saint-Estève, Sournia.

3e circonscription
Cantons de Millas, Mont-Louis, Olette, Perpignan 2, 6 et 8, Prades, Saillagouse, Vinça.

4e circonscription
Cantons de Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, Céret, Côte Vermeille, Elne, Prats-de-Mollo-La-Preste, Thuir.

BAS-RHIN

1re circonscription
Cantons de Strasbourg 1, 2, 4 et 9.

2e circonscription
Cantons de Strasbourg 3, 7, 8 et 10.

3e circonscription
Cantons de Bischheim, Schiltigheim, Strasbourg 5 et 6.

4e circonscription
Cantons de Geispolsheim, Illkirch-Graffenstaden, Mundolsheim, Truchtersheim, commune d'Innenheim.

5e circonscription
Cantons de Barr, Benfeld, Erstein, Marckolsheim, Obernai, (moins la commune d'Innenheim), Sélestat.

6e circonscription
Cantons de Molsheim, Rosheim, Saales, Schirmeck, Villé, Wasselonne.

7e circonscription
Cantons de Bouxwiller, Drulingen, Hochfelden, Marmoutier, La Petite-Pierre, Sarre-Union, Saverne.

8e circonscription
Cantons de Lauterbourg, Niederbronn-les-Bains, Seltz, Soultz-sous-Forêts, Wissembourg, Woerth.

9e circonscription
Cantons de Bischwiller, Brumath, Haguenau.

HAUT-RHIN

1re circonscription
Cantons de Andolsheim, Colmar-Nord, Colmar-Sud, Neuf-Brisach.

2e circonscription
Cantons de Kaysersberg, Lapoutroie, Munster, Ribeauvillé, Rouffach, Sainte-Marie-aux-Mines, Wintzenheim.

3e circonscription
Cantons de Altkirch, Dannemarie, *Ferrette*, *Hirsingue*, *Masevaux*, Saint-Amarin, Thann.

4e circonscription
Cantons de Habsheim, Huningue, Sierentz.

5e circonscription
Cantons de Mulhouse-Est, Mulhouse-Ouest, Mulhouse-Sud.

6e circonscription
Cantons de Illzach, *Mulhouse-Nord*, Wittenheim.

7e circonscription
Cantons de Cernay, Ensisheim, Guebwiller, Soultz-Haut-Rhin.

RHONE

1re circonscription
Cantons de Lyon 1 (partie située au sud d'une ligne définie par la voie ferrée de Paris à Marseille), Lyon 5 (partie située au sud-ouest d'une ligne définie par l'axe des voies ci-après : rue Mariotton, Grande-rue de Vaise, rue Saint-Pierre-de-Vaise, boulevard Antoine-de-Saint-Exupéry, montée de l'Observance), Lyon 6, Lyon 13 (partie située à l'ouest d'une ligne définie par l'axe des voies ci-après : avenue Berthelot à partir de la place du 11-Novembre-1918, rue Paul-Cazeneuve et avenue Francis-de-Pressensé).

2e circonscription
Cantons de Lyon 1 (partie non comprise dans la 1re circonscription), Lyon 2, 3, 4 et 5 (partie non comprise dans la 1re circonscription).

3e circonscription
Cantons de Lyon 9, 10 et 12 (partie siutée à l'ouest d'une ligne définie par l'axe des voies ci-après : rue Feuillat, rue Maryse-Bastié,, avenue Paul-Santy, passage Comtois et avenue du général-Frère), Lyon 13 (partie non comprise dans la 1re circonscription).

4e circonscription
Cantons de Lyon 7, 8, 11 et 12, (partie non comprise dans la 3e circonscription).

5e circonscription
Cantons de Caluire-et-Cuire, Neuville-sur-Saône. Commune de : Champagne-au-Mont-d'Or, Collonges-au-Mont-d'or, Ecully, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or.

6e circonscription
Cantons de Villeurbanne-Centre, Villeurbanne-Nord, Villeurbanne-Sud.

7e circonscription
Cantons de Bron, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin.

8e circonscription
Cantons de Amplepuis, L'Arbresle, Le Bois-d'Oingt, Lamure-sur-Azergues, Limonest (moins les communes de Champagne-au-Mont-d'Or, Collonges-au-Mont-d'Or, Dardilly, Ecully, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or), Tarare, Thizy.

9e circonscription
Cantons de Anse, *Beaujeu*, Belleville, Monsols, Villefranche-sur-Saône.

10e circonscription
Cantons de Saint-Genis-Laval, Saint-Laurent-de-Chamousset, Saint-Symphorien-sur-Coise, Vaugneray. Commune de Dardilly.

11e circonscription
Cantons de Condrieu, Givors, Mornant, Saint-Symphorien-d'Ozon.

12e circonscription
Cantons de Irigny, Oullins, Sainte-Foy-lès-Lyon, Tassin-la Demi-Lune.

13e circonscription
Cantons de Décines-Charpieu, Meyzieu, Saint-Priest.

14e circonscription
Canton de Saint-Fons, Vénissieux-Nord, Vénissieux-Sud.

HAUTE-SAONE

1re circonscription
Cantons de Autrey-lès-Gray, Champlitte, Dampierre-sur-Salon, Fresne-Saint-Mamès, Gray, Gy, Marnay, Pesmes, Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin, Vesoul-Est, Vesoul-Ouest.

2e circonscription
Cantons de Champagney, Héricourt-Est, Héricourt-Ouest, Lure-Nord, Lure-Sud, Mélisey, Montbozon, Noroy-le-Bourg, Rioz, Villersexel.

3e circonscription
Cantons de Amance, Combeaufontaine, Faucogney-et-la-Mer, Jussey, Luxeuil-les-Bains, Port-sur-Saône, Saint-Loup-sur-Semouse, Saint-Sauveur, Saulx, Vauvillers, Vitrey-sur-Mance.

SAONE-ET-LOIRE

1re circonscription
Cantons de La Chapelle-Guinchay, Cluny, Lugny, Mâcon-Centre, Mâcon-Nord, Mâcon-Sud, Matour, Tramayes.

2e circonscription
Cantons de Bourbon-Lancy, Charolles, Chauffailles, La Clayette, Digoin, Gueugnon, Marcigny, Paray-le-Monial, Saint-Bonnet-de-Joux, Semur-en-Brionnais.

3e circonscription
Cantons de Autun-Nord, Autun-Sud, Chagny, Couches, Le Creusot-Est, *Le Creusot-Ouest*, *Epinac*, *Issy-l'Evêque*, Lucenay-l'Evêque, Mesvres, Saint-Léger-sous-Beuvray.

4e circonscription
Cantons de La Guiche, Montceau-les-Mines-Nord, Montceau-les-Mines-Sud, Moncenis, Montchanin, Mont-Saint-Vincent, Palinges, Saint-Gengoux-le-National, Toulon-sur-Arroux.

5e circonscription
Cantons de Buxy, Chalon-sur-Saône-Centre, Chalon-sur-Saône-Nord, Chalon-sur-Saône-Ouest, Givry, Sennecey-le-Grand.

6e circonscription
Cantons de Beaurepaire-en-Bresse, Chalon-sur-Saône-Sud, Cuiseaux, Cuisery, Louhans, Montpont-en-Bresse, Montret, Pierre-de-Bresse, Saint-Germain-du-Bois, Saint-Germain-du-Plain, Saint-Martin-en-Bresse, Tournus, Verdun-sur-le-Doubs.

SARTHE

1re circonscription
Cantons de Beaumont-sur-Sarthe, Conlie, Fresnay-sur-Sarthe, Le Mans-Centre, Le Mans-Nord-Ouest, Saint-Paterne, Sillé-le-Guillaume.

2e circonscription
Cantons de Bouloire, Le Mans-Est-Campagne, Le Mans-Sud-Est, Le Mans-Sud-Ouest, Le Mans-Ville-Est, Montfort-le-Gesnois.

3e circonscription
Cantons de La Chartre-sur-le-Loir, Château-du-Loir, Ecommoy, La Flèche, Le Grand-Lucé, Le Lude, Mayet, Pontvallain, Saint-Calais.

4e circonscription
Cantons de Allonnes, Brûlon, Loué, Malicorne-sur-Sarthe, Le Mans-Ouest, Sablé-sur-Sarthe, La Suze-sur-Sarthe.

5e circonscription
Cantons de Ballon, Bonnétable, La Ferté-Bernard, La Fresnaye-sur-Chédouet, Mamers, Le Mans-Nord-Campagne, Le Mans-Nord-Ville, Marolles-les-Braults, Montmirail, Tuffé, Vibraye.

SAVOIE

1re circonscription
Cantons de Aix-les-Bains-Centre, Aix-les-Bains-Nord-Grésy, Aix-les-Bains-Sud, Albens, Chambéry-Est, Chambéry-Nord, le Châtelard, Les Echelles, La Motte-Servolex, Pont-de-Beauvoisin, Ruffieux, Saint-Alban-Leysse, Saint-Genix-sur-Guiers, Yenne.

2e circonscription
Cantons de Aime, Albertville-Nord, Alberville-Sud, Beaufort, Bourg-Saint-Maurice, Bozel, Grésy-sur-Isère, Moûtiers, Saint-Pierre-d'Albigny, Ugine.

3e circonscription
Cantons de Aiguebelle, Chambéry-Sud, Chambéry-Sud-Ouest, La Chambre, Chamoux-sur-Gelon, Cognin, Lanslebourg-Mont-Cenis, Modane, Montmélian, La Ravoire, La Rochette, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Michel-de-Maurienne.

HAUTE-SAVOIE

1re circonscription
Cantons de Annecy-Nord-Ouest, Annecy-le-Vieux, Cruseilles, Frangy, Rumilly, Seyssel, Thorens-Glières.

(Lire la suite page 14.)

Le projet de découpage électoral



(Suite de la page 13.)

2e circonscription
Cantons de Alby-sur-Chéran, Annecy-Centre, Annecy-Nord-Est, Faverges, Seynod, Thônes.

3e circonscription
Cantons de Bonneville, Chamonix-Mont-Blanc, Cluses, Saint-Gervais-les-Bains, Sallanches, Scionzier.

4e circonscription
Cantons de Annemasse-Nord, Annemasse-Sud, Reignier, La Roche-sur-Foron, Saint-Julien-en-Genevois.

5e circonscription
Cantons de Abondance, Le Biot, Boëge, Douvaine, Evian-les-Bains, Saint-Jeoire, Samoëns, Taninges, Thonon-les-Bains.

PARIS

1re circonscription
1er, 2e, 3e et 4e arrondts.

2e circonscription
5e arrondt ; partie du 6e arrondt (quartier Notre-Dame-des-Champs et partie du quartier Odéon située au sud d'une ligne définie par l'axe des voies ci-après : rue de Vaugirard et rue de Médicis).

3e circonscription
Partie du 6e arrondt non comprise dans la 2e circonscription ; 7e arrondt.

4e circonscription
8e et 9e arrondts.

5e circonscription
10e arrondt.

6e circonscription
Partie du 11e arrondt (quartiers Folie-Méricourt et Saint-Ambroise) ; partie du 20e arrondt (quartier Belleville et partie du quartier Père-Lachaise située au nord d'une ligne définie par l'axe des voies ci-après : avenue Gambetta, rue de la Bidassoa et rue Villiers-de-l'Isle-Adam).

7e circonscription
Partie du 11e arrondt (quartiers Roquette et Sainte-Marguerite) ; partie du 12e arrondissement (quartier Quinze-Vingts).

8e circonscription
Partie du 12e arrondt non comprise dans la 7e circonscription.

9e circonscription
Partie du 13e arrondt (quartiers Gare, Salpêtrière et partie du quartier Maison-Blanche située à l'est d'une ligne définie par l'axe des voies ci-après : avenue d'Italie et avenue de la porte d'Italie).

10e circonscription
Partie du 13e arrondt non comprise dans la 9e circonscription ; partie du 14e arrondt (quartiers Montparnasse et parc de Montsouris).

11e circonscription
Partie du 14e arrondt (quartiers Petit-Montrouge et Plaisance).

12e circonscription
Partie du 15e arrondt (quartiers Grenelle et Necker et partie du quartier Javel située au nord d'une ligne définie par l'axe des voies ci-après : rue de la Convention, rue de Lourmel, rue de Javel, quai André-Citroën jusqu'au pont de Grenelle.

13e circonscription
Partie du 15e arrondt non comprise dans la 12e circonscription.

14e circonscription
Partie du 16e arrondt (quartier Auteuil et partie du quartier Muette située au sud d'une ligne définie par l'axe des voies ci-après : boulevard de Beauséjour, chaussée de la Muette, rue de Passy, rue de l'Annonciation, rue Raynouard, avenue du parc de Passy, avenue Marcel-Proust, rue d'Ankara, avenue du Président Kennedy jusqu'à la place Clément-Ader.

15e circonscription
Partie du 16e arrondt non comprise dans la 14e circonscription.

16e circonscription
Partie du 17e arrondt (quartiers Ternes, Plaine-de-Monceaux, et partie du quartier des Batignolles située à l'ouest d'une ligne définie par l'axe des voies ci-après : rue de Saussure, boulevard Pereire et rue de Rome).

17e circonscription
Partie du 17e arrondt non comprise dans la 16e circonscription ; partie du 18e arrondt (partie du quartier Grandes-Carrières située au nord d'une ligne définie par l'axe de la rue Marcadet).

18e circonscription
Partie du 18e arrondt (partie du quartier Grandes-Carrières non comprise dans la 17e circonscription et quartier de Clignancourt).

19e circonscription
Partie du 18e arrondt non comprise dans les 17e et 18e circonscriptions ; partie du 19e arrondt (quartier Villette).

20e circonscription
Partie du 19e arrondt (quartiers Pont-de-Flandre, Amérique et Combat).

21e circonscription
Partie du 20e arrondt non comprise dans la 6e circonscription.

SEINE-MARITIME

1re circonscription
Cantons de Rouen 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7.

2e circonscription
Cantons de Bois-Guillaume, Boos, Darnétal, Mont-Saint-Aignan.

3e circonscription
Cantons de Le Petit-Quevilly, Saint-Etienne-du-Rouvray, Sotteville-lès-Rouen-Est, Sotteville-lès-Rouen-Ouest.

4e circonscription
Cantons de Caudebec-lès-Elbeuf, Elbeuf, Grand-Couronne, Le Grand-Quevilly.

5e circonscription
Cantons de Caudebec-en-Caux, Duclair, Maromme, Notre-Dame-de-Bondeville, Pavilly.

6e circonscription
Cantons de Bolbec, Gonfreville-l'Orcher, Le Havre 3, Lillebonne, Saint-Romain-de-Colbosc.

7e circonscription
Cantons de Le Havre 1, 2, 5, 6 et 7.

8e circonscription
Cantons de Le Havre 4, 8, 9, et 10.

9e circonscription
Cantons de Criquetot-l'Esneval, Fauville-en-Caux, Fécamp, Goderville, Montivilliers, Valmont.

10e circonscription
Cantons de Bacqueville-en-Caux, Cany-Barville, Clères, Doudeville, Fontaine-le-Dun, Ourville-en-Caux, Saint-Valéry-en-Caux, Tôtes, Yerville, Yvetot.

11e circonscription
Cantons de Dieppe-Est, Dieppe-Ouest, Envermeu, Eu, Offranville.

12e circonscription
Cantons de Argueil, Aumale, Bellencombre, Blangy-sur-Bresle, Buchy, Forges-les-Eaux, Gournay-en-Bray, Londinières, Longueville-sur-Scie, Neufchâtel-en-Bray, Saint-Saëns.

SEINE-ET-MARNE

1re circonscription
Cantons de : Melun-Sud, Perthes, Savigny-le-Temple.

2e circonscription
Cantons de : La Chapelle-la-Reine, Château-Landon, Fontainebleau, Lorrez-le-Bocage-Préaux, Nemours.

3e circonscription
Cantons de : Le Châtelet-en-Brie, Melun-Nord, Montereau-Faut-Yonne, Moret-sur-Loing.

4e circonscription
Cantons de : Bray-sur-Seine, Donnemarie-Dontilly, La Ferté-Gaucher, Nangis, Provins, Rebais, Rozay-en-Brie, Villiers-Saint-Georges.

5e circonscription
Cantons de : Coulommiers, Crécy-la-Chapelle, La Ferté-sous-Jouarre, Meaux-Sud.

6e circonscription
Cantons de : Dammartin-en-Goële, Lizy-sur-Ourcq, Meaux-Nord, Mitry-Mory.

7e circonscription
Cantons de : Chelles, Claye-Souilly, Lagny-sur-Marne (pour les communes de Gouvernes, Lagny-sur-Marne, Pomponne, Saint-Thibault-des-Vignes), Vaires-sur-Marne.

8e circonscription
Cantons de : Champs-sur-Marne, Lagny-sur-Marne (pour les communes de Carnetin, Chalifert, Chanteloup, Chessy, Conches, Coupvray, Dampmart, Guermantes, Jablines, Jossigny, Lesches, Montévrain, Thorigny-sur-Marne), Noisiel, Roissy, Torcy.

9e circonscription
Cantons de Brie-Comte-Robert, Mormant, Pontault-Combault, Tournan-en-Brie.

YVELINES

1re circonscription
Cantons de : Versailles-Nord, Nord-Ouest et Ouest, Viroflay.

2e circonscription
Cantons de : Chevreuse, Vélizy-Villacoublay, Versailles-Sud.

3e circonscription
Cantons de : La Celle-Saint-Cloud, Le Chesnay, Saint-Nom-la-Bretèche.

4e circonscription
Cantons de : Chatou, Houilles, Marly-le-Roi.

5e circonscription
Cantons de : Maisons-Laffitte, Sartrouville, Le Vésinet.

6e circonscription
Cantons de : Le Pecq, Saint-Germain-en-Laye-Nord, Saint-Germain-en-Laye-Sud.

7e circonscription
Cantons de Andrésy, Conflans-Sainte-Honorine, Meulan (moins les communes des Mureaux et de Chapet), Triel-sur-Seine.

8e circonscription
Cantons de : Limay, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville.

9e circonscription
Cantons de : Aubergenville, Bonnières-sur-Seine, Guerville, Houdan. Communes des Mureaux et de Chapet.

10e circonscription
Cantons de : Montfort-l'Amaury, Rambouillet, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Maurepas (moins les communes d'Elancourt et de La Verrière).

11e circonscription
Cantons de : Saint-Cyr-l'Ecole, Trappes. Communes d'Elancourt, de La Verrière.

12e circonscription
Cantons de : Plaisir, Poissy-Nord, Poissy-Sud.

DEUX-SÈVRES

1re circonscription
Cantons de : Niort-Est, Niort-Nord, Niort-Ouest, Prahecq.

2e circonscription
Cantons de : Beauvoir-sur-Niort, Brioux-sur-Boutonne, Celles-sur-Belle, Chef-Boutonne, Frontenay-Rohan-Rohan, Lezay, Mauzé-sur-le-Mignon, Melle, La Mothe-Saint-Héray, Saint-Maixent-l'Ecole 1 et 2, Sauzé-Vaussais.

3e circonscription
Cantons de : Airvault, Champdeniers-Saint-Denis, Coulonges-sur-l'Autize, Mazières-en-Gâtine, Ménigoute, Moncoutant, Parthenay, Saint-Loup-Lamairé, Secondigny, Thénezay.

4e circonscription
Cantons de : Argenton-Château, Bressuire, Cerizay, Mauléon, Saint-Varent, Thouars 1 et 2.

SOMME

1re circonscription
Cantons de : Amiens 1 Ouest, Amiens 2 Nord-Ouest, Amiens 4 Est, Amiens 8 Nord, Picquigny.

2e circonscription
Cantons de : Amiens 3 Nord-Est, Amiens 5 Sud-Est, Amiens 6 Sud, Amiens 7 Sud-Ouest, Boves.

3e circonscription
Cantons de : Ault, Friville-Escarbotin, Gamaches, Hallencourt, Hornoy-le-Bourg, Molliens-Dreuil, Moyenneville, Oisemont, Saint-Valéry-sur-Somme.

4e circonscription
Cantons de : Abbeville-Nord, Abbeville-Sud, Ailly-le-Haut-Clocher, Bernaville, Crécy-en-Ponthieu, Domart-en-Ponthieu, Doullens, Nouvion, Rue.

5e circonscription
Cantons de : Acheux-en-Amiénois, Albert, Bray-sur-Somme, Chaulnes, Combles, Ham, Nesle, Péronne, Roisel.

6e circonscription
Cantons de : Ailly-sur-Noye, Conty, Corbie, Montdidier, Moreuil, Poix-de-Picardie, Rosières-en-Santerre, Roye, Villers-Bocage.

TARN

1re circonscription
Cantons de : Albi-Nord-Est, Albi-Nord-Ouest, Carmaux-Nord, Carmaux-Sud, Cordes, Monestiés, Pampelonne, Valderiès, Valence-d'Albigeois, Vaour, Villefranche-d'Albigeois.

2e circonscription
Cantons de : Albi-Centre, Albi-Sud, Cadalen, Castelnau-de-Montmiral, Gaillac, Graulhet, Lisle-sur-Tarn, Rabastens, Salvagnac.

3e circonscription
Cantons de : Alban, Brassac, Castres-Est, Castres-Nord, Castres-Sud, Lacaune, Montredon-Labessonnié, Murat-sur-Vèbre, Réalmont, Roquecourbe, Vabre.

4e circonscription
Cantons de : Anglès, Cuq-Toulza, Dourgne, Labruguière, Lautrec, Lavaur, Mazamet-Nord-Est, Mazamet-Sud-Ouest, Puylaurens, Saint-Amans-Soult, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Vielmur-sur-Agout.

TARN-ET-GARONNE

1re circonscription
Cantons de : Caussade, Caylus, Lafrançaise, Molières, Monclar-de-Quercy, Montauban 1, 2, 3 et 4, Montpezat-de-Quercy, Nègrepelisse, Saint-Antonin-Noble-Val, Villebrumier.

2e circonscription
Cantons de : Auvillar, Beaumont-de-Lomagne, Bourg-de-Visa, Castelsarrasin 1 et 2, Grisolles, Lauzerte, Lavit, Moissac 1 et 2, Montech, Montaigu-de-Quercy, Saint-Nicolas-de-la-Grave, Valence, Verdun-sur-Garonne.

VAR

1re circonscription
Cantons de : Toulon 1, 5, 6 et 8.

2e circonscription
Cantons de : Toulon 2, 3, 4, 7 et 9.

3e circonscription
Cantons de : La Crau, Hyères, La Valette-du-Var.

4e circonscription
Cantons de : Aups, Collobrières, Draguignan, Grimaud, Lorgues, Le Luc, Saint-Tropez.

5e circonscription
Cantons de : Callas, Comps-sur-Artuby, Fayence, Fréjus, Le Muy, Saint-Raphaël.

6e circonscription
Cantons de : Barjols, Le Beausset, Besse-sur-Issole, Brignoles, Cotignac, Cuers, Rians, La Roquebrussanne, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Salernes, Solliès-Pont, Tavernes.

7e circonscription
Cantons de : Ollioules, Saint-Mandrier-sur-Mer, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages.

VAUCLUSE

1re circonscription
Cantons de : Avignon-Est, Nord, Ouest et Sud.

2e circonscription
Cantons de : Apt, Bonnieux, Cadenet, Cavaillon, Gordes, L'Isle-sur-la-Sorgue, Pertuis.

3e circonscription
Cantons de : Bédarrides, Carpentras-Nord, Carpentras-Sud, Mormoiron, Pernes-les-Fontaines, Sault.

4e circonscription
Cantons de : Beaumes-de-Venise, Bollène, Malaucène, Orange-Est, Orange-Ouest, Vaison-la-Romaine, Valréas.

VENDÉE

1re circonscription
cantons de : Challans, Les Essouts, Ralluan, Le Poiré-sur-Vie, Rochesavière, La Roche-sur-Yon-Nord.

2e circonscription
Cantons de : Chantonnay, Mareuil-sur-Lay-Dissais, La Mothe-Achard, Moutiers-les-Mauxfaits, La Roche-sur-Yon-Sud, Talmont-Saint-Hilaire.

3e circonscription
Cantons de : Beauvoir-sur-Mer, L'Ile-d'Yeu, Noirmoutier-en-l'Ile, Les Sables-d'Olonne, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Saint-Jean-de-Monts.

4e circonscription
Cantons de : Les Herbiers, Montaigu, Mortagne-sur-Sèvre, Pouzauges, Saint-Fulgent.

5e circonscription
Cantons de : Chaillé-les-Marais, La Châtaigneraie, Fontenay-le-Comte, L'Hermenault, Luçon, Maillezais, Sainte-Hermine, Saint-Hilaire-des-Loges.

VIENNE

1re circonscription
Cantons de : Mirebeau, Neuville-de-Poitou, Poitiers 1, 2, 7, Saint-Georges-lès-Baillargeaux, Saint-Julien-l'Ars, Vouneuil-sur-Vienne.

2e circonscription
Cantons de : Poitiers 3, 4, 5, 6, La Villedieu-du-Clain, Vivonne, Vouillé.

3e circonscription
Cantons de : Availles-Limouzine, Charroux, Chauvigny, Civray, Couhé, Gençay, L'Isle-Jourdain, Lusignan, Lussac-les-Châteaux, Montmorillon, Saint-Savin, La Trimouille, commune de La Puye.

4e circonscription
Cantons de : Châtellerault-Nord, Ouest et Sud, Dangé-Saint-Romain, Lencloître, Loudun, Moncontour, Monts-sur-Guesnes, Pleumartin (moins la commune de La Puye), Saint-Gervais-les-Trois-Clochers, Les Trois-Moutiers.

HAUTE-VIENNE

1re circonscription
Cantons de : Limoges-Beaupuy, Limoges-Carnot, Limoges-Centre, Limoges-Cité, Limoges-Condat, Limoges-Couzeix, Limoges-Emailleurs, Limoges-Puy-las-Rodas.

2e circonscription
Cantons de : Aixe-sur-Vienne, Châlus, Nexon, Oradour-sur-Vayres, Pierre-Buffière, Rochechouart, Saint-Germain-les-Belles, Saint-Junien-Est, Saint-Junien-Ouest, Saint-Laurent-sur-Gorre, Saint-Mathieu, Saint-Yrieix-la-Perche.

3e circonscription
Cantons de : Bellac, Bessines-sur-Gartempe, Châteauponsac, Le Dorat, Laurière, Limoges-Corgnac, Limoges-Isle, Limoges-Landouge, Magnac-Laval, Mézières-sur-Issoire, Nantiat, Nieul, Saint-Sulpice-les-Feuilles.

4e circonscription
Cantons de : Ambazac, Châteauneuf-la-Forêt, Eymoutiers, Limoges-la-Bastide, Limoges-Grand-Treuil, Limoges-le-Palais, Limoges-Panazol, Limoges-Vigenal, Saint-Léonard-de-Noblat.

VOSGES

1re circonscription
Cantons de : Châtel-sur-Moselle, Epinal-Est, Epinal-Ouest, Rambervillers, Xertigny.

2e circonscription
Cantons de : Brouvelieures, Bruyères, Corcieux, Fraize, Provenchères-sur-Fave, Raon-l'Etape, Saint-Dié-Est, Saint-Dié-Ouest, Senones.

3e circonscription
Cantons de : Gérardmer, Plombières-les-Bains, Remiremont, Saulxures-sur-Moselotte, Le Thillot.

4e circonscription
Cantons de : Bains-les-Bains, Bulgnéville, Charmes, Châtenois, Coussey, Darney, Dompaire, Lamarche, Mirecourt, Monthureux-sur-Saône, Neufchâteau, Vittel.

YONNE

1re circonscription
Cantons de : Aillant-sur-Tholon, Auxerre-Est, Nord, Ouest et Sud-Ouest, Bléneau, Charny, Coulanges-la-Vineuse, Courson-les-Carrières, Saint-Fargeau, Saint-Sauveur-en-Puisaye, Toucy. Communes de : Andryes, Etais-la-Sauvin.

2e circonscription
Cantons de : Ancy-le-Franc, Avallon, Chablis, Coulanges-sur-Yonne (moins les communes de : Andryes et Etais-la-Sauvin), Cruzy-le-Châtel, Flogny-la-Chapelle, Guillon, L'Isle-sur-Serein, Ligny-le-Châtel, Migennes, Noyers, Quarré-les-Tombes, Saint-Florentin, Seignelay, Tonnerre, Vermenton, Vézelay.

3e circonscription
Cantons de : Brienon-sur-Armançon, Cerisiers, Chéroy, Joigny, Pont-sur-Yonne, Saint-Julien-du-Sault, Sens-Nord-Est, Sens-Ouest, Sens-Sud-Est, Sergines, Villeneuve-l'Archevêque, Villeneuve-sur-Yonne.

TERRITOIRE-DE-BELFORT

1re circonscription
Cantons de : Beaucourt, Belfort-Centre, Belfort-Est, Danjoutin, Delle, Fontaine, Grandvillars.

2e circonscription
Cantons de : Belfort-Nord, Ouest et Sud, Châtenois-les-Forges, Giromagny, Offemont, Rougemont-le-Château, Valdoie.

ESSONNE

1re circonscription
Cantons de : Corbeil-Essonnes-Est et Ouest, Evry-Nord et Sud.

2e circonscription
Cantons de : Etampes, la Ferté-Alais, Mennecy, Méréville, Milly-la-Forêt.

3e circonscription
Cantons de : Arpajon, Brétigny-sur-Orge, Dourdan, Etréchy, Saint-Chéron.

4e circonscription
Cantons de : Limours, Longjumeau, Montlhéry, Villebon-sur-Yvette.

5e circonscription
Cantons de : Bièvres, Gif-sur-Yvette, Orsay, les Ulis.

6e circonscription
Cantons de : Chilly-Mazarin, Massy-Est, Massy-Ouest, Palaiseau.

7e circonscription
Cantons de : Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Savigny-sur-Orge, Viry-Châtillon.

8e circonscription
Cantons de : Brunoy, Montgeron, Vigneux-sur-Seine, Yerres.

9e circonscription
Cantons de : Draveil, Epinay-sous-Sénart, Ris-Orangis, Saint-Germain-lès-Corbeil.

10e circonscription
Cantons de : Grigny, Morsang-sur-Orge, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Michel-sur-Orge.

HAUTS-DE-SEINE

1re circonscription
Cantons de : Colombes-Nord-Est et Nord-Ouest, Gennevilliers-Nord et Sud, Villeneuve-la-Garenne.

2e circonscription
Cantons de : Asnières-Nord et Sud, Colombes-Sud.

3e circonscription
Cantons de : Bois-Colombes, Courbevoie-Nord et Sud, la Garenne-Colombes.

4e circonscription
Cantons de : Nanterre-Nord, Sud-Est et Sud-Ouest, Suresnes.

5e circonscription
Cantons de : Clichy, Levallois-Perret-Nord, Levallois-Perret-Sud.

6e circonscription
Cantons de : Neuilly-Nord et Sud, Puteaux.

7e circonscription
Cantons de : Garches, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud.

8e circonscription
Cantons de : Chaville, Meudon, Sèvres.

9e circonscription
Cantons de : Boulogne-Billancourt-Nord-Est, Nord-Ouest et Sud (partie située au nord d'une ligne définie par l'axe des voies ci-après : rue Yves-Kermen, avenue Pierre-Grenier, boulevard de la République jusqu'au Pont d'Issy).

10e circonscription
Cantons de : Boulogne-Billancourt-Sud (partie non comprise dans la 9e circons.), Issy-les-Moulineaux-Est et Ouest, Vanves.

11e circonscription
Cantons de : Bagneux, Malakoff, Montrouge.

12e circonscription
Cantons de : Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, le Plessis-Robinson.

13e circonscription
Cantons de : Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Sceaux.

SEINE-SAINT-DENIS

1re circonscription
Cantons de : Epinay-sur-Seine, Saint-Denis-Sud, Saint-Ouen.

2e circonscription
Cantons de : Pierrefitte-Saint-Denis-Nord-Est et Nord-Ouest.

3e circonscription
Cantons de : Aubervilliers-Est et Ouest, La Courneuve. Commune du Bourget.

4e circonscription
Cantons de : Le Blanc-Mesnil, Stains. Commune de Dugny.

5e circonscription
Canton de Bobigny. Commune de Drancy.

6e circonscription
Cantons de : Bagnolet, Les Lilas, Pantin-Est, Pantin-Ouest.

7e circonscription
Cantons de : Montreuil-Est, Montreuil-Nord, Montreuil-Ouest.

8e circonscription
Cantons de : Gagny, Rosny-sous-Bois, Villemomble.

9e circonscription
Cantons de : Bondy-Nord-Ouest, Bondy-Sud-Est, Noisy-le-Sec, Romainville.

10e circonscription
Cantons de : Aulnay-sous-Bois-Nord, Aulnay-sous-Bois-Sud, Les Pavillons-sous-Bois.

11e circonscription
Cantons de : Sevran, Tremblay-lès-Gonesse, Villepinte.

12e circonscription
Cantons de : Livry-Gargan, Montfermeil, Le Raincy.

13e circonscription
Cantons de : Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand.

VAL-DE-MARNE

1re circonscription
Cantons de : Bonneuil-sur-Marne, Créteil-Nord, Saint-Maur-des-Fossés-Centre, Saint-Maur-la-Varenne.

2e circonscription
Cantons de : Choisy-le-Roi, Créteil-Ouest, Créteil-Sud, Orly.

3e circonscription
Cantons de : Boissy-Saint-Léger, Valenton, Villecresnes, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges.

4e circonscription
Cantons de : Chennevières-sur-Marne, Ormesson-sur-Marne, Sucy-en-Brie, Villiers-sur-Marne.

5e circonscription
Cantons de : Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne-Centre, Champigny-sur-Marne-Est, Le Perreux-sur-Marne.

6e circonscription
Cantons de : Fontenay-sous-Bois-Est, Fontenay-sous-Bois-Ouest, Saint-Mandé, Vincennes-Est, Vincennes-Ouest.

7e circonscription
Cantons de : Champigny-sur-Marne-Ouest, Joinville-le-Pont, Nogent-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés-Ouest.

8e circonscription
Cantons de : Charenton-le-Pont, Maisons-Alfort-Nord, Maisons-Alfort-Sud.

9e circonscription
Cantons de : Alfortville-Nord, Alfortville-Sud, Vitry-sur-Seine-Est, Vitry-sur-Seine-Ouest.

10e circonscription
Cantons de : Ivry-sur-Seine-Est, Ivry-sur-Seine-Ouest, Le Kremlin-Bicêtre, Vitry-sur-Seine-Nord.

11e circonscription
Cantons de : Arcueil, Cachan, Villejuif-Est, Villejuif-Ouest.

12e circonscription
Cantons de : Chevilly-Larue, Fresnes, L'Hay-les-Roses, Thiais.

VAL-D'OISE

1re circonscription
Cantons de : Beaumont-sur-Oise, Magny-en-Vexin, Marines, Pontoise, La Vallée-du-Sausseron, Vigny.

2e circonscription
Cantons de : Cergy-Nord, Cergy-Sud, L'Hautil, L'Isle-Adam, Saint-Ouen-l'Aumône.

3e circonscription
Cantons de : Beauchamp, Cormeilles-en-Parisis, Herblay, Taverny.

4e circonscription
Cantons de : Eaubonne, Ermont, Franconville, Saint-Leu-la-Forêt.

5e circonscription
Cantons de : Argenteuil-Est, Argenteuil-Nord, Argenteuil-Ouest, Bezons.

6e circonscription
Cantons de : Enghien-les-Bains, Saint-Gratien, Sannois, Soisy-sous-Montmorency.

7e circonscription
Cantons de : Domont, Ecouen, Montmorency, Sarcelles-Sud-Ouest, Viarmes.

8e circonscription
Cantons de : Garges-lès-Gonesse-Est, Garges-lès-Gonesse-Ouest, Sarcelle-Nord-Est, Villiers-le-Bel.

9e circonscription
Cantons de : Gonesse, Goussainville, Luzarches.

Nous publierons demain le nouveau découpage législatif de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion.

Faute d'un accord avec le ministère des finances

M. Giraud réserve les crédits de trois grands programmes d'armement

Pendant deux heures et demie, le ministre de la défense, M. André Giraud, a présenté, jeudi 25 septembre, à une *quarantaine de députés* de la commission de la défense, au Palais-Bourbon, un projet de budget militaire pour 1987 qui est, en quelque sorte, un budget «à géométrie variable». Ce document, en effet, met entre parenthèses le sort de trois *programmes majeurs d'armement* : le porte-avions à propulsion nucléaire, le système aéroporté de détection lointaine et l'avion de combat futur, pour lesquels les crédits sont provisoirement réservés dans l'attente d'un accord définitif, qui *n'est pas acquis*, avec le ministère des finances.

A l'issue de la *séance* avec les députés, M. Giraud n'a pas rendu compte des grandes lignes de son budget aux journalistes présents à l'Assemblée nationale. Il en a laissé le soin au président de la commission, M. François Fillon, député RPR de la Sarthe.

D'un montant de 169,2 milliards de francs, soit une augmentation de 6,8 % par *rapport* à celui *de 1986*, le projet de budget de la défense pour l'an prochain est ainsi réparti : 85,8 milliards de francs pour les crédits d'équipement et 83,4 milliards pour les dépenses de fonctionnement. C'est la première fois depuis de très nombreuses années que les investissements (le titre 5 de la loi *de finances*) l'emportent *sur les crédits* de fonctionnement (titre 3).

Mais c'est aussi la première fois que l'avenir de programmes importants d'armement est réservé. Des crédits sont mis de côté, mais il n'y aura pas de commandes tant que la loi de programmation militaire 1987-1991, en préparation, ne sera pas totalement arrêtée. En effet, le projet de budget pour *1987* est la première application d'un plan de *financement* quinquennal, *pour les* trois armées, connu sous le nom de programmation militaire. Ce principe de planification militaire a été instauré en 1960. Aujourd'hui, les discussions entre le ministère de la défense et le ministère des finances sur le montant global des crédits de cette loi de programmation militaire *1987-1991 se révèlent* très difficiles et plus longues que prévu. Selon *M. Fillon, M. Giraud ne veut pas* engager certains programmes majeurs, très coûteux et à long terme, sans avoir l'assurance qu'ils seront financés durant ces cinq ans.

Trois investissements majeurs sont ainsi mis en réserve. D'abord, la construction du porte-avions à *propulsion nucléaire Richelieu, dont* la mise en chantier, à Brest, avait été décidée par M. Paul Quilès : 525 millions de francs de crédits de paiement en 1987 sont mis de côté en attendant l'issue des discussions, et il n'est pas sûr qu'un deuxième *bâtiment du même type soit* construit comme il avait été initialement prévu. Ensuite, l'acquisition d'un système de détection aéroporté à basse altitude (des avions-radars) est, elle aussi, réservée : 600 millions de francs de crédits de paiement *sont «gelés» en attendant un choix* qui pourrait être fait en commun avec les Britanniques. Enfin, le lancement de l'avion de combat futur (dérivé du «démonstrateur» Rafale de Dassault) n'a pas été décidé : on attend une définition précise des caractéristiques, des performances et des missions de l'appareil qui équipera l'armée de l'air et l'aéronavale.

En revanche, selon le président de la commission de la défense, ce projet de budget militaire pour 1987 met l'accent sur deux secteurs : l'équipement nucléaire et la défense spatiale.

Hélios et Syracuse

C'est ainsi que la part du nucléaire, par rapport à l'ensemble des dépenses d'équipement, sera de 38,85 % des crédits de paiement (85,8 milliards de francs) et de 32,71 % des autorisations de programme (102 milliards de francs). M. Giraud a décidé de lancer la construction d'une *nouvelle* «composante» nucléaire stratégique qui *est, comme le lui avait demandé* le premier ministre, le S-4 à déploiement aléatoire, autrement baptisé missile mobile. Selon un rapport, qui sera publié le 2 octobre prochain, de MM. Pierre-André Wiltzer, député UDF de l'Essonne, et Jean-Pierre Bechter, député RPR de la Corrèze, il s'agit d'un missile de 10 mètres de long, pesant *9 tonnes* et ayant *une* portée de 500 à 3 500 kilomètres. Il *sera monté sur un camion banalisé* servant au lancement.

La mise en service de ce missile mobile est prévue pour dans dix ans, afin de remplacer les bombardiers stratégiques Mirage-IV et les missiles, fixes, enfouis en Haute-Provence. Il est proposé d'en construire trente exemplaires, chaque *missile étant, dans* un premier temps, doté d'une seule charge explosive. Le coût de ce programme est d'ores et déjà évalué à 20 milliards de francs, non compris la fabrication de la tête nucléaire. En 1987, M. Giraud a prévu d'y consacrer 58 millions de francs en crédits de paiement et 637 millions de *francs en autorisations de programme.*

«Si le missile mobile terrestre balistique semble correspondre, pour l'essentiel, aux exigences que l'on attend d'une nouvelle composante de nos forces nucléaires stratégiques, écrivent les deux auteurs du rapport à paraître prochainement, *ce choix ne s'impose pas de lui-même : il est lié à un impératif qui est de ne pas faire reposer toute notre dissuasion sur les sous-marins.»*

Le projet de budget de la défense pour 1987 met, en outre, l'accent sur les dépenses en faveur de l'espace. Le titre 5 de la loi de finances réserve à ce secteur 473 millions de francs de crédits de paiement et 1 545 millions de francs d'autorisations de programme selon des évaluations avancées par M. Fillon.

Deux programmes spatiaux sont plus particulièrement concernés : le satellite d'observation Hélios et le système *de transmissions* spatiales Syracuse, que les prédécesseurs de *M. Giraud avaient déjà décidé de* lancer. Pour le système Syracuse, il s'agit d'une version améliorée du réseau de transmissions gouvernementales et militaires en service depuis deux ans. Le satellite Hélios, en revanche, a été entièrement revu et corrigé par rapport au projet conçu du temps de M. Charles Hernu au ministère de la défense. Le nouveau satellite français d'observation a été simplifié et le cahier des charges, fixant ses caractéristiques *et ses performances*, allégé. Prévu, à l'origine, pour *10 milliards de francs, le projet* Hélios est estimé aujourd'hui à 7,5 milliards. Il pourrait être réalisé sans l'aide d'un partenaire étranger, l'Allemagne fédérale, auquel il avait été proposé initialement.

Un missile à roulettes

On s'achemine donc vers la construction, par la France, de ce que ses détracteurs appellent le «missile à roulettes», c'est-à-dire *un missile à une seule* tête nucléaire et transporté à bord d'*un semi-remorque plus ou* moins anonyme. En temps de paix, le camion et sa charge pourront être entreposés sur des bases militaires. En période de crise, le missile mobile pourra sortir de sa cachette et, si le conflit se précisait, il pourrait gagner des emplacements de tir repérés à l'avance, préparés et aménagés (avec plus ou moins de discrétion) *pour y attendre l'ordre final.*

Ainsi réapparaît, avec des *modifications, le projet* SX *auquel* l'armée de l'air tient tant, depuis des lustres, et que les gouvernements précédents avaient suspendu dans l'attente de *déterminer*, avec précision, si un tel missile pouvait réussir à franchir les défenses anti-balistiques adverses imaginables en l'an 2000.

Personne — *sauf les irréductibles hostiles à l'arme nucléaire* — ne nie que la France ait besoin, avant cette *date-là*, d'un système d'armes nucléaires stratégiques, qui, *remplaçant les vieux* Mirage-IV ou les missiles anciens du plateau d'Albion, viendrait compléter les sous-marins lance-missiles de façon à éviter de mettre tous les *œufs dans le même panier de la* dissuasion. Une deuxième «*composante» est nécessaire mais*, étant donné son coût, on est en droit de s'interroger sur le bien-fondé d'un tel choix.

Le rapport de MM. Wiltzer et Bechter n'a pas la prétention de conclure que le missile à déploiement aléatoire est la panacée. Ni même qu'il soit la seule solution qui *s'impose. A vrai dire,* entreprendre en 1987 la construction *d'un missile qui* s'apparente beaucoup à un Super-Pershing, en service *depuis des décennies dans* l'armée américaine, ne relève pas de l'exploit. *Surtout s'il s'agit* d'un missile à une seule charge et produit à trente exemplaires seulement, à une époque où il faudrait manifester davantage d'ingéniosité technique et escompter des effets de série militairement plus significatifs pour espérer déjouer une défense adverse.

Retenir le SX pour 1996. Soit. *Mais pas au prix* d'une politique de modernisation de la dissuasion *qui repousserait à 2009*, comme cela semble être le cas selon des réflexions entendues au ministère de la défense, le missile M-5. Ce missile-là est le grand frère du M-4 à bord de *l'Inflexible. Le missile* M-5 offre l'avantage d'être multi*charge (on parle d'une douzaine* d'ogives et de leurres destinés à tromper l'adversaire) et de pouvoir équiper indifféremment les prochains sous-marins nucléaires (en version mer-sol) et les silos du plateau d'Albion (en version sol-sol).

Les nouvelles discussions entre les Grands sur une limitation des armes stratégiques et sur l'édifi*cation de «boucliers» dans* l'espace ont des chances d'aboutir avant la fin de ce siècle.

A *cette date-là*, la France, qui devra un jour être partie prenante à cette négociation, aura ajouté, avec son SX, trente têtes à son stock actuel et tout compris de quatre cents, voire de sept cents avec les ogives TN-75 prochainement embarquées sur ses sous-marins. Avec le missile M-5, elle *pourrait en aligner jusqu'à douze* cents, et ce capital lui conférerait *une autre stature dans ces discussions.*

JACQUES ISNARD.

Le général de Chassey est nommé inspecteur général de l'armée de l'air

Sur la proposition du ministre de la défense, M. André Giraud, le conseil des ministres du mercredi 24 septembre a approuvé les promotions et nominations suivantes :

• **Air.** — Sont élevés : au rang et à l'appellation de général d'armée aérienne, le général de corps aérien *Jean-Marie de Buretel de Chassey*, nommé inspecteur général de l'armée de l'air; au rang et à l'appellation de général de corps aérien, les généraux de division aérienne Christian Gueguen (nommé commandant la défense aérienne et commandant «air» des forces de défense aérienne) et Vincent Lanata.

Sont promus : général de division aérienne, le général de brigade *aérienne Jean Thiery*; *général de* brigade aérienne, les colonels Gérard Simonnet, Claude Gautier et Roger Mathieu; commissaire général de brigade aérienne, le commissaire colonel Jean-Louis Barbaroux (nommé directeur du commissariat de la troisième région aérienne).

Sont nommés : commandant les écoles de l'armée de l'air, le général de corps aérien *Alain Suquet*; sous-chef d'état-major des armées, le général de brigade aérienne Claude Lartigau; commandant le 1er groupement *de missiles stratégiques*, le général de brigade aérienne Jean *Mercier.*

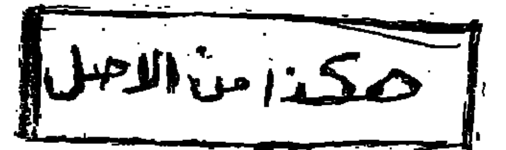
• **Terre.** — Sont promus : *général de division, le général de brigade* André Dupuy de la Grand'Rive; *général de brigade, les colonels* Jean Teyssier, Michel Cavaillé, Jean Louscardes, Pierre Stehlin, et Christian Goutierre (à titre exceptionnel, après son assassinat à Beyrouth, où il était attaché des forces armées auprès de l'ambassade de France au Liban).

Est nommé major régional de la 1re région militaire, le général de division Daniel Billot.

• **Marine.** — Est promu contre-amiral, le capitaine de vaisseau Jean Masson.

• **Gendarmerie.** — *Sont promus* général de brigade, les colonels Jacques Debarge et Robert Amet.

Est nommé commandant la Garde républicaine, le général de brigade Jacques Herisson.



Société

RELIGIONS

La visite du pape dans la région lyonnaise

Un face-à-face entre Jean-Paul II et le clergé français

A quelques jours de l'arrivée de Jean-Paul II à Lyon, le samedi 4 octobre, le cardinal Decourtray, archevêque de la ville, invité le jeudi 25 septembre de l'émission de TF1 «*Questions à domicile*», a réexprimé son inquiétude devant le terrorisme qui frappe la France. Cependant, a-t-il ajouté, tous les moyens de poursuite et de répression ne sont pas bons. Il a insisté sur la nécessité d'éviter tout «*dérapage*».

Pour sa troisième visite en France, après celles de 1980 à Paris et Lisieux et de 1983 à Lourdes, le pape sera accueilli, le 4 octobre à l'aéroport de Satolas, par le président de la République et salué, à son départ le mardi 7 au soir, par M. Jacques Chirac. Pendant quatre jours, Jean-Paul II sillonnera la grande région lyonnaise, faisant notamment étape le dimanche 5 à Paray-le-Monial et Taizé en Saône-et-Loire, le lundi 6 à Ars dans l'Ain et le mardi 7 à Annecy.

« *S'il y avait 300 000 personnes, je serais le plus heureux des hommes* » : prudent en mai dernier, le cardinal Decourtray est aujourd'hui débordé par ses troupes. On parie, dans son entourage, sur la présence d'un demi-million de fidèles, le 4 octobre, au rassemblement de la foire-exposition Eurexpo, premier et véritable test du succès populaire de cette troisième visite de Jean-Paul II en France.

L'optimisme règne donc à Lyon, tempéré par la menace des attentats et par le souvenir de la désillusion du Bourget, lors du premier voyage du pape en 1980. On avait alors annoncé un million de personnes. Sous la pluie battante, il en était venu cinq fois moins.

« *Venez tous de Lyon et de partout*, dit l'archevêque de Lyon dans un tract diffusé dans toute la France. *Qu'aucune rumeur ne vous arrête ! Qu'aucune fausse prudence ne vous retienne !* » Depuis le retour des vacances, curés de paroisse et responsables de mouvements battent le rappel. Une trentaine de trains spéciaux ont été loués à la SNCF, dont une quinzaine au départ de Paris.

Les 55 000 places du stade de Gerland sont déjà retenues par 2 500 groupes de jeunes, aussi bien des scouts que des jocistes ou des charismatiques de toute la France. Même si les réservations doivent encore être confirmées, on peut parier que Jean-Paul II rééditera, le dimanche 5 octobre, son « coup » de 1980 au Parc des Princes et jouera devant les jeunes à guichets fermés.

Les deux autres grands rassemblements populaires auront lieu le dimanche 5 à Paray-le-Monial — 100 000 personnes attendues — et le mardi 7 à Annecy : 80 000 sur la pelouse Paquier face au lac.

La journée d'Ars, le lundi 6, sera réservée au clergé. Elle ne sera pas exactement une récollection intime, autour du pape, de prêtres et de séminaristes, comme le souhaitait le cardinal Decourtray. Plus de la moitié des séminaristes français — 1 800 environ — feront le déplacement, et 3 000 prêtres sont également inscrits, dont une centaine d'étrangers. Les diacres permanents, avec leurs femmes s'ils sont mariés, feront aussi partie de cette fête, au cours de laquelle le pape fera plusieurs communications attendues. Ce face-à-face avec un clergé en proie à une sérieuse crise des vocations sera le moment fort de cette visite.

L'exploitation commerciale du voyage a commencé : tee-shirts, foulards, parapluies, médailles et autres bibelots sortent des placards. A grand fracas, muni de la double bénédiction du maire et de l'archevêque, Jean-Michel Jarre a annoncé la présentation d'un concert-spectacle qui aura lieu le soir du 5 octobre du haut de la colline de Fourvière.

« Des chrétiens s'étonnent »

De faible ampleur, une contestation n'a pas manqué de se manifester. Trois cents personnes — laïcs, religieux, prêtres — ont signé une déclaration intitulée : « *Des chrétiens s'étonnent* ». Elles mettent en cause le coût du voyage du pape « *organisé dans des conditions de prestige et de sécurité dignes d'un chef d'Etat* » (1) et s'inquiètent de la « *normalisation* » en cours dans l'Eglise catholique, terme jugé « inacceptable » à l'archevêché. Ils demandent que soient traités avec le pape des questions controversées chez les catholiques, comme « *le ministère des femmes, l'accueil des divorcés-remariés, les pratiques de maîtrise de la vie, les pièges du traditionalisme, les modèles de sainteté* ».

Déjà au cours d'une réunion de 250 prêtres en avril dernier à Francheville, près de Lyon, un petit nombre d'entre eux (moins d'une dizaine) avaient regretté que « *le voyage du pape soit davantage un pèlerinage auprès du curé d'Ars et du père Chevrier qu'un véritable dialogue avec les mouvements laïcs et religieux* ». Et ils s'inquiétaient que l'on impose comme modèles aux prêtres d'aujourd'hui « *des figures culturelles du siècle passé* ».

Un voyage rétro? En accord avec le pape, le cardinal Decourtray espère en faire une sorte de pèlerinage aux sources chrétiennes de Lyon. « *Eglise de France, souviens-toi de ta ferveur première...* » : tel sera, en effet, le thème central de cette visite.

Dès son arrivée à l'aéroport de Satolas, Jean-Paul II se rendra à l'amphithéâtre des Trois-Gaules à la Croix-Rousse, lieu du martyre des premiers chrétiens lyonnais. Au cours des quatre jours de son voyage, il associera les premiers évêques du diocèse, Pothin et Irénée, aux saints des temps modernes : le curé d'Ars, dont Jean-Paul II a fait le modèle des prêtres du monde entier; le Père Antoine Chevrier, témoin des grandes révoltes ouvrières de Lyon au siècle dernier, et fondateur de la société des prêtres du Prado, qu'il béatifiera au cours de la première cérémonie à Eurexpo; François de Sales, evêque d'Annecy, ouverts aux courants intellectuels et scientifiques nouveaux du dix-septième siècle.

« *France, qu'as-tu fait des promesses de ton baptême?* », avait demandé Jean-Paul II au Bourget en juin 1980. « *Retrouve aujourd'hui le meilleur de ta tradition* », viendra-t-il dire dans la région lyonnaise, explicitant son thème favori de la «deuxième évangélisation» de l'Europe.

Le pape fera enfin deux étapes à caractère œcuménique : les personnalités luthériennes, réformées et orthodoxes de Lyon se joindront à la prière des catholiques à l'amphithéâtre des Trois-Gaules et Jean-Paul II se rendra dans la communauté œcuménique de Taizé, en Saône-et-Loire. Le mensuel *le Réveil*, de l'Eglise réformée lyonnaise, vient de mettre en cause «*l'aspect médiatique ambigu*» de ce voyage. Inévitable, a répondu jeudi soir le cardinal Decourtray, mais, a-t-il ajouté, nous avons tort de «*toujours rêver d'une parole pure*».

HENRI TINCQ.

(1) L'archevêché de Lyon a déclaré, le 22 septembre, que le voyage du pape coûtera 10 millions de francs aux fidèles des diocèses visités. Huit mille policiers et gendarmes participeront au dispositif de sécurité.

JUSTICE

Edgar Brandys devant les assises du Vaucluse

L'inquiétante dissimulation d'une assurance décès

CARPENTRAS
de notre envoyé spécial

Les trois journées initiales prévues pour le procès d'Edgar Brandys n'ont pas suffi pour le mener à son terme. Au soir du 25 septembre, seuls ont pu plaidé les avocats des parties civiles, Mes Guy Guenoun et Michel Roubaud, qui, l'un et l'autre, n'ont pas eu de peine pour exploiter un dossier qu'ils voyaient avec les yeux de l'accusation. Ils ont déployé en cet exercice, avec le rare mérite de la brièveté, les effets rituels que veut la loi du genre pour présenter et apostropher un Brandys « *machiavéliquement intelligent et superbement menteur* », selon Me Guenoun, « *cynique jusqu'au dernier moment* », selon Me Roubaud, et qui ne peut pas reprocher aux enquêteurs d'avoir la conviction de sa culpabilité tant il a apporté lui-même, par son comportement, d'éléments pour la fortifier.

C'est précisément une illustration de ce comportement qui avait été donnée, quelques heures plus tôt, par le rappel de l'existence d'un contrat d'assurance décès pris par Jocelyne Brandys, la victime. Ce document prévoyait le versement à son mari de 500 000 francs en cas de mort naturelle, somme doublée dans l'éventualité d'un décès par accident et triplée s'il s'agissait d'un accident de la circulation.

Ce contrat, Edgar Brandys en a longtemps nié l'existence. Dans les jours qui suivirent le crime, le 11 août 1983, il assure que son épouse n'avait aucune assurance sur la vie. Il réitère l'affirmation, le 24 décembre 1984, dans une lettre au président de la chambre d'accusation de Nîmes. En janvier 1985, lorsque le juge d'instruction lui demande d'énumérer toutes les garanties ou contrats qui couvrent le couple, il cite pêle-mêle des assurances prises pour les voitures, les appareils photos, les manteaux de fourrure de sa femme, mais ne souffle mot de l'autre contrat.

L'existence en sera malgré tout révélée par les effets d'une commission rogatoire générale lancée auprès de toutes les compagnies d'assurances. On apprend alors que Jocelyne Brandys, en sa qualité de gérante de la SARL exploitant les magasins dont elle s'occupait à Carpentras, bénéficiait, depuis le 20 septembre 1983, d'une garantie décès-invalidité octroyée dans le régime cadres. L'assureur, la compagnie AGF, précisera que le dossier fut rempli par Edgar Brandys lui-même, et que c'est encore lui qui avait choisi l'option des 500 000 francs pouvant être doublée ou triplée, selon les causes de la mort.

On mesure du même coup pourquoi la veille on avait tant voulu approfondir les origines de l'anomalie constatée le 9 juillet 1984, un peu moins d'un mois avant le crime de Pernes-les-Fontaines, sur la voiture de Jocelyne Brandys, dont la rotule d'une biellette de direction se désolidarisa soudain du levier de connexion. Sur route à grande vitesse, ce sabotage, qui ne peut avoir été accidentel selon les experts, aurait entraîné des conséquences tragiques.

Edgar Brandys n'est pourtant point apparu pour autant confondu. Pourquoi n'a-t-il pas signalé l'existence de l'assurance-décès? Tout simplement, a-t-il expliqué, parce que cette assurance, aux yeux de l'assureur qu'il est lui-même, n'est pas une assurance individuelle sur la vie. Il s'agit d'un régime de garantie obligatoire octroyé par toute entreprise à ses cadres ou salariés. Bref, quelque chose d'assimilable aux cotisations de la Sécurité sociale. On lui avait demandé uniquement s'il n'existait pas une assurance sur la vie. Comme à ses yeux ce n'était pas le cas, il n'en a pas parlé.

On a évidemment demandé à M. Antoine Grimaldi, chef de centre des AGF à Lyon qui a eu à connaître de ce contrat, s'il pouvait recevoir la qualification d'une assurance sur la vie :« *En tant que professionnel, je dois répondre non. Il s'agit d'une assurance de groupe capital décès distincte de ce qu'est une assurance individuelle. Cela dit, au sens vulgaire, c'est un peu la même chose.* »

Un chèque sans provision

Il se trouve — et Me Yves Kleniec pense y voir un argument de défense — que Brandys avait acquitté le montant de la dernière prime avec un chèque sans provision, ce qui risquait fort d'entraîner, selon l'avocat, une résiliation du contrat. Est-ce là le comportement d'un homme qui aurait tué sa femme pour bénéficier d'une assurance? A vrai dire, cette résiliation supposait, au préalable, un rappel et une mise en demeure. Elle n'aurait pu intervenir avant octobre 1984. La mort de Jocelyne Brandys remontant au mois d'août, l'assurance n'aurait-elle pas joué malgré tout?

« *Je pense qu'on aurait quand même payé*, a répondu M. grimaldi, *mais je ne peux vous répondre avec certitude.* »

C'est un débat du même ordre qu'avait entraîné l'analyse de la charge fondée sur le sabotage de l'Austin de Jocelyne Brandys. Ce sabotage, Edgar Brandys assure qu'il a été le premier à le signaler aux gendarmes dès sa garde à vue. Les gendarmes répondent : « *C'est absolument faux. Nous avons appris l'incident par la première fille de la victime.* » Pourtant, dans le procès verbal du 15 août, date à laquelle Edgar Brandys est amené à en parler, il n'a pas été mentionné que ce fut sur question des enquêteurs.

« *Un oubli* », a répondu l'adjudant chef, Jean-Louis Allais.

Il n'apparaît pas non plus, dans les procès-verbaux d'audition de la première fille de Jocelyne Brandys du 8-10 août 1984 et 11 mars 1985, que ce témoin fasse état de l'anomalie.

Allait-on faire un incident? Déjà, M. Allais se sentait outragé par ces remarques de la défense.

«*C'est la première fois que je suis contesté comme je le suis ici.* » Le président Martin a coupé court:

« *Sachez monsieur, que la cour et moi-même tenons les gendarmes pour une arme d'élite.* »

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

Devant la 17e chambre correctionnelle de Paris

La polémique selon M. Gabriel Domenech

Député du Front national de Marseille, M. Gabriel Domenech était poursuivi, jeudi 25 septembre, devant la 17e chambre correctionnelle de Paris en tant qu'auteur d'un article paru, le 31 mai 1985, dans le journal *le Méridional*, dont il est rédacteur en chef.

Il lui est reproché d'avoir gravement diffamé un des responsables de la Résistance, M. Raymond Aubrac, qui fut, à la Libération, commissaire de la République à Marseille. Il avait notamment écrit que, sous «le règne» de M. Aubrac, «*les néo-résistants et les épurateurs communistes massacrèrent, torturèrent, brimèrent et firent régner une terreur dont la Provence ne connut jamais l'équivalent*».

Me Hubert Fraissinet, du barreau de Marseille, défenseur de M. Domenech, absent à l'audience, expliqua que son client n'avait fait que son travail de journaliste, «*avec l'énergie morale d'un polémiste*». Pour l'avocat, les nombreuses exactions commises à la libération de Marseille ne pouvaient avoir été ignorées du commissaire de la République, dont il souligna la «*toute-puissance*».

Auparavant, quatre témoins étaient venus expliquer au tribunal la situation à Marseille en août 1944 et la mission de M. Raymond Aubrac. «*Les propos poursuivis sont parfaitement mensongers*», a déclaré M. Charles Dubost, avocat général honoraire près la cour d'appel de Paris. «*Aubrac m'a nommé au parquet en me demandant de faire disparaître le plus vite possible les tribunaux irréguliers.*» M. Paul Escande, ancien préfet, précisa : «*J'étais à ses côtés à Marseille; il a tout fait pour rétablir au plus vite la légalité républicaine.*»

M. Maurice Agulhon, professeur au Collège de France, auteur du livre : *CRS à Marseille, 1944-1947*», confirma que M. Aubrac «*était là pour faire cesser les exactions*». Alors que M. Charles Foulon, maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris, souligna l'«*effort de remise en ordre*» du commissaire de la République, en déclarant que les propos de M. Domenech «*défiguraient la réalité historique*».

S'appuyant sur ces témoignages, Me Yves Jouffa, conseil de Raymond Aubrac, s'est élevé contre les «*allégations ignobles*» de M. Domenech, avant de rappeler que *le Méridional* avait déjà été condamné, en 1953, à 250 000 F de dommages et intérêts pour des accusations de même nature par le même tribunal, en demandant que la même somme soit attribuée à son client.

Le ministère public, représenté par le substitut Philippe Bilger, déclara qu'à son avis la diffamation était caractérisée. Quant à la bonne foi du journaliste, le magistrat donna son appréciation en déclarant : «*Tout ce qui est excessif est généralement insignifiant, mais je crois que M. Domenech a montré que ce qui est excessif est parfois odieux.*»

Le tribunal, présidé par Mme Marie-Claude Duvernier, rendra son jugement le 23 octobre.

M. P.

ÉDUCATION

La réforme de l'enseignement supérieur

Le projet de M. Devaquet se heurte à l'hostilité des présidents d'université

A la faveur de l'été, le projet de réforme universitaire du gouvernement avait fait relâche. A quelques jours de la rentrée parlementaire et universitaire, le voilà qui réapparaît en coulisses. Mais le décor s'est enrichi, depuis une semaine, d'éléments nouveaux qui ne simplifieront pas la tâche de M. Devaquet, ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Tout d'abord, la conférence des présidents d'université, qui avait fort peu apprécié de n'être pas consultée au moment de la préparation du projet de loi, a adopté, lors de sa réunion du 18 septembre dernier, une attitude franchement critique. Non seulement une majorité significative des soixante-cinq présidents présents a estimé qu'il aurait été préférable d'aménager et d'améliorer la loi Savary plutôt que de bouleverser, par une nouvelle réforme, les structures universitaires, mais aussi la quasi-unanimité de la conférence a exprimé une hostilité au programme de M. Devaquet sur deux points essentiels.

Elle rejette la formule de l'établissement public fédéré, qui est l'une des innovations importantes du projet. Aux yeux des présidents, ce système risque d'être très difficile à mettre en œuvre concrètement et menace surtout de remettre en cause la notion même d'université. D'autre part, la conférence (à l'unanimité moins 3 voix et 4 abstentions), a estimé que l'ensemble du titre 5 du projet de loi était inutile, et elle en demande la suppression pure et simple. Or il s'agit des mesures transitoires qui devraient permettre, grâce à l'instauration de «*conseils constitutifs*», de faire table rase des conseils universitaires... et des présidents en place.

Ce raidissement très marqué est d'autant plus révélateur qu'il dépasse largement la mouvance des universitaires considérés comme favorables à la gauche. Une partie significative des responsables universitaires en principe proches de la majorité rejoignent, en effet, le «cartel des non» au projet Devaquet. Ainsi, et ce n'est qu'un exemple, la commission de la législation qui a préparé la réunion du 18 septembre était présidée par M. Dimitri Lavroff, président «libéral» de Bordeaux-I, et d'autre part conseiller municipal RPR de Bordeaux.

Le deuxième élément nouveau de ce paysage de rentrée n'est pas moins alarmant pour le ministre de l'enseignement supérieur. Une pétition vigoureusement hostile à son projet circule en effet parmi les présidents d'université. Les signataires — actuellement une quarantaine de présidents en fonctions et plus de vingt anciens présidents — affirment qu'il est «*déraisonnable d'engager aujourd'hui une nouvelle réforme de structure, alors que les universités ont tant d'autres choses à faire*». Quant au contenu du projet de loi, leur réquisitoire est sans appel. L'autonomie ? « *Elle suppose des universités suffisamment fortes et efficaces ; elle est a contrario inconcevable dans le cadre d'un retour au système statutaire.* » La sélection accrue à l'entrée dans l'enseignement supérieur ? « *Toute politique entraînant une diminution du nombre des étudiants est un contresens.* » La modification des études doctorales ? « *Il serait particulièrement grave de modifier après deux ans un régime des thèses qui met enfin la France en harmonie avec ses partenaires européens et les grandes puissances industrielles.* » La réforme des structures universitaires ? « *Une application intelligente du principe d'autonomie devrait être de permettre aux établissements de se donner les structures qu'ils désirent plutôt que de se voir imposer des compositions de conseil forcément inadaptées.* »

Et les pétitionnaires de conclure : « *Depuis vingt ans, la communauté universitaire française a profondément évolué. Rien n'est aujourd'hui possible sans l'engagement de tous les universitaires de tous grades. La démocratisation des structures constitue non seulement un devoir de justice, mais aussi une garantie de réussite. Toute attitude qui tendrait à faire renaître des pratiques anciennes prendrait trop l'aspect d'une revanche et risquerait d'entraîner le désengagement de trop nombreux collègues.* »

Les réserves du Conseil économique et social

Un troisième problème n'était pas non plus prévu au programme. Il s'agit de l'examen du projet de loi par le Conseil économique et social, qui s'était inquiété, au début de l'été, d'être tenu à l'écart et qui a finalement été saisi, en urgence, le 28 juillet dernier par le premier ministre. L'avis adopté par le conseil, le 23 septembre, donnera sans doute matière à réconfort, mais certainement pas à enthousiasme, au ministre de l'enseignement supérieur. Le conseil estime en effet qu'il n'est pas de son ressort de s'interroger sur l'opportunité d'une réforme qui, selon le rapporteur, M. Jean-Louis Mandinaud, résulte davantage d'une promesse politique que d'un débat de fond sur l'enseignement supérieur. S'il approuve les grandes lignes du projet de loi, le Conseil économique truffe son avis de recommandations et de souhaits : il regrette que les missions de service public de l'enseignement supérieur soient évoquées de manière aussi fugitive, en particulier, le rôle des universités en matière de développement économique et social ou de formation continue. Il regrette également que la composition des conseils universitaires exclue quasiment les ATOS (ingénieurs, techniciens de laboratoires, etc) et fasse une place aussi priviligiée aux professeurs, au détriment d'enseignants ayant les mêmes diplômes et les mêmes compétences. Il exprime d'autre part de nombreux souhaits sur bien des points sensibles : maintien dans la loi du conseil national d'évaluation, amélioration indispensable du système des bourses pour les étudiants, affirmation de la possibilité pour les non-bacheliers de pouvoir accéder à l'enseignement supérieur, enfin, autonomie accrue en matière de recrutement des professeurs associés.

Enfin, si le décor s'est sensiblement modifié, le scénario reste plus incertain que jamais. Il est prévu, depuis l'été, que le projet d'Alain Devaquet sera d'abord examiné par le Sénat. Mais ce dernier, soumis dimanche prochain au renouvellement du tiers de ses membres, consacrera le début du mois d'octobre à l'élection de ses différentes instances (présidence, bureau, commissions). Il est acquis que le projet de loi de M. Méhaignerie sur le logement viendra en priorité devant les sénateurs. Le texte de M. Devaquet a donc peu de chances d'être examiné avant le début de novembre, mais aucun calendrier n'est pour l'instant fixé. D'ici là, et à la faveur de la rentrée dans les universités, la fronde des universitaires pourrait bien s'amplifier.

GÉRARD COURTOIS.

FAITS DIVERS

Le fondateur d'une société de gardiennage assassiné à Neuilly

Glenn Souham, trente-quatre ans, fondateur de la société Century, spécialisée dans le gardiennage et la protection des personnalités, a été tué, par balles, dans la nuit du mercredi 24 au jeudi 25 septembre. Alors que Glenn Souham sortait de sa voiture, vers 21 heures, devant son domicile du 19, rue Saint-James, à Neuilly (Hauts-de-Seine), un homme a tiré sur lui à six reprises avec une arme de gros calibre. L'inconnu, dont les témoins n'ont pu donner qu'un vague signalement, a pris la fuite à bord d'une Renault Supercinq.

Atteint au bas-ventre, au thorax et au bras, Glenn Souham est mort à l'hôpital Ambroise-Paré, où il avait été transporté immédiatement.

M. Marc Delachaux, gérant de la société Century, a précisé que la victime avait conservé des parts de la société mais n'y exerçait plus aucune fonction depuis six ans. Glenn Souham, domicilié au Paraguay, ne passait que quatre à cinq mois en France, et s'occupait de relations publiques dans les domaines politique, économique, artistique et sportif.



SPORTS

Championnat du monde de volley-ball

Ombres de Chine

Les volleyeurs de la République populaire de Chine n'étaient pas au rendez-vous avec l'équipe de France, jeudi 25 septembre à Montpellier, pour la deuxième journée du Championnat du monde. Du moins pas les meilleurs, retenus pour disputer à la même date les Jeux asiatiques de Séoul. *« C'est une décision qui ne nous appartient pas,* disait M. Xu Wenxin. *Elle a été prise par la direction des sports, car les Jeux asiatiques sont très importants pour nous. »* Comme la veille face aux Vénézuéliens, les Français ont surclassé les Asiatiques, battus 3 sets à 0 (15-6, 15-6, 15-5), en 56 minutes. Très jeunes et encore inexpérimentés, ces Chinois n'ont été que l'ombre de leurs aînés mais l'équipe de France, magistralement orchestrée par Alain Fabiani à la passe, a encore progressé en maîtrise et en lucidité, notamment au contre. Sa supériorité lui a permis de ménager encore un soir son meilleur attaquant, Eric Bouvier, dont le retour, après une contracture au mollet, est prévu pour le match France-Italie de ce vendredi.

Bouvier : un potache au filet

MONTPELLIER
de notre envoyé spécial

Deux ou trois pas d'élan. Un saut pour un service smashé et, au moment de l'appel, une fulgurante douleur au mollet droit. Eric Bouvier, le colosse de l'équipe de France de volley-ball (1,96 mètre pour 98 kilogrammes), se retrouvait au tapis, au beau milieu du premier set de la rencontre avec le Japon, dernier match de mise au point quatre jours avant le début du championnat du monde. *« J'ai tout de suite cru à une déchirure,* raconte-t-il. *Le mois dernier, j'avais déjà eu une alerte avec une tendinite à l'épaule, qui m'avait contraint à rester trois semaines sans toucher au ballon. Cette fois, j'étais catastrophé à l'idée de devoir renoncer à ce championnat. Cela représentait des mois de travail et de sacrifices pour rien. »*

Car Eric Bouvier ne s'est pas contenté, comme ses camarades, de préparer ce rendez-vous sportif. Des douze volleyeurs sélectionnés, il était le seul à poursuivre parallèlement ses études de pharmacie, dont il a passé avec succès les examens de cinquième année, neuf jours avant l'ouverture du championnat. *« Peut-être que ces blessures ne sont pas dues au hasard, mais à la fatigue et au stress accumulés ces dernières semaines »*, reconnaît-il.

Mener de pair les deux activités relevait d'un parti un peu insensé. On a même vu, lors d'un match contre Cuba en janvier 1986, l'attaquant français profiter d'une interruption de jeu de plus d'une heure, nécessitée par le remplacement d'un filet, pour relire ses polycopiés dans les vestiaires de Bercy. *« A l'avenir il sera de plus en plus difficile, voire impossible, de renouveler pareille expérience,* dit-il. *Les exigences du sport de haut niveau sont de moins en moins compatibles avec les études. Heureusement que j'étais déjà en quatrième année et que j'ai bénéficié d'horaires et de dates d'examen spécialement aménagés. »*

Son coéquipier grenoblois, Bernard Faigt, étudiant en sixième année de médecine, a d'ailleurs dû opter pour une solution plus radicale. Il a préféré suspendre momentanément ses études pour effectuer son service national avec, il est vrai, la certitude d'être mis à la disposition de l'équipe de France. Sa seule obligation était de disputer le championnat du monde militaire. Un choix d'autant plus méritoire que le passeur grenoblois est remplaçant d'Alain Fabiani et que, sauf blessure du capitaine de la sélection, il ne rentrera probablement pas en jeu en cours de compétition.

Meilleur attaquant de l'équipe de France avec son bras de lanceur de javelot et une détente phénoménale malgré son quintal (3,54 mètres atteints du bout des doigts), Eric Bouvier a néanmoins hésité à s'engager dans cette opération commando lancée le 20 mars 1985, mais qu'il n'a pu rejoindre que quatre mois plus tard. Marié et père de deux fillettes, il n'ignorait pas que sa femme, qui dirige en famille, avecson frère, une petite entreprise de cosmétiques employant une vingtaine de salarié à Lyon, devrait assumer beaucoup de responsabilités et ne pourrait le rejoindre que pour quelques week-ends à Montpellier.

« C'est moi qui l'ait poussé à partir, avouait récemment cette dernière, devant les caméras d'A 2; *c'est trop frustrant de ne pas aller jusqu'au bout de son idéal. L'amour, c'est aussi permettre à l'autre d'accomplir ce qu'il a envie de faire. Mais il était hors de question qu'il se limite au volley-ball. La vie va plus loin. »* Il est vrai que Dominique Bouvier-Raguin, sous son nom de jeune fille, a elle-même connu cent quatre-vingts sélections en équipe de France de volley-ball, dont elle fut la capitaine de 1975 à 1979.

« Si elle n'avait pas accepté cette préparation, j'aurais sans doute été intenable, reconnaît Eric Bouvier. *C'est elle qui a eu la partie la plus difficile en s'occupant seule des deux enfants, en plus de son travail à l'entreprise. »* Une situation qui prendra fin — si tout va pour le mieux — le diamanche 5 octobre, au soir de la finale du championnat du monde à Bercy. Pour sa dernière année de pharmacie, il pourra alors commencer son stage de huit mois aux Laboratoires Mérieux. Le temps pour lui d'entrer dans ce que d'autres appellent *« la vie active »*.

GÉRARD ALBOUY.

Les résultats

GROUPE A (à Montpellier) : Italie b. Venezuela 3-0 ; France b. Chine 3-0.
Classement. — 1. France et Italie, 4 pts ; 3. Chine et Venezuela, 0 pt.

GROUPE B (à Tourcoing) : Cuba b. Taïwan 3-0 ; URSS b. Pologne 3-0.
Classement. — 1. URSS et Cuba, 4 pts ; 3. Pologne et Taïwan, 0 pt.

GROUPE C (à Clermont-Ferrand) : Tchécoslovaquie b. Egypte 3-0 : Brésil b. Bulgarie 3-1.
Classement. — 1. Brésil, 4 pts ; 2. Bulgarie et Tchécoslovaquie, 3 pts ; 4. Egypte, 0 pt.

GROUPE D *(à Orléans)* : Argentine b. Japon 3-0, Etats-Unis b. Grèce 3-0.
Classement. — 1. Argentine et Etats-Unis, 4 pts ; 3. Japon et Grèce, 0 pt.

LES HEURES DU STADE

Automobilisme

Championnat du monde des rallyes. Rallye de Côte-d'Ivoire. Jusqu'à samedi 27 septembre.

Championnat du monde de F 3000. Samedi 27 et dimanche 28 septembre au Mans.
(FR 3, dimanche 28 à partir de 14 h 45.)

Athlétisme

Paris-Versailles (course sur route). Dimanche 28 septembre. Départ à 12 h, sous la tour Eiffel, arrivée 17,7 km plus loin, avenue de Paris à Versailles (face au château).

Basket-ball

Championnat de France. Nationale 1 (première phase, cinquième tour aller). Samedi 27 septembre à 20 h 30.

Coupes d'Europe. Mardi 30 septembre et jeudi 2 octobre. Premier tour.

Cyclisme

Grand Prix des Nations. Dimanche 28 septembre à Cannes.

Football

Coupes d'Europe. Mardi 30 septembre. Coupe des champions : Vitkovice-PSG.
(Canal Plus, 17 h 30 codé, direct.)

Coupes des coupes : Bordeaux-Waterford (Canal Plus, 19 h 45, direct, codé).
Mercredi 1er octobre.
Coupe de l'UEFA : Dunde-Lens ; Torino-Nantes ; Toulouse-Naples.

Omnisports

Jeux asiatiques. Jusqu'à dimanche 5 octobre à Séoul.

Rugby

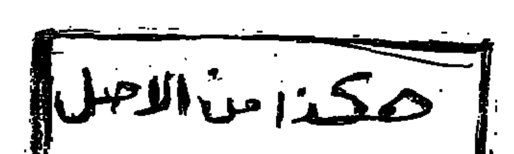
Championnat de France. Première division (quatrième journée). Dimanche 28 septembre.

Sports équestres

Championnat de France d'attelage. Jusqu'à dimanche 28 septembre à Fontainebleau.

Volley-ball

Championnat du monde. Phase semi-finale du lundi 29 septembre au mercredi 1er octobre à Toulouse et à Nantes.
(TF 1, lundi à 22 h 25 et mercredi à 22 h 05 ; A 2, mardi à 10 h 05 et à 17 h.)



Sports

JEUX OLYMPIQUES

Jean-Claude Perrin : botte secrète à l'italienne

Le compte à rebours pour les Jeux olympiques de Séoul en 1988 est d'ores et déjà commencé. En compagnie d'hommes d'affaires qui envisagent d'installer une Maison de France dans la capitale sud-coréenne pendant ces Jeux, une vingtaine de directeurs techniques nationaux évaluent sur le terrain, depuis le 24 septembre, à l'occasion des Jeux asiatiques, les problèmes d'intendance qui se poseront aux équipes dans moins de deux ans. C'est une opération d'envergure sans précédent dans le sport français. Mais pour plus d'efficacité encore, l'entraîneur des perchistes, Jean-Claude Perrin, souhaite, dans l'entretien qu'il nous a accordé, pouvoir préparer ses athlètes *« à l'italienne »*.

ALORS que la crise qui couve entre les dirigeants élus et les cadres techniques de la Fédération française d'athlétisme menace d'éclater (une assemblée générale extraordinaire pourrait être convoquée fin octobre début novembre), Jean-Claude Perrin, manager des équipes de France depuis octobre 1985, abandonne ses fonctions. Il entend se consacrer exclusivement à la préparation des perchistes français en vue des championnats du monde de 1987 et des Jeux olympiques de 1988. Loin de verser de l'huile sur le feu, il veut en mettre dans les rouages de la Fédération. Homme des « coups de gueule » et adepte de la manière forte, il prêche aujourd'hui la modération et la cohabitation. Préparation olympique oblige.

« Pourquoi abandonner le navire au lendemain des championnats d'Europe de Stuttgart, dont les résultats ont été encourageants ?

— On m'avait confié l'opération Euro 86. Ma mission est aujourd'hui terminée. Je ne suis pas candidat à ma propre succession, car il faut à ce poste un homme entièrement disponible, n'ayant pas en charge par ailleurs une spécialité. Dans certains domaines, j'ai failli à ma tâche à cause de ma bivalence. Or Stuttgart a été une récréation joyeuse à côté de ce qui nous attend à Rome pour les championnats du monde et à Séoul pour les Jeux. Pour transformer nos finalistes de Stuttgart en candidats potentiels aux podiums mondiaux, il faut mettre sur pied un autre athlétisme. Je pense que le directeur technique national, Alain Piron, et son adjoint, Fernand Urtebise, sont les hommes de la situation. Je reste à leur disposition pour des missions ponctuelles, mais la fonction de manager doit être redéfinie et élargie.

— Ne faut-il pas d'abord crever l'abcès qui empoisonne les relations entre les élus et les techniciens de la Fédération française d'athlétisme ?

— Il fallait le faire au moment de l'arrivée du nouveau directeur technique national en octobre dernier en profitant de sa nomination pour modifier les structures. A l'époque, j'avais proposé à Piron de faire un putsch. Il ne l'a pas souhaité, préférant attendre. Je crois qu'aujourd'hui, à moins d'un an des championnats du monde, il est trop tard. Il faut enclencher un processus de cohabitation, tout faire pour renouer le dialogue, désormais absent, entre les élus et les cadres techniques. Certes, les miasmes des crises de 1984 et de 1985 sont toujours présents, mais ceux qui agitent aujourd'hui ces problèmes en coulisse travaillent contre l'athlétisme.

— Un Perrin modérateur, c'est le monde à l'envers !

— Je suis cohabitationniste, pas faux-cul. Mon goût personnel va à un régime présidentiel fort, alors que la FFA est secouée par des crises de type IVe République. Cela vaut aussi pour la direction technique nationale, qui devrait avoir un fonctionnement moins collégial, plus directif. Cependant, les athlètes ont besoin de se préparer dans le calme et la sérénité, c'est pourquoi je prêche la modération. Dans l'intérêt immédiat de l'athlétisme français, de sa préparation aux grands rendez-vous, la cohabitation est l'attitude la plus utile. J'ai vécu ce phénomène dans mon club : le Racing est devenu champion d'Europe car, depuis un an, la section athlétisme a acquis une certaine stabilité.

— Ni vagues ni remous jusqu'à Séoul : c'est une condition peut-être nécessaire, mais sûrement pas suffisante pour une bonne présentation olympique.

— La volonté politique exprimée par M. Christian Bergelin est une bonne chose. Il est positif de centraliser au niveau du ministère des questions jusqu'alors réparties entre les fédérations. Celles-ci ne sont plus aptes à gérer le sport de haute compétition. Mais il y a encore trop de niveaux intermédiaires : cinq pour la préparation olympique de l'athlétisme (Monsieur PO, le CNOSF, le DTN, le club et la section à l'intérieur du club). Cela entraîne une dilution des responsabilités et un saupoudrage des aides. Je suis favorable à la création d'un groupe autonome de préparation olympique, ayant toute la maîtrise des crédits du ministère.

— Les aides financières sont-elle la panacée ?

— suis pour un athlétisme à l'italienne. Il faut donner beaucoup pour pouvoir exiger beaucoup en retour. Mais la préparation olympique, c'est aussi la préparation de l'avenir de l'homme. Je suis ému par le cas de Philippe Collard (1). Qu'attend-on pour lui garantir par contrat un salaire mensuel indexé jusqu'en 1990, avec objectifs de résultats en 1988 ? Il faut veiller non seulement aux conditions matérielles de la préparation de l'athlète, non seulement à sa reconversion, mais aussi à son épanouissement futur dans une profession.

» Le « plan perche » pour Séoul tient compte de ces aspects. Il est d'ores et déjà prêt, mais je ne le dévoilerai qu'après le 17 octobre. En effet, si Paris est désigné pour les Jeux de 1992, la préparation olympique des perchistes sera prise totalement en charge par un grand groupe financier. Les JO en France réveilleraient ce pays...

Propos recueillis par
JEAN-JACQUES BOZONNET.

(1) Il a quitté son emploi d'infirmier pour se consacrer au 800 mètres (*le Monde* du 12 août).

CIBLES

Bernard Tapie : sur un standard européen

BRUXELLES
de notre correspondant

« *NOUS ne sommes pas à vendre, mais nous sommes malgré tout très intéressés par les propositions éventuelles de Bernard Tapie.* » Voilà en substance ce que répondent les dirigeants du Standard de Liège quand on les interroge sur les propos tenus le 20 septembre à Lille par le « patron » de l'Olympique de Marseille. *« Ma stratégie commerciale,* a déclaré Bernard Tapie, au journal belge *la Lanterne, vise à faire apparaître mon image dans trois championnats européens : France, Italie et Belgique. Voilà pourquoi le Standard m'intéresse au plus haut point. Il y a certainement moyen de revitaliser ce club et d'en refaire un des grands d'Europe.* »

Les dirigeants du Standard se sont montrés ouverts à toute hypothèse et une rencontre pourrait avoir lieu dans les jours ou les semaines qui viennent. Le Standard est, avec le Sporting Club d'Anderlecht, un des clubs belges les plus connus. Plusieurs fois champion de Belgique, il parvint en finale de la Coupe des vainqueurs de coupes, contre Barcelone en 1982, et fut deux fois demi-finaliste.

Las ! en 1984, un scandale éclata chez les « rouge et blanc » : caisse noire, « achats » de matches, fraude fiscale, huit joueurs furent suspendus (à vie d'abord, puis pour trois ans) et le club dut payer près de quatre-vingts millions de francs belges d'amende (environ 12 millions de francs français), d'où la situation tendue des finances du club qui a dû contracter un emprunt important. *« Mais nous avons encore un bilan positif, compte tenu de nos actifs mobiliers »*, répondent les dirigeants. Après un passage à vide de quelques années, le Standard semble, avec une nouvelle équipe, en train de reprendre sa place parmi les meilleurs du football belge. Ainsi, il est actuellement en tête avec Anderlecht et Bruges du championnat national.

JOSÉ ALAIN FRALON.

Le Monde
sans visa



LE CNPF

Le Conseil national du patronat français s'apprête à changer de président. Les élections auront lieu le 16 décembre. Mais la « campagne » a largement été rendue publique depuis la démission, en mars dernier, au lendemain des législatives, d'Yvon Chotard, alors vice-président, qui se présente aujourd'hui pour remplacer Yvon Gattaz. On en parlera le 30 septembre à La Villette où le CNPF réunit ses assises « Jeunesse et entreprises ».

ALIX/SIPA

AVENTURIER/GAMMA

YVON CHOTARD
LE SEUL CANDIDAT
DÉCLARÉ

YVON GATTAZ
LE PRÉSIDENT
SORTANT

CHANGE DE TETE

S'IL était devenu président du CNPF en 1981, il aurait eu plus de chances qu'Yvon Gattaz d'entrer au « bébête-show » en même temps qu'Henri Krasucki : les mimiques d'Yvon Chotard sont quasiment théâtrales.

Quand, à une table de négociation, il ferme ses lourdes paupières, on croit qu'il dort. Mais il veille. Et soudain rugit. Dans un mouvement caractéristique, sa main semble lui fouetter le nez avant de se poser sur sa chevelure blanche. On dit de lui que c'est un acteur mais il est d'abord doué pour la mise en scène, programmant ses colères et maîtrisant les effets.

En juillet 1985, en pleine discussion (nocturne) sur l'assurance-chômage, il pousse un coup de gueule. Cinq minutes après, il regarde, tout à fait détendu, les exploits cyclistes d'Hinault à la télévision : « *Cela fait cinquante-sept ans que je suis le Tour de France* », confie-t-il. S'il sacrifie la plus grande partie de ses nuits à la lecture de rapports, de livres, de manuscrits – ou, s'il le faut, à la négociation, – Yvon Chotard répugne à manquer son tennis du week-end. On évoque sa rondeur d'ecclésiastique. Mais s'il a la dignité d'un prélat de la curie romaine, sa courtoisie n'a rien à voir avec de l'onctuosité. Elle dissimule une volonté ferme.

Eternel Poulidor du monde patronal – numéro 2 derrière François Ceyrac, puis derrière Yvon Gattaz, – Yvon Chotard va tenter une dernière fois sa chance pour devenir président du CNPF, en décembre prochain. Mais avant de se trouver de nouveau dans l'arène patronale, cet homme d'appareil qui connaît à la perfection son terrain, publie début octobre, chez Calmann-Lévy, *les Patrons et le Patronat*. Un livre qui, en onze chapitres et quatre annexes, lui permet de préciser ses idées sur l'avenir du CNPF.

Libéral social, chrétien, ami personnel (et politique) de M. Chirac, Yvon Chotard sait qu'avec l'avancée du libéralisme le rôle du CNPF va diminuer, mais il entend le maintenir comme « le bras séculier » du monde patronal.

En démissionnant spectaculairement de son poste de premier vice-président le 17 mars 1986, au lendemain d'élections dont le résultat correspondait à ses souhaits, Yvon Chotard avait consulté ses amis du patronat et de la classe politique. Ce n'était guère un coup de tête, mais une stratégie longuement mûrie qui l'amenait à penser qu'en restant, malgré les divergences, aux côtés de M. Gattaz, il se condamnerait à ne jamais accéder à la présidence. M. Chirac lui reprocha d'avoir fait une « *bêtise* ». J'ai fait *comme vous en 1976 lorsque vous* pensiez ne plus avoir les moyens de votre politique, répondit-il en substance.

Mais Yvon Chotard ne peut attendre dix ans pour revenir... Depuis un quartier général installé – hasard symbolique – à quelques mètres du 32, boulevard Raspail, à Paris, où vécut Marc Sangnier, le fondateur chrétien *du Sillon, il rencontre beaucoup* de monde et met au point sa campagne.

Un négociateur redouté

L'histoire d'Yvon Chotard est d'abord celle d'un homme fidèle à ses racines, à ses convictions. Né le 25 mai 1921 à La Madeleine, dans le Nord, il est le fils d'un industriel vendéen du textile et d'une mère lyonnaise. Il manifestera son attachement à la Bretagne en donnant à chacun de ses *huit enfants un prénom breton.* Elevé dans un collège de jésuites à Lille, le jeune Yvon n'hésite pas quand la France est occupée par l'Allemagne : il choisit la résistance (réseau Alliance).

Courageusement, avec quelques centaines d'autres étudiants, il ira crier « Vive la France ! » place de l'Etoile, le 11 novembre 1940. Déjà, il ose affirmer haut et fort des convictions nourries profondément par l'enseignement social de l'Eglise catholique.

Après des études de droit, de lettres classiques et de sciences politiques menées à Paris et à Lyon, il devient, à vingt-quatre ans, éditeur et publie un texte de la Résistance. Souvent brocardé par ses adversaires, qui le présentent comme un apparatchik, il dirige pourtant une PME qui a rassemblé deux maisons d'édition (France Empire et Chotard et associés). Mais, très vite, il se propulse dans le syndicalisme patronal.

C'est lui qui crée en 1952 les jeunes chambres économiques. *C'est lui encore qui est élu en* 1965 président du patronat chrétien (CFPC). En 1971, il est nommé président de la commission enseignement-formation du CNPF, une fonction d'essai qui sera consacrée le 19 décembre 1972 lorsque le président Ceyrac en fera un vice-président, et surtout le vice-président de la commission sociale du CNPF.

Yvon Chotard devient alors « l'homme des syndicats », leur interlocuteur privilégié, leur partenaire. Anticommuniste – au point d'avoir mal vécu, à l'âge de quinze ans, le Front populaire, – *il réussit à se faire reconnaître par* les syndicalistes comme un bon technicien de la négociation, doté de surcroît d'un précieux opportunisme politique. Redouté et respecté, il personnifie une politique contractuelle qui bat alors son plein.

Membre du Conseil économique et social – lieu idéal pour les contacts discrets qu'il aime avoir avec les partenaires sociaux, – président du Syndicat national de l'édition jusqu'en 1979, Yvon Chotard sait souffler le chaud et le froid, apparaît tour à tour intransigeant et conciliant. Sous une robuste carapace, souvent impassible, il dissimule à peine une grande sensibilité. S'il joue pendant des années d'un axe « réformiste » – FO, CFTC, CGC, – il sait, après 1979, réintroduire une CFDT « recentrée » dans le jeu contractuel. Mais, en décembre 1984, Yvon Chotard verra dans l'échec des négociations sur la flexibilité de l'emploi une grande occasion manquée.

Autre regret, plus autocritique : *celui d'avoir incité* les patrons, en 1973 et 1974, à ne pas licencier alors que cela aurait été, à son avis, nécessaire. Amer après sa non-élection en *1981*, qui devait compromettre irréversiblement ses relations avec M. Gattaz, dont il juge la conception d'un CNPF, « parti des entreprises », trop étroite, Yvon Chotard compte sur son enracinement ancien chez les employeurs pour devenir leur *primus inter pares.*

MICHEL NOBLECOURT.

ON dirait qu'au fur et à mesure qu'approche la date fatidique du 16 décembre, à laquelle il quittera le bureau du deuxième étage, au 31, avenue Pierre-Ier-de-Serbie, l'*autorité* d'Yvon Gattaz *se consolide*. Le ton ne laisse pas place au doute. « *Je suis un battant et même un combatif. Au conseil exécutif, je parle haut et fort et je ne tolérerai aucune incartade. Mon autorité est entière et ma sérénité est à l'image de celle de Confucius. Jamais je n'ai eu à rendre autant d'arbitrages. Jamais autant de ministres ne m'ont téléphoné.* »

Yvon Gattaz est là et bien là, jusqu'à la dernière minute de la dernière heure de son mandat. En deux mois et demi, il a le temps et la détermination – bien que se plaçant délibérément au-dessus « *des intrigues, des complots, des pressions et des clans* » – pour préparer l'arrivée de celui qui sera son successeur et qui devra faire preuve de deux qualités : être un vrai chef d'entreprise et apparaître comme un rassembleur. « *Ce qui,* ajoute-t-il malicieusement, *élimine* ipso facto *les diviseurs d'hier.* »

Quant à avancer le nom d'un poulain ou d'un homme de compromis capable à la fois d'écarter Yvon Chotard et de perpétuer le style « pragmatique et transpolitique » qu'Yvon Gattaz a essayé d'incarner à la tête du CNPF, il s'en garderait bien. « *Nous avons des instances et il existe des procédures démocratiques dans lesquelles j'ai toute confiance.* »

Celui qui, à la fin de 1981, s'assit dans le fauteuil de François Ceyrac, écrira probablement un jour la chronique savoureuse des années 1981-1986 ; autrement dit, l'histoire de la cohabitation (avant l'heure) entre un chef d'Etat et des premiers ministres socialistes et une galaxie patronale diverse, certes, mais plutôt proche des courants d'idées conservateurs ou « libéraux », pour employer la terminologie à la mode.

« *J'ai connu quatre années d'enthousiasme délirant... les premières...* » Quatre années seulement ?

Oui, car les beaux jours ont pris fin en octobre 1985 lorsque Jean-Louis Giral, président de la Fédération nationale des travaux publics (l'une des plus influentes de l'organisation) a démissionné de la vice-présidence du CNPF, jugeant M. Gattaz *trop autoritaire et personnel.*

Depuis ce temps, les tensions n'ont cessé de s'exacerber au sein du conseil, Yvon Gattaz devant compter les siens à chaque occasion tandis que les « chotardiens », qui disent représenter un bon tiers du conseil exécutif, renseignaient abondamment la presse sur les moindres détails de réunions *habituellement confidentielles*. Or le monde patronal n'aime guère que ses querelles internes ou ses états d'âme occupent l'agora.

L'autorité du président

Aujourd'hui encore, beaucoup de chefs d'entreprise de province en veulent à Yvon Chotard – même s'ils apprécient ses qualités – d'avoir, le 17 mars dernier, en démissionnant avec fracas de son poste de premier vice-président et de président de la commission sociale, rompu un ordre immuable et profané des traditions sacro-saintes. « *Ceux-là ont fait scandale et ont commis une faute grave en piétinant les règles de la courtoisie* », lance Yvon Gattaz en visant Yvon Chotard et son thuriféraire Jean-Louis Giral.

Yvon Gattaz s'interroge. Aurait-il dû dès 1983 ou 1984 annoncer publiquement qu'il ne solliciterait pas fin 1986 un renouvellement de son mandat, au lieu d'attendre le 11 juillet dernier ? « *J'ai sans doute eu tort d'attendre trop longtemps, les choses eussent été plus claires et mon autorité plus inébranlable.* »

De l'autorité – voire de l'autoritarisme, – le président du CNPF en a déployé sans limite. Mais traduisait-il toujours, et au bon moment, l'état d'esprit, les craintes, les élans de la majorité des chefs d'entreprise au nom desquels il s'exprimait ? Que de fois, notamment sur les chapitres de l'emploi ou de l'exportation, les ministres socialistes ont brocardé les incantations, les illusions, les « y-a-qu'à », les pleurnicheries ou la timidité des chefs d'entreprise !

M. Balladur lui-même éprouve de « *l'impatience* » à l'égard des *patrons, qui, à son goût, ne se lancent* pas suffisamment vite sur la voie de l'embauche.

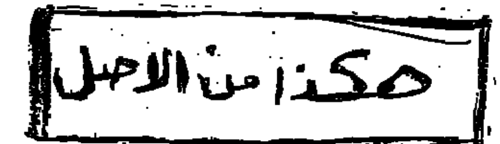
Des satisfactions personnelles, M. Gattaz pourrait en énoncer une liste interminable. La première consiste évidemment à avoir réussi à réhabiliter l'entreprise dans l'opinion française et à convaincre tout le monde qu'elle seule peut proposer des emplois, alimenter la croissance et – c'est le message que le CNPF veut faire passer au Zénith le 30 septembre – offrir un but et un espoir à la jeunesse.

Mais il y a aussi des dates phares et des conquêtes concrètes. Début 1982, il obtient, contre la volonté de la majorité des socialistes et de la majorité du CNPF, que les entreprises nationalisées restent dans le giron de l'organisation patronale. « *Ce fut un accord entre M. Mitterrand et moi.* » Autre victoire personnelle arrachée, elle aussi directement à M. Mitterrand, contre l'avis du ministre du budget de l'époque, M. Fabius : l'exemption des outils *de production personnels* des chefs d'entreprise pour établir l'impôt sur les grandes fortunes. « *Et si vous voulez résumer mon action par trois mots, vous pouvez citer : l'emploi, la flexibilité et la guerre méthodique aux charges.* »

Trois mots d'ordre qui, bien sûr, seront encore de mise après le 16 décembre et auxquels il ajoute, à l'adresse de son successeur, trois « fléaux » qu'il faut combattre : le sous-investissement, la sous-exportation et leur résultante, le sous-emploi.

L'avenir dira si la tâche de président du CNPF se révèle plus aisée quand le pouvoir politique s'enracine à droite plutôt qu'à gauche. Sans compter que l'organisation patronale devra accomplir des réformes en elle-même et, par exemple, pour mieux épouser la décentralisation, accroître le poids des unions patronales locales et départementales par rapport à celui des grandes fédérations et branches économiques nationales. Pendant longtemps, en tout cas, Yvon Gattaz revenu aux commandes de son entreprise, Radiall, pourra se livrer à sa facétie favorite : « *La signification du CNPF ? – Ce N'est Pas Facile... certains diront Folichon.* »

FRANÇOIS GROSRICHARD.







TORREGANO/COLLECTIF

LE RETOUR DU PATRON

Yvon Gattaz rentre chez lui à Voiron, dans l'Isère, où il reprend les commandes de son entreprise.

A Voiron, dans l'Isère, Radiall attend le retour de son patron. Après cinq années de « mise en disponibilité » auprès du CNPF, Yvon Gattaz reviendra, le 17 décembre, à la tête de son entreprise. *« Je suis le premier président du CNPF qui réintègre sa société, et par la grande porte »*, déclare-t-il, satisfait de retrouver Radiall en excellente santé et toujours leader européen dans le domaine des connecteurs coaxiaux de toutes puissances et de fréquences très élevées.

Dans l'ombre d'« Yvon » depuis la création, en 1953 – dans un petit atelier proche de la place de la République à Paris, – de la société, son frère Lucien, soixante-deux ans, a tenu en main depuis 1981 l'entreprise familiale, entouré, explique-t-il, *« de trois managers de haut niveau »*. *« Les décisions importantes ne se sont jamais prises en dehors de nous quatre. Lorsque cela était vraiment nécessaire, nous en informions Yvon. »* Ce dernier participait, une fois par mois, à une réunion de travail d'une journée dans l'entreprise.

Le siège social de Radiall, installé dans la région parisienne, fut le « territoire » d'Yvon avant son entrée au CNPF. Il régnait alors sur les activités commerciales et assurait la direction financière du groupe. La principale unité de production de Radiall, à Voiron, forte de quatre cent quarante salariés, fut depuis sa création, en 1963, le domaine de « Lucien », homme de terrain et technicien de très haut niveau, maître incontesté des fabrications et de la recherche. Complémentaires, les deux frères ont jusqu'en 1981 géré sans partage les cinq usines du groupe, dont quatre sont installées dans l'Isère, berceau de la famille Gattaz.

Avec un effectif d'environ mille cent personnes, Radiall n'est pas un « géant industriel », mais son chiffre d'affaires consolidé qui s'élève à 420 millions de francs, dont 50 % sont réalisés en ventes directes à l'exportation, lui a permis de figurer parmi les dix premières entreprises mondiales travaillant dans le secteur très porteur des connexions (1).

« Vivons heureux vivons cachés »

« Pour vivre heureux, vivons cachés » est l'un des principes développés par Lucien Gattaz, qui s'est efforcé d'endiguer toute « vague » dans l'entreprise. *« Il fallait être discret pour ne pas gêner Yvon*, fait-il remarquer, *et toute publicité tapageuse aurait été nuisible. »* Tout d'abord inquiet de voir Yvon Gattaz devenir le patron du CNPF en raison des conséquences qu'une telle fonction pouvait déclencher dans les relations sociales à l'intérieur de l'entreprise, Lucien Gattaz constate aujourd'hui qu'entre 1981 et 1986 *« il ne s'est rien passé dans la société. L'entreprise marche bien, elle se développe normalement ; nous versons de bons salaires, même si ce ne sont pas les plus élevés de l'Isère »*.

Lucien Gattaz est toutefois convaincu que l'attitude de son frère à la tête du CNPF n'est pas étrangère au *« calme »* qui a régné dans son entreprise. *« Il a tenu un langage clair. Il s'est efforcé d'être apolitique face au gouvernement socialiste qui a parfois fait preuve d'incompétence. »*

Yvon et Lucien Gattaz, qui possèdent avec leurs familles 80 % du capital de l'entreprise, souhaitent que Radiall fasse dans quelques années son entrée sur le second marché de la Bourse de Lyon. Aucun de leurs enfants ne souhaitant reprendre en main les destinées du groupe, l'introduction en Bourse est, selon Lucien Gattaz, *« le seul moyen de pérenniser notre société »*. Des dispositions seront prises pour permettre aux familles des deux frères de conserver le contrôle de l'entreprise car, explique l'aîné, Lucien : *« Nous tenons à ce que nos collaborateurs, dont certains travaillent avec nous depuis le début, puissent accéder à des postes de haut niveau. Il n'est pas question de revendre un jour Radiall à un groupe qui écarterait tous nos managers. »*

Si à Voiron on écarte l'hypothèse d'une « fausse sortie » d'Yvon Gattaz du CNPF, on estime par contre que son retour à la tête de Radiall pourrait bien être une « fausse rentrée ». *« Ayant eu des fonctions nationales très élevées, j'ai l'impression que les gouvernements, qu'ils soient de gauche ou de droite, ne tarderont pas à proposer un poste important à mon frère »*, prédit Lucien.

CLAUDE FRANCILLON.

(1) Radiall est une société holding qui comprend l'usine de Voiron, forte de 440 salariés, spécialisée dans l'usinage et les connecteurs coaxiaux, et le siège social de Rosny-sous-Bois, avec 180 salariés, chargé des services de marketing, des services commerciaux et financiers, ainsi que d'un bureau d'études sur les connexions optiques. L'entreprise contrôle à 100 % la SOGIE dans l'Indre-et-Loire (180 salariés), Micronde à l'Isle-d'Abeau (Isère), avec 110 salariés, Rolyz à Voreppe (Isère), avec 50 salariés, Ardol à Apprieu (Isère), avec 14 personnes, mais aussi des filiales commerciales en Grande-Bretagne, en Allemagne et en Italie.

MISSION JEUNES EN CHARENTE

En Charente, les patrons aident les petits patrons à mieux comprendre les textes en faveur de l'emploi des jeunes.

C'ETAIT une idée simple : la plupart des artisans et commerçants, surtout en milieu rural, ne comprennent rien aux textes pris en faveur de l'emploi de jeunes : il y en a tant eu depuis dix ans ! Pourtant c'est là que se trouve le principal « gisement » d'emplois. L'idée était donc d'envoyer quelqu'un le leur expliquer de vive voix. Tout simplement.

« Nous voulions faire quelque chose pour relancer la campagne en faveur des jeunes et de la formation par alternance », explique M. Jean-Marie Baguet, le délégué de l'Union patronale de la Charente.

Mais les possibilités dans l'industrie, chez les 750 adhérents de l'Union patronale, on en fait vite le tour : Leroy-Somer, confronté à une concurrence internationale très vive, n'embauche plus, l'industrie papetière poursuit son déclin historique, la fabrication de briques et de tuiles fait des efforts de productivité, le cognac a surtout besoin de main-d'œuvre saisonnière... *« J'ai donc proposé à mon comité de l'emploi d'essayer de toucher une clientèle qui n'est pas la nôtre : les entreprises de moins de 10 salariés. »* En clair, le CNPF s'aventurerait sur les terres de l'artisanat de la chambre des métiers...

Dans cette mission de reconnaissance, l'Union patronale évite d'engager ses permanents : *« Il nous a semblé préférable, en termes de marketing, de faire appel à des jeunes, mais – et c'était essentiel – des jeunes encore étudiants, donc qui ne soient pas eux-mêmes en recherche d'emploi. »*

En avril-mai, la stratégie est mise au point. Reste à trouver des alliés. Georges Chavanes jette dans la bataille son poids d'ancien président de Leroy-Somer (cela compte, en Charente) et de ministre du commerce et de l'artisanat. La préfecture, la direction du travail, l'ANPE suivent, bien sûr. Les compagnies consulaires font de même. Le conseil général participe au financement, et son président, M. Houssin, écrit aux 425 maires du département pour leur recommander ces démarcheurs d'un genre nouveau.

Le pilote de ligne et le commercial en herbe

« Nous pouvions monter seuls cette opération, avoue J.-M. Baguet, *mais nous avions besoin de ce consensus pour obtenir un écho favorable. »*

Onze étudiants sont recrutés, sur une soixantaine de candidats, pour un mois. Salaire : 5 000 F, plus les frais. Le futur pilote de ligne côtoie le commercial en herbe, et le « presque prof » de maths. Critère de recrutement essentiel : la motivation.

L'opération est conçue comme une action de commando : brève (le mois de juillet) mais intense : *« L'objectif était de contacter 2 500 chefs d'entreprise. Il y a eu 2 150 contacts. »* Soit six à quinze par jour et par prospecteur, chacun dans un secteur géographique. On arrive sans rendez-vous, avec pour tout listing les pages jaunes de l'annuaire des P et T. L'entretien dure une minute ou une heure, c'est selon, on laisse un peu de documentation sur la table de cuisine ou l'établi, et on repart, après avoir rempli une fiche de visite.

Ces fiches de visite font découvrir des choses surprenantes. 80 % des commerçants ou artisans rencontrés ne connaissaient pas, ou très mal, les mesures gouvernementales. *« C'est normal*, commente Christophe Loubes, vingt-deux ans (Sciences-Po). *Ils partent sur leurs chantiers tôt le matin : le journal n'est pas arrivé. Ils ont le transistor avec eux, mais pour la musique, pour la compagnie. Et le soir, quand ils se mettent devant la TV, le bulletin de 20 heures est passé. »*

La méthode du contact humain s'avère payante : sur les 2 000 entreprises visitées, 727 manifestaient fin juillet l'intention de prendre un jeune à court terme (280 en SIVP, 257 en contrat d'adaptation, et 190 en contrat de qualification). A l'Union patronale, pendant tout le mois de juillet, on maintient la pression sur les jeunes prospecteurs : les fiches déposées le soir sont lues le matin avant 8 heures par une « cellule de coordination », et aussitôt informatisées par secteur géographique et professionnel. Toutes les réponses un tant soit peu positives donnent matière à relance par l'organisme jugé le plus approprié (association de formation, ANPE, Union patronale). 10 % des fiches, prises au hasard, sont contrôlées.

« Qu'ils n'aient qu'à signer »

En l'état actuel des intentions, les deux tiers des réponses positives devraient donner lieu à signature de contrat avant la fin de l'année. *« Les potentialités sont de l'ordre de 1 pour 5 contacts*, estime J.-M. Baguet, *mais nous n'avons sondé que 2 000 patrons sur les 20 000 commerçants, artisans et prestataires de service. Le gisement potentiel est donc de 3 500 à 4 000. »* Georges Chavanes, lui, refuse de donner des estimations, mais il affirme : *« Je suis sûr que la plupart de ces emplois n'auraient pas été créés s'il n'y avait pas eu ce contact personnel. »*

Après la pause d'août, l'Union patronale est passée à la seconde phase : concrétiser ces déclarations d'intention. Or l'obstacle n'a pas changé : la phobie de l'imprimé à remplir. Georges Chavanes racontait il y a quelques jours cette anecdote. Croisant le matin même dans une rue d'Angoulême un artisan-maçon qu'il connaissait, le ministre l'entreprend sur l'emploi des jeunes et les exonérations de charges. Le maçon écoute, et lance au ministre : *« Je vous en prends quatre. Mais c'est vous qui faites les papiers. »*

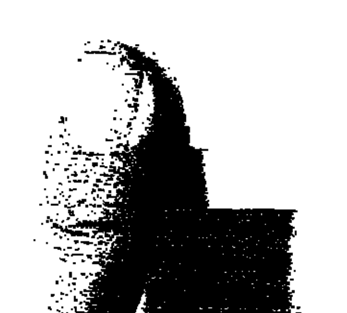
Six des étudiants de juillet ont donc repris du service à l'Union patronale. Par téléphone, ils proposent aux 727 patrons intéressés l'aide d'un spécialiste pour rédiger le contrat. Au besoin, on leur enverra quelqu'un pour remplir les imprimés. Les employeurs ? *« Il faut qu'ils n'aient qu'à signer »*, a demandé Georges Chavanes.

Dans le même temps, les secteurs professionnels qui se sont révélés porteurs (et ce n'étaient pas ceux que l'on attendait) sont systématiquement prospectés : artisans ruraux, restauration, parfumerie, coiffure. J.-M. Baguet voit venir la critique : petits boulots, précarité, etc. *« Nous voulons privilégier les contrats de qualification et les contrats d'adaptation, qui sont de vraies formations. Il ne faut pas que l'on puisse nous reprocher ce qu'on a reproché à d'autres pour les TUC. »*

Et s'il n'y avait pas de candidats pour les contrats proposés ? En accord avec l'inspection académique, la troisième phase de l'offensive est déjà prête : les chefs d'établissement et l'Union patronale mettront en rapport, à l'intérieur du même petit secteur géographique, les patrons demandeurs et les jeunes récemment sortis du système scolaire.

Georges Chavanes veut maintenant étendre à l'ensemble de la France l'expérience charentaise (une quinzaine de départements avaient, début septembre, commencé). Jean-Marie Baguet en livre volontiers la recette : *« Il faut un consensus local, une unité de direction, et une discipline quasi militaire du dispositif. »*

JEAN-PIERRE DUFRENNE.





Depuis une vingtaine d'années, patronat et syndicats ont mis au point sinon un langage du moins un rituel commun.

RITES ET COUTUMES DE LA NÉGOCIATION

17 JUILLET 1985, 22 h 30. L'ambiance est électrique au siège du CNPF, avenue Pierre-Ier-de-Serbie, où syndicats et patronat se retrouvent pour la énième fois afin de conclure une négociation sur l'assurance-chômage. M. Yvon Chotard fait part aux journalistes de sa colère : *« On va risquer de manquer une possibilité de réforme à cause de l'intransigeance des syndicats. Si cette intransigeance est maintenue, l'opinion publique jugera. On peut se demander s'il n'y a pas des génies malins qui, à l'intérieur et à l'extérieur, veulent casser la politique contractuelle. »* Rupture ?

18 juillet, 0 h 15 : M. Gruat (CFTC), à la faveur d'une suspension de séance, fait souffler un vent d'optimisme. Accord ? A 1 h 10, M. Chotard est de nouveau furieux : *« On repart de zéro. Voilà ce que cela donne quand on veut marier l'eau et le feu. »* La menace de l'échec plane de nouveau... Mais, à 3 heures du matin, quand les partenaires sociaux, épuisés, se séparent, l'accord est conclu. Seule la CGT le refuse.

Cette négociation, comme tant d'autres auparavant, n'a pas failli à la liturgie qui règle ce jeu social pourtant sérieux. Chacun connaît son rôle, son mandat et la partition habituelle de ses partenaires. Comme le note ironiquement un négociateur patronal, *« au CNPF, c'est du phrasé »*.

Il y a vraiment, en effet, un rituel de la négociation nationale interprofessionnelle. Autour de la grande table du salon Iéna ou Alma de l'avenue Pierre-Ier-de-Serbie – lieu immuable, – une quarantaine de personnes se réunissent, déléguées des cinq confédérations syndicales représentatives (CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC), la délégation patronale, dont la composition elle-même est savamment dosée entre les responsables mandatés du CNPF, ceux de la CGPME (qui introduisent parfois des nuances) et des représentants de fédérations.

Chaque délégation dispose d'un « mandat » plus ou moins souple, le jeu consistant à faire reculer le partenaire par rapport à ses propositions pour le faire avancer sur les siennes. Après s'être mis d'accord sur les thèmes et le calendrier des réunions, on entre dans le vif du sujet. Séances officielles et tractations clandestines se suivent dans un ballet rythmé par des déclarations tonitruantes, des propos conciliants, des ultimatums, des propositions de la dernière chance et des « avancées » imprévues, pour aboutir au feu d'artifice final de l'ultime séance, qui est obligatoirement une réunion-marathon, indigne des partenaires sociaux si elle dure moins de dix heures. Au petit matin, après une nuit laborieuse et épuisante, constat est dressé d'un échec inévitable ou d'un succès inespéré...

Comme l'explique le négociateur patronal d'une importante fédération, *« si on doit prendre quelque chose aux syndicats, il faut aussi leur en donner un peu, sinon on risque de les tuer »*. Fidèle à la règle d'or selon laquelle il faut toujours éviter d'augmenter les charges des entreprises, le négociateur du CNPF doit détenir un mandat de l'exécutif précis mais non rigide de façon à *« garder un ou deux jokers pour savoir au bon moment détendre la corde... »* Il faut savoir interpréter les non-dits de la partie d'en face et surtout guetter les chausse-trapes externes et... internes, car, tant au sein des organisations syndicales que des organisations patronales, les négociateurs sont toujours, après un *échec* ou un *succès trop* chèrement payé, des cibles idéales.

Pour l'opinion publique, la négociation joue un grand rôle dans la perception médiatique du CNPF. Tantôt *il apparaît comme* un groupe de pression auprès des pouvoirs publics tentant de faire triompher *ses revendications*, tantôt, et c'est le plus spectaculaire, même si les discussions ne sont *pas retransmises* sur écran-vidéo comme naguère à la FNAC, il apparaît comme une machine à négocier.

Cette vocation du CNPF à être le grand chef d'orchestre de la négociation sociale interprofessionnelle ne lui est pourtant venue que sur le tard. Jusqu'au milieu des années 60, l'organisation patronale ne négociait à ce niveau que sur les retraites complémentaires ou l'assurance-chômage. En 1966, CGT et CFDT ont battu campagne ensemble pour obtenir un élargissement de la négociation interprofessionnelle. En 1967, Georges Pompidou incitait les partenaires sociaux à aller dans cette voie. En 1968, les événements de mai aboutissaient aux « accords de Grenelle ».

Une machine qui tourne à plein

Sous la pression des acteurs sociaux et politiques et... des événements, le CNPF dut modifier ses statuts le 28 octobre 1969 afin de *« contracter au nom de ses adhérents dans certains domaines exceptionnels »*, après autorisation de l'assemblée permanente, mais sans l'obligation d'un accord préalable des professions. Les fédérations conservent cependant *la possibilité de se soustraire* du champ d'application d'un accord avant sa conclusion. Dans la foulée de cette réforme, les années 70 devaient être marquées, sous l'impulsion de MM. Ceyrac et Chotard, par une véritable « explosion » contractuelle, avec des accords sur la sécurité de l'emploi, la mensualisation, la formation professionnelle, l'assurance-chômage, la préretraite-licenciement, les conditions de travail, etc., accords qui se traduisaient généralement, ensuite, par des modifications législatives. *La machine tournait* à plein.

Depuis quelques années, cependant, *plusieurs changements* se sont amorcés. En 1984, les syndicats ont dû négocier sur la flexibilité de l'emploi à partir d'un cahier de revendications patronales, un cas de figure qui ne s'était produit auparavant que pour l'indemnisation du chômage. Une sorte de « revanche » pour un CNPF qui avait dû digérer contractuellement les trente-neuf heures et la cinquième semaine de congés payés en 1981, puis la retraite à soixante ans en 1982...

Avec l'arrivée à la présidence du CNPF à la fin de 1981 de M. Gattaz, qui y fit entendre la petite musique du « parti des entreprises », la toute-puissance interprofessionnelle de l'organisation patronale dans la négociation sociale s'est vue peu à peu entamée. Il n'était plus possible que le CNPF demeure ce « grand maniton » du jeu social, apportant par des négociations nationales des réponses uniformes ou pis des « normes » s'imposant à toutes les branches et les entreprises. De plus en plus, il devait se contenter de fixer un cadre général – et souple – permettant ensuite auxdites branches et entreprises de discuter à leur tour.

Depuis 1985, l'offensive est repartie de plus belle, et des mouvements d'idées du monde patronal comme Ethic, Entreprise et progrès et même le Centre des jeunes dirigeants ont plaidé pour une diminution – voire parfois une quasi-disparition – du rôle du CNPF dans la négociation sociale.

Pour l'essentiel, et afin de donner beaucoup plus d'autonomie aux branches et surtout aux entreprises, la négociation interprofessionnelle devrait être limitée à l'assurance-chômage et aux retraites complémentaires, c'est-à-dire au non-travail.

Même M. Chotard, qui a été longtemps le maître d'œuvre de la politique contractuelle du patro*nat, reconnaît* que la machine à négocier de l'avenue Pierre-Ier-de-Serbie doit réduire ses appétits. Une semi-diète qui pose un problème de fond à un CNPF dont le rôle de groupe de pression risque de diminuer parallèlement au fur et à mesure que les entreprises retrouveront leurs « libertés »... Ne lui restera-t-il alors qu'à offrir, parmi ses prestations aux entreprises, celle de conseil en négociation sociale ?

MICHEL NOBLECOURT.

GIRAL BRISE LA LOI DU SILENCE

On parlait à voix basse au CNPF jusqu'à un fameux coup de gueule.

L'HOMME par qui le « scandale » est arrivé, c'est lui, Jean-Louis Giral, le président de la *Fédération nationale* des travaux publics. Pourquoi le « scandale » ? Parce que, le 30 octobre 1985, il annonce publiquement qu'il démissionne de la vice-présidence du CNPF. Il reproche à Yvon Gattaz son *autoritarisme, son double langage.*

Il juge le programme économique du CNPF présenté quelques jours auparavant par Guy Brana, un fidèle d'Yvon Gattaz, incomplet et confus. Il le dit et le répète à qui veut l'entendre. En même temps qu'il vitupère Yvon Gattaz et ses proches, il œuvre publiquement ou en sous-marin, pour faire monter l'étoile d'Yvon Chotard. Les élections législatives et l'alternance sont proches, et la désignation du futur président du CNPF aura lieu dans un peu plus d'un an.

Il a rompu les règles sacro-saintes du patronat qui veulent que les querelles se règlent en famille pour ne pas affaiblir le CNPF face aux syndicats et au gouvernement. Mais Jean-Louis Giral ne pouvait plus se taire. Les méthodes, autocratiques selon lui, d'Yvon Gattaz l'ont poussé à bout.

Depuis un an, cet homme de cinquante-deux ans, qui sait à la fois afficher une élégance très « british » et parler d'une voix légèrement gouailleuse, pèse fort au CNPF. Sa puissante *fédération, à la tête de laquelle* il a été réélu à l'unanimité en mai dernier, envoie quinze délégués à l'assemblée générale. Derrière lui, dans sa croisade pro-Chotard et anti-Gattaz sont venus se placer plus discrètement des hommes comme Francis Lepâtre (industries agro-alimentaires), Jacques Dermagne (commerce), Jean Dromer (banques), Jacques Brunier (bâtiment).

« Mon amitié pour Chotard remonte à 1978, raconte-t-il, *lorsque Philippe Clément, alors président de la Fédération des travaux publics, me confia la présidence de la commission sociale. De ce fait, je représentais la Fédération à la commission sociale du CNPF. D'abord Yvon Chotard m'accueillit de manière assez froide pour ne pas dire plus. Mais très vite mon admiration pour lui grandit... »*

Jean-Louis Giral mène trois occupations de front. La direction de son entreprise, Desquenne et Giral SA, qui, outre les travaux publics classiques *(ponts, déviations, canalisations,* installations de câbles), est spécialisée dans la pose de voies ferrées pour la SNCF, lui prend le plus clair de son temps. Mais à la tête de la Fédération des travaux publics *depuis 1982, il bataille pour* que l'Etat et les collectivités locales, ses clients, ne pâtissent pas trop de la rigueur budgétaire : *« Les grands travaux, c'est bien, mais il existe une foule de petits chantiers – la suppression des points noirs routiers ou des passages à niveau par exemple – qui sont à la portée des communes ou des départements, qui améliorent les conditions de vie et qui peuvent donner du travail à nos entreprises. »*

Amitié pour Michel Giraud

*Pour financer un grand pro*gramme d'équipement, il a lancé l'idée d'un vaste emprunt qui pourrait, par exemple, être gagé sur les recettes qui proviendront de la cession des entreprises à dénationaliser. On attend toujours l'avis du gouvernement.

Troisième inclination, qui n'est apparue *qu'au* printemps dernier : la politique. Il a été élu conseiller régional d'Ile-de-France et, *« par amitié pour Michel Giraud, le président du conseil régional, et non par militantisme »*, il s'est rattaché au groupe RPR. Le moins qu'on puisse dire, c'est que les séances du conseil régional ne l'enthousiasment pas outre mesure...

Pour l'heure, Jean-Louis Giral *se dévoue corps et âme pour* Yvon Chotard : *« Au CNPF, il ne faut pas un homme têtu mais un homme de compromis qui sans arrêt cherchera à trouver la ligne de moindre résistance. »* Fidèle des champs de courses, lui qui pense souvent à sa jeunesse et à l'époque où il se levait à 5 heures pour aller voir *s'entraîner les chevaux à* Maisons-Laffitte, il a choisi son favori et n'en changera pas.

F. GROSRICHARD.

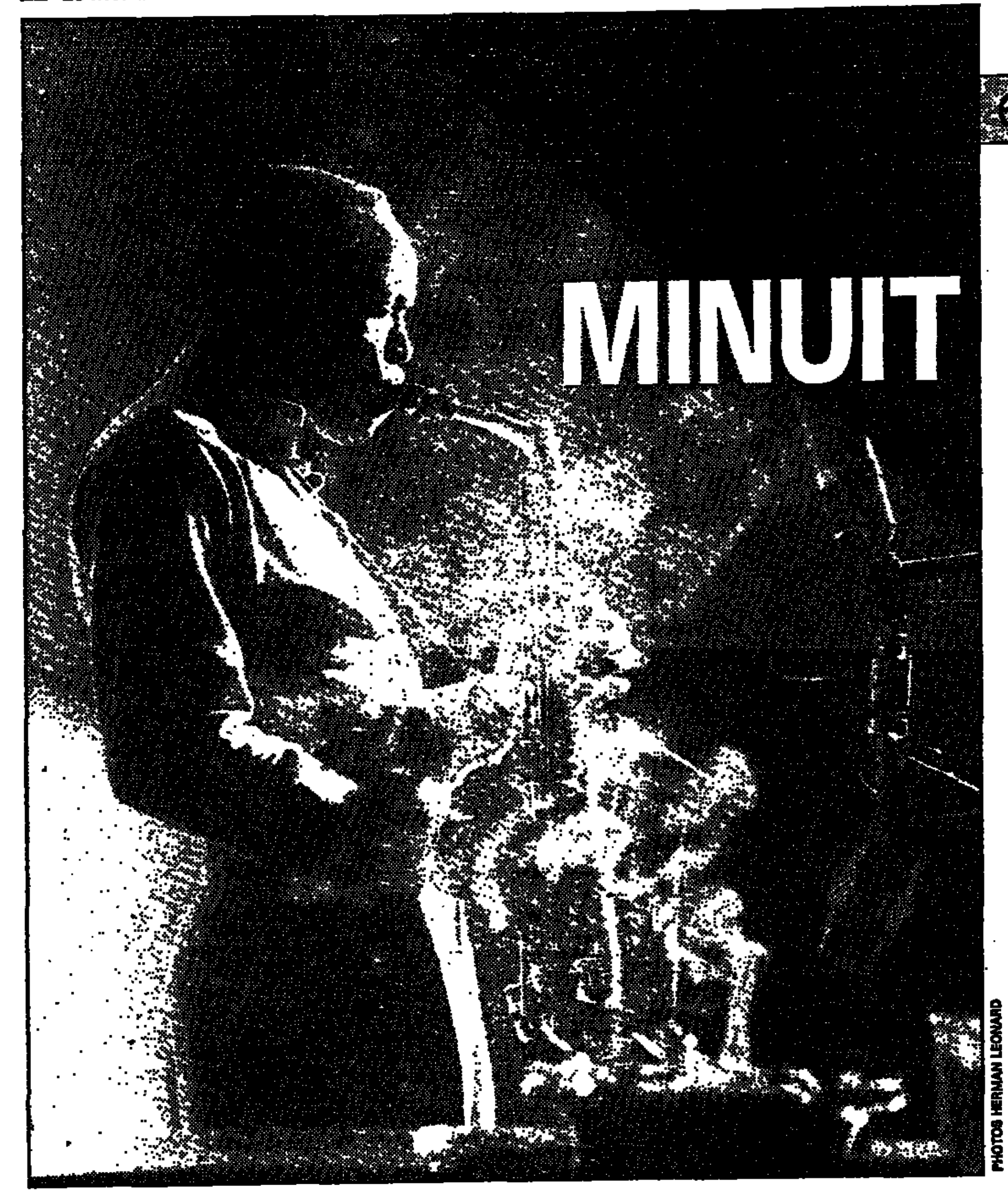
UN PRÉSIDENT POUR CINQ ANS

C'est le 12 juin 1946 *que s'est* réunie la première assemblée générale du Conseil national du patronat français (CNPF) sous forme d'association de la loi de 1901. Georges Villiers prend la présidence, et en 1966 Paul Huvelin le remplace. En décembre 1972, François Ceyrac est élu président, et Yvon Gattaz lui *succède en décembre* 1981. Quelques mois auparavant, les statuts concernant la durée du mandat du président et les majorités requises pour son élection avaient été modifiés. Le CNPF regroupe à la fois, au plan professionnel national des fédérations ou des chambres syndicales (par exemple l'Union *des industries chimiques* ou la chambre syndicale des constructeurs d'automobiles), et au plan territorial des unions patronales locales, départementales ou régionales. L'organisation du CNPF est simple. A sa tête un président élu pour cinq ans, assisté de dix vice-présidents, dont cinq ont le titre de vice-président *exécutif*. Il existe trois « grandes commissions », chacune présidée par un vice-président exécutif : économie, social, action territoriale. Le conseil exécutif (35 membres) est l'organe-clé du CNPF, un peu son « gouvernement ». Il fixe la politique générale de l'organisation, se réunit au moins une fois par mois, mais en fait tous les quinze jours. Ses membres sont élus pour trois ans par l'assemblée générale. Cette assemblée générale (565 membres), qui est composée par les délégués représentant les organisations adhérentes, se réunit une fois par an, élit le président et les membres du conseil exécutif. L'assemblée permanente (225 membres) est un organe *intermédiaire d'information* et de consultation. Elle approuve le budget annuel et le taux des cotisations *sur* propositions du conseil exécutif. Enfin, un comité statutaire de sept membres veille à l'application des statuts *« dans leur lettre et leur esprit »*. Parallèlement à ces instances élues et statutaires, le CNPF fonctionne selon un organigramme dont le pivot est le secrétaire général. Il coordonne l'action des cinq *directions générales*. Au total, sur 216 salariés, le CNPF emploie 91 cadres : 34 à la direction des affaires économiques (dont 19 pour les affaires internationales), 13 à l'information, 7 à l'action territoriale, 17 aux affaires sociales, 8 aux études législatives et 12 au secrétariat général. *Le budget annuel du CNPF* atteint 93 millions de francs. Les cotisations demandées à ses membres sont fixées de la façon suivante : 70 F par million de chiffre d'affaires et 50 F par million de masse salariale distribuée.

F. Gr.

époque

MINUIT L'HEURE DU SAXO



PHOTOS HERMAN LEONARD



A gauche, Sonny Stitt à New-York en 1953. Ci-contre, James Moody à New-York en 1951. En bas, Dexter Gordon, le héros du film de Bertrand Tavernier, « Autour de minuit », au New-York Royal Roost en 1948. Ces photos sont extraites du remarquable livre *l'Œil du jazz*, photos de Herman Leonard. Ed. Filipacchi.

par
Michel Castaing

LE saxophone reviendrait-il en vogue ? Un film, *Autour de minuit*, de Bertrand Tavernier, un livre, *Histoires de saxophone* (1), de François Billard, chroniqueur à *Jazz Magazine*, des spots publicitaires (Dim, notamment), des couvertures de magazines (*New Look*, *Rock & Folk*, *Télérama*...) prennent pour vedette l'instrument qui porte le nom de son inventeur d'origine belge, naturalisé français, Adolphe Sax (1814-1894), célèbre facteur d'instruments de musique. Même les plus « branchés » qui, hier encore, le trouvaient ringard, lui découvrent à présent un style « accro ».

Fluctuations des modes : son esthétique, d'abord, sa sonorité, ensuite, sa relative facilité à en jouer, enfin, plaisent de nouveau. Victime de la désaffection pour le jazz – mis en sourdine, à partir des années 60, par le rock et la pop music, – et donc supplanté par la guitare et les claviers électriques, le saxophone resurgit aujourd'hui, tel le serpent de mer, dont il a la ligne. L'ophidien de cuivre à clefs et spatules séduit tout particulièrement les apprenties musiciennes – il y a, depuis peu, autant de filles que de garçons dans les classes de saxophone, – mais il ne se trouve que des affichistes pour voir en lui un symbole phallique. François Billard qualifie de *« brave pervers polymorphe »* cet instrument, qui aurait plutôt une apparence androgyne...

C'est sa nouvelle image de modernité, correspondant à un regain d'intérêt pour le jazz et à une moindre fascination pour la guitare électrique, qui lui profite aujourd'hui. Selon un sondage, 65 % des Françaises s'étaient « identifiées » à une certaine Léna Marie, présentée, l'an dernier, en couverture de *Télérama*, comme une talentueuse saxophoniste, qui jouait d'un superbe saxo ténor argenté. En fait, c'était un canular de 1er avril – la jeune femme en question était une inconnue, – mais la réaction a été jugée *symptomatique*.

Naturel sauvage, avec d'ineffaçables clichés « trois b » (bitume, brume, boîtes) venus droit de La Nouvelle-Orléans des années 20, et âge industriel symbolisé par son mécanisme à soupapes : l'invention d'Adolphe Sax – lequel avait aussi imaginé, pour sa famille de sept instruments (2), des tuyauteries surréalistes – allie les deux « chocs ».

« Cool » ou « hot »

Cool ou *hot*, la sonorité du saxophone reproduirait le mieux, selon des musicologues, le registre de la voix humaine. Tard venu dans le jazz – l'instrument n'a, semble-t-il, franchi l'Atlantique que « grâce » à la première guerre mondiale, – il a été, en revanche, rapidement adopté par les clarinettistes, en raison de sa plus grande « vélocité » à passer du registre aigu au grave, et, surtout, il s'est tout de suite trouvé deux grands maîtres, Noirs américains, Coleman Hawkins et Lester Young. Deux saxos ténors, qui ont eu des générations de disciples, même si c'est un saxo alto, Charlie Parker, qui, avec le be-bop, a déclenché la première révolution interne au jazz, dans le milieu des années 40.

On l'empoigne, on souffle, on salive dedans – *« certains saxos sont aussi culottés que des pipes*, dit François Billard, *mais on ne les ferait nettoyer pour rien au monde, de peur de ne plus retrouver ses notes » :* une « présence » physique, un timbre chaud, chaleureux, mais aussi la possibilité, pour un jeune débutant, d'en tirer rapidement des sons. *« On peut en jouer très mal, mais très vite*, dit le chroniqueur de *Jazz Magazine*, *ce qui n'est pas le cas, par exemple, avec la trompette. »*



CERTAINS SAXOS SONT AUSSI CULOTTÉS QUE DES PIPES, MAIS ON NE LES FERAIT NETTOYER POUR RIEN AU MONDE DE PEUR DE NE PLUS RETROUVER SES NOTES

En trois ans, estime François Billard, saxophoniste lui-même, on peut former un instrumentiste *« potable »* et, en cinq ans, *« un petit virtuose »*. Des écoles, comme Berkeley School, ont, du *reste*, adopté cet enseignement « à la japonaise », et cette orientation n'est peut-être pas étrangère au *come-back* du saxophone chez les jeunes. En France, les professeurs de musique s'en plaindraient plutôt, tant sont désertés les cours de trompette, de trombone, de violon...

A vrai dire, le saxophone « classique » n'est jamais passé de mode dans la seconde patrie de son inventeur, du moins depuis la création d'une classe spécifique au Conservatoire national supérieur de musique de Paris, en 1942 – soit un siècle, très exactement, après la naissance du nouvel instrument. Marcel Mule, aujourd'hui âgé de quatre-vingt-cinq ans, maître vénéré de tous ses élèves et disciples, qui l'appellent « le patron », est l'auteur de cette résurrection du saxophone classique, longtemps ignoré, voire méprisé, sauf dans les musiques militaires et les orchestres d'harmonie civils.

Une sonorité ronde avec un peu de timbre

Mais, depuis 1942, indique, dans *Histoire de saxophone*, Daniel Deffayet, successeur de Marcel Mule à la tête de la classe de saxophone du Conservatoire de Paris, *« les effectifs n'ont jamais varié : douze élèves français et, au maximum, quatre élèves étrangers. Cette année : trois places au concours d'entrée pour près de soixante-dix candidats »*. L'école française est réputée dans le monde entier pour sa sonorité originale, *« une sonorité ronde avec un peu de timbre, pas trop*, dit Daniel Deffayet, *et une colonne d'air excessivement soutenue »*.

L'enseignement de Marcel Mule a aussi essaimé dans les conservatoires de province, mais le drame est que la connaissance du saxophone classique n'offre pratiquement pas d'autres débouchés que... l'enseignement. Ou une place dans les cinq grandes musiques militaires françaises, dont la Garde républicaine et un strapontin dans les orchestres symphoniques. Les saxophonistes de jazz ou de variétés, que l'on s'étonne d'entendre aussi bien jouer dans les couloirs du métro ou dans les rues de Paris, sont d'anciens élèves du Conservatoire...

« Il existe, aujourd'hui, plus de boîtes de jazz, donc plus de saxophonistes, qui « marchent » à Paris qu'à New-York », constate François Billard. Comme grands festivals de jazz, il ne subsiste plus aux Etats-Unis que celui de Newport – transféré à New-York, – alors qu'en France il faut compter Antibes, Nice et Paris, et, pour le reste de l'Europe, Montreux, La Haye et Berlin-Ouest. Elle peut paraître lointaine l'ère de gloire du saxophone de jazz, qui, malgré Louis Armstrong, réussissait à détrôner la trompette dans l'Amérique des années 30 : la disparition des grands orchestres (Duke Ellington, Count Basie, Lionel Hampton, Dizzy Gillespie...), souvent pour des raisons économiques, la mort, souvent prématurée (alcool, drogue), des solistes de génie, et l'éclosion de modes nouvelles, incarnées par les Beatles, ont enlevé de son *lui*sant à l'instrument emblématique du jazz.

Déclin ou éclipse ? Pour les puristes ou les nostalgiques, le dernier supergrand, mort en 1967, est John Coltrane, le précurseur du « free jazz », seconde révolution interne, après le be-bop. Mais, pour tous les amateurs, il reste encore un « quintette » de grands, qui leur paraissent... « super » : Sonny Rollins, Ornette Coleman, Stan Getz, Lee Konitz et Dexter Gordon, le héros du film de Bertrand Tavernier, qui incarne, dans *Autour de minuit*, ces saxophonistes au sommet de leur art, qui, dans les années 50, fouaillaient cœur et tripes.

Aujourd'hui, Dexter, Sonny et les autres approchent ou dépassent la soixantaine. Y aura-t-il une troisième révolution, dans le jazz, profitable à l'instrument avec lequel Sidney Bechet a joué *Petite Fleur* ? Pour l'actuelle génération des quinze-vingt-cinq ans, les idoles américaines s'appellent David Sanborn et, surtout, Michaël Brecker, *décrit par certains* comme le saxo ténor *« le plus complet qui soit, synthèse de presque tous les styles antérieurs »*. Synthèse, en effet : les deux virtuoses du jazz-rock passent plus de temps en studio, au milieu des synthétiseurs, que sur scène. Mais c'est justement cette musique électrifiée qui a l'oreille des jeunes. Alors, un adieu passager aux improvisations, aux *jam sessions*, si l'avenir du saxophone de jazz doit transiter par cette étape-là. ■

(1) A paraître, fin octobre, aux éditions Joseph Clims, 5, rue de la Clef, 75005 Paris.

(2) Quatre instruments composent le quatuor de saxophones : soprano, alto, ténor et baryton, qui ont, ensemble, une étendue comparable à un piano ou à un orgue. Le ténor est le premier soliste dans les formations de jazz. L'alto est le plus utilisé dans la musique classique. Les trois autres instruments sont employés dans les orchestres d'harmonie : sopranino, basse et contrebasse.

courrier

A PROPOS DE « RÉSISTANCES »

Après les explications de Bernard Langlois sur son départ d'Antenne 2, rapportées dans « Le Monde sans visa » du 13 septembre, Michel Honorin, directeur des magazines, précise ci-dessous sa position sur l'émission « Résistances ». Il nous écrit notamment :

Bernard Langlois ne détient pas le monopole de la générosité, et il n'a pas emporté la liberté, la solidarité, l'honnêteté avec la lettre de Jean Drucker acceptant sa démission. Les droits des hommes continuent à être défendus, et leurs violations dénoncées sur notre chaîne. Peut-être pas avec le même vocabulaire, mais avec la même vigilance, une fermeté comparable.

En 1984, lorsque Albert du Roy dirigeait la rédaction d'Antenne 2, puis, plus tard, lorsque Pierre-Henri Arnstam lui succéda, nous avions déjà décidé de modifier « Résistances » afin d'en augmenter l'audience. Notre but, à cette époque, était d'attirer à l'heure de l'émission non seulement les militants des droits de l'homme, supposés en être des supporters, mais aussi un public plus large, et de le sensibiliser à une action noble qu'il pouvait ignorer. Il y a en effet, en France, selon les études du Centre de communication avancée, environ 6 % de militants, et l'émission était loin de les réunir régulièrement. Le menu fut changé et dépassa l'épuisant débat entre le goulag et Pinochet. Nous décidâmes de balayer devant notre porte et d'enquêter chez nous, dans les casernes, les prisons, les écoles, les hôpitaux, les banlieues, les ghettos... L'audience ne remonta pas et se stabilisa autour d'une moyenne de 4 % à 5 % pour un budget mensuel global d'un peu plus de 500 000 F, dont un tiers pour le contenu et deux tiers pour le *contenant, ce qui pour un magazine* de télévision est non seulement une erreur mais une bêtise.

Je devins personnellement partisan de la fin de « Résistances » dans la forme que nous lui connaissons. Une position qui n'est pas confidentielle et qui ne date pas du 17 mars, mais qui n'est partagée ni par Pierre-Henri Arnstam, ni par Jean Drucker, Claudel disait : *« La tolérance, il y a des maisons pour cela. »* Les journalistes, les producteurs, les animateurs d'Antenne 2 pouvaient prétexter que, pour les droits de l'homme, il existait « Résistances », et cela leur fournissait un alibi pour négliger *d'en parler. De l'honneur de la* chaîne, l'émission virait à devenir sa bonne conscience. Il fallait, selon moi, rétablir comme partout la défense des hommes et de leurs droits, là où la nécessité s'en présentait, et ne plus la séquestrer une fois par mois à 22 heures et quelque...

Etre pour la suppression de « Résistances » ne signifiait donc pas se taire – au contraire, – n'impliquait pas le muselage de son animateur : c'est lui qui a claqué la porte.

MICHEL HONORIN.







LA NOUVELLE-ZELANDE AVEC UN VRAI PASSEPORT



A quoi ressemble ce pays un peu trop fréquenté l'an dernier par les agents secrets français ?

par Alain Hervé

« *NE bougez pas de vos sièges avant d'être vaporisés* », demandent les stewards. Premier contact avec les Kiwis ou Néo-Zélandais : un commando du service sanitaire vide sur nos têtes plusieurs bombes de désinfectant pour tuer le moindre germe contrebandier au seuil de cet univers propre.

J'avais profité du trajet Nouméa-Auckland pour relire le livre de Samuel Butler paru en 1870, *Erewhon*, l'anagramme de *nowhere*, nulle part. *Erewhon*, c'est une Nouvelle-Zélande utopique où, ayant renoncé au fracas de la révolution industrielle, se développe une civilisation agraire idéale, coupée du reste du monde. Au pied de montagnes enneigées, sur des plaines fécondes, vivent des hommes et des femmes, beaux et entourés d'enfants innombrables. Dans le style de Swift, Butler a écrit un conte philosophique qui plaide pour ses idées. C'était un adepte de Lamarck et du transformisme. Si Butler, fils de pasteur, qui se croyait une vocation de peintre, puis de musicien, a droit aujourd'hui à une renommée d'écrivain, il le doit à Valery Larbaud, qui l'a traduit et fait connaître en France, et à la Nouvelle-Zélande, où il partit s'établir comme colon en 1860.

Dans une vallée idyllique qu'il baptisa Mésopotamie, il éleva, pendant quatre ans, des moutons. Dans son « batch », sa cabane, des livres et un piano, sur lequel il jouait des fugues de Bach et composait à la manière de Haendel sans crainte de réveiller son plus proche voisin, qui habitait à 30 kilomètres. Il prenait aussi des notes pour *Erewhon*.

Nous avons tous une Nouvelle-Zélande cachée quelque part dans notre tête, un territoire vierge, le dernier, où l'on émigrerait après un Tchernobyl rhodanien, un territoire innocent où circulent des moutons de crèche dans un décor qui s'est modernisé à la suédoise. Un endroit où, enfin, les paradigmes de la civilisation à l'occidentale auraient enfanté le bien-être, le sport, la sécurité sociale et les autoroutes, sous un soleil inaltérable mais sans les contre-productivités du progrès.

« *A Auckland, une ville de 800 000 habitants dans un pays qui en compte 3 200 000, le grand problème*, me dit Simon, un avocat qui anime une association urbaine, *c'est le glare dans le downtown, le centre-ville, c'est-à-dire la réflexion du soleil sur les gratte-ciel de verre. Ça éblouit les automobilistes.* » Il rit. « *En fait, on a massacré, en dix ans, une architecture coloniale de qualité pour construire une sorte de mini-Los Angeles anonyme : tout se passe comme si ce pays avait honte d'avoir un passé.* »

Je me souviens d'une phrase du narrateur d'*Erewhon* : « *Cela me donnait toujours une agréable sensation d'antiquité, chose précieuse dans un pays neuf* », à propos de hangars à laine qui avaient tout juste huit ans ! Sensation ou illusion perceptible pour un Européen seulement ? Les gens, les paysages même, manquent d'une épaisseur, celle du temps.

La Nouvelle-Zélande ne se visite pas. Sa campagne somptueuse se parcourt avec les yeux du pionnier qui cherche un site où commencer une nouvelle vie. En deux mois de séjour, j'ai eu deux coups de cœur. Le premier s'appelle Puhoi, au nord d'Auckland, une petite vallée habitée par des émigrés tchèques et bohémiens. Ils sont arrivés au début du siècle pour couper les kauris. Ces arbres jaillissent de terre sans branches, jusqu'à une hauteur vertigineuse. Un bois couleur de miel, sans nœuds, avec lequel fut bâti le San-Francisco d'avant le grand incendie du début du siècle.

Le centre de Puhoi, c'est, au bord de la rivière dans laquelle remonte la marée, trois maisons, dont un pub et la bibliothèque publique de prêt de 4 mètres carrés, crépie à neuf sous son toit rouge. C'est dimanche. Devant le bar, une femme joue de l'accordéon pour ses admirateurs.

Les « gentlemen creuseurs »

Second coup de cœur, dans la presqu'île de Coromandel, qui emprunta son nom indien au premier bateau qui relâcha devant ces rivages. Ici, on se souvient de l'or. On y trouva le premier « truc jaune » en 1852. Tout le pays fut passé au peigne fin par des centaines de « gentlemen creuseurs », comme il est gravé sur la tombe de l'un d'eux, à Ferry-Landing. Plus récemment, ce sont les marginaux qui ont élu domicile à Coromandel, « *fuyant la pollution des villes et les campagnes saccagées par l'agriculture industrielle* ». Les institutions coopératives qu'ils ont mises en place vers 1970 fonctionnent encore. J'ai humé, au Colville General Store, qui vend des bottes et du pil-pil biologique, des pioches et des guitares, la saveur du Big Sur raconté par le Californien Richard Brautigan. Un écriteau avertit que « *le personnel se réserve de ne pas servir les clients dont la tête ne lui revient pas* ».

Catherine Delahunty, qui est écrivain, vit là avec son mari potier, dans une vieille maison de pierre, ce qui est rare en Nouvelle-Zélande. Quatre espèces différentes de bambous poussent devant la porte. Catherine est aussi membre des « Chiens de garde de l'environnement ». Elle s'oppose, avec ses amis, aux projets de réouverture des mines d'or et de leur exploitation industrielle : « *Il s'agirait, cette fois, de passer toute la montagne au concasseur, car la teneur du minerai est faible. Nous sommes venus ici attirés par la puissance du paysage ; nous ne voulons pas le voir détruire.* » Le point vert affiché à la devanture des boutiques symbolise la résistance aux sociétés minières, que l'on soupçonne d'être financées par l'Afrique du Sud.

J'ai dormi au Colville Motel, dans un vieux pavillon, pour 30 dollars N.-Z. Le matin, un cheval a passé la tête par la fenêtre pour partager mon petit déjeuner. Et j'ai entrepris à pied la traversée de la pointe nord de la presqu'île, au départ de Fletcher Bay, là où la route s'arrête. Le relief est jeune, les pentes sont très raides. La piste grimpe sur les caps couverts de bois de Nikau, le palmier endémique de Nouvelle-Zélande, et redescend dans des criques bordées de pohutekawas, arbres de la famille des eucalyptus, couverts de fleurs rouges. Un oiseau *fan-tail* (queue d'éventail) m'accompagne et m'adresse des messages véhéments que je ne sais traduire.

Après quatre heures de marche, je me suis arrêté pour une collation. La mer étincelait entre deux croupes boisées de tous les verts. C'était un bel endroit pour mourir heureux. Ou pour continuer de marcher avec exaltation. J'ai retrouvé les hommes et les voitures à Port-Charles, au bord d'une rivière glacée.

De retour à Auckland, j'ai rencontré Ken Piddington sur les moquettes bleu lavande du lobby de l'hôtel Towers. Il est haut commissaire à l'environnement, parle parfaitement le français et lit les auteurs français. Il m'a abordé avec cette réflexion qu'il avait dû préparer : « *Lorsque les Français viennent dans le Sud, ils perdent le nord.* » Allusion à nos essais nucléaires en Polynésie et à l'affaire Greenpeace, qui valent à la France une piètre réputation dans tout le Pacifique sud. Il a ajouté : « *Ici tout est neuf, tout ce que vous voyez a moins de cent ans. Nous ne voulons pas renouveler les erreurs des Européens... Notre environnement, ici, est dynamique, aussi bien en termes de géologie (Auckland est construite sur soixante-quatre cônes de volcans éteints) qu'en termes sociaux. Nous sommes un pays d'immigrants. Les Maoris sont arrivés d'Asie du Sud-Est via la Nouvelle-Guinée, il y a six cents ans. Les Pakehas (le nom que les Maoris donnent aux Blancs), il y a cent ans. Maintenant, ce sont des Laotiens, des Polynésiens, des réfugiés chinois qui débarquent.* » Le même Ken Piddington trouvera cependant des arguments pour justifier l'exploitation de l'or de Coromandel.

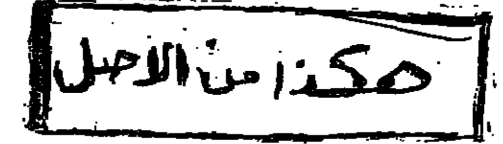
Je me suis égaré dans une banlieue de maisons de bois à perte de vue, qui font d'Auckland la deuxième plus grande ville du monde par la superficie. Je suis entré chez des Maoris. A 16 heures, cet après-midi, dix hommes et femmes assis dans des fauteuils défoncés buvaient de la bière en regardant la télé. « *Je cherche Roderick Mac Leod.*

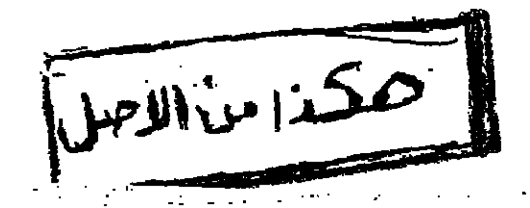
– *C'est trois maisons plus bas, un palmier devant la porte.* » Mac Leod, trente-huit ans, né en Angleterre, est ouvrier dans une boulangerie française, La Croix du Sud. « *En arrivant chez les Kiwis, j'ai vécu pendant deux ans sous une tente dans le « bush », le maquis.* » Peintre, il a une passion pour les palmiers Nikau, dont il tire, avec talent, le portrait en gros plan, et pour les vieux bâtiments industriels, les entrepôts, les gares désaffectées.

L'université d'Auckland déborde sur la ville, infiltre les bâtiments entre les parcs et les bretelles d'autoroute. Rangi Walker enseigne au premier étage du bâtiment de l'éducation permanente. Il est ethnologue et maori. Pas vraiment chaleureux, mais sympathique, très pressé : « *Les Maoris sont maintenant au bas du tas. Les autres se poussent vers le haut. Ce sont eux qui écrivent l'histoire de la Nouvelle-Zélande et font sa politique. Quoi qu'ils puissent en dire, c'est un processus colonial on ne peut plus classique.*

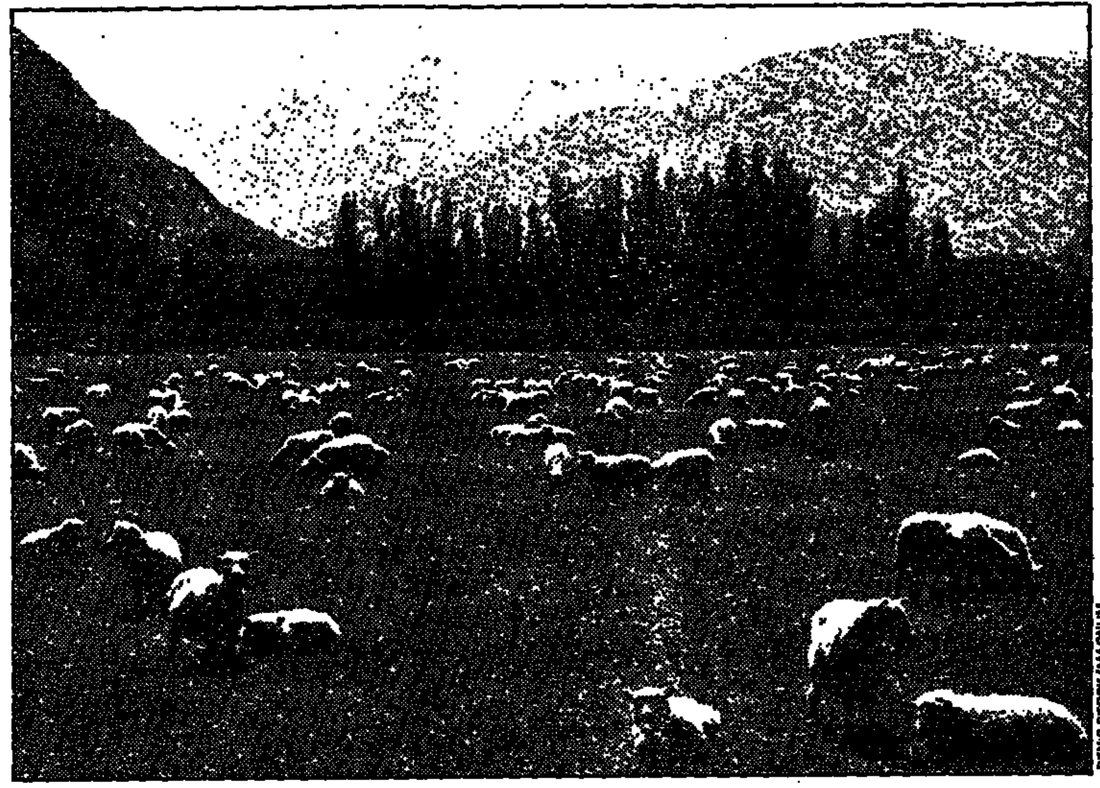
» *Vers 1790, quand les Blancs sont arrivés, c'étaient des mâles. Pas de discrimination, ils avaient besoin de femmes. La domination économique commence vers 1860, avec la prétention de sauver les sauvages par le christianisme. La*

(*Lire la suite page 24.*)





escales



DENIS STOCK/MAGNUM

NOUVELLE-ZÉLANDE AVEC PASSEPORT

(Suite de la page 23.)

participation politique était fictive. Les Maoris se sont rebiffés. La guerre a duré de 1860 à 1864. Les Maoris ont été écrasés. Leurs terres volées avec des astuces juridiques. Ils ont perdu leur identité, leur statut.

« Depuis 1950, c'est la remontée, la redécouverte d'une identité, avec les clubs culturels et le développement des Marae urbains (maisons des ancêtres). Il y en a maintenant vingt-cinq à Auckland.

» Depuis 1970 sont apparus les « gangs urbains » pour la réintroduction de la langue maori dans les écoles primaires, « les étudiants activistes », « les jeunes combattants Nga Tamatoa ». Chaque année, le 6 février, ils manifestent contre le traité de Waitangi, signé en non-connaissance de cause en 1840, et par lequel les Maoris cédaient leur souveraineté à la reine Victoria.

« Ce traité était une escroquerie.

Rangi Walker a ajouté : *« Je suis un modéré. »*

En effet, quelques jours plus tard, à l'occasion de la visite de la reine, les activistes lui ont lancé des œufs pourris et lui ont montré leur derrière.

Les nationalistes maoris qui s'intitulent conservateurs plutôt que révolutionnaires, par référence à la restitution de leur culture, ont souvent pour interprètes des femmes. C'est l'une d'elles, Atareta Poananga, qui exprime le credo du mouvement Te Ahikaa. *« La vraie propriété du sol résulte du fait d'y être né, de conserver le feu allumé et la terre chaude. Depuis que nos ancêtres sont arrivés sur cette terre, jamais le feu n'a cessé de brûler. Le feu ne s'est jamais éteint pendant l'oppression. La flamme ne s'éteindra pas. La flamme est forte. Elle brûle partout. »* Une autre pasionaria maori, Donna Awatere, s'écrie. *« C'est le droit de tous les peuples de rêver des rêves, d'y croire et de les faire exister. »*

Butler écrivait, en 1870, dans *Erewhon : « Je rêvais qu'on installait un orgue dans le hangar à laine de mon maître. Puis le hangar disparut, et l'orgue se mit à grandir démesurément, au milieu d'un flot de lumière éclatante, et peu à peu devint pareil à une grande ville dorée au flanc d'une montagne, avec des rangées superposées de tuyaux qui s'enfonçaient dans les falaises et les précipices... »*

ALAIN HERVÉ.

REPÈRES

Pour aller en Nouvelle-Zélande par la route de l'Est, deux vols UTA chaque semaine. Par Air France et UTA via l'ouest, Los Angeles et Tahiti, plusieurs vols par semaine.

La meilleure façon de se déplacer en Nouvelle-Zélande et de découvrir les paysages, les volcans, les parcs nationaux, c'est en camping-car, comme le firent les agents secrets français, ensuite à pied sur les pistes qui sont balisées à travers les deux îles du nord et du sud.

La meilleure saison est l'hiver ici, qui est l'été là-bas. Les motels sont assez bon marché. La gastronomie inexistante sauf pour les huîtres servies, malheureusement, sans leurs coquilles. Le vin australien est meilleur que le néozélandais. Un restaurant de plein air de charme : The Palms, High Street, Auckland. *Dans la même rue,* visiter la *librairie-antiquaire,* Anah Dunsheath.

La grande attraction, ce sont les arbres et les plantes ; on trouve sur place de très bons guides avec les noms anglais, latins et maoris pour découvrir la flore australe.

Lire avant de partir : *Erewhon,* de Samuel Butler, traduit par Valery Larbaud. *l'Imaginaire,* chez Gallimard. Et, sur place, un livre interdit, *Maori Sovereignty,* de Donna Awatere.

UNE MINE DE SOUVENIRS

Bientôt 100 000 visiteurs à Lewarde, près de Douai, où les Houillères du Nord et du Pas-de-Calais ont transformé un ancien puits de mine en musée.

par Patrick Francès

« *RENDRE à la communauté tout entière la mémoire de ses hommes, la mémoire de sa région, la mémoire de l'industrie.* » Ainsi l'architecte Henri Guchez résumait-il sa démarche lorsque, en 1980, les Houillères du Nord-Pas-de-Calais lui confiaient la mission de réhabiliter les installations de la fosse Delloye, à Lewarde, à 7 km à l'est de Douai. Installation minière à deux chevalements métalliques, caractéristique de l'architecture industrielle du début du siècle, cette fosse était entrée en exploitation en 1925. De capacité moyenne (on y extrayait autour d'un million de tonnes de charbon par jour), elle employait un millier d'ouvriers, dont huit cents mineurs de fond.

En 1970, les grilles se refermaient pour la dernière fois sur ce site de dix hectares voué au silence et à la rouille. Comme un coup de grâce, le « fond » en était définitivement comblé. Ses veines ainsi effacées, la fosse Delloye était-elle condamnée, comme beaucoup d'autres, à sombrer dans l'oubli ? En prenant, trois ans plus tard, l'initiative de sauvegarder le site, les Houillères en décidaient autrement. Commençait alors le lent et patient cheminement destiné à faire revivre, d'une autre façon, une activité qui, pendant des dizaines d'années, avait marqué si profondément cette région.

Trois temps forts. D'abord, à partir de 1973, le rassemblement, à Lewarde, de milliers d'objets, outils, machines et documents en provenance des établissements miniers déjà fermés ou en passe de l'être. Ensuite, le choix d'un maître d'œuvre : les Ateliers du Grand-Hornu, dirigés par Henri Guchez. Enfin, la constitution, en juillet 1982, de l'Association du centre historique minier qui, en réunissant en son sein des représentants de l'Etat, du conseil régional, du comité économique et social régional, des conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais, de l'Association des communes minières, de la commune de Lewarde, des organisations syndicales et des Houillères, marquait la volonté de l'ensemble des forces de la région de mener à bien cet ambitieux projet.

Une entreprise couronnée de succès puisque, discrètement ouvert au public au printemps 1984, et, faute de moyens, sans publicité tapageuse, le Centre s'apprête à accueillir, en février prochain, son cent millième visiteur. Et il en mérite beaucoup plus. La visite, en effet, vaut le détour, voire, de Paris par exemple, le voyage. Dans les bâtiments rénovés de la fosse Delloye, le visiteur suit les pas quotidiens du mineur, découvrant successivement l'austère bureau du directeur, celui des géomètres, le pointage, les douches-vestiaires (dite « salle des pendus » en raison des vêtements que l'on y suspendait) et la lampisterie où des jeunes filles *« gaies comm' des p'tiots pinchons »* mettaient de l'huile dans les *« lampions »*.

La lampisterie où les jeunes filles « gaies comm' des p'tiots pinchons » mettaient de l'huile dans les « lampions »

Il gagne ensuite le puits nº 2, où lui sont expliqués le fonctionnement des machines d'extraction, des cages (à la vitesse de 6 à 8 mètres/seconde, elles descendaient les mineurs à – 350 mètres), de la « poignée de l'homme mort » (destiné à pallier toute défaillance du responsable de la descente) et du « parachute » (qui bloquait la cage en cas de rupture du câble) ainsi que les opérations du moulinage et du criblage du charbon brut. La visite s'achève sous une superbe verrière où ont été rassemblées d'imposantes machines, parmi lesquelles de monstrueuses locomotives à vapeur.

Centre de culture scientifique et technique de la mine et de l'énergie, le CHM gérera également toutes les archives des Houillères Nord-Pas-de-Calais, soit 15 kilomètres de documents, dossiers, revues et photos illustrant tous les aspects (techniques, économiques et sociaux) de l'exceptionnelle concentration industrielle et humaine née, à partir de la fin du dix-huitième siècle, de l'exploitation minière. Témoignages inestimables d'une « civilisation » de plus de deux cent cinquante ans.

En résumé, un remarquable écomusée en site réel qui, en février prochain, devrait s'enrichir d'une réalisation unique au monde : la reconstitution, en surface, de 450 mètres de galeries qui permettront aux visiteurs de parcourir une succession de chantiers illustrant l'évolution des techniques de creusement des galeries et des méthodes d'abattage du charbon. La mine comme si vous y étiez, du soutènement en bois au soutènement métallique et du pic au scraper. De quoi atténuer la frustration de certains de ne pouvoir explorer, en raison de conditions de sécurité draconiennes (à la réglementation des mines s'ajouterait celle applicable aux salles de spectacles !), les galeries de l'immense gruyère qui s'étend sous leurs pieds. Un fromage dont, il est vrai, une grande partie des « trous » ont été obstrués.

Reste à expliquer la magie d'un lieu déserté, austère, voire sinistre, mais d'où émane cependant une indéniable chaleur et qui suscite chez le visiteur une émotion mêlée de respect. Rien que de naturel, en fait. Il y a du pèlerinage dans cette visite-là. Avec le recueillement qui s'y



attache. Même et surtout pour qui, étranger à cet univers, en découvre ainsi, comme en condensé, donc intensément, la grandeur et les servitudes. Un monde de sueur et de sang avec, pour ciment, cette solidarité propre à ceux qui, ensemble, jour après jour, côtoient la mort.

Le circuit proposé à Lewarde a pour préface une remarquable exposition ayant comme thème « Le mineur et la mine ». La mine, on la découvre ici au travers de documents, et notamment de photos qui piquent la curiosité et balancent constamment entre l'âpreté et une sorte de poésie nostalgique pétrie de fraternité. On passe brutalement du drame à la banalité des gestes quotidiens. Le tout accompagné de textes tantôt secs comme les inventaires des ingénieurs, tantôt, au contraire, frémissant de vie. *« Nous, mineurs, v'la not festin : deux tartin's plaqué's d'fromage et d'bon burr qui guill'su l'pain. »*

Les mineurs, ils sont d'ailleurs là, à vos côtés. Pour assurer les visites, le centre a fait appel à des *agents de maîtrise retraités* qui, de cette fosse désaffectée, sont à la fois l'âme et le souvenir. Comme Stéphane Szymczak, soixante ans, d'origine polonaise et dont les parents sont venus d'Allemagne en 1923. La mine, il y est descendu à quatorze ans, malgré son père qui refusait de signer les papiers nécessaires à son embauche. Silicosé (*« le poumon est blessé et cela ne guérit jamais »*), il aurait dû remonter après dix-neuf ans de fond. Il a tenu encore un an, pour pouvoir bénéficier d'une meilleure retraite à cinquante ans. Ensuite, il a contribué à la formation de travailleurs arabes et italiens. Les langues, il connaît : il en parle sept !

Au fil de la visite, il évoque un métier *« plus dur qu'un autre »* : les salaires étaient très bas et le risque permanent. *« Ni affreux, ni merveilleux »*, ajoute-t-il avant de préciser qu'il a *« tourné la page »* et qu'il n'est pas question que ses deux garçons travaillent un jour à la mine. Une mine qui fut sa vie, cependant, et qu'il fait revivre, aujourd'hui, à ceux qui la découvrent. Avec chaleur et sensibilité. *« Quand on descendait un cheval au fond de la mine, la première nuit,* se souvient-il, *il pleurait des larmes grosses comme le pouce ; on avait beau être dur, on était remué. »* Avec gravité aussi. *« Une lampe non rentrée à la lampisterie, cela signifiait un bonhomme resté au fond... »* Dans la galerie reconstituée, il précisera les avantages des soutènements en bois : *« Quand le terrain jouait, le bois parlait. En cas d'effondrement, le sapin prévient : il craque. »* Et il s'amusera des sorties de secours aménagées pour les visiteurs. *« Au fond, nous n'avions pas cela... »* ■

REPÈRES

Situé à 7 km de Douai (Nord) et à 200 km de Paris, le Centre historique de Lewarde est ouvert tous les jours de 10 h à 17 h 30 (fermeture des guichets à 16 h), sauf les lundis et mardis. Entrée : 14 F. Pour un groupe scolaire, forfait par classe : 165 F, et pour un groupe d'au moins 20 personnes, 12 F par personne. Des visites guidées peuvent être organisées à condition de contacter le Centre quelques jours avant la date souhaitée, au 27-98-03-89. Sur place un restaurant-brasserie accueille les visiteurs.

Pour se rendre de Paris à Lewarde, prendre l'autoroute A1 que l'on quitte à la sortie 16 en direction de Douai (N. 50), puis la rocade sud en direction de Valenciennes et la N. 43 vers Cambrai. Après un passage à niveau, tourner à gauche à Cantin et gagner Roucourt puis Lewarde.

Pour des renseignements complémentaires s'adresser à la Maison du Nord-Pas-de-Calais, 18, bd Haussmann, 75009 Paris. Tél. : (1) 47-70-59-62.

AUTOUR D'UN PLAT

LA PÊCHE MELBA

Par La Reynière

JUILLET 1899, après le Ritz de Paris, le Carlton Hôtel ouvrait à Londres, Auguste Escoffier au « piano ». Quelques jours plus tard une table y était retenue pour Nellie Melba et ses amis.

Helen Mitchell Melba, dite Nellie, cantatrice, née à Melbourne (Australie) en 1861, élève à Paris de Mme Marchesi, débuta au Théâtre de la Monnaie de Bruxelles, puis à l'Opéra de Paris avant de se faire entendre à Londres, Saint-Pétersbourg, dans son pays et aux Etats-Unis, nous dit le Larousse.

Et cette Nellie Melba n'était pas une inconnue pour Escoffier. Il l'avait déjà eue comme cliente en 1893 et en 1896 au Savoy, alors qu'elle chantait à Covent Garden, l'Opéra de Londres en quelque sorte. Et il l'avait admirée dans *Lohengrin*. Il savait aussi que, comme tous les artistes lyriques, Mlle Melba, qui « adorait » la glace, s'en méfiait aussi. Ou du moins ses cordes vocales s'en méfiaient. C'est alors qu'il médita un dessert où le froid de la glace vanille serait « apaisé » par un apport quelconque. Il pensa à un fruit. Il opta pour la pêche...

« La pêche aux chairs de femme, exquises et meurtries... », rimait, environ le même temps, Renée Vivien.

Mais surtout Escoffier avait été séduit par la mise en scène, et singulièrement par *« le majestueux cygne mythique qui apparaît dans le premier acte de* Lohengrin », avoue-t-il dans ses *Souvenirs*. Et il imagina de servir ce dessert dans une coupe d'argent inscrustée entre les ailes d'un superbe cygne taillé dans un bloc de glace puis recouvert d'un voile de sucre filé.

On imagine les applaudissements des convives : la pêche Melba entrait dans l'histoire... de la table !

Mais pas n'importe quelle pêche ! Ce fruit venu de Chine *via* la Perse, mis en vedette par La Quintinie (sous Louis XIV, elle était appelée « téton de Vénus » et venait de Montreuil), est, sous son identité de pêche blanche, de plus en plus rare, remplacé par les pêches jaunes (de meilleur rapport, probablement !). Dans le cas de la Melba, il s'agit, bien entendu, de pêches blanches (plus fragiles, très parfumées, juteuses). Pêches bien mûres, donc plongées deux secondes à l'eau bouillante puis aussitôt jetées dans de l'eau contenant de la glace pilée. Ensuite on les pèle et on les tient au frais. Pendant ce temps, on a garni le fond d'une timbale de glace à la vanille bien crémeuse. Sur ce lit de glace, on disposera les pêches et on les nappera d'une purée de framboises, framboises fraîches passées au tamis fin.

En saison, on peut semer le tout d'amandes fraîches effilées.

Rares sont aujourd'hui les cartes proposant la pêche Melba. Cela vaut mieux sans doute, car ce que l'on nous sert n'est jamais la vraie pêche Melba, sans doute trop simple pour nos petits maîtres en science culinaire (1). Aussi bien, du temps d'Escoffier, déjà... Et l'on peut lire, dans ses *Souvenirs inédits* (Jeanne Laffitte édit.), ces lignes prémonitoires : *« Certains prennent la liberté de remplacer la purée de framboises par de la fraise ou de la gelée de groseille. Ce faisant, ils n'approchent guère de la saveur recherchée. Plus décevante est la désinvolture de ceux qui, sans prendre la peine de s'informer, conseillent sans discernement de mêler à la purée de framboises de l'arrow-root ou autre farine pâteuse. D'autres suggèrent de décorer la pêche avec de la crème Chantilly. Les résultats obtenus ne conservent de la pêche Melba que le nom... »*

(1) Au nombre de ceux-ci, et c'est dommage, je lis sur la carte d'Yves Lautier, excellent cuisinier de Nuces, en Aveyron, sous le titre « Les classiques » : « Pêche Melba : glace vanille, pêche au sirop, gelée de groseille et amandes effilées. » Dommage !

LES TABLES DE LA SEMAINE

MICHEL BRUNETIÈRE

La gare d'Auteuil du petit chemin de fer de ceinture n'est plus reconnaissable ! De ce qui fut d'abord un simple buffet, puis le cabaret de Jean Rigaux, puis un restaurant banal, des travaux considérables, cette année, ont fait un très beau restaurant, luxueux, clair, plaisant, avec une terrasse fleurie. Et d'une cuisine elle aussi aménagée, Michel Brunetière, excellent cuisinier de bon métier, sage et inspiré, fait servir à notre appétit des plats de rêve. Son foie gras des Landes est accompagné de petits raisins au muscat, par exemple, et cela devient « autre chose ». Le chavignol rôti de partout est ici accompagné d'une « verdurette » de cèpes et de noix. Le curry de lotte est accompagné de reinettes caramélisées et de candi de zestes de sanguines. Le carré d'agneau rôti est nappé d'une crème de roquefort à l'armagnac... Ajoutez à cela une tête de veau en tortue qui réjouirait Simenon, des fromages affinés « maison », des desserts venus tout droit du palais de Dame Tartine, une carte des vins solide et une exposition rare de vieux armagnacs, et vous ne regretterez pas les quelque 300/350 F d'un repas de fête.

▶ *MICHEL BRUNETIÈRE*
78, rue d'Auteuil, 75016 PARIS.
Tél. : 46-51-71-18.
Fermé dimanche.
Chiens acceptés.
AE et CB
Salon 50/60 couverts.

LES TROIS MARCHES

Acquérir l'hôtel des ducs de Gremont face au royal château de Versailles est une chose. L'orner de toiles agréables et de merveilleuses tapisseries en est une autre. Mais *en faire « un grand ravissement par le sens poétique de la nourriture »*, selon le mot de Léonor Fini, seul peut-être Gérard Vié en était capable.

De la crème froide de homard aux petites quenelles d'herbes à la terrine d'agneau aux raisins et amandes avec son coulis provençal, de la canette de Barbarie en deux assiettes (après l'aile en aiguillettes, la cuisse confite en salade avec les pommes fruits au poivre) aux pruneaux pochés au thé, farcis de leur jus de cuisson en sorbet, Gérard mérite le grand prix de l'inventivité vraie, sans recherche d'époustoufle et de fausse originalité. Tenez, rien que cette légère crème de carotte avec la langouste étuvée toute dans la simplicité, l'épanouissement d'arômes simples, discrets, délicats et inattendus !

Faut-il parler de la carte des vins, exceptionnelle, proposée par le jeune sommelier Georges Berry (où sagement presque tous les millésimes 78 sont « en vieillissement ») ? Du service impeccable, comme de l'accueil du directeur Robert Deviras ? De la carte des *cafés et thés (réalisée par Verlet, le* torréfacteur du Palais-Royal) qui est un petit chef-d'œuvre d'érudition artistique ? Un seul mot peut suffire : la perfection.

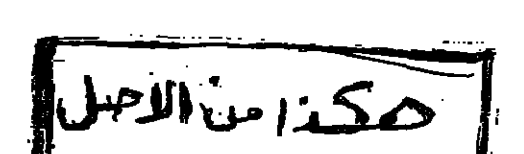
▶ *LES TROIS MARCHES*
3, rue Colbert, à Versailles.
Tél. : 39-50-13-21.
Fermé dimanche et lundi.
Salon 18 couverts — Jardin.
CB-AE-DC-Eurocard.
Un menu-carte « Business Lunch » (déjeuners du mardi au vendredi), fromages et dessert : 200 F.
Menus « Plaisirs » : 280 et 380 F, et carte.

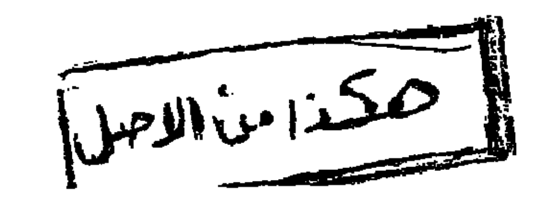
AU SOLEIL D'AUSTERLITZ

Beaucoup plus modeste mais bonne halte gourmande, ce bar à vins aux mâchons savoureux (paysan du Lot, de l'Aveyron, de l'Aubrac, 42 F). Avec de goûteux vins au verre bien choisis par André Calvet, le patron. Et une salle-brasserie aux plats du jour excellents : bourguignon, blanquette, civet de porc, petit salé aux lentilles, cassoulet, entrecôte marchand de vin, etc. La providence du quartier ! A noter pour les amateurs un cantal affiné superbe que l'on peut arroser d'un parfait saint-amour (domaine Monrêve) : le verre 8 F.

▶ *AU SOLEIL D'AUSTERLITZ*
18, bd de l'Hôpital, 75005 Paris.
Tél. : 43-31-22-38.
Fermé samedi — Ouvert de 6 h à 20 h 30.
CB.

L. R.





jeux

échecs
N° 1196

CE QUI M'EST ARRIVÉ EST INCROYABLE

Seizième partie du championnat du monde (Leningrad, septembre 1986)

Blancs : G. KASPAROV
Noirs : A. KARPOV

Partie espagnole. Système fermé.

1. é4	é5	22. C×a3 (h)	Fa6
2. Cf3	Cç6	23. Té3	Tb8! (i)
3. Fb5	a6	24. é5 (j)	d×é5
4. Fa4	Cf6	25. C×é5	Cb-d3
5. 0-0	Fé7	26. Cg4! (k)	Db6! (l)
6. Té1	b5	27. Tg3	g6 (m)
7. Fb3	d6	28. F×h6 (n)	D×b2 (o)
8. ç3	0-0	29. Df3 (p)	Cd7 (q)
9. h3	Fb7	30. F×f8	R×f8 (r)
10. d4	Té8	31. Rh2	Tb3 (s)
11. Cb-d2	Ff8	32. F×d3	ç×d3 (t)
12. a4	h6	33. Df4	D×a3 (u)
13. Fç2	é×d4 (a)	34. Ch6	Dé7
14. ç×d4	Cb4	35. T×g6 (v)	Dé5 (w)
15. Fb1	ç5 (b)	36. Tg8+	Ré7
16. d5	Cd7	37. d6+	Ré6 (x)
17. Ta3! (ç)	ç4	38. Té8+	Rd5
18. Cd4 (d)	Df6! (é)	39. T×é5+	C×é5
19. Cd2-f3 (f)	Cç5! (g)	40. d7	Tb8
20. a×b5	a×b5	41. C×f7 Aband. (y)	
21. C×b5	T×a3		

NOTES

a) Après 13..., Cb8; 14. Fd3, ç6; 15. Cf1, Cb-d7; 16. Cg3, Dç7; 17. Fd2, g6; 18. Dç1, Rh7, les Blancs sont légèrement mieux (Kasparov-Karpov, neuvième partie à Moscou en 1985. Karpov reste fidèle à la ligne de jeu adoptée deux rondes précédentes dans laquelle il obtint, au prix d'un pion, une forte pression.

b) On trouve aussi, depuis quelques mois, la suite 15..., Dd7; 16. Ta3, b×a4; 17. T×a4, a5; 18. Ta3, Db5.

ç) Et non 17. Cf1 à cause de la réplique 17..., f5!; 18. é×f5, Cf6 comme dans la partie Kindermann-Lenghiel, Budapest, 1985. L'entrée en jeu de la T-D sur la troisième rangée est due à Sokolov dans sa partie contre Psakhis (Volgograd, 1985).

d) Dans la quatorzième partie, Kasparov joua 18. a×b5 et gagna au quarantième coup, grâce à une faute de son adversaire en crise de temps.

é) Karpov ne rentre pas dans la variante déjà jouée entre Sokolov et Psakhis (18..., Cé5; 19. a×b5, Db6; 20. Cd2-f3, Cb-d3; 21. Fé3, C×é1; 22. C×é1, Dç7; 23. Cé-f3, a×b5; 24. C×b5, Dd7; 25. Ca7), soupçonnant probablement son adversaire de s'être préparé à cette suite, et trouve une idée nouvelle, sans aucun doute une amélioration.

f) Après trente-deux minutes de réflexion. Sur 19. Cf5, la réponse 19..., Cé5 semble suffisante : 20. Tg3, Cb-d3.

g) Donnant un pion pour s'emparer de l'initiative!

h) Si 22. b×a3, Cb-d3 attaquant le pion é4 et la Ta1.

i) Au prix d'un pion courageusement sacrifié, les Noirs ont obtenu une claire compensation, contrôle de la case d3, pression sur les colonnes é et b.

j) L'échange des D, après 24. Dd4, D×d4; 25. C×d4, Cb-d3 ne pourrait que faciliter le jeu des Noirs. Kasparov, peu enclin à une défense passive, passe à la contre-attaque.

k) Les échanges sur d3 ne valent rien. Le coup du texte est probablement le seul susceptible de créer un contre-jeu sur l'aile -R.

l) Contrôlant complètement l'aile -D et regagnant le pion sacrifié.

m) En grave zeitnot, Karpov passe à côté de la victoire. 27..., Cé4! était justement le couronnement de toute sa stratégie : l'échec 28. C×h6+ ne semble pas grave : 28..., Rh7; 29. Tf3 (si 29. Dh5, C×g3), F×a3; 29. F×d3, ç×d3; 30. b×a3, Cç3! suivi de Cé2+ et de C×ç1, etc.

n) Après 28. C×h6+, F×h6; 29. F×h6, D×b2, les Blancs n'ont plus d'attaque suffisante.

o) Il n'est pas besoin pour les Noirs d'entrer dans les complications de la suite 28..., C×f2 puisqu'ils disposent encore du gain par 28..., Cé4.

p) Kasparov joue son va-tout et abandonne bon gré mal gré une pièce, non sans garder une botte secrète : si 29..., D×a3; 30. Cf6+, Rh8; 31. Dh5! menaçant imparablement 32. F×f8+, g×h5; 33. Tg8 mat.

q) Mais Karpov est sur ses gardes et défend en zeitnot son roque. En réalité, il pouvait entrer dans la combinaison de son adversaire; avec un petit peu de temps, Karpov pouvait poursuivre après 29..., D×a3; 30. Cf6+, Rh8; 31. Dh5, par 31..., T×b1+; 32. Rh2, Th1+! une jolie réfutation; 33. R×h1, C×f2+; 34. Rh2 (si 34. Rg1, Da1+; 35. R×f2, D×f6+; 36. Tf3, Db2+ et 37..., g×h5), D×g3+!; 35. R×g3, g×h5 et les Noirs ont une pièce en plus. Pour la troisième fois, Karpov laisse, dans cette partie, échapper la victoire.

r) Ou 30..., T×f8; 31. Ch6+, Rg7; 32. Cf5+, Rh7.

s) Maintenant la prise du C serait fatale : 31..., D×a3; 32. Ch6, Dé7; 33. T×g6 et les Blancs gagnent ou 32..., Cd-é5; 33. Df6 menaçant aussi bien 34. d6 que 34. T×g6 ou que 34. F×d3.

t) 32..., T×d3 paraît meilleur : 33. Df4, T×g3; 34. D×g3, Db8! avec de bonnes chances de nulle.

u) En zeitnot, la faute décisive. Après 33..., T×a3; 34. Dd6+, Rg7; 35. D×d7, d2! les Noirs gagnent. Après 34. Ch6, Df6; 35. Db4+, Rg7; 36. Tf3, Dé5+; 37. g3, Cf6; 38. D×a3, d2! les Noirs gagnent encore. Finalement, le coup du texte est le seul perdant.

v) Le gain est simple.

w) Si 35..., Ré8; 36. d6!

x) Si 37..., R×d6; 38. Cf7+ et si 37..., D×d6; 38. Cf5+.

y) Une grande partie dans laquelle le zeitnot a anéanti une conception stratégique de toute beauté. Comme l'a dit Karpov, après cette partie : « Ce qui m'est arrivé est incroyable. »

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1195

A. HERBSTMANN. 1936.

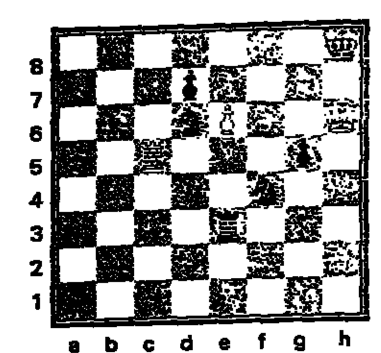
(Blancs : Rh4, Té7 et f6, Cg8. Noirs : Rh8, Té2, Fé3 et f1, Ph7, f4, g2.)

1. Tf8 menaçant mat, Ff2+; 2. Rh5, T×é7 (si 2..., Té5+; 3. Rh6!! et non 3. T×é5 à cause de 3..., Rg7; 4. Tf-é8, Fç4!; 5. Té7+, Ff7+!); 3. Rh6 menaçant encore mat, Tf7! (si 3..., Té8; 4. T×é8, Fb5; 5. Tf8!, Fç5; 6. Cé7 mat); 4. Ta8!, Ta7; 5. Tb8!, Tb7; 6. Tç8!, Tç7; 7. Td8!, Td7; 8. Té8! et les Blancs gagnent. Du grand art.

CLAUDE LEMOINE.

ÉTUDE

L. KUBBEL (1923)



BLANCS (4) : Rh6, Tç5, Fh2, Pé6.

NOIRS (6) : Rh8, Té3, Cd6, f4, Pd7, g5.

Les Blancs jouent et font nulle.

bridge
N° 1194

LA DÉFENSE BULGARE

Un vaisseau américain coulé au cours de la guerre hispano-américaine avait bloqué la flotte espagnole et donné son nom à un *coup de défense* assez rare dont voici une belle illustration au cours d'un math entre les Grecs et les Bulgares au Championnat des Balkans.

	♠ R D 7 6 5 3 ♡ D ♢ A 9 6 3 ♣ 6 4	
♠ A 9 8 ♡ 10 7 3 2 ♢ V 10 4 ♣ R D V	N O E S	♠ V 2 ♡ V 8 6 5 ♢ R 8 7 ♣ 10 7 5 3
	♠ 10 4 ♡ A R 9 4 ♢ D 5 2 ♣ A 9 8 2	

Ann. : N. donn. Pers. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
–	1 ♠	passe	2 ♣
passe	2 ♡	passe	3 SA...

Ouest a entamé le 2 de Cœur pour la Dame sèche, le 6 d'Est et le 4 de Cœur de Sud. Le déclarant, George Chnaris, ayant joué le 3 de Pique du mort, *comment le Bulgare Luben Zaikov, en Est, a-t-il fait chuter* TROIS SANS ATOUT ?

Réponse :

Est s'est précipité sur le Valet de Pique et *il a contre-attaqué le... Roi de Carreau* ! Il était clair, en effet, que le partenaire avait l'As de Pique et qu'il fallait empêcher l'utilisation des Piques du mort. Pour cela un seul moyen : faire sauter la reprise de l'As de Carreau avant que les Piques ne soient affranchis. C'est le *fameux coup de Merrinac* qui consiste à sacrifier ainsi un Roi pour *empêcher l'utilisation d'un couleur* du mort. C'est de cette façon que... le vaisseau américain Merrimac s'était sabordé dans la baie de Santiago de Cuba.

Cependant le déclarant trouva la parade : *il refusa de prendre le Roi de Carreau* ! Mais Zaikov comprit que, s'il continuait Carreau, Sud, qui avait sans doute la Dame de Carreau, prendrait avec cette carte, puis il affranchirait les Piques et remonterait au mort grâce à l'As de Carreau. Il n'y avait donc pas une seconde à perdre, *il fallait contre-attaquer Trèfle* et essayer de faire deux levées dans cette couleur avant que les Piques ne soient libérés.

Resté maître avec le Roi de Carreau, Est a donc joué Trèfle, et il a *fait* chuter le contrat *en réalisant* cinq levées (le Valet de Pique, le Roi de Carreau, deux Trèfles et l'As de Pique).

A l'autre table, les Bulgares (qui étaient en Nord-Sud) étaient arrivés 4 Piques, un contrat qui n'avait pas offert de difficulté.

Pression sur la Chine

Depuis quelques années le bridge se développe en Chine et des rencontres ont même eu lieu entre l'équipe de Taiwan et l'équipe chinoise. Voici la dernière donne d'un match entre les deux Chines au cours du Championnat d'Extrême-Orient à Bangkok il y a quatre ans.

	♠ A 10 9 7 4 ♡ R V 8 4 ♢ 4 ♣ A 4 2	
♠ V 8 ♡ 2 ♢ R D 9 6 3 2 ♣ V 9 6 5 3	N O E S	♠ R D 8 6 5 3 ♡ D 10 7 6 5 ♢ – ♣ 8 7
	♠ 2 ♡ A 9 3 ♢ A V 10 8 7 5 ♣ R D 10	

Ann. : E. donn. Tous vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
H. Tang	*Huang*	*Z. Tang*	*Kuo*
–	–	Passe	1 ♢
passe	1 ♠	passe	2 SA
passe	3 SA	passe	passe...

Tang Hou Zu, en Ouest, ayant entamé le 5 de Trèfle pour l'As du mort et le 8 de Trèfle de son frère Tang Ji Zu, le déclarant joua Carreau, et Ouest, après avoir pris le 10 avec la Dame de Carreau, rejoua le 3 de Trèfle. *Comment Kuo a-t-il gagné* ce contrat de TROIS SANS ATOUT que les spectateurs croyaient infaisable à cause des mauvaises distributions ?

Note sur les enchères :

L'ouverture de « 1 Carreau » du Système de Précision chinois était limitée à 15 points, et le saut de « 2 S A » ne promettait pas 19 points mais seulement une quinzaine de points.

En salle fermée les enchères avaient été :

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Shu	*Youwei*	*Gung*	*Lin*
–	–	Passe	1 ♢
passe	1 ♠	passe	2 ♢
passe	2 ♡	passe	3 SA...

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble ®
N° 251

LE RAFTING, CE N'EST PAS LE FUN !

Aller au Québec représente une grande aventure linguistique : on n'y parle pas volontiers l'anglais, et le français qu'on y entend a souvent besoin d'être décrypté, tant à cause de l'accent que des nombreux emprunts à l'américain. Parmi eux : « *C'est le fun !* » (c'est chouette) ; mais ce n'est pas à titre de québécisme que le mot FUN fait son entrée dans l'édition 1987 du Petit Larousse illustré : c'est l'abréviation de FUNBOARD, planche sinon plus joyeuse, du moins plus courte et plus sportive que la traditionnelle planche à voile. Rien de commun avec le RAFT ou RAFTING, descente de rapides en canot pneumatique (en anglais, raft = radeau). Autres sports à l'honneur : le BICROSS, vélo tout-terrain, et le tennis, où l'on peut désormais VOLLEYER (v.i.). Dans le domaine des sports de l'esprit, on peut noter SQUEEZER, obliger à se défausser d'une bonne carte, ou, par extension, prendre le meilleur sur quelqu'un (par les pires moyens), ces deux acceptions étant conformes au sens du verbe anglais *to squeeze* (= presser comme un citron). Enfin, dans le domaine antisportif, saluons l'irruption du HOOLIGAN. *(A suivre.)*

Festival de Beauvallon (Var)
2e manche
31 août 1986

Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant.

Sur la grille, les rangées horizontales sont désignées par une lettre de A à O ; les colonnes, par un numéro de 1 à 15.

Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

Le dictionnaire en vigueur est le Petit Larousse illustré (PLI) de l'année.

(a) Arbre africain portant le kola. T(R)OIKA, 13 C, ne perd que 12 points.

1. P. Coccoluto, 963 ; 2. G. Rodriguez, 941 ; 3. P. Périssé, 897.

MICHEL CHARLEMAGNE.

N°	TIRAGE	SOLUTION	RÉF.	PTS
1	AEIMOSS			
2	O+AIKLT?	ESSAIM	H 7	18
3	AEGOTY?	KOLATIE (R) (a)	7 B	68
4	ADEPRST	(v)OYAGEAT	E 4	118
5	EHNRSUX	DÉPARTS	13 G	88
6	–AEMNUUZ	XÉRUS	14 F	56
7	ANU+CEQS	MUTEZ	L 11	50
8	CNQU+OUW	ASE	15 H	47
9	NOUW+ADE	CAQUA	10 D	30
10	AOUW+AOT	ZEND	15 L	42
11	OOTU+BRV	KAWA	B 7	24
12	BOORV+AE	UT	1 9	21
13	BO+EENTU	VOUERA	12 J	21
14	CEEGINT	OBTENUE	6 I	68
15	IILMNOS	CEIGNENT	M 2	76
16	EEIJRRV	LIMITONS	K 2	68
17	J+ABHINO	RÊVERIE	O 3	33
18	ABHIO+HP	JAN	8 A	32
19	ABHO+FLR	PHI	15 D	22
20	BFR+EINU	HALO	L 1	38
21	BINU+DFL	CERF	D 10	20
22	DIN+L	BLUFF	13 A	26
23		IN	14 B	10
				976

mots croisés
N° 425

Horizontalement

I. N'est pas si uni que son nom le suggère. – *II*. Fait plaisir ou fait dormir. Ne reconnaîtra rien. – *III*. Mono-langage. *Réservé aux dieux jadis et désormais plus commun.* – *IV. On les a peut-être poussés.* A sa rue vers le Moulin roux. *Donne plus de force.* – V. S'applique très mal au 2 du III. *Pour certains c'est un héros.* – VI. Offrira un siège. Font des terrains légers. – *VII*. Note. Vaut rarement le déplacement, mais le plus souvent *on s'y plaît*. – *VIII*. Peut coûter cher. Là je ne demande rien. Morceau de pagne. – *IX. Il est à la porte*, si on regarde dans le bon sens. Dans le vignoble. – X. *On ne peut pas dire qu'il cherche à plaire. Se jette sur la nourriture.* – *XI. Elles* vous cassent les pieds.

Verticalement

1. Il donne l'ordre de faire respecter l'ordre. – 2. Père du 1 du II. *Bien utile* pour faire voir. – 3. Forcément désagréable. Dieu. – 4. On *le prit presque pour Dieu.* A la traîne. – 5. On l'a à l'œil. Pour payer. – 6. Adverbe. *Bientôt il n'en restera qu'un tronc.* – 7. Suit une impression. Vieille rage bouleversée. – 8. Parfois soudaine et même durable. Ecorce. – 9. Fait partie de l'alliance. Peut être dorée, mais vraiment en or, c'est pour la légende. – 10. Touche. Vieille capitale. Un peu d'agitation. – 11. Quel changement ! – 12. Elles vous cassent les pieds.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
I II III IV V VI VII VIII IX X XI

SOLUTION DU N° 424

Horizontalement

I. Opéra Bastille. – II. Rapines. Avoir. – III. Drapée. Epousa. – IV. Ocrer. Bla. T.S.F. – V. Nos. Inaugural. – VI. Nu. Déesse. Egé. – VII. Artiste. Ub. Em. – VIII. Nuos. Tesson. – IX. Cercle. Besoin. – X. Estourbissent.

Verticalement

1. Ordonnance. – 2. Parcourues. – 3. Epars. Tort. – 4. Ripe. Disco. – 5. Aneries. Lu. – 6. Bée. Netter. – 7. As. Basée. – 8. Elus. Sbi. – 9. Tapageuses. – 10. Ivo. Boss. – 11. Loutre. Noé. – 12. Lissage. In. – 13. Enfiement.

FRANÇOIS DORLET.

anacroisés ®
N° 425

Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais inapplicables sur la grille. Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré de l'année. (Les noms propres ne sont pas admis.)

18/19 – 20 21 22 23 24 25 26 27 28/29 30 31 32/33
1/2 3 4 5 6 7 8/9 10/11 12 13 14 15 16/17

Horizontalement

1. CEFIIOR. – 2. DILNTU. – 3. CEEHNOP. – 4. EBIINOQU. – 5. AEIQRRU. – 6. EIQRTUUZ. – 7. DEIIORT. – 8. AEINSTU (+ 2). – 9. AAEERSS (+ 1). – 10. ACEILNS (+ 1). – 11. AHLLTUU. – 12. AAGIIMR. – 13. ACENNNOR (+ 2). – 14. ABCEEN (+ 1). – 15. AEFNNRU. – 16. AEGLNT (+ 1). – 17. IIORRSSU.

Verticalement

18. ABIORTUX. – 19. AFFISU. – 20. IIOOQRSU. – 21. ABEILMT (+ 1). – 22. EIIINQTU. – 23. AFILNOT. – 24. CEEEPSU. – 25. ADEHINPU. – 26. ACEIIQRU. – 27. EILLOONR. – 28. AACDDER. – 29. ACENNRU (+ 1). – 30. AIINRSU (+ 4). – 31. AEGINST (+ 4). – 32. AEEFIRT (+ 2). – 33. AEIORST (+ 6).

SOLUTION DU N° 424

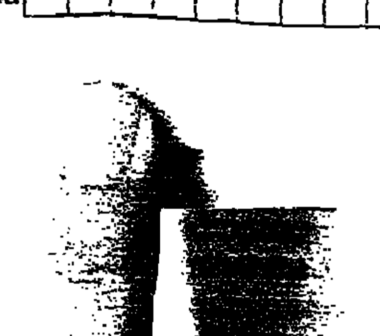
Horizontalement

1. PROMEUVE. – 2. RECENTES (CENTREES). – 3. CIRAGE (CIGARE GERCAI GRACIE). – 4. MIRADOR (DORMIRA MORDRAI). – 5. GLOBINE (IGNOBLE). – 6. ALIENAT (AILANTE ANALITE). – 7. TINTEREZ. – 8. SESSILE (LISSEES). – 9. GAFFEUR. – 10. INDEMNES. – 11. LAINEE (ALIENE). – 12. COUSETTE (COUETTES). – 13. SEANCES. – 14. TANAISIE, plante. – 15. RASEURS (ASSURER RASSURE RUSERAS). – 16. ENFANT (FANENT). – 17. ENSUIVRE (VEINURES).

Verticalement

18. PROMUTES. – 19. ICTERE (CERITE ECRITE RECITE TIERCE). – 20. RETINITE. – 21. NOUBAS. – 22. OCARINAS. – 23. ARTISTES (RESISTAT RETISSAT STARIETS STRIATES TITRASSE TRESSAIT TSARISTE). – 24. ENIEMES. – 25. LENTEURS. – 26. VERRIERE (VERRERIE). – 27. SCILLE (CILLES). – 28. MALMENER. – 29. MIROITE. – 30. FAISANE. – 31. BEATIFIE. – 32. ENLISAS (ENSILAS LESINAS SALIENS SALINES SILANES). – 33. NASIQUE. – 34. HEBETAS. – 35. REGRETS.

MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET.



M. Léotard présente son budget

Le ministre de la culture, M. François Léotard, a présenté jeudi 25 septembre, au cours d'une conférence de presse, les grandes lignes du projet de budget de son ministère. On note avec satisfaction, Rue de Valois, que ce dernier ne subit pratiquement pas de diminution, puisqu'il passe de 7 341 millions de francs en 1986 à 7 372 pour 1987. Mais pour arriver à ce résultat optimiste, la part réservée aux grands travaux, traditionnellement englobée dans le budget général, est aujourd'hui soigneusement mise de côté. En effet, ce chapitre subit une amputation de 36 % en passant de 2 285 millions de francs (en 1986) à 1 466 millions pour 1987. Les investissements lourds engagés au début des opérations et l'achèvement de certains chantiers, comme l'Institut du monde arabe et le musée d'Orsay, n'expliquent pas tout. L'allongement de la durée de certains travaux et l'inscription au budget culturel proprement dit de crédits alimentés par l'enveloppe interministérielle des grands projets sont peut-être un début d'explication.

La part dévolue au patrimoine monumental et muséographique est en légère augmentation 27,7 % du budget global contre 26,6 %, *ainsi* que le titre « Fonctionnement et équipement des services » (11,7 % au lieu de 11,3 %). Celle du patrimoine écrit et documentaire (qui comprend le livre) est inchangée avec 11,8 %, ainsi que les arts plastiques (11,2 % au lieu de 11 %). En revanche, les crédits consacrés au spectacle et à l'action culturelle diminuent, notablement : 39,3 % du budget au lieu de 37,6 %.

M. Jean-Jack Queyranne, responsable des questions culturelles au PS, conteste vivement la présentation chiffrée de ce budget – « *une diminution réelle de 0,12 %* ». Selon lui, M. Léotard « *renonce à la priorité nationale conférée à la culture depuis 1981. Faute d'avoir obtenu un bon budget, il annonce des projets de loi-programme pour.. 1988* ».

Nous reviendrons en détail sur ce budget.

E. de R.

Inauguration des nouveaux studios de danse de l'Opéra

« Cher Rudolf »

M. François Léotard, ministre *de la culture et de la communication*, a inauguré, le 23 septembre, les nouveaux studios de danse de l'Opéra de Paris, installés sous la coupole du palais Garnier. Placée au-dessus de la salle de spectacle, la coupole devait, pour son architecte Charles Garnier, en désigner l'emplacement dans le dessin général du bâtiment. Mais cet ample volume de trente-deux mètres de diamètre et de dix-sept mètres de haut avait également des fonctions techniques : désenfumage de la salle, remontée du lustre pour son entretien, etc.

Le passage du gaz à l'électricité a libéré un espace de 8 700 mètres cubes, dont la vocation de salle de répétition s'est déclarée dès les années 50 sous le nom de salle Lifar. On sait cependant quelle ampleur ont pris depuis l'art lyrique et la *danse et, à la demande de Rudolf* Noureev, l'architecte en chef du palais Garnier, M. Jean-Loup Goubert, a eu l'heureuse idée d'installer un double plateau dans le même espace : la salle basse (360 m²), divisible en deux studios, et la salle haute (410 m²), dotée d'un plancher de danse en pente. Ingénieurs et acousticiens ont largement contribué à cette prouesse technique qui préserve ou, mieux que cela, met en valeur cette merveilleuse charpente métallique que Garnier avait voulu cacher...

M. Léotard, qui, le matin *même, avait visité le chantier de* la future école de danse de Nanterre, a expliqué à cette occasion et à son « *cher Rudolf* » combien il tenait au développement de la danse en France, et il s'est risqué à un assez long développement sur les avenirs respectifs du palais Garnier et de l'Opéra de la *Bastille, prudemment rebaptisé* « salle » de la Bastille.

Le premier garderait sa « *vocation naturelle* » tout à la fois lyrique et chorégraphique, tandis que le second accueillerait tout aussi bien les créations chorégraphiques et lyriques... ce qui ne devrait pas exclure les concerts. *Lorsque la Bastille sera* terminée, théoriquement en 1989, cette nouvelle structure devrait permettre la fermeture de Garnier pendant deux ans à des fins de modernisation. C'est sept cents millions de francs qui, selon le ministre, devraient être nécessaires à cette opération, dont *l'échéance n'a pas encore* été fixée.

Tandis que la nouvelle équipe de la rue de Valois réévalue ainsi les projets de M. Lang, on commence à se demander, au palais Garnier même, où seront trouvés les mètres carrés nécessaires à la rénovation et à l'actualisation du vieil Opéra de Paris, sauf à mutiler gravement l'œuvre de Charles Garnier. L'inauguration de la nouvelle rotonde Lifar montre d'ailleurs à quel point le bâtiment est déjà saturé.

F. E.

PHOTO

Cinquante ans de collaboration avec « Vogue »

Mister Beaton



Robes du soir de Charles James (1948).

Eclectique, spirituel, hyperdoué, ce dinosaure du négatif, sous des haillons de luxe, mettait en scène l'angoisse et l'illusion.

Collaborateur assidu des grands magazines américains, auteur-dessinateur des décors et costumes de *My Fair Lady*, tour à tour photographe officiel de la famille royale britannique et portraitiste des stars bollywoodiennes des années 30, Cecil Beaton, né à Londres en 1904, est surtout connu pour ses photos de mode extravagantes, à l'ornementation opulente et théâtrale. Il met en scène dans des éclairages sophistiqués, de manière souvent hétéroclite et clinquante, des modèles aux tenues suaves et chichiteuses qui restituent à merveille l'artificialité vaporeuse d'une époque.

Mais, en fait, derrière sa frénésie du décorum, son sens flamboyant de l'euphorie, et sa fructueuse collaboration avec *Vogue* (1928-1979), Beaton aimait choquer. Lui-même se comparait à un « *jongleur d'assiettes* ». Et, tout en concédant « *n'avoir jamais su vraiment approfondir les choses* », secouait les gens à dessein. Ses excès de style (ce qu'il dénommait son « *surréalisme* ») allaient de pair avec l'expressivité foisonnante de son invention.

Et puis il y a les portraits de ses amis (Cocteau, Bérard, Picasso : « *Si vous saviez le nombre de tableaux ! J'en ai presque autant que vous devez avoir de photos !* »), des personnalités politiques (de Gaulle et Churchill, silhouette trapue, penchée derrière son bureau), auxquels se joint la galerie des héros mytho logiques (Keaton, Cooper, Wayne, Weissmuller) et les inoubliables Garbo, Marylin et Marlène. Laissant percer l'anxiété de son approche derrière le fard, la mousseline *et le taffetas, il y a presque du* meurtre dans cette virtuosité à jongler avec les images, les regards, les visages.

Confirmant sa prescience intuitive du désastre, c'est sans doute dans son reportage sur la guerre dont il fut un remarquable correspondant, grâce auquel il dut sa réintégration dans *Vogue* que Beaton exprime avec le plus d'à-propos son extraordinaire sens du théâtre. Ainsi, cette vision saisissante d'un mannequin en tailleur de tweed parmi les ruines de Middle Temple Hall qui anticipe de trente années, et pour une fois sans artifices, toutes les audaces formelles de la photographie *mise en scène ou de l'image* fabriquée.

Enfin – et c'est assurément la part la plus fascinante de son œuvre – Beaton a surtout laissé derrière lui une ahurissante et troublante collection d'autoportraits. Cinglant d'imaginaire et d'ironie, on le voit poser en nature morte, derrière un buste, en épouvantail avec corbeaux, dans la neige, avec crâne et globe, avec ou sans masque (y compris de lapin). Le jeu des ombres portées cède la place à celui des contraires. Fasciné par son double et la multiplicité des visages, Beaton interroge son identité et, sautant par-delà le reflet du miroir, inverse la véracité trompeuse des apparences. L'artifice semble vouloir conjurer l'angoisse de la disparition, jusqu'à l'effacement final en 1980.

Retraçant l'ensemble de sa carrière et de sa vie, du Palm Beach en 1931 aux impressions de RAF jusqu'à la rencontre en 1969 avec David Hockney, abondamment illustré par ses photographies et des croquis, ainsi que par des textes acérés rappelant le caricaturiste qu'il fut à ses débuts, ce livre, même s'il présente la part la plus mièvre, pour ne pas dire la plus inodore, de son travail, complète par ses à-côtés le portrait que dressent de Beaton les études et monographies spécialisées.

PATRICK ROEGIERS.

★ *Cecil Beaton : Cinquante ans de collaboration avec « Vogue »*, photographies-dessins-chroniques, préface de Patrick Mauriès, texte de Joséphine Ross. Editions Herscher, 240 p., 220 illustrations dont 30 en couleurs, 495 F.

VARIÉTÉS

La conversation de nuit de Charles Dumont

Trapu, la cinquantaine largement dépassée, le front dégarni, le double menton et le soupçon d'embonpoint, le sourire d'épagneul en forme de croissant de lune faisant apparaître les dents de porcelaine, le trémolo dans la voix, le geste mélodramatique et la gentillesse sucrée, Charles Dumont joue le Julio Iglesias du troisième âge, section seizième arrondissement et Neuilly.

Dumont ne donne pas dans la finesse, laisse échapper de gros soupirs, et, le regard chargé d'une tonne d'intentions, gardant la même note de musique pendant deux heures, il tient une conversation de nuit avec la femme « *aux mille visages* ». Il chante les souvenirs et les mal-aimés avec des mots et une sensibilité que n'aurait pas reniés Paul Delmet, compositeur et interprète de la fin du siècle dernier, auteur notamment du *Petit Chagrin*, des *Petits Pavés* et de *la Petite Eglise*. Le hic, c'est le sort que le temps a donné à cette poésie de bazar enfoncée dans une banalité geignarde et écœurante.

Il y a trente ans, Charles Dumont avait imaginé toute une série de chansons pour Edith Piaf, dont le fameux *Non, je ne regrette rien*. Mais notre grande chanteuse de blues aurait habillé un Bottin avec une extraordinaire densité humaine...

CLAUDE FLÉOUTER.

★ *Théâtre du Rond-Point, jusqu'au* 4 octobre, 20 h 30.

EXPOSITIONS

Au Musée des arts africains et océaniens

Peintres et calligraphes

A la croisée de l'Orient et de l'Occident, entre tradition et modernité...

Pour notre œil occidental, la calligraphie arabe est une succession de signes abstraits, énigmatiques, qu'on admire pour la beauté du trait, qui fascine justement pour la signification qu'on y pressent. Mais pour les quatre peintres rassemblés au Musée des arts africains et océaniens elle est tout à la fois signe et alphabet. Jamil Hamoudi, Mohamed Bouthelidja, Rachid Koraïchi et Hassan Massoudy sont nés en Orient, dans une civilisation peu encline, on le sait, à la représentation figurative. Ils ont étudié la peinture à Paris. Leur œuvre se situe à la croisée de la tradition orientale, qu'ils affirment haut et fort, et de la modernité occidentale. Ils ont assimilé, chacun à leur manière, les leçons du cubisme, du lettrisme, de l'abstraction lyrique.

Jamil Hamoudi est, en Irak, un précurseur. Né à Bagdad, formé donc à Paris, il est retourné travailler « au pays ». Aujourd'hui, il est responsable du Centre culturel irakien à Paris. La paix entre les peuples, le Coran, sont ses thèmes d'inspiration privilégiés. Calligraphe de formation, l'écriture est chez lui prétexte à architectures symbolistes, mystiques, ordonnées en aplats de couleur. Sa pâte, épaisse, fait vibrer la lumière.

On songe parfois à Rouault, à l'art du vitrail aussi. Dans *Hommage irakien à la France*, deux éléments figuratifs, le clocher de Rennes et le minaret de Bagdad, émergent d'une vigoureuse composition abstraite.

Avec des œuvres comme *Invocation divine* et *la Vérité*, l'Algérien Mohamed Bouthelidja est tout aussi mystique. Le signe calligraphique encre et gouache sur papier est utilisé, avec un sens de l'ornementation que ne renierait pas la « pattern painting ». Bouthelidja sait aussi, par un subtil jeu d'accumulation, mettre en abîme, de manière un peu sauvage, très libre, le volume.

Dans ses *Gravures d'un exil*, Rachid Koraïchi, algérien vivant en France, manie l'indécision : un signe monumental occupe le devant de la scène, tandis que le fonds est envahi d'écritures, lettres, chiffres, bestiaire microscopique, ordonnés en frise, carrés ou dansant dans l'espace de la toile : une archéologie fictive, ludique.

Hassan Massoudy, irakien, utilise lui aussi toute la force graphique du signe. Son tracé énergique, rapide – encres artisanales ocre, brunes – l'apparente aux maîtres de l'abstraction lyrique. Mais c'est un miniaturiste. Et il peuple les entrelacs de ses signes d'un fourmillement de lettres en des compositions inspirées de Socrate, Montaigne, Bouddha ou du Prophète.

Cette parole du peintre chinois Tang, que Massoudy a placée sous l'un de ses tableaux : « *Quand l'idée est au bout du pinceau, pas la peine d'aller au bout de l'idée* »... résume bien le climat de l'exposition. On y mesure, au-delà des mots, la force des signes. On y découvre, aussi, une peinture à l'écart des modes, des états d'âme du marché de l'art occidental.

ODILE QUIROT.

★ « Signe et Calligraphie ». Jusqu'au 20 octobre. Musée des arts africains et océaniens. En contrepoint, la Bibliothèque nationale a sorti quelques trésors d'hier : albums, tablettes d'écoliers arabes, etc.

EN BREF

Jazz à Marne-la-Vallée

Grand rassemblement de rentrée, le Festival de Marne-la-Vallée en est à sa troisième édition. Noisiel, Torcy, Champs-sur-Marne, Lognes-Ermenonville sont touchés. Très ouvert, comme on dit, « aux expressions actuelles », et à la musique vivante (comme si, en d'autres lieux, on avait le goût de présenter des musiciens décédés), le Festival de Marne-la-Vallée affiche un programme marqué par l'esprit de Dunois. Large orientation européenne, goût appuyé des inventeurs surprenants, têtes d'affiche qui n'ont pas trop la grosse tête (Sclavis, Melody Four, le Trio Gitan, Lockwood, Barthélémy, Philip Catherine, Don Pullen, George Adams et peut-être John Scofield, etc.). Pour couronner l'entreprise, Marne-la-Vallée fait le détour obligé par l'Afrique et la Caraïbe. Enfin, pour achever de convaincre ceux qui se méfient à ce point du jazz qu'ils semblent toujours trembler de succomber à son charme, Paolo Conte se fera le guide aimable d'une soirée « crooner » sans problèmes.

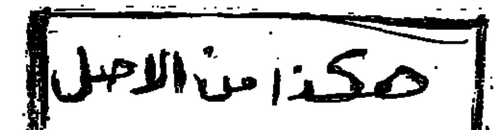
FRANCIS MARMANDE.

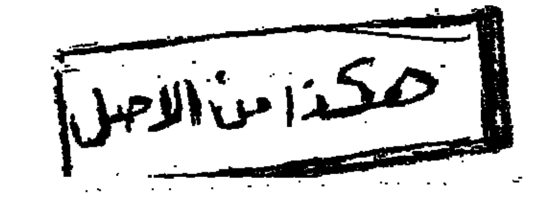
★ Troisième Festival de Marne-la-Vallée, du 25 septembre au 5 octobre. Renseignements : 60-05-64-87.

Les sept jours du livre en Méditerranée

A Marseille, les Sept Jours du livre en Méditerranée – initialement prévus en juin et reportés à cause de la mort de Gaston Defferre – débutent ce vendredi 26 septembre. Ils sont organisés par l'éditeur Jeanne Laffitte, avec le concours de la bibliothèque municipale de Marseille, de l'Institut national de l'audiovisuel et de l'agence de communication Médi Média. Jusqu'au jeudi 2 octobre, sont exposés dans la chapelle de la Vieille Charité les plus beaux manuscrits et imprimés de la Méditerranée.

Parallèlement, un colloque réunissant des spécialistes venus de toute l'Europe va tenter de dresser la première synthèse de l'histoire du livre imprimé. Enfin, chaque après-midi, de 14 heures à 17 h 30, sont proposées des projections vidéo sur le thème « Le livre et la télévision » tandis que, chaque soir, à 21 heures, dans la série « De la plume à l'image », on peut voir ou revoir des films tirés de grandes œuvres littéraires, notamment *le Christ s'est arrêté à Eboli*, de Francesco Rosi, d'après Carlo Levi, et *Senso*, de Luchino Visconti, d'après Camillo Boito. – *(Corresp.)*





Culture

DANSE

Twyla Tharp au Festival d'automne

La folle invention

Cris, applaudissements, rappels, Twyla Tharp l'a eu son succès parisien avec un ballet d'une virtuosité diabolique.

Lorsqu'elle était adolescente, Twyla Tharp travaillait dans le bar du cinéma en plein air tenu par sa famille et s'imbibait de films holywoodiens. A la même époque, Pina Bausch observait les clients dans le café de son père. A un an près, elles sont passées toutes deux chez Paul Taylor. Chacune depuis a nourri son œuvre d'impressions de jeunesse. Pina a redonné un second souffle à l'expressionnisme allemand. Twyla ouvre une nouvelle perspective au ballet contemporain. Des applaudissements scandés ont accueilli, à Chaillot, *Philip Glass Piece*, création qui n'a pas encore été présentée à New-York (1).

Plus encore que *Baker's Dozen* ou *Sinatra Songs*, cette œuvre ne peut être dansée que par des corps américains athlétiques et surentraînés. *Philip Glass Piece* est à la modern' dance ce que la *Symphonie en ut*, de Balanchine est au ballet classique, un divertissement d'une invention folle. Jennifer Tipton, responsable des lumières, l'a situé dans un brouillard où les entrées et les sorties se fondent. Les danseurs en tenue rayée ont envahi l'espace. Soudain, dans tout ce gris surgissent comme des flamèches les pointes aigues de chaussons rouges. Twyla Tharp détourne allègrement la danse classique, en brouille les attitudes les enchaînements. Elle s'ingénie à lancer simultanément des actions aux tempos différents. Les figures se télescopent : pas de trois de « corsaires » hyper-rapides, pas de six aux portés acrobatiques, solo de Shelley Washington, lèvres ouvertes dans un ravissement intérieur...

Ici pas de traitement minimal de la musique de Phil Glass. Elle est exploitée dans son exubérance répétitive et emporte la compagnie dans un crescendo irrésistible.

C'est aussi une musique de Philip Glass qu'utilise la compagnie anglaise *Images Dance* pour accompagner, *Stilded Vision* de Earl Llyod Hepburn, présenté au Centre Georges-Pompidou (2). Les danseurs, jeunes et sympathiques, s'y livrent à une investigation de l'espace un peu scolaire et gymnique. Dans une autre pièce, *Benaeth the Bridge*, les échanges, les parcours, se compliquent avec l'utilisation de caisses et de planches. On saute, on chute. Tout cela est assez appliqué et pas très bien dansé, moins travaillé que *Mindless Matter* qui avait valu à la compagnie le premier prix de Bagnolet 1986.

MARCELLE MICHEL.

(1) Palais de Chaillot 20 h 30. Jusqu'au 28.

(2) Centre Georges-Pompidou 20 h 30. Jusqu'au 27.

THÉATRE

« Adriana Monti », de Natalia Ginzburg

Un ouragan si calme

Faute de Stromboli de l'art dramatique pour la soutenir, la pièce de Natalia Ginzburg « Adriana Monti » retombe comme un soufflé.

Le cinéma italien, avec les films de Rossellini, Rosi, Pasolini, Bellochio, et leurs congénères, mais aussi le théâtre italien, de Dario Fo et d'autres, nous ont habitués à un art si actuel, si proche des événements publics, que la pièce de Natalia Ginzburg *Adriana Monti*, présentée aujourd'hui à Paris, étonne par son anachronisme et son ignorance résolue du monde réel.

Si cette œuvre était un conte, une invention chimérique, pourquoi pas ? Mais non, Natalia Ginzburg s'en tient à nous faire écouter, dans leurs jours apparemment ordinaires, des gens qui échangent des phrases ordinaires. Cela, sans plus.

Il y a là une mère bourgeoise, étroite, bornée, qui dévide des platitudes bêtes, une femme dont il a sans doute existé, avant la dernière grande guerre, des exemplaires particulièrement peu favorisés par la nature, mais, quoi qu'il en soit, quel intérêt ?

Il y a son grand fils, velléitaire, qui n'a d'idée sur rien. Et sa sœur, dont le frère dit tout de même qu'elle est « *une oie bienveillante* », ce qui ne nous est pas montré car, si l'adaptatrice ne lui a pas de son côté supprimé ses répliques, l'auteur ne donne pas, à cette sœur, la parole.

Il y a le personnage si rebattu de la cuisinière « *qui ne sait pas rester à sa place* ». Et il y a enfin, qui donne son titre à la pièce, Adriana Monti, l'épouse du fils, que, vous l'avez deviné peut-être, sa belle-mère ne peut pas encadrer. Adriana, le seul personnage pas trop bouffé aux mites, est un trouble-fête, même une emmerdeuse, très agitée, très bavarde, qui adore mettre les pieds dans le plat et les y laisser.

Cette Adriana, les énormités qu'elle lance, les manques de savoir-vivre qu'elle manifeste, sont tout ce qui peut donner un semblant de vie à cette pochade boulevardière pauvre. Pour l'interpréter, il fallait une Anna Magnani de vingt-cinq à trente ans, un Stromboli de l'art drama, une déchaînée. Mais une maladie, passagère espérons-le, qui consiste à vouloir faire grimper les recettes des théâtres en mettant à l'affiche les noms de vedettes du ciné et de la télé, nous vaut, dans ce rôle, la présence de Nathalie Baye, qui est sûrement quelqu'un de très bien, et qui est très cinégénique, mais qui n'a rien d'un Stromboli : douce, fluette, mignonne, pâlichonne, elle essaie de donner le change en criant son rôle d'une voix de tête, fausse, monocorde, un peu vulgaire, comme il est d'usage au boulevard, et comme elle ne sait pas non plus faire ça, parce que chez Godard et Cavalier, mais même chez Granier-Deferre, les acteurs ne parlent pas comme ça, elle se plante.

Micheline Presle, de son côté, grande comédienne de la scène et de l'écran, n'a ni la présence, ni le regard, ni la voix susceptibles de s'accorder avec les insanités ennuyeuses que l'auteur met dans la bouche de la mère. Patrick Chesnais, sur la pointe des pieds et du bout des doigts, comme toujours, parvient à donner un mystère au fils. Et Catherine Arditi fignole la moindre mimique et la moindre intonation de sa cuisinière avec la même farouche vigueur et la même joie apparente qu'une vraie cuisinière fignole un chef-d'œuvre d'œufs brouillés à l'oseille.

Mise en scène de Maurice Bénichou, nostalgique d'autres cieux.

M. C.

★ Théâtre de l'Atelier, 21 heures.

« La Maison des Jeanne et de la culture »

Trois artistes anxieuses

(*Suite de la première page.*)

Véronique (Martine Boéri), trente-cinq ans, est d'une famille plus bourgeoise (père propriétaire d'une usine textile). Elle rêve de devenir une star. Elle joue des premiers rôles dans des dramatiques télé parce que son mari est réalisateur. Elle boit du thé. Elle vote Raymond Barre.

La troisième, Josette (Emilly Marceau), vingt-huit ans, est née à Clichy. Elle a essayé la sténo, la coiffure. Elle décroche des figurations, au cinéma, mais elle préfère « zoner » avec son bonhomme, Fred, un rocker. En tournée, elle voyage en motocyclette, avec Fred. Parfois, pour manger le soir, elle chipe un billet de cent balles dans le sac de Véronique.

Les pièces de théâtre qui mettent en scène des comédiens, qui nous les montrent avant d'entrer en scène, ce n'est pas neuf, Shakespeare et Molière, entre beaucoup d'autres, s'y sont amusés. Tilly, pour sa part, propose une œuvre « *à deux registres* ».

Un vrai massacre

Il y a, d'une part, une pantomime, rapide, sèche, précise, hyper-expressionniste, réglée au millimètre et au quart de seconde près (Tilly a assuré lui-même la mise en scène) : c'est la succession des gestes qu'accomplissent, ensemble mais différemment, les trois actrices, pour se déshabiller, se coiffer et se maquiller, mettre leurs costumes de scène, se « préparer » à tout point de vue, chacune aux prises avec son anxiété particulière.

Et il y a, parallèlement, et presque comme dans une autre « aire » de vie, les paroles qu'échangent ces trois femmes, machinalement, nerveusement, parfois bêtement ou méchamment, parfois d'une manière très pénétrante, et ce chassé-croisé de paroles, assez aérien, assez imaginaire, coupé de silences, est lui aussi une façon de se « préparer » à jouer et de combattre l'anxiété, mais, qui plus est, Tilly emploie cet échange de paroles pour dessiner, cerner, d'un burin extrêmement aigu, le for intérieur des trois femmes.

Les premières minutes sont très drôles, parce que nos actrices, pour se défouler, pour se mettre en train, commencent par balancer des vacheries effrayantes sur une flopée d'actrices, d'acteurs ou de gens de la télé, de la politique, d'aujourd'hui même, très connus, un vrai massacre. Mais, assez vite, l'humeur des trois protagonistes va se cadrer sur elles-mêmes, et pendant que la pantomime continue, imperturbable, la lutte au couteau va tourner au vinaigre, puis à la bagarre de chiffonniers, puis au drame.

C'est une belle pièce, drôle mais très noire, parce que Tilly, qui est un vrai écrivain, et qui n'a pas toujours eu une vie rose, sait disséquer, autopsier, comme personne, les plaies de ceux qui naissent dans la mouise et qui ne s'en sortent pas, ou qui s'en sortent mal.

Eliane Boéri, sa sœur Martine et Emilly Marceau, parfaites, font saisir comment l'art de l'actrice réoriente sa vie privée. Bon décor très vrai de Jacques Deneux.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre de la Renaissance, 21 h.

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

LES FEMMES SAVANTES, TBB Boulogne (46-03-60-44), 20 h 30.
COMÉDIE SANS TITRE OU LA RÉGÉNÉRATION, Th. du Marais (42-78-03-53), 20 h 30.
Y A-T-IL UN OTAGE DANS L'IMMEUBLE ? Daunou (42-61-69-14), 21 h.
LA CLÉ, Chaillot (47-27-81-15), 20 h 30.
TEL QUEL, Studio des Champs-Elysées (47-23-35-10), 21 h.
LILA, Th. d'Ivry (46-72-37-43), 20 h 30.
LE HORLA, Escalier d'Or (45-23-15-10), 21 h.
MON PANTHÉON EST DÉCOUSU, Gymnase (42-46-79-79), 20 h 40.
L'HOMME GRIS, Petit Marigny (42-56-04-41), 21 h.
LA TOUR DE NESLE, Carré Sylvia Monfort (42-77-50-97), 20 h 30.
DIX ANS DE SES VICES, MARIANNE SERGENT, Palais des Glaces (46-07-49-93), 20 h 30.
B. 29, Porte Saint-Martin (46-07-37-53), 21 h.
HÉLOÏSE ET ABELARD, Th. de L'Aquarium, Cartoucherie (43-74-99-61), 20 h 30.

Les salles subventionnées

COMÉDIE FRANÇAISE (40-15-00-15), 20 h 30 : le Bourgeois gentilhomme.
THÉÂTRE SILVIA MONFORT (42-77-50-97), 20 h 30 : la Tour de Nesle, d'Alexandre Dumas.
CHAILLOT (47-27-81-15), 20 h 30 : la Clé, d'Eugène Labiche et Alfred Duru.

Les autres salles

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17), 20 h 30 : la Repasseuse.
ANTOINE (42-08-77-71), 20 h 30 : Lily et Lily.
ARCANE-THÉATRE (43-38-19-70), 20 h 30 : Motus-Théâtre (mimes).
ATELIER (46-06-49-24), 21 h : Adriana Monti.
BOUFFES DU NORD : voir Fest. d'automne.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), 21 h : les Amoureux de Molière.
CARRÉ SILVIA-MONFORT (42-77-50-97), 20 h 30 : la Tour de Nesle.
CARTOUCHERIE, Aquarium (43-74-72-74), 20 h 30 : Héloïse et Abelard « Jours tranquilles en Champagne ».
CENTRE CULTUREL SUISSE (42-71-44-50), 20 h 30 : Buddy et Fladdo brûlent les planches.
CENTRE MANDAPA (45-89-01-60), 20 h 30 : la Parpaillotte - Souricette - L'Histoire du tigre.
CITHEA (43-57-99-26), 20 h 30 : Savez-vous faire cuire un œuf ? – Sylphide.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), 20 h 45 : Clérambard.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), 21 h : Poil de carotte.
CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31), 20 h 30 : Phèdre.
DAUNOU (42-61-69-14), 20 h 30 : Y a-t-il un otage dans l'immeuble ?
EDOUARD-VII (47-42-57-49), 20 h 30 : la Répétition.
ESCALIER D'OR (45-23-15-10), 21 h : le Horla.
ESPACE CARDIN (42-66-27-81), 20 h 30 : la Villa bleue.
ESPACE MARAIS (42-71-10-19), 20 h : Théâtre de feu.
ESSAION (42-78-46-42), 20 h 30 : Aux armes citoyens.
FONTAINE (48-74-74-40), 20 h 30 : Vingt ans de pianos forcés.
GAITÉ-MONTPARNASSE (42-22-16-18), 20 h 45 : Selon toute ressemblance.
GALERIE 55 (43-26-63-51), 21 h : Happy Days.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61), 19 h : P. Léautaud, ce vieil enfant perdu ; 21 h : Loup entouré de chiens à la tombée de la nuit.
GRAND EDGAR (43-20-90-09), 20 h 15 : la Dragne ; 22 h : la Mariée mise à nu par ses célibataires, même.
GRAND HALL MONTERGUEIL (42-96-04-06), 20 h 30 : la Meute.
HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99), 21 h : le Système Ribadier.
LUCERNAIRE (45-44-57-34), I : 19 h 30 : Embrassons-nous Folleville ; 21 h 30 : l'Amour goût ; II : 19 h 45 : Arlequin serviteur de deux maîtres ; 22 h 15 : Ecoute petit homme.
MADELEINE (42-65-07-09), 21 h : le Silence éclaté.
MARIGNY (42-66-20-75), 21 h : les Brumes de Manchester.
MARIE-STUART (45-08-17-80), 18 h 30 : Dad ; 20 h 30 : la Bête dans la jungle ; 22 h : le Lieutenant Gustel.
MATHURINS (42-65-90-00), 20 h 45 : les Petits Oiseaux.
MICHEL (42-65-35-02), 21 h 15 : Pyjama pour six.
MODERNE (48-74-10-75), 21 h : l'Entretien de M. Descartes avec M. Pascal le jeune.
MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle 20 h 45 : la Maison du lac ; Petite salle 21 h : Violences.
NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99), 20 h 45 : Le mal court.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : Mais qui est qui ?
ŒUVRE (48-74-42-52), 20 h 45 : L'Escalier.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : l'Amuse-gueule.
PLAINE (42-50-15-65), 20 h 30 : Un bain de ménage – Mon Isménie.
PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53), 21 h : B 29.
POTINIÈRE (42-61-44-16), 21 h : les Aventuriers de la gauche perdue.
TAI THÉATRE D'ESSAI (42-78-20-79), I : 20 h 30 : l'Ecume des jours.
RENAISSANCE (42-08-18-50), 21 h : la Maison des Jeanne et de la culture.
SALLE BEAUMARCHAIS (43-29-60-22), 20 h 30 : les Vagues.
THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE SAINT-GEORGES (48-78-63-47), 20 h 45 : Faisons un rêve.
TINTAMARRE (48-87-33-82), 20 h 15 : A Star is beur ; 22 h 30 : Mémoire à suivre ; 18h 30 : Buffo.
TOURTOUR (48-87-82-48), 18 h 30 : Namouna ; 20 h 30 : le Petit Prince ; 22 h 30 : la Nuit des morts de rire.
TRISTAN BERNARD (45-22-08-40), 21 h : American Buffalo.
VARIÉTÉS (42-33-09-92), 20 h 30 : le Tombeur.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), 20 h 15 : l'Orchestre ; 21 h 45 : J'assure tes risques ; 23 h : De Belleville à Byzance ; 23 h : Banc d'essai des jeunes.
BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulous ; 22 h 30 : l'Étoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes.
CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), I. 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. – III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51), 20 h 15 : Ficelles ; 22 h : la Mort, le Moi, le Nœud.
PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.
POINT-VIRGULE (42-78-67-03), 20 h 15 : D. and J. Memories ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre ; 22 h 30 : Pièces détachées.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h : Touche pas à mon vote.
DEUX ANES (46-06-10-26), 21 h : Après la rose, c'est le bouquet.

Music-hall

LA COUPOLE (43-20-14-20), 19 h 30 : Eclats de nuit.
FOLIES PIGALLE (48-78-25-56), 24 h : Marie-France.
GYMNASE (42-46-79-79), 20 h 45 : F. Perrin.
OLYMPIA (47-42-25-49), 20 h 30 : C. Lara.
PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), 20 h 30 : M. Sergent.
THÉATRE DU ROND POINT (42-56-08-80), 20 h 30 : Ch. Dumont.

Danse

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), 20 h 30 : Avec Rainer Maria Rilke.
18-THÉATRE (42-26-47-47), 20 h 30 : Compagnie Hors Taxe.

Opérettes, comédies musicales

CASINO DE PARIS (42-80-20-89), 20 h 30 : la Valise en carton.
A DÉJAZET, TLP (48-87-97-34), 21 h : la Petite Boutique des horreurs.
ÉLYSÉE-MONTMARTRE (42-52-25-15), 14 h 30, 20 h 30 : le Roi du Pacifique.
MOGADOR (42-85-28-80), 20 h 30 : L'opéra Kunqu de Nankin.

Les concerts

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. : D. Barenboïm (Beethoven).
La Table verte, 22 h : P. Silvestre (Chopin, Ravel, Prokofiev...).

Jazz, pop, rock, folk

BATACLAN (47-00-30-12), 20 h 30 : Sapho.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (42-26-65-05), 21 h : J. Caroff.
CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24) : Pan African System.
CITHEA (43-57-99-26), 20 h : Bouche à bouche.
DUNOIS (45-84-72-00), 20 h 30 : Ben Zimet.
GIBUS (47-00-78-88), 22 h : B. Earley.
KISS (48-87-89-64), 23 h : Amala.
MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), 22 h : Lavelle.
MONTANA (45-48-93-08) : M. Saury.
PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h : Whoopee Makers.
PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59), 22 h : JCJC Old Fine Stomers.
LA PINTE (43-26-26-15), 21 h : Jazz Quatre.
SLOW CLUB (42-33-84-30), 21 h 30 : D. Doriz.
SUNSET (42-61-46-60), 23 h : Ch. Vander.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37), 22 h. et 24 h : O. Piro Quintet.

Festival d'automne

(42-96-12-27)

Mogador 20 h 30 : le Rêve dans le pavillon rouge.
Théâtre national de Chaillot 20 h 30 : Twyla Tharp.
Bouffes du Nord 20 h 30 : le Discours des animaux.
Bobigny, MC 93, 21 h : Alcestis.
Vitry, Studio-Théâtre, 20 h 30 : la Métaphysique d'un veau à deux têtes.
Centre G. Pompidou, 20 h 30 : Images Dance Compagny.

En région parisienne

AULNAY-SOUS-BOIS, Espace J.-Prévert (48-68-00-22), 21 h : Furia andalouse.
MARNE-LA-VALLÉE, Troisième Festival de jazz (60-05-64-87).

Vendredi 26 septembre

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

VENDREDI 26 SEPTEMBRE

Septembre 36, les films à l'affiche : 16 h, Sacré Léonce, de Christian-Jaque ; *19 h*, Tarass Boulba, de A. Granowsky ; Hommage à Georges Franju : 21 h, Nuits rouges, de G. Franju.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

VENDREDI 26 SEPTEMBRE

15 h : The Virginian, de C. B. De Mille ; 17 h : l'Amiral Canaris, de A. Weidenmann (v.f.) ; 19 h : Béatrice Cenci, de R. Freda (v.o.)

Les exclusivités

ACT OF VENGEANCE (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45).
AFTER HOURS (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Mercury, 8e (45-62-96-82) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
L'AMOUR SORCIER (Esp., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : *Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).*
A PROPOS D'HIER SOIR (A., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LES AVENTURES DE JACK BURTON (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43).
BEAU TEMPS, MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).
LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).
BLACK MIC-MAC (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; *Montparnos, 14e (43-27-52-37)* ; Rialto, 19e (46-07-87-61).
BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).
CASH-CASH (A., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).
LE CLOCHARD DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).
CLOCK WISE (Brit., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).
LE COMPLEXE DU KANGOUROU (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59).
LE CONTRAT (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).
CORPS ET BIENS (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).
LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
CRAZY FAMILY (Jap., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).
CRITTERS (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
LE DIABLE AU CORPS (It., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LE DIAMANT DU NIL (A., v.o.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).
EN DIRECT DE L'ESPACE (A., v.f.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).
LA FEMME SECRÈTE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).
FX, EFFET DE CHOC (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).
GENESIS (Ind., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
GINGER ET FRED (It., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).
HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40). – V.f. : Capri, 2e (45-08-11-69).
HAVRE (Fr.) : Studio 43 (h.sp.) 9e (47-70-63-40).
HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).
L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
HITCHER (A., v.o.) (*) : George V, 8e (45-62-41-46).
L'INVASION VIENT DE MARS (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).
JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-46-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Mayfair Pathé, 16e (45-25-27-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
JE HAIS LES ACTEURS (Fr) : Gaumont Halles, 1er (42-26-12-12) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
KARATÉ KID, LE MOMENT DE VÉRITÉ (2) (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).
LE MAL PAR LE MAL (A., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).
MÉLO (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
LE MOME (*) (Fr) : Français, 9e (47-70-33-88) ; *Parnassiens, 14e* (43-20-32-20).
MONA LISA (*) (Brit., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
MORT UN DIMANCHE DE PLUIE (*) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-72-47-94).
MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : *Gaumont Halles, 1er* (42-97-49-70) ; Saint-André des Arts, 6e (43-26-48-18) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f : Lumière, 9e (42-46-49-07).
OPERA DO MALANDRO (Franco-brésilien, v.o) : Saint-Ambroise (h.sp.), 11e (47-00-89-16).
OTELLO (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57). – V.f. : UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
LE PALTOQUET (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
PIRATES (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34). – V.o. et v.f. : George V, 8e (45-42-41-46).
POLTERGEIST (*) (A., v.f.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).
PYGMÉES (Fr.) : Cinoches (Hsp), 6e (46-33-10-82 ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).
QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).
LE RAYON VERT (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain des Prés, 6e (42-22-87-23) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42).
RECHERCHE SUSAN DESESPEREMENT (A., v.o.) : Épée-de-Bois, 5e (43-37-57-47) ; *Montparnos, 14e* (43-27-52-37).
RÉGIME SANS PAIN (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
ROMEO ET JULIETTE (Brit., v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52).
LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).
RUNAWAY TRAIN (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
LE SACRIFICE (Franco-suédois, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).
SAUVE-TOI LOLA (Fr.) : Elysées Lincoln, 6e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LE SEXE DU DIABLE (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
SOLEIL DE NUIT (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).
STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04).
STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) (hsp.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
37°2 LE MATIN (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).
TOUCH OF ZEN (Chinois, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; *George V, 8e (45-62-41-46).*
TOP GUN (A. v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; (v. f.), Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; (v. o.) Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; *Gaumont Convention, 15e* (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
YIDDISH CONNECTION (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

Les festivals

W. ALLEN (v.o.), *Templiers*, 3e (42-72-94-56). En alternance : Manhattan, Woody et les Robots, Zelig, Comédie érotique d'une nuit d'été, Tombe les filles et tais-toi, Broadway Danny Rose, Guerre et Amour, Bananas.
ASPECTS DE LA DANSE (v.o.), Mac-Mahon, 17e (43-80-24-81), Nijinsky.
L'ÉTÉ DE LA COLUMBIA (v.o.), Action-Rive-Gauche, 5e (43-29-44-40), Inspecteur de service.
FESTIVAL FASSBINDER (v.o.), 14-Juillet Racine, 6e (43-26-19-68), la Femme du chef de gare.
HUMOUR ANGLAIS/ALEC GUINESS (v.o.), 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00), l'Homme au complet blanc.
LAUREL ET HARDY (v.o), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07), les Conscrits.
MONTY PYTHON (v.o.), Parnassiens, 14e (43-20-32-20), Monty Python, la Vie de Brian.
LUBITSCH (v.o.), Champo, 5e (43-54-51-60), la Folle Ingénue.
PROMOTION DU CINÉMA (v.o.), *Studio 28, 18e (46-06-36-07)*, L'important c'est d'aimer.
HOMMAGE A A. RESNAIS, Le Latina, 4e (42-78-47-86), Muriel.
ROHMER, Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), 20 h : les Nuits de la pleine lune + Denfert, 14e (43-21-41-01), 20 h : la Femme de l'aviateur.
TARKOVSKY (v.o.), Denfert, 14e (43-21-41-01), 22 h : Nostalghia ; 14 h : Stalker ; 15 h : Andreï Roublev.
LA TRILOGIE DE LA GUERRE DES ÉTOILES (A, v.o. et v.f.), Espace-Gaîté, 14e (43-27-95-94), Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
VIVE LA REPRISE (vo), Studio Bertrand, 7e (47-83-64-66), 14 h : Prends l'oseille et tire-toi ; 15 h 35 : Port Royal ; 17 h 20 : Monica ; 19 h : Secret Honor ; 20 h 35 : l'Indiscret ; 22 h 35 : le Cri.

Les séances spéciales

AMADEUS (A., vo) : Grand-Pavois, 15e *(45-54-46-85)*, 19 h 30 + *Boîte à films*, 17e (46-22-44-21), 19 h 45.
L'AME SŒUR (Suisse, all. ; v.o.) : 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), 22 h.
LE BAISER DE LA FEMME-ARAIGNÉE (A., v.o.) : 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.
CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 19 h 45.
LES CHARIOTS DE FEU (Brit, v.o.) : *Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68)*, 17 h.
CUL-DE-SAC (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 16 h.
LA DAME DE SHANGHAI (A., vo) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 18 h.
LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 20 h.
M. LE MAUDIT (All., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), 22 h.
MAINE-OCEAN *(Fr.) : 3 Luxembourg*, 6e (46-33-97-77), 12 h.
PARIS, TEXAS (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82), 21 h 50.
PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), 22 h 15.
LA RÈGLE DU JEU (Fr.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 14 h.
ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio-Galande, 5e (43-54-72-71), 22 h 15, 0 h 15.
RUSTY JAMES (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), 14 h.
TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 22 h 15.
UNE ETOILE EST NEE (version Cukor, A., v.o.), Ranelagh, 16e (42-88-64-44), 21 h 45.

LES FILMS NOUVEAUX

AUTOUR DE MINUIT, film franco-américain de Bertrand Tavernier, v.o. : Gaumont Halles, 1er (42-47-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

HOUSE, film américain de Stephen C. Miner, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

NUIT D'IVRESSE, film français de Bernard Nauer : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e *(47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon*, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

NUIT DE NOCES CHEZ LES FANTOMES, film américain de Gene Wilder, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LA RAGE DE VIVRE, film américain de Moshe Mizrahi, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LE TANGO DE NOTRE ENFANCE, film soviétique de Albert Mkrtchian, v.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).

THERESE, film français d'Alain Cavalier : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94).

PARIS EN VISITES

LUNDI 29 SEPTEMBRE

« Vie quotidienne dans l'Egypte ancienne », 10 h 15, Louvre, entrée Saint-Germain-l'Auxerrois ; « L'Opéra et ses souterrains », 13 h 30, marches Opéra et « Hôtels, cours et passages de Saint-André-des-Arts », 16 heures, place Saint-Michel, devant la fontaine (Paris Passion)

« *Jardins et cours ignorés du* vieux Montmartre », 14 h 30, métro Lamarck-Caulaincourt (Arts et Curiosités de Paris).

« L'Hôtel de Lauzun en l'île Saint-Louis », 15 heures, 17, quai d'Anjou (E. Romann).

« D'André Breton à Paul Verlaine : le cimetière-musée des Batignolles ». 14 h 45, métro Porte-de-Clichy, sortie porte de Clichy (*V. de Langlade*).

« Toutes les maisons cours et escaliers de la rue Mouffetard », 14 h 30, métro Censier-Daubenton (M. Banassat).

« Les chefs-d'œuvre du Louvre », 15 heures, devant l'église Saint-Germain-l'Auxerrois (C.-A. Messer).

« Les joyaux de la couronne, la galerie d'Apollon », 15 heures, Louvre, porte Saint-Germain-l'Auxerrois (AITC).

« Le XVe siècle flamand », 14 h 30, Louvre, porte Denon (Arcus).

« *Tombes célèbres du cimetière* du Père-Lachaise », 14 h 30, entrée principale (P.-Y. Jaslet).

« Les hôtels de l'île Saint-Louis et l'église », 14 h 30, 6, boulevard Henri-IV (Vieux Paris).

« Galeries rénovées et passages couverts », 14 h 30, métro Bourse, sortie bibliothèque nationale (Les Flâneries).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé) ou métro Hôtel-de-Ville, sortie Lobau (G. Botteau).

« L'île Saint-Louis », 15 heures, métro Pont-Marie (M. Ch. Lasnier).

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Vendredi 26 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 **Variétés : Grand public.**
Emission de Patrick Sabatier.
22 h 35 **Feuilleton : Shōgun (2e épisode).**
23 h 30 **Journal.**
23 h 45 **Volley-ball : championnat du monde.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 **Série : Deux flics à Miami.**
De Michaël Mann et Anthony Yerkovich. Réal. Richard Colla.
Le retour de Calderon.
21 h 25 **Apostrophes.**
Magazine littéraire de Bernard Pivot.
Sur le thème « Famille, je vous hais-me », sont invités : Jean-Denis Bredin (l'Absence) ; *Nicolas Brehal* (l'Enfant au souffle coupé) ; *Michel Host* (Valet de nuit) ; *Daniel Depland* (les Noces de la lune rouge) ; *Danièle Sallenave* (la Vie fantôme) ; *Jean Vautrin* (la Vie Ripolin).
22 h 40 **Journal.**
22 h 50 **Ciné-club : Chronique d'un amour ■■■**
Film italien de Michelangelo Antonioni (1950), avec Lucia Bose, Massimo Girotti, Ferdinando Sarmi, Marika Rowsky (v.o.).

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 **Série : Le petit docteur.**
21 h 25 **Magazine : Taxi.**
De Ph. Alfonsi et M. Dugowson.
22 h 30 **Journal.**
22 h 50 **Décibels.**
23 h 35 **Prélude à la nuit.**

CANAL PLUS

20 h 5, Starquizz ; 21 h, Cinéma : les Chaussons rouges ■■ film anglais de Michael Powell (1949), avec Moira Shearer, Anton Walbrook, Marius Goring, Léonide Massine... ; 23 h 5, Flash d'informations ; 23 h 15, Cinéma : Chasse à mort ■ film américain de Peter Hunt (1981), avec Charles Bronson, Lee Marvin, Andrew Stevens, Carl Weathers... ; 0 h 55, Cinéma : Damien (la Malédiction 2) □ film américain de Don Taylor.

LA « 5 »

20 h 30, Téléfilm : Thriller ; 22 h 15, Série : Kojac ; 23 h 5, Magazine auto-moto : Grand Prix.

TV 6

20 h, Tonic 6 ; 23 h, NRJ 6 ; 0 h, Tonic 6.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Le grand débat : Sommes-nous en train de changer de Constitution ? (2e partie).
21 h 30 Musique : Black and Blue. Jazz et variétés avec Christian Bellest.
22 h 30 Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert émis de Baden-Baden : *Homenajes, suite pour orchestre*, et extraits du *Tricorne*, de M. de Falla ; *No queda mas que el silencio* et *Elegien auf dén Tod dreier spanischer Dichter*, de Halffter, par l'Orchestre symphonique du Sudwestfunk, dir. Cristobal Halffter ; soliste : Mstislav Rostropovitch, violoncelle.
22 h 20 Les soirées de France-Musique. Les pêcheurs de perles.

Samedi 27 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

14 h 20 **Série : La croisière s'amuse.**
15 h 15 **Dessin animé : Astro le petit robot.**
16 h **Magazine : Temps X.**
Emission proposée par Igor et Grichka Bogdanoff.
16 h 55 **Mini-mag.**
De Patrice Drevet. Premier magazine d'information pour les jeunes.
Au sommaire : un reportage sur la rencontre de douze enfants américains et de douze enfants soviétiques, réunis par Peace Child en URSS ; zoo bang bang : dessins animés sur la vie des bêtes.
19 h **Magazine : Auto-moto.**
20 h **Journal.**
20 h 30 **Tirage du Loto.**
20 h 35 **Série : Julien Fontanes, magistrat.**
Un dossier facile. Avec Jacques Morel, André Falcon, Jean-Claude Calon, Françoise Fleury, Bruno Balp, Paul Bisciglia...
Le juge Fontanes charge trois jeunes stagiaires de l'Ecole nationale de la magistrature de travailler sur un dossier vieux de quinze ans...
21 h 50 **Droit de réponse.**
De Michel Polac.
Les enfants du divorce.
0 h 15 **Ouvert la nuit.**
Série : Le prisonnier.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

14 h 25 **Dessin animé : Un léopard à New-York.**
14 h 50 **Les jeux du stade.**
17 h **Les carnets de l'aventure.**
18 h **Série : Amicalement vôtre.**
18 h 50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19 h 40 **Affaire suivante.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Variétés : Champs-Elysées.**
Emission de Michel Drucker.
21 h 55 **Série : Le voyageur.**
Meurtres. Avec Jenny Seagrove et Patrick Houser.
22 h 25 **Les enfants du rock.**
Clip de la semaine ; Rock report : magazine d'information sur le rock, d'A. de Caunes ; Run DMC Aerosmith : clip (Walk this way) et interview.
23 h 30 **Journal.**
23 h 45 **Les enfants du rock (2e partie).**

TROISIÈME CHAINE : FR 3



14 h 30 **Espace 3 : Objectif santé.**
14 h 55 **Théâtre : Roméo et Juliette.**
Cycle : William Shakespeare (v.o.).
17 h 32 **Jeu : Génies en herbe.**
19 h **Informations.**
19 h 15 **Actualités régionales.**
19 h 55 **Dessin animé : La panthère rose.**
20 h 4 **Disney Channel, pour les tout-petits.**
20 h 35 **Disney Channel, pour les jeunes et les moins jeunes.**
22 h **Journal.**
22 h 25 **Série : Mission casse-cou.**
23 h 10 **Musiclub.**

CANAL PLUS

14 h, Téléfilm : Meurtres au crépuscule ; 15 h 30, Cabou Cadin ; 16 h, Série : Batman ; 16 h 25, Série : Flash Gordon à la conquête de l'univers ; 16 h 45, Série : Mike Hammer ; 17 h 30, Document : Animaux d'Australie. Les kangourous ; 17 h 55, Téléfilm : Au-delà des plaines ; 19 h 35, Top 50 ; 20 h 35, Téléfilm : Le piège de l'orchidée ; 22 h 5, Magazine : La vingt-cinquième heure, l'heure nectar. Avec Carla Bley, Dave Brubeck, Miles Davis, Manu Dibango, Jacques Higelin, Joachim Kuhn, Didier Lockwood, Claude Nougaro, Michel Portal, Daniel Humair ; 1 h 5, Cinéma : CHUD ■ film américain de Douglas Cheek (1984), avec John Heard, Kim Greist, Christopher Curry, Michael O'Hare... ; 2 h 50, Boxe : Championnat du monde des welters. En direct d'Atlantic-City : Don Curry-Lloyd Honeygaan ; 5 h, Cinéma : Chasse à mort ■ film américain de Peter Hunt (1981), avec Charles Bronson, Lee Marvin, Andrew Stevens, Carl Weathers... ; 6 h 30, Série : Espion à la mode ; 7 h 20, Série : Les monstres.

LA « 5 »

14 h 50, Série : Kojak ; 16 h 40, Dessins animés : Les Schtroumpfs ; 17 h 30, Série : Shérif, fais-moi peur ; 18 h 20, Série : K 2000 ; 19 h 10, Série : Happy Days ; 19 h 40, Série : Star Trek ; 20 h 30, Téléfilm : Thriller ; 23 h 20, Football américain.

TV 6

14 h, Tonic 6 ; 17 h, Système 6 ; 19 h, NRJ 6, invité : Jacki Graham ; 20 h, Tonic 6 ; 22 h, NRJ 6 (rediff.) ; 23 h, Live 6, invité : Kid Creole ; 0 h, Tonic 6.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 *Oublier Keith Jarrett.*
22 h 10 Démarches.
22 h 30 Musique : Semaine thématique. Roulez les mécaniques.

FRANCE-MUSIQUE

21 h Concert (enregistré au Palais des fêtes de Strasbourg) : *Symphonie nº 4*, de Gerhard ; *Concerto pour violon et orchestre*, de Zimmermann ; *Surgir*, de Dufourt, par l'Orchestre national de France, dir. Grégor Novak ; sol. Konstanty Kulka, violon.
23 h Les soirées de France-Musique. Le club des archives (œuvres de Beethoven, Haydn, Ravel, Roussel) ; à 1 h, Les hollywoodiens : Tiomkin.

Dimanche 28 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h **Emission islamique.**
9 h 15 **La source de vie.**
10 h **Présence protestante.**
10 h 30 **Le jour du Seigneur.**
Magazine : table ronde sur la visite du pape à Lyon.
11 h **Messe, célébrée au couvent des dominicaines de Béthanie, à Saint-Sulpice de Favières (Essonne).**
12 h **Télé Foot 1.**
12 h 30 **Cérémonie du souvenir, célébrée en la grande synagogue de la rue de la Victoire à Paris, commentée par le rabbin Josy Eisenberg.**
13 h **Journal.**
13 h 25 **Série : Starsky et Hutch (rediff.).**
14 h 20 **Variétés : A la folie, pas du tout.**
Emission présentée par Patrick Poivre d'Arvor.
15 h 20 **Sports dimanche.**
Résumé du championnat du monde de volley.
15 h 45 **Sports dimanche (suite).**
16 h 30 **Variétés : A la folie, pas du tout (suite).**
17 h 25 **Les animaux du monde.**
18 h 5 **Série : Pour l'amour du risque.**
19 h **Magazine : Sept sur sept.**
Émission de Jean Lanzi et Anne Sinclair.
▶ *Invité : Georges Besse, PDG de Renault.*
19 h 55 **Tirage du loto sportif.**
20 h **Journal.**
20 h 30 **Cinéma : le Grand Escogriffe □**
Film français de Claude Pinoteau (1976), avec Yves Montand, Claude Brasseur, Agostina Belli, Aldo Maccione.
22 h 10 **Sport dimanche soir.**
23 h 10 **Journal.**
23 h 25 **Rubrique information.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

9 h 30 **Informations et météo.**
9 h 35 **Les chevaux du tiercé.**
10 h **Récré A 2 dimanche.**
Les aventures du chat Léopold. Cosmocats. Pumm-Ra. La dramatique de Récré A 2 : La maison hantée. Ça c'est du cinéma.
11 h 30 **Dimanche Martin.**
13 h **Journal.**
13 h 20 **Tout le monde le sait.**
Invités : Akroma, Richard Gotainer, Jackie Quartz, les Communards, Etienne Auberger, Los Machucambos.
14 h 30 **Série : Félicien Grevèche.**
Scénario et dialogues Sylvain Joubert, réalisation Michel Wyn. Avec Sylvain Joubert, Pierre Santini, Anne-Marie Besse, Jenny Clève.
15 h 30 **L'école des fans.**
Invité : Yves Duteil.
16 h 25 **Le kiosque à musique.**
17 h **Cyclisme.**
Le Grand Prix des nations.
18 h 35 **Stade 2.**
19 h 30 **Feuilleton : Maguy.**

20 h **Journal et élections sénatoriales.**
20 h 50 **Les enquêtes du commissaire Maigret.**
Cécile est morte. D'après G. Simenon, réal. Claude Barma. Avec Jean Richard, Maud Rayer, Gérard Berner, Nicole Pescheux, Maurice Garrel.
Intrigué par un message alarmant d'une jeune fille nommée Cécile, Maigret se rend chez cette dernière qui habite chez sa tante. Il découvre que la vieille femme a été étranglée et apprend peu après que la jeune fille a subi le même sort...
22 h 15 **Spécial élections sénatoriales.**
22 h 45 **Projection privée.**
Emission de Marcel Jullian.
Invité : Raymond Devos.
23 h 30 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

9 h **Debout, les enfants.**
Disney Channel : Winnie l'ourson ; à 9 h 25, Croqu'soleil ; à 9 h 30, Inspecteur Gadget ; à 9 h 50, Contes de Grimm.
10 h **Magazine : Mosaïque.**
12 h **Sports loisirs.**
Marche : Paris-Versailles.

14 h 30 **Espace 3 : Dunlop.**
14 h 45 **Sports loisirs.**
Handball à Marseille ; à 15 h 15, rally-cross à Cergy-Pontoise ; à 16 h 45, course d'orientation.
17 h **Amuse 3.**
Bouba ; à 17 h 25, Dessin animé : Les entrechats ; à 17 h 55, Speedy Gonzales ; à 18 h, Splendeur sauvage, de Frédéric Rossif.
18 h 30 **RFO Hebdo.**
19 h **Amuse 3 (suite).**
Cat's eyes ; à 19 h 25, L'oiseau bleu.
19 h 45 **Jeu.**
20 h 4 **Série : Benny Hill.**
20 h 35 **Les géants de la musique.**
Symphonie nº 2 en ut mineur, *de G. Mahler par l'Orchestre symphonique de Londres, dir. L. Bernstein.*
21 h 35 **Aspects du court métrage français.**
La Zingarella, *de Pierre Dupont* ; French lovers, *d'Eric Rochant* ; Canal Blues, *de Philippe Dorison.*
21 h 50 **Journal.**
22 h 30 **Cinéma de minuit : Cavalcade d'amour ■■**
Cycle France, l'avant-guerre.
Film de Raymond Bernard (1939), avec Janine Darcey, Michel Simon, Corinne Luchaire, Claude Dauphin, Simone Simon.
0 h 5 **Prélude à la nuit.**
Sonate pour piano *(1er mouvement), d'André Jolivet, interprétée par Véronique Roux.*

CANAL PLUS

7 h, Top 50 ; 7 h 50, Cabou Cadin ; 8 h 30, Cinéma : Haute tension □ film américain de Rémi Kramer (1976), avec Ben Gazzara, Britt Ekland, Paul Winfield, Keenan Wynn... ; 10 h 20, Cinéma : Escalier 6 ■■ film français de Jean-Charles Tachella (1984), avec Robin Renucci, Jean-Pierre Bacri, Catherine Leprince, Jacques Bonnaffé... ; 12 h, Le croc-note-show ; 12 h 5, Série : Canaille plus ; 13 h 5, Deux secondes pour un livre, *Gare centrale*, de J.-P. Andrevon et P. Cousin ; 13 h 9, Série : Rawhide ; 14, Téléfilm : Kung Fu ; 15 h 25, Les superstars du catch ; 16 h 20, Série : Cisco Kid ; 17 h, Football américain ; 18 h, Cinéma : l'Amour en douce ■ film français d'Edouard Molinaro (1984), avec Daniel Auteuil, Jean-Pierre Marielle, Emmanuelle Béart, Sophie Barjac, Daniel Ceccaldi, Mathieu Carrière ; 19 h 35, Dessins animés : Ça cartoon ; 20 h 35, Cinéma : Bras de fer ■■ film français de Gérard Vergez (1985), avec Bernard Giraudeau, Christophe Malavoy, Angela Molina, Mathieu Carrière, Pierre-Loup Rajot... ; 22 h 15, Tauromachie : Corrida de Dax ; 23 h 55, Cinéma : le Pactole ■■ film français de Jean-Pierre Mocky (1985), avec Florent Pagny, Patricia Millardet, Boris Bergman, Riton Liebman...

LA « 5 »

7 h 55, 12 h 40, Série : Happy Days ; 8 h 20, Série : Shérif, fais-moi peur ; 9 h 10, 13 h 5 : Téléfilm : Pierre-le-Grand (2e épisode) ; 11 h 35, 15 h 35, Football américain ; 14 h 40, Série : K 2000 ; 16 h 40, Série : Jaimie ; 17 h 30, Série : Shérif, fais-moi peur ; 18 h 20, Série : Chips ; 19 h 10, Série : Happy Days ; 19 h 40, Série : Star Trek ; 22 h 5, Série : Baretta.

TV 6

14 h, Tonic 6 ; 18 h 30, Play 6 ; 19 h, Métal 6 ; 20 h, Tonic 6.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Atelier de création radiophonique.
22 h 30 Musique. Semaine thématique : Roulez les mécaniques.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné à Severance Hall à Cleveland) : *Pucinella*, de Stravinski ; *Concerto pour piano et orchestre nº 21 en ut majeur, K 467*, de Mozart ; *Nuits dans les jardins d'Espagne, pour piano et orchestre*, de M. de Falla ; l'ouverture de *Tannhäuser*, de Wagner, par l'Orchestre de Cleveland, dir. George Szell, sol. Robert Casadesus, piano.
23 h Les soirées de France-Musique. Musiques traditionnelles ; à 1 h, L'arbre à chansons.



Communication

La crise de l'AFP

La crise à l'Agence France Presse (AFP) persiste. Provoquée par le plan de restructuration proposé début juillet au conseil d'administration de l'agence par son PDG, M. Henri Pigeat, (*le Monde* du 9 juillet), elle donne lieu à des négociations entre syndicats et direction. Un nouveau conseil d'administration devrait prendre acte, le 15 octobre, de la réalisation de ce plan. Mais l'augmentation des horaires de travail des journalistes est suspendue et les desks allemands, Amérique latine et Afrique-Asie ont réalisé chacun un mémorandum où ils critiquent un plan qui résulte plus de *« décisions technocratiques »* que d'une véritable réflexion sur une politique rédactionnelle. A ces critiques s'ajoutent des inquiétudes sur le rayonnement mondial de l'agence ainsi mis en cause. Cependant le conseil supérieur de l'AFP a rejeté, le 22 septembre, la plainte des syndicats de journalistes à propos d'un entretien accordé par M. Pigeat *(« Il n'y a aucune raison naturelle qui fasse qu'une agence française soit internationale. »)*, mais devrait entendre prochainement celui-ci.

Preuve du désarroi au sein de l'AFP, vingt-quatre journalistes ont choisi de la quitter. D'autres départs sont prévus.

POINT DE VUE

Vers un monopole anglo-saxon de l'information

Par JEAN HUTEAU
ancien directeur
de l'information de l'AFP

L'AGENCE France-presse, l'une des quatre agences mondiales d'information, est en danger. Les enjeux *ne sont pas minces.* La crise est née en juillet, avec l'annonce de mesures brutales destinées, dit-on, à réduire les dépenses. Elles comprennent, entre autres, le licenciement ou le départ volontaire de plus de 20 % des journalistes et le transfert hors de France de desks (1), avec des effectifs réduits à cette occasion.

Le desk Afrique-Asie, qui confectionne les dépêches en français destinées à ces continents, sera démantelé : un échelon sera créé à Nicosie pour le Proche-Orient. Le desk de langue anglaise, réduit, se répartirait entre Paris, Washington et Hongkong. Egalement victimes de suppressions d'emplois, les desks Amérique latine et en allemand seraient transférés à Washington et à Bonn.

Le président-directeur général, M. Henri Pigeat, selon qui ce plan constitue la *« dernière chance »* pour l'AFP, tient des propos ambigus, ne voyant, dit-il, aucune *« raison naturelle »* qui ferait qu'une agence de presse française soit internationale, ou affirmant que *« la France peut vivre sans une agence de presse mondiale »* (2). M. Pigeat se déclare prêt à tout faire pour éviter le pire mais ces assertions traduisent un inquiétant scepticisme quant à la mission que lui confie la loi. La loi du 10 janvier 1957 a créé l'AFP en tant qu'organisme indépendant. A défaut d'être *« naturelle »* pour son PDG, la vocation mondiale de l'agence est bien légale, le texte ayant dûment été voté par le Parlement, signé par le président du conseil de l'époque et contresigné par *le garde des sceaux d'alors,* M. François Mitterrand.

Le Japon ou la RFA ne possèdent pas d'agence de presse mondiale, à la différence de notre pays, des Etats-Unis (agences AP et UPI) et de la Grande-Bretagne (agence Reuter), dit-on encore. Certes ! Mais cela n'est dû qu'à la difficulté de créer une entreprise aussi complexe et requérant beaucoup d'expérience. L'AFP est héritière d'un savoir-faire basé sur un siècle et demi d'information et de gestion d'un réseau de transmissions planétaire. La conclusion à en tirer n'est pas que la France pourrait *s'en passer,* à l'instar du Japon ou de la RFA, mais que ce capital, qu'on nous envie, est *une chance unique qui doit être défendue.*

La survie de l'AFP passe-t-elle maintenant par la suppression d'un poste de journaliste *sur* cinq ? Si des coupes sévères sont effectuées dans les rangs de la rédaction, qui pourra garantir que le volume et la qualité des services fournis seront maintenus, ou améliorés, ainsi que les recettes qui en découlent ?

On peut aussi douter que les plans de décentralisation aboutissent à des économies. Ils ont déjà été envisagés, et presque toujours écartés en raison de leur coût. Aurait-on découvert subitement la recette d'une régionalisation sans infrastructure ni dépenses ? Ou celle de rendre économique en 1986 ce qui ne l'était pas deux ans plus tôt ?

La direction de l'AFP pense surtout que, en déplaçant ses desks, elle pourra les confier à des journalistes locaux, moins nombreux et « moins chers » que ceux travaillant en France. C'est évidemment impossible, à qualité égale et sans tricher dans les calculs.

Le plan ne s'attaque pas aux vrais problèmes de l'AFP. Il risque de les aggraver par des erreurs fatales. Le transfert du desk allemand est peut-être justifié, mais se « rapprocher » des clients allemands consisterait surtout à répondre à leur demande d'une meil*leure couverture de l'actualité de leur* pays.

Doter le desk anglais d'une direction tricéphale risque d'aboutir à bien des confusions. Mieux vaudrait, là encore, multiplier les couvertures d'événements, en anglais.

Mais la décision la plus étonnante et néfaste est celle d'installer le desk latino-américain à Washington, sous prétexte aussi de le *« rapprocher de ses clients ».* Elle témoigne d'une telle méconnaissance totale de l'Amérique latine qu'elle a fait bondir tous les spécialistes, à commencer par tous les chefs de poste de l'AFP sur le terrain, au sud du Rio Grande. On se demande comment celui des quinze administra*teurs de l'AFP qui représente le* Quai d'Orsay a pu entériner pareille bévue. S'il est une image de l'agence que l'Amérique latine apprécie, c'est bien *celle d'une agence européenne,* ouverte à la « latinité » et surtout pas nord-américaine.

La décision est prise aujourd'hui, alors que Washington est en conflit ouvert ou larvé avec le Nicaragua, Panama, Cuba, la Bolivie, voire le Pérou, où l'opinion publique ne différencie guère le FMI et le gouvernement américain. Sans compter, à l'autre extrémité du spectre, pour des raisons opposées, le Paraguay et le Chili. Les positions historiques de l'AFP en Amérique n'y résisteront pas et les clients ne verront plus de raison de conserver leur abonnement. (...)

La liste est longue des occasions manquées auxquelles va s'ajouter la restructuration envisagée. *Faut-il rappeler* le gouffre financier qu'est le récent service de téléphoto dont le déficit s'étendra sans doute sur une décennie, alors que l'on aurait pu y parvenir progressivement ? Mais l'AFP n'a rien fait tandis que des agences photographiques étaient lancées avec talent (et parfois sans grands capitaux) comme Sygma, Gamma, Sipa, Vu et d'autres. L'agence s'est engagée dans l'aventure au plus mauvais moment : celui où Reuter arrivait sur le marché en reprenant le réseau mondial d'UPI déjà rodé. L'AFP pourrait aussi être en retard d'une guerre : comment en effet concevoir aujourd'hui un service de téléphoto sans le coupler, comme le font ses concurrents, avec les films d'actualité pour la télévision ?

Les réformes annoncées mettent *en danger l'image de l'AFP,* sa qualité et son existence d'agence mondiale. Le budget de l'AFP, avec 100 millions de dollars, se situe loin derrière l'Associated Press américaine et la britannique Reuter, aux budgets huit à neuf fois supérieurs. L'agence UPI, mutilée, survit tant bien que mal. Ce que risque l'AFP, c'est un démantèlement progressif et un repli sur l'Hexagone. Va-t-on laisser se créer un monopole anglo-saxon de l'information ? Tel est bien l'enjeu. Tous ceux qui, dans le monde, ont compté grâce à l'AFP sur une pluralité de l'information seront cruellement abandonnés et rejetés vers ces géants anglo-saxons.

Les trois secteurs représentés au conseil d'administration de l'AFP doivent, maintenant, peser leur responsabilité. On sait que les journalistes de l'AFP défendront l'agence et sa mission. C'est aussi l'affaire du gouvernement, de la presse et des médias français. Même si l'intérêt immédiat d'une AFP mondiale ne leur apparaît pas clairement, ils devaient être capables de hauteur de vues. Et puis, soit dit sans emphase, mais nettement, l'existence de l'AFP décidée par leur Parlement en 1957, c'est aussi l'affaire des Français.

(1) Les desks sont des services sédentaires qui trient, traduisent et adaptent les informations livrées en permanence aux abonnés par téléescripteur.

(2) *Libération* du 17 juillet 1986.

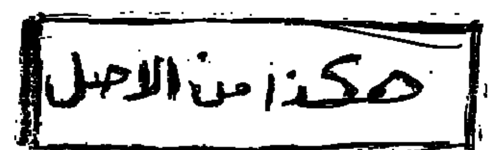
La nouvelle grille de TF 1

Polémiques autour de l'émission « Performances »

M. Michel Cardoze, chef du département société-culture de TF 1, a décidé de mettre fin au magazine culturel qu'il animait chaque semaine : *« Performances ».* Mécontent du sort réservé à son émission dans la nouvelle grille des programmes, il a préféré l'abandonner. *« On voulait la réduire de vingt-six à quinze minutes, en supprimant la rediffusion du samedi matin, et l'horaire déjà tardif (entre 22 h 30 et 22 h 40) était encore repoussé après le dernier journal, c'est-à-dire vers 23 h 30 ou minuit,* a-t-il expliqué. *C'est un gâchis énorme du potentiel et de savoir-faire. L'émission ne coûtait pas cher (70 000 francs par semaine) et faisait un score honorable d'audience pour une émission culturelle tardive (de 2 à 5 points). En vue de sa privatisation, on cherche à faire de TF 1 une grosse machine à attraper l'audience et les recettes publicitaires. »*

Le directeur de la programmation, M. Pascal Joseph, et le directeur de l'information, M. Alain Denvers, récusent cette interprétation. Pour eux, il s'agit d'un simple remaniement de la grille pour la rentrée. L'idée était de doter le journal de 23 heures d'un supplément culturel, comportant des rubriques hebdomadaires sur le cinéma, le théâtre, les médias. *Dans ce cadre, qui doit être* inauguré dans le courant d'octobre, devaient figurer les émissions « C'est à lire » (trois fois par semaine au lieu de six) et « Performances », réduit à un quart d'heure. M. Cardoze a refusé cette transformation.

A. W.



Informations « services »

WEEK-END D'UN CHINEUR

ILE-DE-FRANCE

Dimanche 27 septembre

Verrières-le-Buisson, 16 heures : tableaux modernes.

Dimanche 28 septembre

L'Isle-Adam, 15 heures : tableaux modernes; **Rambouillet,** 10 heures et 14 h 30 : tapis; **Verrières-le-Buisson,** 14 h 30 : argenterie, bijoux, mobilier, objets d'art; **Versailles-Chevau-Légers,** 14 heures : tableaux modernes.

PLUS LOIN

Samedi 27 septembre

Dieppe, 10 h 20 : grands crus; **Glanes** (Lot), 9 h 30 et 14 heures : mobilier, armes, objets d'art; **Parthenay,** 14 h 15 : mobilier, tableaux, faïences; **Périgueux,** 14 heures : objets d'art, mobilier; **Vichy,** 14 h 30 : livres.

Dimanche 28 septembre

Calais, 14 h 30 : argenterie, bijoux, mobilier, objets d'art; **Guéret,** 14 heures : objets d'art, mobilier, tableaux; **Mâcon,** 14 h 30 : timbres; **Moulins,** 14 heures : mobilier, objets d'art; **Nancy,** 14 heures : argenterie, bijoux, mobilier, tableaux; **Rochefort-sur-Mer,** 14 h 30 : mobilier, tableaux, objets d'art; **Sens,** 14 h 15 : art d'Asie; **Troyes,** 14 heures : objets d'art, tableaux, argenterie, mobilier.

FOIRES ET SALONS

Chatou; Durtal (49) (dimanche seulement); **Ivry-sur-Seine; Paris** (Grand Palais), Biennale des antiquaires; **Paris** (La Villette), Salon du vieux papier et de la bande dessinée; **Pessac; Rennes; Sablonnières** (77) (dimanche seulement); **Tours; Verneuil-sur-Avre; Ville-du-Bois** (91); **Xaronval** (88).

Les mots croisés se trouvent dans « le Monde sans visa » page 26

EN BREF

Retour à l'heure d'hiver : retardez vos pendules...

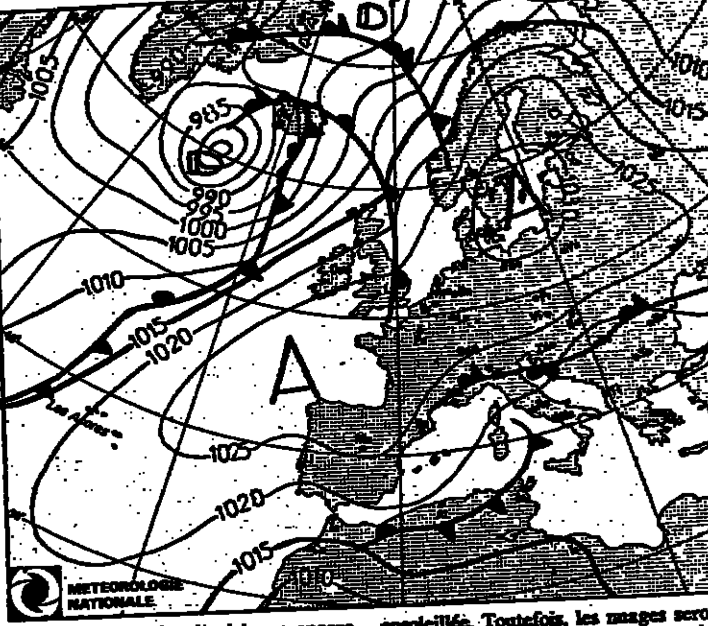
Dans la nuit du samedi 27 septembre au dimanche 28 septembre, à 3 heures du matin, la France passera du régime de l'heure d'été à celui de l'heure d'hiver. Il faudra donc retarder d'une heure les montres et pendules.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 26 SEPTEMBRE 1986 A 0 HEURE TU

PRÉVISIONS POUR LE 28 SEPTEMBRE A 0 HEURE TU





Evolution probable du temps en France entre le vendredi 26 septembre à 0 heure et le samedi 27 septembre à 24 heures.

La hausse du champ de pression va rejeter le courant perturbé atlantique sur les îles Britanniques. Seules les régions proches de la Manche seront touchées par la partie sud de perturbations. D'autre part les masses d'air instables s'évacueront progressivement en Méditerranée.

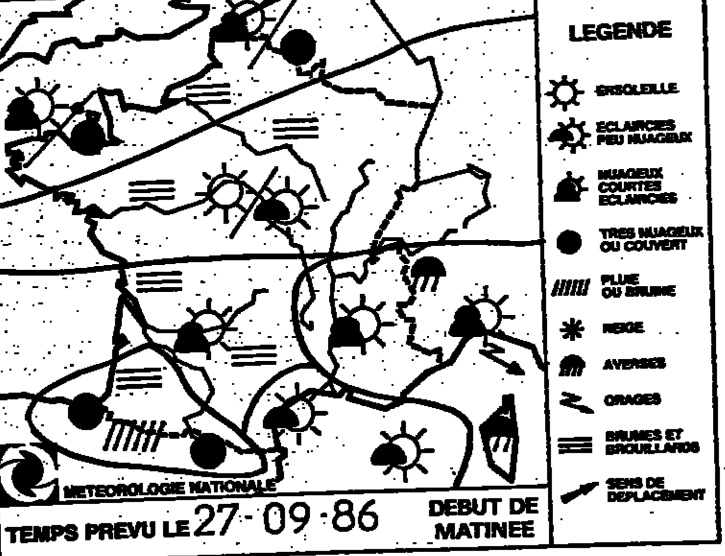
Samedi : de la Bretagne au Nord, le ciel sera gris avec quelques bruines par endroit. Des pays de Loire au Bassin parisien et au Nord-Est après la dissipation des brumes et des bancs de brouillards matinaux, la journée sera bien ensoleillée malgré des passages de nuages élevés dans l'après-midi. Plus au sud, de l'Aquitaine au Lyonnais, la matinée sera nuageuse et brumeuse. En cours de journée, des éclaircies se développeront sur ces régions. Celles-ci seront plus timides et plus tardives sur le Lyonnais. Sur les Pyrénées et les Alpes à la Corse, le ciel sera encore nuageux avec des ondées qui seront localement orageuses à l'est du Rhône tandis que le ciel sera dégagé sur le golfe du Lion et la vallée du Rhône où la tramontane et le mistral souffleront modérément.

Les températures minimales iront de 10 à 12 degrés près de la Manche; de 4 à 8 degrés sur le reste de la moitié nord. Sur la moitié sud, elles seront comprises entre 8 à 10 degrés dans l'intérieur, entre 13 et 16 degrés près des côtes. Les maximales iront de 16 à 22 degrés du nord au sud.

Dimanche matin : le ciel sera encore très nuageux près de la Manche mais des éclaircies apparaîtront l'après-midi. Des Alpes à la Corse, le temps s'améliorera progressivement par le Nord, les ondées seront moins nombreuses mais resteront localement orageuses en particulier sur la Corse. Sur le reste du pays, après la dissipation des brumes et brouillards matinaux plus denses sur les régions du Sud, la journée sera bien ensoleillée. Toutefois, les nuages seront plus long à se dissiper dans le Lyonnais.

Les températures minimales seront stationnaires sur la moitié nord, en baisse sur la moitié sud. Les maximales seront en hausse. Cette hausse des températures sera plus franche sur le sud du pays.

Les vents seront faibles en général, modérés dans la vallée du Rhône.



TEMPS PREVU LE 27-09-86 DEBUT DE MATINEE

TEMPÉRATURES maxima - minima — Valeurs extrêmes relevées entre le 25-9-1986 à 6 h TU et le 26-9-1986 à 6 h TU

Temps observé le 26-9-1986 à 6 heures TU

FRANCE			
AJACCIO	25	15	N
BIARRITZ	17	15	P
BORDEAUX	15	12	P
BOURGES	15	7	N
BREST	15	10	C
CAEN	16	6	B
CHERBOURG	14	9	N
CLERMONT-FERR.	15	12	P
DIJON	15	10	S
GRENOBLE St-M-H.	18	14	P
LILLE	16	7	N
LIMOGES	14	9	C
LYON	16	13	P
MARSEILLE-MAR.	23	16	C
NANCY	17	6	S
NANTES	14	10	N
NICE	19	17	P
PARIS-MONTS.	17	8	S
PAU	15	13	P
PERPIGNAN	22	17	C
RENNES	16	8	N
ST-ÉTIENNE	15	12	P
STRASBOURG	17	6	S
TOURS	14	6	S
TOULOUSE	16	13	P
POINTE-A-P.	–	–	–

ÉTRANGER			
ALGER	29	19	N
AMSTERDAM	16	4	B
ATHÈNES	28	17	S
BANGKOK	32	24	N
BARCELONE	26	16	N
BELGRADE	21	8	C
BERLIN	16	3	N
BRUXELLES	15	3	S
LE CAIRE	35	26	S
COPENHAGUE	16	9	P
DAKAR	30	24	S
DELHI	27	22	P
DJERBA	29	24	N
GENÈVE	17	13	C
HONGKONG	28	26	N
ISTANBUL	25	17	S
JÉRUSALEM	32	20	S
LISBONNE	21	16	S
LONDRES	17	6	N
LOS ANGELES	21	14	S
LUXEMBOURG	15	6	S
MADRID	22	10	N
MARRAKECH	30	16	S
MEXICO	26	13	B
MILAN	19	14	C
MONTRÉAL	22	8	C
MOSCOU	7	0	A
NAIROBI	28	13	S
NEW-YORK	26	19	C
OSLO	12	-1	S
PALMA-DE-MAL.	26	17	S
PÉKIN	22	14	S
RIO-DE-JANEIRO	24	21	N
ROME	26	16	O
SINGAPOUR	32	24	O
STOCKHOLM	11	-1	S
SYDNEY	27	20	S
TOKYO	26	18	S
TUNIS	28	19	N
VARSOVIE	13	0	N
VENISE	21	14	C
VIENNE	16	8	C

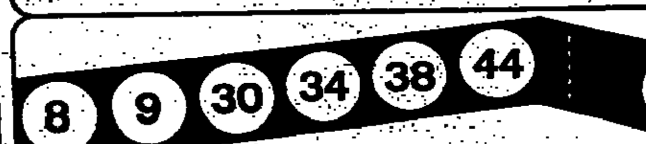
A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)



N° 39 TIRAGE DU MERCREDI 24 SEPTEMBRE 1986



NUMERO COMPLEMENTAIRE

PROCHAIN TIRAGE, EN DIRECT SUR [logo]
SAMEDI 27 SEPTEMBRE 1986 A 20H35
VALIDATION : AU PLUS TARD MARDI AUX HEURES HABITUELLES POUR LES DEUX TIRAGES DE LA SEMAINE PROCHAINE

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1F)
6 BONS N°	2	3 494 935,00 F
5 BONS N° + complémentaire	18	211 495,00 F
5 BONS N°	771	16 220,00 F
4 BONS N°	64 957	195,00 F
3 BONS N°	1 610 706	11,00 F

Le Carnet du Monde

Mariages

— Jean et Denise CLERFEUILLE
Norbert et Odette MASSFELDER,
sont heureux d'annoncer le mariage de

Xavier et Claire,

le 27 septembre 1986 à Morhange 57.

— Isabelle MARCHAL
et
Francis MOULET

ont la joie de faire part de leur mariage, célébré le samedi 27 septembre 1986.

7, rue Paul-Boulhaut,
55100 Verdun.

Décès

— Le laboratoire d'économie sociale, UA CNRS 941 (Pr Michel Fardeau),
Unité de recherche INSERM U 69 (Dr Stanislaw Tomkiewicz),
Béatrice Maffioli,
Et ses amis proches,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Marthe d'ANTHENAISE,
ingénieur de recherche INSERM,
docteur en sciences sociales de la santé,

décédée à Paris, le 22 septembre 1986.

Sa compétence, son courage et sa générosité resteront dans le souvenir de tous ceux qui l'ont connue et aimée.

LES Université de Paris I,
Panthéon-Sorbonne,
90, rue de Tolbiac - C 18 02,
75634 Paris, Cedex 13.

— On nous prie d'annoncer le décès du

Baron de BANFIELD,
dernier chevalier
de l'ordre de Marie-Thérèse,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier des Arts et lettres,

survenu à Trieste, le 23 septembre 1986, à l'âge de quatre-vingt-seize ans.

De la part :
Du baron Raffaello de Banfield-Tripcovich,
son fils,
De Mme Maria Luisa Mosterts,
sa fille,
De son gendre,
De ses neveux et nièces,
De ses petits-enfants et arrière-petit-enfant.

Les obsèques ont eu lieu le vendredi 26 septembre, en l'église de Sant'Antonio Taumaturgo, à Trieste, à *11 heures*.
L'inhumation a eu lieu au cimetière de Trieste, dans le caveau de famille.

— Guy de la Bardonnie
Et ses enfants,
ont la profonde peine de faire part du décès de

Alix de la BARDONNIE,
née Aramendia d'Hestreux,

le jeudi 25 septembre 1986, à Bardouly, dans sa maison.

Ses huit petits-enfants, Charlotte, Delphine, Marie, Johann, Ella, Marc, Sophie et Joël,
La famille Aramendia (Montevideo),
Louis de la Bardonnie, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Geo Gevers, Hubert et François Catoire, ses grands amis,
Et tous ceux qui l'ont aimée.

Les obsèques auront lieu le samedi 27 septembre, à 16 heures, à Saint-Aubin-de-Cadelech (Dordogne).

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

— Labastide-Gabausse.

Mme Alfred Bédé,
Patricia, Jean-François et Stéphanie Bédé,
M. et Mme Serge Villot,
Jérôme et Christine,
M. et Mme Francis Rivière,
et Brice,
Mme Paul Bédé,
Les familles Bédé, Baud-Bertier, Hortgen, Vaysse, Laborde, Lepinay, Vegehan, parents et alliés,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Alfred BÉDÉ,
professeur de mathématiques honoraire,
officier des Palmes académiques,
chevalier de la République tunisienne,

survenu à l'âge de soixante-sept ans.

La cérémonie religieuse a eu lieu le 26 septembre 1986, à 16 heures, en l'église de Labastide-Gabausse, suivie de l'inhumation au cimetière de Labastide-Gabausse.

Réunion à l'église.
Remerciements par la famille.

La famille ne reçoit pas.
Prière de s'inscrire.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

01400 Labastide-Gabausse.

— Mme Renée Boursicot,
son épouse,
Sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre BOURSICOT,
commissaire régional
de la République honoraire,
président d'honneur
du Conseil d'administration
de l'Aéroport de Paris,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre *1939-1945* avec palme,
médaille de la Résistance avec rosette

survenu le 17 septembre 1986, dans sa quatre-vingt-septième année.
Selon la volonté formelle du défunt, son corps a *été incinéré dans la plus* stricte intimité et ses cendres dispersées au Jardin du souvenir.

« Tu es poussière et tu retourneras poussière. »

1, square Malherbe,
75016 Paris.

— Georges et Florence Poisson,
Jean-Michel, Bruna et Nicolas Poisson,
Olivier, Dominique, Claire et Gabriel Poisson,
Alfred et Marthe Sauvy,
Anne et John Sauvy-Wilkinson,
Corinne et Marion Bastien,
Rémi, Gaudérique et Frédéric de Vivie,
Astrid Pierre-Sauvy,
Bernard, Pascale, Lorraine et Perrine Sauvy,
font part du décès de

CLAUDE-SALVY,
Mme Edouard Poisson,
née Marie-Madeleine Sauvy,
écrivain,
journaliste,
ancien combattant 1939-1945,
chevalier de la Légion d'honneur,

leur mère, grand-mère, arrière-grand-mère, sœur, tante et grand-tante, le 21 septembre 1986, dans sa quatre-vingt-sixième année.

92330 Château de Sceaux.
178, boulevard Saint-Denis,
92400 Courbevoie.

— Les familles Gratiant
Et Gosse-Gardet,
font part du décès, survenu à Paris, le 20 septembre 1986, de

Yves GRATIANT,
médaillé de la Résistance,
ancien du maquis de l'Ain.

45, boulevard Murat,
75016 Paris.

— Mme Marcel Kross,
Ses enfants
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Marcel KROSS,
pharmacien,

leur époux, père et parent,
survenu le 24 septembre 1986, à Montfermeil (Seine-Saint-Denis), à l'âge de cinquante-huit ans.

L'inhumation aura lieu au cimetière parisien de Pantin dans le caveau de famille, le lundi 29 septembre, à 11 h 15.

Prière de n'apporter ni fleurs ni couronnes.

108, rue Jean-Jaurès.
93130 Noisy-le-Sec.

— Mme Georges Labaye,
Ses enfants et petits-enfants,
Toute sa famille,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Georges LABAYE,
ancien élève de l'Ecole polytechnique,

survenu à Villes-sur-Auzon.
Les obsèques ont eu lieu à Bédoin (84), le *22 septembre 1986, dans la plus* stricte intimité.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

Les Fontaynes,
84570 Villes-sur-Auzon.

— Mme René Lévy,
son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
Mme Hudry,
sa belle-mère,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. René LÉVY,
retraité
de la Compagnie des agents de change,

survenu le 23 septembre 1986, à son domicile, dans sa quatre-vingt-unième année.
Sa famille et ses amis se réuniront au columbarium du Père-Lachaise, le mercredi 1er octobre, à partir de 9 heures.

— M. et Mme Alistair Thomson
et leur fils David,
Mme Marie-Thérèse May,
Sa famille,
Ses compagnons,
Ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Elie SOFFER,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 24 septembre 1986, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Les obsèques auront lieu le lundi 29 septembre 1986.
Réunion à la porte principale du cimetière de Bagneux parisien, à 14 heures.

3, rue de l'Abbé-Derry,
75015 Paris.

— Le Comité d'action de la Résistance
l'immense tristesse de faire part du décès de son trésorier général

M. Elie SOFFER,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre *1939-1945*,
croix du combattant volontaire 1939-1945,
Commander Foreign Wars USA.

Il prie ses membres de l'accompagner au cimetière de Bagneux, le lundi *29 septembre 1986, à 14 heures.*

Remerciements

— Mme Jacqueline Calvez-Boissière,
Le docteur et Mme Henri Boissière,
M. Olivier Prenant,
M. Giorgio Fanti,
Et tous les membres de la famille,
très touchés des nombreuses marques de sympathie et d'affection reçues lors du décès de

Anne BOISSIÈRE

remercient sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à leur peine.

Communications diverses

— A l'occasion de la nouvelle année juive, la Fédération française de la WIZO formule ses vœux les plus ardents et lance un vibrant appel à toutes les femmes et les hommes de bonne volonté pour qu'ils s'unissent et œuvrent en faveur de la paix.

— A l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la naissance de l'Armée d'Orient, une journée nationale est organisée le dimanche 28 septembre, à l'initiative du secrétariat d'Etat aux anciens combattants. Ce même jour à 9 h 45, à l'amphithéâtre Louis de l'Ecole militaire, 1, place Joffre, Paris-7e, se tiendra l'assemblée générale de l'Union nationale des poilus d'Orient et des anciens combattants des théâtres d'opérations extérieures et d'Afrique du Nord, placée sous le haut patronage des ministres de la défense, des affaires étrangères et du secrétaire d'Etat aux anciens combattants. A 13 h 45, au cours d'une séance solennelle dans le salon d'honneur des Invalides, seront présentés des exposés et des documents d'archives. *Enfin*, à 18 h 30, à l'Arc de triomphe, la flamme sera ravivée par M. Georges Fontès, secrétaire d'Etat au anciens combattants. D'importantes délégations d'anciens combattants alliés (yougoslave, grecque et britannique) participeront à la cérémonie.

Environnement

La réunion de l'AIEA
Pas un kopeck

VIENNE
de notre envoyée spéciale

Les pays européens, qui auraient pu espérer recevoir une quelconque indemnisation de la part de Moscou pour les dommages économiques provoqués par les rejets radioactifs de la centrale de Tchernobyl, devront déchanter. M. Boris Chcherbina, qui conduit la délégation soviétique à l'assemblée générale *extraordinaire de l'Agence* internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'a clairement souligné, le mercredi 24 septembre.

Au ministre ouest-allemand de l'environnement, M. Walter Wallmann, qui réclamait que *« le pollueur paie »*, le vice-ministre soviétique a indirectement répondu qu'il n'existait actuellement *« aucune base légale pour résoudre ce genre de question »*, mais qu'il souhaitait voir développer de tels dispositifs dans le futur.

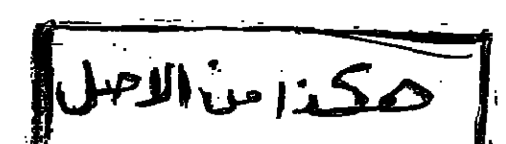
Reste à savoir qui dira, si un nouvel accident se produit, qui désignera les responsables des dégâts, et évaluera le montant des indemnités. De belles querelles juridiques sont à prévoir, à *moins, comme le* proposent les représentants helvétiques, qu'une commission internationale ne soit créée pour régler les contentieux.

E. G.

● **Catane sous la cendre.** — Une pluie de cendres s'est abattue, mercredi 24 septembre, sur Catane, en Sicile, après une *explosion* qui s'est produite dans le cratère nord-est de l'Etna. Le volcan s'est ensuite calmé. Il avait connu les jours précédents une montée de lave, et quand *la pression de celle-ci a* diminué, *le* plancher du cratère s'est effondré, bouchant la cheminée. Des gaz se sont alors accumulés et ont provoqué l'explosion. Celle-ci n'a fait aucune victime, mais l'abondance des cendres était telle en certains endroits que les habitants ont sorti leurs parapluies et que l'aéroport de Catane a dû être fermé.

● ***L'épave du « Montlouis » entièrement repêchée.*** — *Les derniers restes du cargo français Montlouis,* qui avait coulé en mer du Nord il y a deux ans avec sa cargaison de *conteneurs remplis d'hexafluorure* d'uranium, ont *été* récupérés par quatre sociétés belges de remorquage. Le gouvernement belge réclame quelque 375 millions de francs français au titre des dommages et intérêts. Un tribunal de Londres doit se prononcer pour déterminer les responsabilités du naufrage. — *(AP.)*

● **Les travaux du pont de Ré commenceront le 1er octobre.** — L'entreprise Bouygues va ouvrir le chantier du pont de l'île de Ré dès le 1er octobre. L'ouvrage, long de 2,9 *kilomètres, devrait* être achevé en vingt mois, aux termes d'un devis de 460 millions de francs. Les associations de défense de l'île de Ré vont déposer un recours devant le *tribunal administratif de Poitiers, au* motif que les travaux du pont commencent alors même que l'enquête publique pour les aménagements de Rivedoux — débouché du pont sur l'île — n'est pas close.







Philatélie

Les émissions françaises de 1987

Un programme riche et varié

Le programme des émissions de timbres-poste français pour 1987 est désormais connu. Les amateurs de champignons y trouveront leur compte avec, dans la série « Nature de France », quatre valeurs : bolet, girolle, morille et russule.

Dans la série commémorative, quelques morts aussi célèbres que variés ont été retenus : Hugues Capet, Guillaume le Conquérant, le maréchal Leclerc, Blaise Cendrars, Fulgence Bienvenüe, Jean Rostand, Jacques Monod, etc. Raoul Follereau, déjà en effigie sur des timbres du Cameroun (1978), de la Côte-d'Ivoire (1974) et de Madagascar (1978), obtient enfin la consécration en France.

Enfin, la série « Poste aérienne » s'étoffera d'une (grosse ?) valeur avec le Dewoitine 338.

Voici le détail du programme :

I. – TIMBRES-POSTE AVEC SURTAXE

Journée du timbre : véhicule postal utilisé en France au XIXe siècle : la berline.

Personnages célèbres : médecins et biologistes. Charles Richet (1850-1935) ; Alexandre Yersin (1863-1943) ; Eugène Jamot (1879-1937) ; Jean Rostand (1894-1977) ; Bernard Halpern (1904-1978) ; Jacques Monod (1910-1976).

Timbres « Croix-Rouge » : retable de la chartreuse de Champmol, de Mechior Broederlam à Dijon.

II. – TIMBRES-POSTE SANS SURTAXE

Série artistique : « Précambrien », œuvre de Camille Bryen. Œuvre de Bram Van Velde. Œuvre d'Antoine Pevsner. Eugène Boudin « Femme à l'ombrelle ».

Série « Europa » : sur le thème « Arts modernes avec priorité à l'architecture, retenu par la Conférence européenne des administrations des Postes et Télécommunications (CEPT). Rue Mallet-Stevens à Paris. Atelier 57, Métal de Cl. Vasconi à Boulogne-Billancourt.

Série « Nature de France » : champignons comestibles : bolet indigotier, chanterelle violette, morille conique et russule palomet.

Série touristique : Etretat ; Redon ; Les Hauts de Meuse ; Les Baux de Provence ; Château d'Azay-le-Rideau.

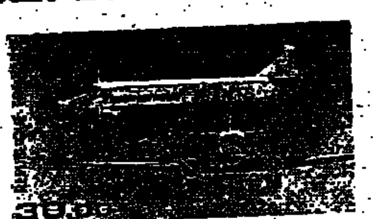
Commémoratifs et divers : Le Corbusier (1887-1965) ; Musée d'Orsay ; Prytanée de La Flèche ; Centenaire de l'Institut Pasteur ; Championnat du monde de lutte ; 70e anniversaire de l'entrée en guerre des forces américaines ; Blaise Cendrars (1887-1961) ; Henri Pourrat (1887-1959) ; Fulgence Bienvenüe et le métro ; Montbenoît et la République du Saugeais ; 1 400e anniversaire du traité d'Andelot ; Congrès mondial des transports à câbles de Grenoble ; Raoul Follereau (1903-1977) ; Lens (Congrès national de la Fédération des sociétés philatéliques françaises) ; Coutellerie d'art – Thiers ; Millénaire de l'avènement d'Hugues Capet ; 9e centenaire de la mort de Guillaume le Conquérant ; 40e anniversaire de la mort du maréchal Leclerc.

Poste aérienne : (Série retraçant l'évolution de l'aviation française) : Dewoitine 338.

Poste aérienne

Le Wibault-283

La série « poste aérienne » s'enrichit, le 13 octobre, d'une forte valeur (30 F). A cette occasion, la visite du Musée de l'air et de l'espace où est installé le bureau « Premier jour », sera gratuite les samedi 11 et dimanche 12 octobre.



Le thème retenu pour illustrer le timbre est le Wibault-283, conçu par l'ingénieur Michel Wibault à la demande du service technique de l'aéronautique, qui, en 1929, voulait disposer d'un trimoteur commercial monoplan à aile basse de structure métallique construit en France.

Après la réalisation, en 1931 et 1932, de huit prototypes diversement motorisés, la compagnie Air France, nouvellement créée, commande dix appareils Wibault de type 283 T 12 (douze sièges dont ceux du pilote et du radio).

Livrés entre juin et décembre 1934, les appareils ont une longueur de 17 mètres, une envergure de 22,60 mètres. Ils ont une puissance d'environ 1 000 chevaux, pèsent 4 300 kilos, peuvent emporter une charge de 1 100 kilos, ont un rayon d'action de 1 000 kilomètres et une vitesse de croisière de 230 km/h.

Le timbre, au format de 48 × 27 mm, est dessiné par Joseph de Joux et gravé en taille-douce par Claude Jumelet.

★ Vente anticipée les 11 et 12 octobre, de 10 h à 18 h, au bureau de poste temporaire ouvert dans l'enceinte du Musée de l'air et de l'espace à l'aéroport du Bourget (Seine-Saint-Denis) et, le 11 octobre, de 8 h à 12 h, au bureau de poste du Bourget.

Rubrique réalisée par la rédaction du *Monde des philatélistes*, 24, rue Chauchat, 75009 Paris. Tél. : (1) 42-47-99-08.

En filigrane

● *Le Musée de la poste en brochure.* – Une brochure en couleur richement illustrée vient d'être éditée. Elle permet de visiter le musée du boulevard de Vaugirard, salle par salle. 20 pages, 9 F (+ 3,40 F de port). Musée de la poste, 34, boulevard de Vaugirard, 75731 Paris Cedex 15. Ouvert de 10 h à 17 h, tous les jours, sauf les dimanches et fêtes. Tél. : 43-20-15-30.

● *Un timbre en bois.* – Le Paraguay a émis le 4 juin dernier un bloc feuillet représentant une *Madone* de Dürer, tiré à 5 000 exemplaires... sur une lamelle de bois de cèdre de quelques dixièmes de millimètres d'épaisseur (format 110 × 150 mm.)

● *De bonnes affaires en perspective ?* – De nombreuses ventes sur offres en ce mois d'octobre. Jacques Robineau (vente du 3 octobre, Paris, tél. : 47-70-16-90) propose une très belle sélection de « classiques » : à noter quarante 20 c noir type Cérès (prix de départ de 300 F à 35 000 F, selon état), cinq 1 F vermillon (de 20 000 F à 65 000 F) ou encore une lettre revêtue du 15 c vert-jaune avec cachet « Assemblée nationale postes » du 5 août 1850 (40 000 F, prix de départ). Pierre Mayer (Paris, tél. : 42-46-96-44) propose son catalogue avec deux beaux chapitres « Libération » et « Général de Gaulle ». Jean-Claude Fourcaut (Paris, tél. : 42-33-22-19) disperse trois mille cinq cents lots de France et du monde entier. Soluphil (vente du 18 octobre, Paris, tél. : 42-47-13-41) consacre sa vente à des timbres de l'Empire (1854-1862). A noter un superbe bloc de six oblitérés du 1 F carmin, nº 18 (prix de départ : 100 000 F).

● EXPOSITION : *la Chambre rouge* de Matisse. – Dans le cadre d'échanges culturels franco-soviétiques, le musée de l'Ermitage de Léningrad et le musée Pouchkine de Moscou, qui possèdent une très importante collection de toiles de Matisse, ont consenti à prêter une trentaine d'œuvres au musée des beaux-arts de Lille. On pourra admirer du 4 octobre 1986 au 5 janvier 1987, le célèbre *Chambre rouge*, le *Portrait de madame Matisse*, *la Nappe bleue*, *les Joueurs de boules*, une *Vue de Collioure*, etc.

★ Musée des beaux-arts de Lille – Jardins du musée des beaux-arts, 59000 Lille. Tél. : 20-57-01-84. Ouvert tous les jours sauf mardi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures. Fermé le 1er novembre, à Noël et le 1er janvier.

● CONGRÈS : informatique et assurance-maladie. – Le Groupement inter régimes d'études médicales appliquées à l'assurance-maladie et à la protection sociale (GEMAM) organise du 2 au 5 octobre à Calvi son neuvième congrès sur le thème « Informatique et assurance-maladie ». Diverses commissions traiteront, entre autres, des relations avec les assurés sociaux, les organismes d'assurance-maladie et les professions de santé. Deux cent cinquante à trois cents praticiens-conseils participeront à ce congrès.

★ Neuvième congrès national des praticiens-conseils des organismes d'assurance-maladie. Secrétariat : direction du service médical de la région de Marseille, 195, boulevard Chave, 13392 Marseille Cedex 05. Tél. : 91-49-91-16.

Economie

REPÈRES

Economies d'énergie

Plus de déductions d'impôt

Il reste trois mois aux propriétaires de logements pour réaliser des travaux permettant d'économiser l'énergie en bénéficiant d'avantages fiscaux. Encore applicables *aux travaux faits en 1986 et déclarés en 1987*, ces incitations fiscales ont disparu du projet de budget pour l'an prochain. M. Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, a rappelé que ces incitations fiscales avaient été prévues dès l'origine pour une période de cinq ans, et a indiqué que la baisse des taux d'intérêt permet de financer ces travaux à un coût moindre. Le choix pour le budget de 1987 s'est porté sur la construction neuve. Le poids budgétaire de ces incitations fiscales avait été de 1,4 milliard de francs au budget 1986, pour un volume de travaux de 5,6 milliards.

Prix

+ 2 % en France

La hausse des prix en France a bien été de 0,1 % en août, a confirmé l'INSEE, le jeudi 25 septembre. Ce très bon résultat, qui ramène le taux d'inflation à 2 % sur les douze derniers mois, a été obtenu malgré une hausse de 0,4 % des produits alimentaires. Celle-ci a été compensée par une baisse de 0,2 % des prix des produits manufacturés, ceux des services augmentant de 0,2 %. A ce chapitre, on note une hausse des tarifs postaux, des coiffeurs, des locations de résidences secondaires et des campings.

L'indice des prix à la consommation s'est établi à 162,3 (base 100 en 1980). Il était de 159,1 en août 1985.

L'objectif officiel du gouvernement est d'obtenir que la hausse des prix soit limitée en glissement (de décembre 1985 à décembre 1986) à 2,3 %. Elle est de 1,2 % depuis le début de l'année.

Congés payés

Les réductions SNCF en baisse

A partir du 1er janvier 1987, la réduction sur le billet SNCF de congé *annuel* passera de 30 % à 25 %, si le projet de budget 1987 de l'Etat est adopté par le Parlement. Créé en 1936, ce «billet populaire de congé annuel» peut être délivré une fois par an à tous les salariés ainsi qu'à d'autres catégories sociales pour effectuer un voyage aller-retour sur n'importe quel train et à n'importe quelle période. Depuis 1948, le taux de réduction par rapport au billet plein tarif était de 30 %. Pour économiser une centaine de millions de francs par an, le ministre des transports, qui compense le manque à gagner de la SNCF, a décidé de réduire ce taux en faisant valoir le moindre intérêt de la formule en raison de la multiplication des tarifs réduits pour les familles nombreuses, les pensionnés, les jeunes, etc. Cette mesure d'économie concernera environ 2,6 millions de voyageurs.

Coup d'envoi des dénationalisations

La vente par l'Etat d'une partie du capital d'ELF suscite une polémique

L'Etat a donné, le jeudi 25 septembre, le coup d'envoi des dénationalisations en annonçant la vente au public de 11 % du capital d'ELF-Aquitaine. Cette double opération, puisque la compagnie pétrolière procèdera parallèlement à une augmentation de capital de 6 %, ne relève pas à proprement parler de la privatisation : l'Etat, au bout du compte, conservera la majorité du capital, par l'intermédiaire de sa holding ERAP. Mais c'est la première vente massive d'actions publiques (pour un montant total attendu de 3,3 milliards de francs) et la première à inaugurer les modalités prévues par *la loi* votée cet été.

A peine connue, elle provoque une polémique. Le Parti socialiste, notamment, s'indigne des conditions dans lesquelles les biens de l'Etat sont vendus. L'Elysée ne proteste pas officiellement, mais fait discrètement savoir sa *« stupéfaction »*. Les boursiers, eux, se frottent les mains.

Motif : le prix de vente retenu, après avis de la commission de la privatisation. A 305 F, l'action proposée est clairement une bonne affaire, puisqu'elle est cédée 10 % de moins que le dernier cours coté en Bourse (339 F) et 13 % de moins que la valeur attendue, *et jugée « raisonnable »* par bon nombre des analystes financiers. En outre, si les procédures légales ont été formellement respectées – consultation d'audits, conseils pris auprès de banques, saisine de la commission de la privatisation, et enfin fixation du prix par le ministre des finances, M. Balladur, – *certains* s'étonnent que les deux banques consultées par le ministre soient celles qui conduisent le syndicat bancaire chargé de placer les titres et qui garantit leur écoulement intégral. Les banques, ainsi placées en position de conseiller et de vendeurs, n'étaient-elles pas naturellement incitées à proposer un prix bas ?

Certes, il n'est pas aisé de fixer un «juste prix», surtout s'agissant d'un groupe pétrolier dont les bénéfices dépendent largement des fluctuations erratiques des cours du pétrole. *« Nous sommes dans un contexte extrêmement fluide, difficile à apprécier »*, soulignait, jeudi, le président du groupe, M. Pecqueur. L'ensemble du secteur pétrolier est structurellement sous-coté, et le rapport cours/bénéfices, obtenu avec le prix de 305 F, se situe dans la moyenne basse des groupes comparables.

On peut aussi noter que l'opération ELF-Aquitaine constitue à bien des égards un cas particulier des dénationalisations. *« C'est une opération limitée à caractère financier »*, précise le président de l'ERAP, et l'objectif est de placer un maximum de titres auprès de très petits actionnaires. Enfin, l'Etat conservant de toute façon la majorité, la valeur du titre s'en trouve diminuée. *« Il ne faut pas confondre cette opération avec la cession d'un bloc de contrôle »*, qui, alors, vaudrait infiniment plus cher, ajoute le président de l'ERAP. La direction d'ELF, comme celle de l'ERAP, reconnaissent toutefois qu'en l'occurrence *« les considérations de marché ont primé »*.

C'est là que le bât blesse car la loi de privatisation prévoit explicitement que l'évaluation des titres publics cédés au privé, doit tenir compte de divers paramètres : non seulement la valeur boursière des actions, mais aussi de *« la valeur des actifs, des bénéfices réalisés, de l'existence des filiales et des perspectives à venir »*. Or évaluée selon tous ces critères, l'action d'ELF, premier groupe français par les bénéfices, valait sûrement, de l'aveu même de ses dirigeants il y a quelques semaines, plus que son cours boursier.

En le vendant en dessous de celui-ci, l'Etat est certes assuré de réussir sans risque un lancement boursier rapide. Les réalistes applaudiront : le budget avait besoin des sommes recueillies pour boucler l'année. Les puristes, c'est normal, s'en offusquent. Ce sera moindre mal si, comme le gouvernement l'affirme, le cas d'ELF reste exceptionnel. En revanche, on pourrait légitimement s'inquiéter du respect de la loi de privatisation si les mêmes considérations l'emportaient pour les opérations suivantes de véritables privatisations.

VÉRONIQUE MAURUS.

Une double opération

La cession d'une partie des actions détenues par l'Etat dans *la société nationale* Elf-Aquitaine (lequel contrôle actuellement 66,8 % du capital de la compagnie via la société-holding ERAP) va s'effectuer en deux temps : d'une part, une offre publique de vente (OPV) *lancée sur le marché* boursier parisien et portant sur un peu moins de 11 % du capital et, d'autre part, une émission d'obligations à bons de souscription d'actions sur le marché international, *d'un montant de* 200 millions de dollars, cette seconde opération étant destinée à renforcer les fonds propres d'Elf-Aquitaine.

● **L'offre publique de vente** : cette tranche porte sur 10,8 millions d'actions Elf-Aquitaine de 10 francs nominal, portant jouissance (droit au dividende) du 1er janvier 1986. Le prix de vente a été fixé à 305 francs par action par le ministère de l'économie, la Commission de privatisation ayant préalablement indiqué que *« la valeur minimum de cession sur le marché des titres de cette société ne saurait être inférieure à 300 francs »*.

Cette OPV, lancée officiellement le vendredi 26 septembre, est réalisée par un groupe de banques françaises dont les chefs de file sont la Banque nationale de Paris (BNP) et la banque Paribas, cette dernière assurant la direction du secrétariat et la centralisation des ordres. Les ordres d'achat transmis par les personnes morales désirant répondre à cette offre seront reçus jusqu'au mardi 30 septembre à 18 heures, ce délai étant porté au vendredi 3 octobre pour les personnes physiques dont les ordres sont déposés auprès des intermédiaires habituels, banques, agents de change, caisses d'épargne et comptables publics.

Les demandes des personnes physiques françaises ou résidentes n'excédant pas dix titres seront servies intégralement, les autres demandes émanant des particuliers et des personnes morales *« feront éventuellement l'objet de réductions »*, précise le ministère. Quatre catégories (A, B, C, D) seront établies en fonction de l'identité des acheteurs. Il est rappelé que les titres d'emprunt d'État (ou les titres d'emprunt dont le service est pris en charge par l'État) sont admis en paiement des actions Elf-Aquitaine à concurrence de 50 %, au plus, du montant de chaque acquisition.

Quant au coup de cette OPV (à la charge de *l'ERAP*), *il a été* estimé à 93,6 millions de francs (hors taxes), dont 93 millions provenant des commissions consenties aux intermédiaires financiers. Enfin, des titres seront réservés aux salariés de l'entreprise et de ses filiales, en France et à l'étranger, ainsi qu'aux anciens salariés justifiant d'une durée de travail de cinq ans dans la société ou ses filiales. Les titres offerts à cette catégorie d'acheteurs bénéficieront d'un rabais de 10 % par rapport au prix de l'offre publique de vente et de délais de paiement d'un an.

● **L'émission d'obligations à bons de souscription d'action (OBSA).**

Cette opération, lancée également le 26 septembre, est conduite par un groupe de banques dont les chefs de file sont la banque Paribas Capital Markets et la Deutsche Bank Capital Markets. Elle porte sur 200 millions de dollars (environ 1,3 millions de francs), chaque titre de 5 000 dollars nominal étant assorti d'un coupon de 3 % par an, avec échéance en octobre 1993. Le total des obligations émises sera au nombre de 40 000, et à chaque titre seront attachés cent soixante-dix bons de souscription. Les porteurs de bons de souscription pourront, à tout moment, et pendant une période de quatre ans, souscrire, chaque bon détenu, à une action nouvelle Elf-Aquitaine à un prix de 315 F, les obligations et les bons relatifs à cette opération étant cotés à la bourse de Luxembourg.

SOCIAL

La moitié des ouvriers licenciés de Talbot-Poissy attendent encore un emploi

Deux ans et demi après, les traces des 1905 licenciements de Talbot-Poissy – les premiers et les plus dramatiques de ces dernières années – ne sont pas effacées. La moitié des ouvriers licenciés en janvier 1984 n'ont pas encore retrouvé un travail durable : l'effort considérable de formation entrepris à leur intention, s'il a aidé à leur réinsertion, en a considérablement allongé les délais.

Lente, lente, lente, la réinsertion des anciens Talbot. Au début de juillet, lors de la dernière réunion de la « commission de suivi », 946 ouvriers étaient encore inscrits à l'ANPE. Chiffre élevé sans doute, mais la plupart d'entre eux ne se sont mis que depuis peu à la recherche d'un emploi (1).

Ce retard est dû généralement à la durée du processus de formation. Cent soixante ex-Talbot sont rentrés dans leur pays d'origine en bénéficiant de l'aide au retour instituée fin avril 1984 (et quelques autres sans rien demander à personne, à l'occasion de vacances, par exemple) ; autant se sont « évaporés » au fil des mois, échappant au suivi des organismes chargés de les prendre en charge, notamment l'AFPA et l'ANPE. Mais les deux tiers de la troupe (1224) ont suivi une formation.

Formation longue sinon laborieuse. Plusieurs mois ont été nécessaires pour évaluer le niveau scolaire et les capacités des ouvriers licenciés – pratiquement ignorés de leur entreprise, – pour les orienter et leur permettre de se réorienter, après un conflit traumatisant et des années de prise en charge étroite par l'usine. Deux cent quarante-trois seulement avaient pu d'emblée s'inscrire dans une formation professionnelle normale menant à une qualification. Les autres avaient un niveau scolaire trop faible et généralement une connaisance insuffisante du français.

Résultat: quatre à sept mois de mise à niveau pour la plupart des ex-Talbot, suivis pour la majorité d'entre eux (900) d'une formation professionnelle de même durée, avec en plus des délais d'attente pour les « caser » dans les stages. L'AFPA, maître d'œuvre de l'opération, avait choisi de surcroît de fractionner l'effectif pour faciliter la réinsertion des licenciés. C'est seulement au début de 1985 que sont sortis les premiers « formés » ayant suivi l'itinéraire complet. Aujourd'hui, une trentaine d'ouvriers attendent encore leur entrée en stage professionnel.

En juillet dernier, 445 licenciés avaient retrouvé un emploi, soit un tiers seulement de l'effectif à recaser, si l'on tient compte des « disparitions » et des retours au pays. Il est pourtant considéré comme satisfaisant, voire *« très positif »* à l'AFPA ; le taux de placement des jeunes sortant d'un stage de formation professionnelle après leur scolarité n'est en effet que de 50 %, souligne-t-on. Positif aussi le fait que la moitié de ceux qui ont retrouvé un travail l'ont obtenu individuellement (même si c'est avec le soutien de l'ANPE, puisque cinq cents environ ont suivi un stage de technique de recherche d'emploi.

Autres signes encourageants : le rythme des reprises de travail ne se ralentit pas et suit les « sorties », puisque, au premier semestre 1986, 113 ex-Talbot ont retrouvé un emploi contre 145 sur toute l'année 1985 ; ce travail est généralement stable, car sur les 445 réintégrés, 62 seulement (14 %) ont perdu l'emploi qu'ils avaient trouvé.

Des postes très divers

Les emplois trouvés sont extrêmement divers – une cinquantaine de métiers allant de gérant de magasin à *gardien de la paix, en passant par* soudeur, vendeur, aide-cuisinier ou employé de laboratoire – comme les branches ou les entreprises d'accueil.

Même si les emplois obtenus ne sont pas ceux que l'on pouvait espérer à la sortie, la formation professionnelle n'a pas été inutile : si on examine la correspondance entre le reclassement et la formation, comme l'a fait l'AFPA sur un échantillon de salariés, on constate que la plupart ont trouvé un travail dans le domaine auquel ils avaient été préparés, notamment le bâtiment, le nettoyage et le transport.

Ce reclassement inachevé illustre les possibilités et les limites de la formation. Avoir réussi à donner une formation professionnelle à un millier d'OS immigrés ayant un très faible niveau scolaire et même souvent analphabètes, n'ayant au départ accepté que pour bénéficier des indemnités, peut être considéré comme un succès en soi. Dans 38 % des cas, cette formation était sanctionnée par une qualification – une proportion bien plus forte que pour les ouvriers licenciés par Citroën en novembre 1984, dont le niveau était comparable ; cela a permis à certains de trouver un travail plus qualifié que celui qu'ils avaient auparavant.

Les résultats justifient aussi la méthode des « petits ruisseaux » choisie par les maîtres d'œuvre du reclassement, AFPA et ANPE, l'opération Talbot *a ainsi pu guider* les responsables lors d'autres licenciements massifs comme ceux de Citroën ou de Creusot-Loire. Mais, d'une part, la méthode demande du temps ; elle est donc coûteuse : le coût de la formation elle-même est évalué à 60 millions de francs au total (26 F de l'heure), le coût global de la réinsertion, dans ce cas comme dans d'autres opérations comparables, peut être estimé à 100 000 F par personne et par an.

D'autre part, la formation, si elle peut améliorer le niveau de l'emploi obtenu, en faciliter l'accès, ne permet pas par elle-même de retrouver un emploi. Elle ne remplace pas la mobilisation locale et celle des intéressés – réussie avec l'aide de primes ou de déduction de charges dans d'autres zones que la région parisienne, par exemple au Creusot (*le Monde* des 8 et 28 novembre 1985).

GUY HERZLICH.

(1) Depuis cette date, le suivi a été abandonné. Depuis la fin de 1984, les ex-Talbot étaient déjà « traités » comme les autres demandeurs d'emploi ; ce qui fait que l'on ignore l'ancienneté de leur demande.

Et pour Citroën ?

Les licenciés de Talbot s'en sont-ils mieux tirés que ceux de Citroën, qui, mis en *« contrat-orientation, qualification »* en septembre 1984, ont été licenciés *le 27 août 1985, après dix* mois de préparation à la reconversion, comportant une formation plus ou moins longue selon le niveau de départ et les aspirations individuelles ? Il est très difficile de le dire, *le dernier pointage global* remontant au 31 décembre 1985, soit moins de trois mois après le retour des licenciés sur le marché du travail.

A *cette date*, 768 ouvriers étaient inscrits à l'ANPE, qu'ils n'aient pu retrouver un emploi ou qu'ils l'aient déjà reperdu, 75 seulement avaient un travail stable. Mais une bonne partie de l'effectif de départ *avait disparu*. En effet, sur les 1 950 licenciés, 1 002 étaient rentrés dans leur pays d'origine (en général le Maroc, 85 % des immigrés licenciés étant marocains), beaucoup après avoir suivi une formation, alors que moins de 600 avaient au départ demandé à bénéficier *de l'aide de l'ONI*.

En matière de formation, le même parti de diversité a été adopté que pour Talbot, pour un efectif comparable (la proportion d'immigrés *étant même supérieure*). Sur les 1 187 ouvriers inscrits en formation, les groupes les plus importants (18 % chacun) concernaient le bâtiment (plomberie, peinture, électricité, etc.), la conduite (chauffeurs, livreurs...), le dépannage automobile – les métiers de l'industrie n'en réunissant que 25 %. Le coût d'ensemble de l'opération (salaires, formation, etc.), est évalué à 130 millions de francs, dont 103 millions à la charge de l'Etat, le reste à l'entreprise.

FISCALITÉ

L'amnistie douanière a déjà permis le rapatriement de 648 millions de francs

Mise en plance le 12 juillet 1986, l'amnistie *fiscale* et douanière en faveur des capitaux détenus à l'étranger par des *résidents français* a permis le retour en France de 648 millions de francs. Etabli au 22 septembre dernier, ce premier bilan a été réalisé par le ministère de l'économie à partir de la taxe de 10 % perçue par l'administration fiscale (de manière anonyme) sur le montant des capitaux rapatriés. Compte tenu de conditions moins avantageuses (une taxe de 25 %, l'absence d'anonymat, l'introduction de l'impôt sur les grandes fortunes), l'amnistie douanière de M. Fabius, en 1982, ne s'était traduite que par des retours de 600 millions de francs sur six mois.

Après un *démarrage très lent*, l'administration relève, depuis le début du mois de septembre, une nette « montée en puissance », une accélération des rapatriements de capitaux. Ainsi, au cours de la semaine passée, entre le 15 et le 22 septembre, ce sont près de 200 millions de francs qui ont été rapatriés de l'étranger.

Afin de mieux garantir l'anonymat sur ces opérations, M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, chargé du budget, a indiqué, le jeudi 25 septembre, qu'il avait autorisé les banques à ouvrir des comptes de passage. Par instructions du ministère, celles-ci ont, en effet, été informées de la possibilité d'ouvrir des comptes spécifiques non soumis à la règle générale de déclaration d'ouverture et de fermeture. Ces comptes intermédiaires sont réservés à ces seules opérations de rapatriement et devront être fermés au 31 janvier 1987. La possibilité de bénéficier de l'amnistie douanière n'est valable que jusqu'au 31 décembre prochain, la taxe de 10 % devant être acquittée avant le 31 janvier 1987.

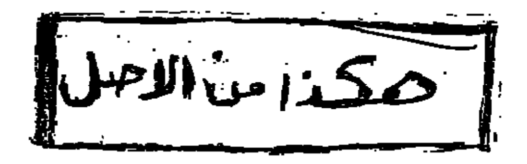
ENTREPRISES

Le Club Méditerranée va ouvrir son premier village « Soleil » aux Etats-Unis

Le Club Méditerranée va ouvrir, en février 1987, en Floride, son premier village de vacances « Soleil » aux Etats-Unis et va, parallèlement, céder l'exploitation d'un hôtel quatre étoiles à Neuilly. Le Club précise que ces deux opérations s'inscrivent dans le cadre d'un double accord qu'il vient de conclure avec le groupe hôtelier international basé à New-York International Tollman Hundley Hotels. Aux termes du premier accord, la *société française devient locataire de l'ensemble du complexe touristique* de Sand-Pieer, à Port-Sainte-Lucie, à environ 45 kilomètres de Palm-Beach (Floride), exploité jusqu'à présent par International Tollman Hundley Hotels. Le Club Méditerranée avait déjà pris pied aux Etats-Unis en 1980, avec l'ouverture d'un village de neige dans le Colorado. Aux termes du second accord, le Club Méditerranée cédera, à dater du 1er octobre, l'exploitation de l'hôtel qu'il gère actuellement en location à Neuilly au groupe Tollman Hundley.

Sud-Marine Entreprises (Marseille) racheté par un groupement franco-hollandais

L'entreprise Sud-Marine Entreprises dont le siège est à Marseille, spécialisée dans la réparation navale et la maintenance des plates-formes off-shore, vient d'être rachetée par la société hollandaise Dietsman International et une entreprise marseillaise, les Ateliers J. Paoli. L'accord pour ce rachat a été accepté par un vote de 70 % du personnel de Sud-Marine (420 salariés, 220 millions de chiffre d'affaires annuel), le plan de restructuration prévoyant une réduction de 80 personnes environ, obtenue par des départs en retraite anticipée, des congés-conversion, des mi-temps et des reclassements. Sud-Marine Entreprises avait fait partie autrefois du groupe Terrin (constitué de treize sociétés), spécialisé dans la réparation navale.



Economie

Les céréaliers ont mis fin à la grève des taxes

Comme on pouvait le prévoir, la grève des taxes parafiscales sur les céréales a cessé le jour même où ces taxes devaient être payées, le vendredi 25 septembre. Le mot d'ordre avait été lancé par les organisations céréalières, AGPB et AGPM, le 9 septembre après qu'à la base, plusieurs départements eurent pris l'initiative (*le Monde* du 19 et du 20 septembre).

Dans un communiqué du 24 septembre, l'AGPB *« se félicite des engagements pris par le premier ministre, M. Jacques Chirac, et le ministre de l'agriculture M. François Guillaume, sur un échéancier de disparition des taxes FAR* (fonds d'action rurale) et *BAPSA* (*budget annexe des prestations* sociales agricoles) *qui prendra effet de manière sensible dès la campagne prochaine, s'ajoutant aux baisses des autres taxes »*.

Ces engagements sont le résultat de la mission de bons offices menée par M. Lacombe, président de la FNSEA, entre les céréaliers et le ministre de l'agriculture. Mais la référence faite dans le communiqué au premier ministre n'est pas neutre. Son entourage et lui-même ont commencé à s'émouvoir de la tournure que prenaient les relations tendues entre M. Guillaume et les producteurs de céréales. Le ministre leur avait demandé d'annuler leur mot d'ordre, et devant leur refus, non seulement ne s'était pas rendu au congrès de l'AGPM, mais avait en outre interdit aux représentants de l'administration d'y assister.

Les engagements dont fait état l'AGPB seront connus dans le détail au cours de la prochaine conférence annuelle. La taxe BAPSA, qui représentait pour 1985-1986 un prélèvement de 1,116 milliard de francs, devrait disparaître en cinq ans, avec une première étape au début de la campagne prochaine, en juillet 1987. Mais on ne connaît pas la progressivité exacte de cette suppression. La taxe FAR (164 millions qui en fait alimentent le budget de l'Etat) devrait s'éteindre plus rapidement. Le progrès vient, selon les professionnels, du fait que jamais M. Guillaume ne s'était, jusqu'à présent, engagé sur une date.

Celle-ci satisfera-t-elle les producteurs qui, devant la baisse des cours et de leurs revenus (plus de 20 % en deux ans), ont contraint leurs organisations à prendre le relai d'une revendication dont la répétition depuis plusieurs années devenait lancinante ? Il n'est pas sûr qu'ils se contentent d'une première étape fixée en juillet 1987, mais, dit-on aussi à l'AGPB, les producteurs devront comprendre que l'action par procuration a ses limites. Cela veut dire que la grève des taxes mettait en fait en première ligne les organismes collecteurs, coopératifs ou privés, tenus d'effectuer le versement de ces taxes au fisc et, de ce fait, bien ennuyés pour le mouvement des producteurs.

Ce conflit entre le ministre, lui-même éleveur, et les céréaliers, laissera des traces. Qu'il ait été nécessaire de désigner un médiateur en la personne du président de la FNSEA, successeur de M. Guillaume, et que le médiateur lui-même ait jugé nécessaire de jouer ce rôle pour réaffirmer haut et fort l'unité du syndicalisme paysan, montre à l'évidence combien aujourd'hui le mouvement paysan est traversé par des forces centrifuges.

J. G.

● **Normed : les syndicats repoussent les propositions du gouvernement et de la direction.** – Les syndicats de Normed ont, à l'unanimité, le jeudi 25 septembre lors de la réunion du comité central d'entreprise refusé de donner un avis sur le projet de licencier 2 342 salariés. Ils ont dénoncé l'*« odieux chantage »* exercé par la direction de Normed et par le gouvernement.

Une réunion est prévue le 30 septembre entre la direction et les syndicats pour tenter de mettre au point les termes d'un accord d'entreprise, mais les syndicats jugent que dans son état actuel le texte présenté est inacceptable. La CFDT a déjà fait savoir qu'elle demandera un délai supplémentaire d'au moins une semaine pour se prononcer.

RECTIFICATIF : l'objectif de production auquel espère parvenir la société Ford, après le rachat éventuel de l'entreprise italienne Alfa Romeo, est de 400 000 véhicules par an en 1990, et non pas de 40 000, comme une erreur de transmission nous l'a fait écrire (*voir le Monde du 25 septembre*). La production actuelle d'Alfa Romeo est d'environ 175 000 automobiles par an.

Les assemblées générales du FMI et de la Banque mondiale

La concertation internationale à l'épreuve

Les réunions préparatoires de l'assemblée générale du Fonds monétaire et de la Banque mondiale qui se tiendra à Washington à partir du mardi 30 septembre devaient commencer ce vendredi dans la capitale fédérale. Les ministres des finances (M. Edouard Balladur pour la France) des cinq pays dont la monnaie entre dans la définition du DTS (droit de tirage spécial), unité de compte du Fonds monétaire – le dollar, le deutschemark le franc français, la livre sterling et le yen – devaient se rencontrer à déjeuner et poursuivre jusqu'au milieu de l'après-midi leurs entretiens.

Au cours des semaines passées, les Américains ont vraiment fait tout ce qu'ils pouvaient pour amener à composition leurs partenaires récalcitrants, Allemands et Japonais, peu désireux de baisser leurs taux d'intérêt. A Bonn comme à Tokyo, on répugne à jouer le rôle de « locomotive ».

Que dira M. James Baker, secrétaire américain au Trésor, qui, depuis quelques semaines, multiplie les déclarations fracassantes proches du chantage (pour menacer les partenaires européens et japonais d'une nouvelle baisse du dollar) ? Les Européens, qui ont manifesté le week-end dernier en Ecosse une volonté de position commune, tiendront-ils face aux pressions américaines ?

Dans la journée de samedi, ce sera au groupe des Sept (1) à se réunir. Ces sept pays sont ceux qui participent au « sommet » annuel des pays industrialisés. Leur principal sujet de discussion est ce qu'on appelle la *« surveillance mutuelle »*, l'objectif étant une plus grande convergence des politiques économique et monétaire. Le groupe des Dix (les mêmes plus la Belgique, les Pays-Bas et la Suède) se préoccuperont également du même problème. On attend, à cet égard, un rapport du directeur général du Fonds monétaire, M. Jacques de Larosière, sur les indicateurs (taux de change, balance des paiements, taux d'intérêt, croissancetaux d'inflation, etc.) à retenir comme critères pour l'évaluation des résultats obtenus par les différentes politiques en présence et, éventuellement, comme objectif à recommander.

Cinq, Sept Dix ou Onze ?

Une des questions dont auront à débattre, plus ou moins discrètement, les membres du groupe des Dix, qui sont, du reste, Onze, depuis l'adhésion l'an dernier de la Suisse (qui n'est pas membre du FMI), est la demande d'adhésion de l'Espagne. Plusieurs pays s'y opposent, en particulier les Pays-Bas. Les Néerlandais redoutent que si le groupe des Dix s'élargit encore, il finira par perdre toutes influence au profit du groupe des Sept ooù les petits pays ne sont pas représentés et que poussent les Américains. La France ne prendra pas position, mais chacun sait que le groupe qui a ses faveurs, cest celui des Cinq, où elle peut le plus aisément soutenir un rang de grande puissance. Par méfiance vis-à-vis du groupe des Sept, la France veut aussi, le plus possible, maintenir l'influence du groupe des Dix.

Avec l'adhésion de la Pologne, le nombre des pays membres du Fonds monétaire atteint désormais cent cinquante et un. Au sein du conseil d'administration de cette institution, seuls les Cinq Grands sont représentés individuellement par un administrateur. Les dix-sept autres administrateurs représentent chacun un groupe de pays. A quel groupe rattacher la Pologne ? C'est là une question qu'on examinera aussi lors de cette session de Washington.

En ce qui concerne la Banque mondiale, le problème principal en suspens est celui de l'augmentation de son capital. Une mesure qui paraît nécessaire si l'on veut voir cette institution jouer le rôle accru que lui assigne le plan Baker « présenté l'an dernier » à Séoul. Paradoxalement, les Américains sont encore les seuls à s'opposer à cette augmentation. On a déjà fait des « progrès » lors d'une réunion terminée le 25 septembre au sujet de la huitième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (AID), filiale de la Banque mondiale spécialisée dans l'octroi de prêts de longue durée aux pays les plus pauvres ne portant pratiquement aucun intérêt. Les Américains sont prêts à porter les ressources de l'AID de 9 milliards de dollars (pour la période 1985-1987) à 11,5 milliards pour la période allant de 1987 à 1990, contre une réduction de la durée des prêts aux moins démunis à trente-cinq ans contre cinquante ans.

Les pays de l'Afrique subsaharienne reçoivent environ 44 % des prêts cumulés de l'AID et du Fonds spécial pour l'Afrique (1,9 milliard de dollar en 1986 contre 1,1 milliard en 1985). La Banque Mondiale propose que cette proportion soit portée à un pourcentage intermédiaire entre 45 % et 50 %.

De son côté, le groupe des vingt-quatre, qui représente les pays en voie de développement, doit se réunir samedi, à la suite de quoi le comité intérimaire, organe politique du FMI, fixera l'ordre du jour de l'assemblée générale. Un des points porte sur les perspectives de l'économie mondiale. Aux dernières nouvelles, les experts du Fonds se montrent relativement optimistes pour les prochains mois, qui devraient voir un redressement de l'activité dans les pays industrialisés.

Où en est le plan Baker ? Cette question sera posée tout au long de ces réunions monétaires qui pourraient être marquées par l'annonce d'un accord entre le Mexique et les grandes banques commerciales qui doivent en principe consentir à ce pays 6 milliards de crédits nouveaux, condition pour que le FMI mette en vigueur l'accord de confirmation (crédit stand by) de 1,6 milliard de dollar. Les perspectives pour un accord d'ici à la fin de l'année avec le Nigéria paraissent bonnes.

PAUL FABRA.

(1) Les pays du groupe des Cinq (Etats-Unis, RFA, France, Grande-Bretagne, Japon), plus le Canada et l'Italie.

La chute de la livre et l'envolée du commerce extérieur ouest-allemand

La polémique entre les Etats-Unis et la RFA sur la nécessité d'une baisse des taux d'intérêt pour soutenir la croissance mondiale a fait une nouvelle victime : la livre sterling a enregistré, le jeudi 25 septembre, un record historique de baisse en dépit de l'intervention de la Banque d'Angleterre, pour la troisième journée consécutive. Déjà malmenée après l'annonce, mercredi, d'un déficit de 1,49 milliard de livres du commerce extérieur, la devise britannique a confirmé sa très grande vulnérabilité en plongeant après la décision de l'institut d'émission allemand, la Bundesbank, de ne pas toucher à ses taux directeurs. Alors que les taux d'intérêt à court terme remontaient outre-Manche, faisant renaître la crainte d'un renchérissement du loyer de l'argent particulièrement mal venu, le sterling clôturait à 2,9375 DM et s'affaiblissait même vis-à-vis du dollar. Ce phénomène est lié aux aléas d'une pétrodevise et à l'atmosphère quasiment préélectorale qui prévaut en Grande-Bretagne.

Les résultats du commerce extérieur ouest-allemand, en août, sont d'ailleurs venus apporter quelques arguments complémentaires au gouvernement Kohl et à la Bundesbank, juste avant que ne s'ouvrent à Washington les discussions du groupe des Cinq *(voir ci-contre)*. S'il est deux fois plus élevé qu'en août 1985, l'excédent de la balance commerciale, de 8,29 milliards de marks le mois dernier, est inférieur au record de 10,9 milliards enregistré en août.

Les dirigeants de Bonn, soucieux de ne pas faire seuls la part du chemin vers une reprise de l'expansion mondiale, ont une fois de plus mis l'accent sur le rééquilibrage progressif des échanges : en volume, les importations ont augmenté de 5 % durant les huit premiers mois de l'année, alors que les exportations ont pratiquement stagné, avec une hausse minime de 1 %. Si les chiffres restent impressionnants pour cette période, un excédent de 69,5 milliards de marks – pratiquement autant que pour l'ensemble de 1985, – et si la balance des comptes courants enregistre, elle aussi, un solde positif de 45,6 milliards durant la période janvier-août, près de quatre fois plus qu'un an auparavant, la tendance est jugée suffisamment encourageante par Bonn pour répondre aux critiques de ses partenaires, notamment américains, qui l'enjoignent d'accélérer la croissance interne et, par là-même, les importations de la RFA.

F. Cr.

Satisfecit à la France

Le Fonds monétaire international a récemment remis au gouvernement français les conclusions de son rapport annuel sur les résultats de la politique économique. D'une façon générale, les administrateurs du Fonds expriment leur satisfaction. Ils se félicitent en particulier de la réduction du taux d'inflation, mais ils estiment que le réajustement de la valeur du franc au sein du système monétaire européen a été utile pour restaurer la compétitivité. Ils ont cependant indiqué aux autorités françaises qu'ils espéraient la continuation du démantèlement des contrôles de change qu'ils considèrent comme inefficaces pour empêcher les fuites de capitaux.

Si les administrateurs du FMI approuvent également la prochaine suppression des vestiges de l'encadrement du crédit, la plupart d'entre eux estiment qu'il est nécessaire de pratiquer une politique prudente du taux d'intérêt à cause des risques que la balance des paiements pourrait courir.

La politique de privatisation est largement approuvée. Le Fonds monétaire considérant que les entreprises dénationalisées devront être soumises à une concurrence effective. Plusieurs administrateurs ont demandé que le gouvernement français use de beaucoup de circonspection dans l'affectation des recettes de la privatisation au financement de certaines aides destinées à d'autres entreprises demeurant dans le secteur public. Ils ont donné acte aux autorités françaises des assurances fournies à cet égard.

Chambardement fiscal aux Etats-Unis

(Suite de la première page.)

Quant à la puissante classe moyenne, elle a, jour après jour, le sentiment croissant qu'elle va se retrouver perdante en l'affaire. D'une perte de déduction à l'autre (pour les crédits d'achat, par exemple, les taxes à la consommation, les investissements immobiliers ou les dépenses médicales), les avantages de la simplification pourraient en effet bien se révéler illusoires pour le bloc le plus puissant de l'électorat – celui que les deux partis, comme dans tous les pays, courtisent le plus assidûment.

Autre sujet d'inquiétude : si tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il est sain de supprimer une législation qui incite les entreprises à penser davantage à leurs investissements en termes de jonglerie fiscale qu'en termes d'efficacité économique, la crainte grandit aussi que la réforme dans un premier temps ne paralyse ou ne freine l'investissement.

Enfin, les sondages commencent à refléter le désenchantement que l'on sent grandir depuis plusieurs mois sur la situation économique et peu de gens croient qu'il sera possible d'échapper encore longtemps à un relèvement de la pression fiscale.

Ce qui aurait ainsi constitué, il y a deux ans, un immense succès pour M. Reagan et son parti n'en est finalement plus qu'un modeste, au mieux, et cela d'autant plus qu'il a tant fallu négocier que le projet apparaît moins comme l'enfant du président que comme celui des dirigeants – démocrates comme républicains – du Congrès.

Historiquement parlant, ce conflit de paternité est au demeurant vain puisque le véritable promoteur de l'actuelle réforme fiscale a été M. Carter qui, après avoir lancé les premiers jalons, n'avait pas même eu le temps de mettre le train en marche.

BERNARD GUETTA.

هكذا من الاصل

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

INTERTECHNIQUE

PAIEMENT DU DIVIDENDE

L'assemblée générale des actionnaires, réunie le *19 juin 1986, a fixé le* dividende distribué au titre de l'exercice 1985 à 21 F net par action, soit, compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) de 10,50 F, un revenu global de 31,50 F.

Le paiement du dividende sera assuré, à partir du 30 septembre 1986, par les établissements financiers suivants :

Banque Rivaud, Crédit lyonnais, Société générale, Banque Nationale de Paris, Crédit commercial de France, Banque Louis-Dreyfus, Banque industrielle et commerciale du Marais.

COMPAGNIE OPTORG

La situation de bilan arrêtée au 30 juin 1986, après constitution des provisions rendues nécessaires par les résultats de certaines filiales, fait apparaître pour le premier semestre 1986 un bénéfice net de 17 127 005 F, contre 20 152 331 F pour le premier semestre 1985.

Toutefois, alors que le montant des dividendes à percevoir en 1986 sera très voisin de celui enregistré en 1985, le résultat du premier semestre n'inclut que 52 % de ceux-ci contre 75 % au 30 juin 1985.

Les autres recettes du deuxième semestre seront, traditionnellement, *moins élevées que celles enregistrées* au 30 juin.

Les éléments connus à ce jour permettent d'escompter pour l'exercice 1986 un bénéfice comparable à celui de 1985.

Béghin Say

Les résultats au 30 juin 1986 viennent *confirmer* les propos tenus par le président Jean-Marc Vernes lors de l'assemblée *générale statuant sur les comptes* de l'exercice 1985.

Au 30 juin 1986, le bénéfice avant impôts s'élève à 224 millions de francs contre 43 millions de francs pour le premier semestre 1985. *Malgré un léger* recul des produits d'exploitation (4 105 millions de francs contre 4 273), le résultat d'exploitation s'établit à 533 millions de francs contre 368 au 30 juin 1985.

Les charges financières accusent une forte diminution (de 394 millions de francs à 267 millions de francs), et le résultat courant avant impôt atteint 300 millions de francs. Le redressement annoncé de Beghin-Say se poursuit *conformément aux prévisions et*, malgré les aléas inhérents à la prochaine campagne sucrière, le bénéfice net après impôt de l'exercice 1985 devrait s'établir nettement au-delà du triple de celui constaté en 1985.

LE Simco
UNION POUR L'HABITATION

Le conseil d'administration, réuni le 23 septembre 1986, sous la présidence de M. Maurice Gontier, a constaté la réalisation de l'augmentation de capital de 781 332 800 F à 878 999 400 F.

La souscription de *976 666* actions émises à *450 F*, soit 439 499 700, a reçu un excellent accueil du marché financier, 99,4 % des actions ont en effet été souscrites à titre irréductible.

Le conseil a arrêté un premier programme d'investissement portant sur 320 millions de francs ainsi composé :

IMMEUBLES D'HABITATION

– 55, rue La Fontaine, Paris 16e : 22 appartements 37 000 000 F
– 89, rue de Lourmel, Paris 15e : 24 appartements 30 000 000 F
– 4 à 18, rue Foubert, Paris 13e : 94 appartements 85 000 000 F.

IMMEUBLES DE BUREAUX

– Meudon-Vélizy : 6 500 m² .... 60 000 000 F
– Levallois-Perret : 7 900 m² .... 108 000 000 F.

∴

Le Conseil a pris connaissance des comptes au 30 juin 1986 faisant apparaître un résultat net bénéficiaire de 101 000 000 F, dont 5 100 000 F de plus-values de cession, contre, au 30 juin 1985, 88 000 000 F, dont 2 700 000 F de plus-values.

L'activité de la société s'est poursuivie favorablement depuis le début de l'exercice, le patrimoine étant loué dans sa quasi-totalité. *Pour les neufs premiers mois de* l'année, les émissions de loyer s'élèvent à 195 800 000 F, contre 180 800 000 F pour la même période de l'exercice précédent.

Le rythme des ventes d'appartements a été soutenu : 87 cessions ont été conclues, contre 52 au titre de la totalité de l'exercice 1985, et 42 promesses de vente ont été enregistrées.

La progression prévisionnelle des recettes locatives et des produits financiers permettent d'envisager une augmentation du dividende au titre de l'exercice 1986 supérieure à l'évolution de l'indice du coût de la construction.

DAFSA KOMPASS

Compte tenu des évolutions profondes intervenues *sur ses marchés, et notamment* de leur internationalisation, DAFSA a demandé au printemps dernier à un Consultant International un audit stratégique de ses activités. A partir de cette analyse et de ses propres réflexions, DAFSA élabore un programme d'action, qui sera soumis dans les semaines qui viennent au conseil *d'administration et communiqué* au comité d'entreprise. Les décisions qui seront alors arrêtées feront l'objet d'une information détaillée.

Les chiffres d'affaires enregistrés au 1er semestre, tant par la société-mère (73,5 millions de francs contre 65,8 pour la période correspondante de l'an dernier) que par les filiales, sont conformes aux prévisions et laissent prévoir une bonne progression des ventes de l'exercice.



BANQUE TRANSATLANTIQUE



Groupe CIC

SCOR SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE RÉASSURANCE

Création de la Sicav
OPTIONS ET RENDEMENT

Cette SICAV, ouverte au public le 29 septembre 1986, permet aux investisseurs de bénéficier des opportunités offertes par les marchés d'options négociables sur actions, principalement américaines, *tout en limitant le risque* de ce type de placement.

L'investissement en options qui représente le caractère dynamique de la gestion ne peut excéder 10 % des actifs ; le solde est constitué d'obligations françaises et d'instruments financiers négociables assurant en contrepartie une certaine stabilité.

Le capital initial de 100 millions de francs a été constitué avec la participation d'investisseurs institutionnels, d'entreprises et d'établissements de crédit.

Le Conseil d'administration réunit :

Président

Mme Jacqueline Simon, directeur général adjoint de la Société Commerciale de Réassurance, SCOR.

Vice-Président

Banque Transatlantique, représentée par M. Bernard Camblain, directeur.

Administrateurs

Société Commerciale de Réassurance, représentée par M. François Reach, directeur des Investissements.

G.M.F.-RE, représentée par M. Jean-Jacques Vial, administrateur.

Paine Webber SA, représentée par M. Xavier de La Rochefoucauld, vice-président.

Fonds de Garantie, représenté par M. Jacques Archambaud, directeur général.

Le Collège des Censeurs est constitué par

Mutuelle des Architectes Français, représentée par M. Christian de Tarragon, directeur adjoint.

Société Française d'Assurance de Cautionnement, SOFRASCAU, représentée par M. Bernard Dachary, directeur général.

Caisse de Garantie des Professionnels de l'Assurance, CGPA, représentée par M. Jean-Claude Mercelat, délégué général.

M. Christian de Lime, directeur adjoint de la Banque Transatlantique.

La Direction générale est assurée par M. Pascal Rousseau assisté de Mme Laurence Jacquot, tous deux membres de la direction des Investissements du groupe SCOR.

Un comité de gestion réunira les actionnaires désireux d'être associés à la gestion d'Options et Rendement. Outre les compétences reconnues aux principaux fondateurs dans le domaine des options, grâce à leur spécialisation internationale, le comité bénéficiera des conseils de la maison de titres américains Paine Webber.

La Banque Transatlantique assure les fonctions de banque dépositaire et centralisatrice ; les souscriptions et rachats sont également reçus auprès de la banque Martin Maurel et de Reafin. Les souscriptions seront reçues sans frais jusqu'au 29 octobre 1986.



SOCIETE DU GROUPE EXXON

RÉSULTATS D'ESSO SAF POUR LE PREMIER SEMESTRE 1986

Le premier semestre 1986 se solde par une perte nette comptable de 936 millions de francs, comparée à une perte de 63 millions de francs au premier semestre 1985. Ces deux chiffres *ne sont pas cependant représentatifs* de l'évolution de la situation économique de l'entreprise.

En effet, d'une part, le résultat comptable du premier semestre 1986 ne comprend *pas de dividende reçu d'Esso Rep* au titre de l'exercice 1985, celui-ci ayant été versé en totalité en *1985* sous forme d'acompte. Le montant du dividende Esso Rep au premier semestre 1985 était de 481 millions de francs.

D'autre part, et surtout, la baisse des prix du brut et du dollar a entraîné une perte de valeur des stocks de 1 762 millions de francs. Cet effet n'était que de 78 millions de francs en 1985.

Il s'ensuit que le résultat courant économique du raffinage et de la distribution, après élimination des effets prix sur stocks et du dividende Esso Rep de 1985, est positif de 1 083 millions de francs alors qu'il était négatif de 530 millions de francs pour les six premiers mois de 1985.

Ce résultat positif confirme donc l'amélioration déjà observée au cours du deuxième semestre 1985. Il a pu être obtenu grâce aux efforts, engagés depuis plusieurs années, de productivité et de restructuration (pour laquelle 235 millions de francs ont déjà été provisionnés dans les éléments exceptionnels du premier semestre 1986) et aussi à la liberté *des prix et au redressement* des marges sur le marché international.

Le progrès enregistré est indéniable, mais la dégradation récente des marges, consécutive à la hausse des cours provoquée par la décision de l'OPEP, montre la nécessité d'une action soutenue pour la poursuite de l'amélioration des résultats de la société.

SICAV ASSOCIATIONS

Société pour la gestion de l'épargne
à court terme des associations

Abaissement du droit d'entrée

Le conseil d'administration de SICAV-ASSOCIATIONS a décidé lors de sa dernière séance de procéder à l'actualisation des conditions de souscription des actions de la SICAV. Le droit d'entrée est ainsi porté de 0,10 % de la valeur liquidative à 0,05 % pour les souscriptions de 20 actions et plus, et de 0,20 % à 0,15 % pour les souscriptions portant sur moins de 20 actions. Cette mesure prend effet à compter du 6 octobre 1986 pour les souscriptions enregistrées après midi.

Cette actualisation des conditions de souscription est liée à l'évolution des taux d'intérêt depuis la création de SICAV-ASSOCIATIONS. En effet, la réduction de ce droit d'entrée a pour conséquence de ramener la durée minimale de détention des actions nécessaire à son amortissement par le souscripteur à un niveau proche de celui qui prévalait au moment de l'ouverture au public de la SICAV le 5 juillet 1983.

Cette mesure répond au souci d'accroître la *disponibilité et le rendement* sur courte période souhaités par les trésoriers d'ASSOCIATIONS pour lesquels la souplesse de gestion constitue une préoccupation permanente.

Le maintien d'un droit d'entrée, même réduit, est un des instruments de la politique de gestion de la SICAV privilégiant la régularité journalière de la croissance de la valeur liquidative et le maintien du capital investi. Ainsi, en fonction du niveau des taux d'intérêt, le conseil d'administration se réserve la possibilité de procéder à des ajustements du niveau du droit d'entrée de sorte que celui-ci représente une durée de détention nécessaire à son amortissement pour le souscripteur stable dans le temps.

Société d'Investissement à Capital Variable
5 avenue de l'Opéra - 75001 PARIS - Tél. : (1)42 96 16 24

Affaires

Nominations

● **A la Banque Louis Dreyfus, M. JEAN-CLAUDE SEYS**, quarante-huit ans, sera nommé président du directoire, le 1er janvier prochain. M. Jean-Claude Seys était directeur général adjoint de la Caisse nationale de Crédit agricole depuis février 1985. Il était entré à la «banque verte» en 1969, où il a contribué au développement des marchés financiers. A partir de 1982, comme directeur central chargé de la fonction «ressources», il a organisé l'expansion du Crédit agricole vers ses nouvelles zones de compétences. Son départ du Crédit agricole intervient quelques mois après le limogeage de M. Jean-Paul Huchon en juin dernier. Il est lié au projet de privatisation de la Caisse nationale du Crédit agricole.

● ***Au groupe hôtelier* Sphère, M. ROBERT MOLINARI**, cinquante et un ans, jusqu'à présent directeur général de Sphère SA, a été nommé PDG. La Société de promotion hôtelière et de restauration (SPHERE), premier groupe hôtelier européen (classe économique), avec les enseignes IBIS et URBIS, comptera fin 1986 178 hôtels dont 147 en France et 31 à l'étranger.

● **Chez Hom, M. WOLFGANG SPIESSHOFER** a été nommé PDG. M. Wolfgang Spiesshofer assure la direction financière et administrative et est l'un des quatre actionnaires du groupe Triumph International qui a racheté Hom en avril 1986. Il remplace M. Charles Belpaume, qui devient conseiller en style et création.

● **A la *délégation* à l'emploi, M. DOMINIQUE BALMARY**, quarante-sept ans, a été nommé délégué à l'emploi par le conseil des ministres du mercredi 24 septembre. Il remplace M. Gérard Bélorgey, qui, il y a un an, avait lui-même succédé à M. Gabriel Mignot, aujourd'hui directeur de l'UNEDIC. Ancien élève de l'ENA, M. Balmary avait fait toute sa carrière au ministère du travail avant de devenir, en avril 1982, directeur des affaires sociales du groupe CGE (Compagnie générale d'électricité). Il effectue un retour à l'administration, où il avait été adjoint au délégué à l'emploi de 1977 à 1980, puis directeur des relations du travail.

● **A l'administration générale du personnel et du budget au ministère des affaires sociales et de l'emploi, M. PIERRE-PAUL VALLI**, quarante-quatre ans, a été nommé, au conseil des ministres, directeur. Il était, depuis le 2 avril 1986, directeur adjoint du cabinet de M. Philippe Séguin. Administrateur civil, ancien élève de l'ENA, M. Valli a occupé plusieurs fonctions au ministère de la justice, puis au ministère de l'éducation nationale. Directeur de cabinet du secrétaire d'Etat à la formation professionnelle de 1977 à 1981, il a ensuite été directeur du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ), jusqu'en 1985, puis sous-directeur à la direction générale des enseignements scolaires.

● **A la BNP, M. PAUL MENTRÉ DE LOYE**, cinquante et un ans, inspecteur des finances, a été nommé conseiller du président, M. René Thomas.

● **A l'Union nationale interprofessionnelle des légumes de conserve (UNILEC), M. ROGER LEMAITRE**, cinquante-deux ans, exploitant agricole à Chéry-les-Pouilly (Aisne), a été élu président. Il remplace M. Marc Lefèvre, qui occupait cette fonction depuis sept ans.

● ***A l'Organisation internationale du café* (OIC), M. MERIFIELD** (Canada) a été élu, le jeudi 25 septembre, président du conseil pour la saison 1986-1987 qui débutera le 1er octobre, en remplacement du Kenyan, M. Omano. Le Péruvien, M. Fritz Dubois a été élu au poste de président du comité de l'OIC (l'organe technique), succédant ainsi au Britannique M. Richard Thomas.



GROUPE INTERTECHNIQUE

PAIEMENT DU DIVIDENDE

L'assemblée générale des actionnaires, réunie le 19 juin 1986, a fixé le dividende distribué au titre de l'exercice 1985 à 4 F net par action, soit, compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) de 2 F, un revenu global de 6 F.

Le paiement du dividende sera assuré, à partir du 30 septembre 1986, par les établissements financiers suivants :

Banque nationale de Paris, Banque Rivaud, Crédit lyonnais, Société générale, Crédit commercial de France, Banque industrielle et commerciale du Marais, Barclays Bank.

Marchés financiers

PARIS, 25 septembre =

Étale

La Bourse de Paris a évolué le 25 septembre sur une note irrégulière *dans un marché caractérisé* par un volume d'activité relativement faible. A l'approche du coup de cloche final, l'indicateur instantané était étale (0,00...) après avoir enregistré un gain minime de 0,05 % dans la matinée.

Autour de la corbeille, les attentions étaient fixées sur l'annonce de *la fixation du prix des actions de ELF-Aquitaine*, dont une partie du capital (11 %) va être vendue par le biais d'une offre publique de vente. Le prix a été arrêté à 305 F (le dernier cours coté s'établissait à 339 F) ; un niveau qui, de l'avis de professionnels, paraît acceptable par les boursiers.

La cotation du titre ELF était suspendue, en perspective de l'OPV.

Les opérateurs attendaient aussi une déclaration des autorités de la Banque centrale ouest-allemande dans l'après-midi de ce 25 septembre. Dès 14 heures, les espoirs étaient déçus : le conseil de la Bundesbank décidait de laisser inchangés ses taux directeurs.

Parmi les valeurs les plus en vue figuraient Locafrance, Primagaz, Spie et Essilor international, Dumez, Navigation Mixte et Thomson, de même que Perrier et Saint Louis, bien orientés. Le titre Sovac était réservé à la hausse.

En repli, on notait surtout Nord Est, Penarroya, Immeuble Monceau, ainsi que Luchaire, Facom et Imetal. Poclain était réservé à la baisse, pour le deuxième jour de suite.

Malgré l'approche des grandes manœuvres à la Bourse de Paris, le marché se montrait modéré, attendant notamment d'en savoir davantage sur les modalités de déroulement de l'OPV sur ELF.

Du côté des obligations, la tendance était à peine soutenue. Au MATIF, le contrat à échéance juin 87 se traitait à 111,85 (contre 111,60 la veille).

Lingot : 92 000 F (+ 50 F).

Napoléon : 549 F (– 2 F).

NEW-YORK, 25 septembre ↓

Rechute

Après trois séances consécutives de hausse, Wall Street a brusquement rechuté le 25 septembre, dans un marché assez calme où 134,2 millions d'actions ont été échangés, contre 134,5 millions la veille. L'indice Dow Jones des trente valeurs industrielles est retombé au-dessous de la barre des 1 800 dès l'ouverture et a subi sa plus forte perte (– 34,73 points) depuis le record de baisse absolu enregistré le 11 septembre. A la clôture, l'indice s'établissait à 1 768,56.

Autour du Big Board, les investisseurs manifestaient leur inquiétude devant la faible activité qui a caractérisé la reprise des jours précédents. En outre, la faiblesse des indices boursiers et à terme risque aussi de déclencher à tout moment des ventes d'arbitrage technique des grandes institutions financières. La réduction par les entreprises américaines de leurs projets d'investissement au deuxième trimestre a aussi fait mauvais effet.

Parmi les titres les plus échangés figuraient Hewlett Packard (3,971 millions de transactions), USX Corp. (3,773 millions), Anderson Clayton (3,134 millions). 1 192 titres ont chuté, 386 ont progressé, 358 sont restés inchangés.

VALEURS	Cours du 24 sept.	Cours du 25 sept.
Alcoa	37 1/8	36 3/4
A.T.T.	23 5/8	23
Boeing	55	53 3/8
Chase Manhattan Bank	37 7/8	36 5/8
Du Pont de Nemours	80 1/4	78 3/4
Eastman Kodak	54 1/4	54
Exxon	66 3/4	66 1/8
Ford	53 1/8	51 7/8
General Electric	73 1/2	72 1/8
General Motors	69 1/4	68 1/4
Goodyear	32 3/4	32 1/2
I.B.M.	137 1/2	135 1/2
I.T.T.	49 3/8	48 1/8
Mobil Oil	36 5/8	35 7/8
Pfizer	60 1/4	58 3/4
Schlumberger	33	31 7/8
Texaco	34	33 3/4
U.A.L. Inc.	58 7/8	57 7/8
Union Carbide	21 1/8	21
U.S. X. Corp.	22 7/8	22 7/8
Westinghouse	54 3/8	52 7/8
Xerox Corp.	54 5/8	53 1/8

CHANGES

PARIS

Dollar : 6,71 F =

Le calme le plus complet régnait vendredi 26 septembre sur les marchés des changes, où les cours restaient stables dans l'attente des décisions qui pourraient être prises le prochain week-end à Washington, lors des réunions monétaires internationales.

FRANCFORT	25 sept.	26 sept.
Dollar (en DM) ..	2,051	2,048

TOKYO	25 sept.	26 sept.
Dollar (en yens) ..	154,55	154,65

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (26 sept.)	7 1/4 %
New-York (25 sept.)	5 15/16 %

INDICES BOURSIERS

PARIS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	24 sept.	25 sept.
Valeurs françaises ..	148,1	112,8
Valeurs étrangères .	149,1	112,8

Cie des agents de change
(Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général ...	387,8	389,3

NEW-YORK

(Indice Dow Jones)

	24 sept.	25 sept.
Industrielles	1 803,29	1 768,56

LONDRES

(Indice «Financial Times»)

	24 sept.	25 sept.
Industrielles	1 264,5	1 242,3
Mines d'or	339,1	336,2
Fonds d'Etat	83,55	83,06

TOKYO

	25 sept.	26 sept.
Nikkeï	17 988,35	18 026,93
Indice général ...	1 482,07	1 497,68

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 25 septembre
Nombre de contrats :

COURS	ÉCHÉANCES				
	–	Sept. 86	Déc. 86	Mars 87	Juin 87
Dernier	–	111,10	112,25	112,10	111,80
Précédent ...	–	111,05	112,05	111,95	111,60

AUTOUR DE LA CORBEILLE

OLIDA-CASY DÉMENT LES RUMEURS DE PERTE. – Olida-Casy, numéro un français de la charcuterie-salaison, a démenti les rumeurs qui circulaient en Bourse le 25 septembre, faisant état d'une perte courante consolidée de 160 millions de francs pour l'exercice 1986. Cette perte devrait, selon les dirigeants d'Olida, être inférieure à celle de 1985, qui avait été de 95 millions de francs. L'action a perdu le 25 septembre 7,73 %, passant de 194 F à 179 F.

DÉGRADATION DES RÉSULTATS SEMESTRIELS D'IMETAL. – Imetal, holding industrielle spécialisée dans les minerais et métaux, a annoncé une hausse de son bénéfice consolidé à 0,6 million de francs au premier semestre 1986 contre 107,1 millions de francs pour la même période de 1985. Le chiffre d'affaires consolidé des sociétés industrielles d'Imetal est en repli de 25 %, à 3,42 milliards de francs. Les mauvais résultats de Penarroya (262 millions de francs de perte consolidée au premier semestre) ont pesé dans cette chute sensible des bénéfices.



Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 25 SEPTEMBRE

Cours relevés à 17 h 37

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
1800	4,5 % 1973	1784	1778	1775	+ 0 62
4598	C.N.E. 3 %	4585	4590	4590	+ 0 10
1210	B.N.P. T.P.	1210	1210	1210	....
1270	C.C.F. T.P.	1275	1280	1280	+ 0 39
1211	Créd. Lyon. T.P.	1204	1205	1205	+ 0 08
2880	Electricité T.P.	2884	2880	2880	- 0 13
2110	Renault T.P.	2210	2220	2245	+ 1 58
2350	Rhône-Poul. T.P.	2350	2350	2348	- 0 08
1452	St-Gobain T.P.	1468	1463	1463	- 0 34
1385	Thomson T.P.	1407	1405	1405	- 0 14
430	Accor	441	444	444 80	+ 0 86
1770	Agence Havas	1801	1810	1825	+ 1 33
1500	Ag. Havas C. I.	1525	1530	1530	+ 0 32
730	Air Liquide	735	741	740	+ 0 68
1930	Alcatel	1995	2000	1994	- 0 05
1670	Als. Superm.	1740	1785	1785	+ 2 58
430	A.L.S.P.I.	450	438	439	- 2 44
325	Alsthom	340	342	340 50	+ 0 14
1940	Arjom. Prioux	1940	2000	2015	+ 3 86
245	Ausssdat-Rey	258	256	252	- 1 56
1600	Aux. Entrepr.	1625	1640	1645	+ 1 23
1290	Avions Dassault	1290	1315	1271	- 1 47
525	Bail-Equipem.	530	509	519	- 2 07
1050	Bail-Investiss.	1080	1060	1075	- 0 46
1200	Cie Bancaire	1215	1200	1208	- 0 57
585	Bazar H.-V.	581	578	578	- 0 51
490	Béghin-Say	525	529	518	- 1 33
450	Berger (Mé)	452	451	455	+ 0 66
600	Bic	620	606	606	- 2 25
1450	B.I.S.	1465	1465	1460	- 0 34
2340	Biscuit (Génl.)	2300	2290	2290	- 0 43
2070	Bongrain S.A.	2120	2137	2137	+ 0 80
1270	Bouygues	1420	1380	1380	- 2 81
4190	B.S.N.	4245	4230	4215	- 0 70
1130	Carnaud	1172	1170	1165	- 0 59
3280	Carrefour	3390	3400	3395	+ 0 14
1990	Casino	2040	2055	2055	+ 0 73
1460	Casino A.D.P.	1520	1525	1525	+ 0 32
830	C.C.M.C.	847	830	830	- 2
1340	Cetelem	1385	1420	1405	+ 1 44
1670	C.F.A.O.	1710	1699	1713	+ 0 17
480	C.F.D.E.	496	493	495	- 0 20
1110	C.G.I.P.	1160	1180	1180	+ 1 72
1290	Chargeurs S.A.	1359	1336	1338	- 1 54
57	Chiers-Châtill.	58 80	58 80	58 80	....
675	Ciments franç.	694	690	690	- 0 57
565	Club Méditerr.	592	592	585	- 1 18
240	Codetel	240	241	241	+ 0 41
405	Cofimeg	412	407	409	- 0 72
850	Colas	932	950	948	+ 1 71
250	Compt. Entrepr.	265	267	267	+ 0 75
600	Compt. Mod.	627	630	635	+ 1 27
1320	Créd. Foncier	1340	1345	1345	+ 0 37
520	Crédit F. Imm.	530	532	532	+ 0 37
1750	Crédit Nat.	1720	1700	1695	- 1 45
270	Crouzet ★	270	269	267	- 1 11

[illegible]

Comptant (sélection)

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Obligations		
Emp. 7 % 1973	9485	..
Emp. 8,80 % 77	123 10	3 038

[illegible]

Actions

[illegible]

Etrangères

[illegible]

Hors-cote

[illegible]

Second marché (sélection)

[illegible]

SICAV (sélection) — 25/9

[illegible]

Droits et bons

[illegible]

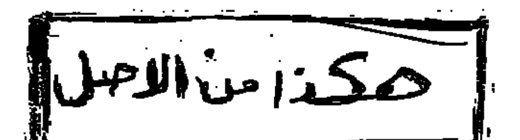
Cote des changes

[illegible]

Marché libre de l'or

[illegible]

c : coupon détaché
o : offert
● : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu



Le Monde

L'élaboration du projet de loi sur la concentration

Les doutes de M. Léotard

Le gouvernement avait l'espoir, jeudi 25 septembre en fin d'après-midi, de voir inscrit à l'ordre du jour du conseil des ministres du 1er octobre le projet de loi sur les concentrations dans les médias qui est en cours d'élaboration.

Alors même que le processus de préparation de ce texte n'était pas achevé, M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, a tenu, jeudi 25 septembre, des propos à la fois sévères et désabusés sur la récente décision du Conseil constitutionnel à propos de la loi relative à la liberté de communication et sur le texte actuellement à l'étude.

Pour M. Léotard, la décision du 18 septembre dernier du Conseil constitutionnel peut être caractérisée de trois manières : « *angélisme, masochisme et narcissisme* ». « *Angélisme* » parce qu'« *on croit que cette loi peut régler des situations concrètes* », « *Masochisme* », car, juge encore le ministre de la culture, « *on ouvre la porte aux groupes européens au détriment des groupes français* ». « *Narcissisme* » enfin, puisque, selon M. Léotard, « *nos entreprises sont en fait très petites par rapport à celles de la planète* ».

« *Le Conseil constitutionnel*, a conclu M. Léotard, *nous impose une loi qui se veut très détaillée et qui veut réglementer les situations* a priori. *Elle aura le sort des lois précédentes* [M. Léotard faisait sans doute allusion à la loi Fillioud], *en fait inapplicables.* » Au cours d'une réunion interministérielle le 24 septembre, la rédaction du texte a en effet avancé sur de nombreux points.

Dans quelle limite un même groupe peut-il investir dans un même média ?

● **EN TÉLÉVISION** : un même groupe ne pourra détenir plus de 25 % du capital d'une chaîne hertzienne nationale. Toutefois, si cette participation se situe entre 5 % et 25 %, possibilité lui sera donnée d'investir dans une autre chaîne de même nature, à condition toutefois que cette seconde participation se situe entre 5 % et 15 %. Cette disposition permet à l'Agence Havas de rester à Canal Plus tout en entrant dans la « 5 ». En dessous de 5 %, le cumul des participations est libre. On peut aussi investir dans une télévision nationale et une télévision régionale à condition qu'elle ne touche pas plus de six millions d'habitants (ce qui exclut la région parisienne).

Pour les télévisions par satellite, la participation maximale est portée à 50 %. Entre 5 % et 50 % de ce même capital, le groupe peut acquérir entre 5 % et 33 % d'une seconde chaîne.

● **PRESSE** : un même groupe ne peut détenir plus de 30 % de la diffusion totale de la presse quotidienne.

● **RÉSEAUX CABLÉS** : Le cumul des autorisations ne peut permettre de desservir plus de 4 millions d'habitants.

● **RADIOS** : Un même groupe ne peut contrôler plus d'une radio captée par plus de 20 millions d'habitants (y compris les ondes longues, mais lorsque le même programme est retransmis simultanément en modulation de fréquence, il ne compte que pour un).

Dans quelle limite un même groupe peut-il investir dans plusieurs médias ?

C'est la règle des 2 médias sur 4 (*le Monde* du 25 septembre). Au niveau national, un même groupe devra choisir deux des quatre possibilités suivantes : contrôler une chaîne de télévision desservant plus de 10 millions d'habitants, une radio de même audience, plus de 15 % de la diffusion de la presse écrite quotidienne comptabilisée nationalement, cumuler des autorisations de réseaux câblés desservant plus de 4 millions d'habitants.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 26 septembre

En repli

Avant la panne du système informatique qui a une nouvelle fois empêché la saisie des cotations, le marché était en repli de 1,5 % en séance du matin. Parmi les hausses notables, on remarquait Dumez, Midi, Moët, Chargeurs et Leroy-Somer (entre – 2 et – 3 %). La Redoute était en hausse (+ 0,4 %). Le titre ELF sera de nouveau coté le mercredi 1er octobre.

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	444 80	441	437
Agence Havas	1825	1795	1785
Air Liquide (L')	740	729	728
Alsthom	340 50	337	337
Bancaire (Cie)	1208	1195	1190
Bongrain	2137	2120	2100
Bouygues	1380	1370	1360
B.S.N.	4215	4197	4195
Carrefour	3395	3340	3310
Chargeurs S.A.	1338	1303	1310
Club Méditerranée	585	587	583
Dumez	1780	1750	1740
Eaux (Gén.)	1378	1356	1351
ELF-Aquitaine	339	....	....
Essilor	3200	3180	3170
Lafarge-Coppée	1386	1365	1375
Michelin	3085	2980	3000
Midi (Cie)	1635	1610	1600
Moët-Hennessy	2200	2167	2150
Navig. Mixtes	1105	1085	1085
Oréal (L')	3617	3590	3580
Pernod-Ricard	995	986	982
Peugeot S.A.	1150	1125	1129
Sanofi	729	724	725
Source Perrier	805	795	801
Télémécanique	2895	2860	2870
Thomson-C.S.F.	1610	1590	1599
Total-C.F.P.	442	434 50	434 60
T.R.T.	2845	2840	2845
Valéo	643	632	639

Le ministre syrien des affaires étrangères a effectué un bref séjour à Paris

M. Farouk Al Chara, ministre syrien des affaires étrangères, est arrivé, jeudi 26 septembre après-midi, à Paris pour une brève escale sur le chemin de New-York, où il doit présider la délégation syrienne à la quarante et unième session de l'Assemblée des Nations unies. Le ministre, qui devait repartir ce vendredi matin pour les États-Unis, a eu, jeudi soir, un dîner de travail à la résidence du chargé d'affaires syrien. On s'abstient de préciser de source syrienne si M. Farouk Al Chara a pris contact avec les autorités françaises durant son séjour. Ces dernières restent également silencieuses.

On a appris par ailleurs, de source sûre dans la capitale française, que Mgr Hilarion Capucci, archevêque et vicaire patriarcal de Jérusalem pour la communauté grecque-catholique, s'est entretenu près d'une heure avec M. Al Chara dès l'arrivée de ce dernier à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. Aucune indication sur la teneur de cet entretien n'a pu être obtenue.

A Kobayat, Emile Ibrahim Abdallah, considéré par les policiers français comme l'un des auteurs présumés de l'attentat de la rue de Rennes, a de nouveau proclamé son innocence jeudi. Commentant les propos d'une employée de l'aéroport d'Orly qui l'avait reconnu comme l'un des passagers du vol Paris-Vienne le soir de l'attentat, Emile Abdallah a déclaré : « *Tout cela n'est que pure invention et démontre la confusion dans laquelle évoluent les autorités françaises, victimes d'une désinformation.* »

L'inquiétude des ambassadeurs arabes

Les ambassadeurs arabes à Paris ont décidé d'annuler la visite qu'ils devaient faire ce 26 septembre à Marseille, à l'occasion de la Foire internationale, en raison de l'inquiétude qu'ils éprouvent « *face aux sentiments anti-arabes qui se développent d'une manière alarmante à tous les niveaux en France* ».

M. Hamadi Essid, chef de mission de la Ligue arabe à Paris, précise dans une « *déclaration* » que, « *devant les réticences des différentes parties concernées par ce qui devait être une journée de dialogue et d'amitié* », les ambassadeurs arabes à Paris ont préféré annuler la manifestation.

Ce climat « *n'est que le prolongement d'une campagne de désinformation et de manipulation de l'opinion publique sensibilisée par les événements douloureux que connaît la France* » à la suite des attentats à Paris et au Liban, ajoute M. Essid.

Les attentats « *ont servi des milieux politiques traditionnellement hostiles aux Arabes et à leurs causes pour jeter le discrédit sur tout un peuple, la civilisation qu'il représente, ses valeurs spirituelles islamo-chrétiennes et inciter à la haine contre l'émigration arabe en France* », ajoute l'ambassadeur.

M. YVON GATTAZ invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Yvon Gattaz, président du Conseil national du patronat français, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-le Monde », le dimanche 28 septembre, de 18 h 15 à 19 h 30.

Le président du CNPF, dont le mandat arrive à expiration en décembre, répondra aux questions d'André Passeron et de François Grosrichard, du *Monde*, ainsi qu'à celles de Janine Perrimond et de Jean-Yves Hollinger, de RTL, le débat étant dirigé par Olivier Mazerolle.

Le numéro du « Monde » daté 26 septembre 1986 a été tiré à 500 788 exemplaires

Sur le vif

Star système

J'ai une cousine à mon beau-frère, son mec travaille au journal télévisé d'A 2. Ou peut-être de TF 1, je sais plus. Il paraît que c'est la galère. Le téléphone sonne sans arrêt. Entre les conférences de presse des terroristes, les alertes à la bombe, les interrogatoires dans les locaux de la DST, ils savent plus où donner de la caméra. Le rédac'chef est sur les dents :

Oriach fera le guignol au Luxembourg à 11 h 30 pétantes. Arrivez pas en retard. La police attendra que vous soyez installé, tout ça, pour intervenir. A propos, l'arrestation des quatre Libanais, il y avait personne sur place, comment ça se fait ?

Qui m'a foutu une bande d'enfoirés pareils. Enfin, c'est vrai, les entrevues Pandraud Hilarion-Machin, le pote à Abdallah, toute la presse en parle et moi j'ai rien à montrer. Ça ressemble à quoi ? C'est pas normal. Un évêque arabe, ça se voit, ça se reconnaît, ça porte un bonnet. Dire qu'il y a pas eu une seule malheureuse Bétacam pour enregistrer son entrevue secrète à Roissy avec ce Syrien, là, le ministre d'Assad !

Ce qu'on a passé, hier, les confidences d'Abdallah aux flics de la DST, c'est pas mal, mais bon, la concurrence l'avait aussi et puis ça date de je ne sais quand. Alors, les enfants, c'est pas compliqué, je réserve trois minutes dans le 13 heures. Je veux le voir faire sa gym dans sa cellule. Expédiez-moi une unité mobile devant la Santé vite fait.

Et si je pique encore un cameraman ou un preneur de son en train de faire le mariolle sur le perron de Matignon au lieu d'aller planquer sous le bureau de Chirac pendant le conseil de sécurité, je le vire. Compris ?

Ah ! j'oubliais, si par hasard il restait une équipe de disponible, faudrait peut-être penser à l'envoyer avec Mimi à Andorre. Ça présente aucun intérêt, mais enfin, on sait jamais...

CLAUDE SARRAUTE.

Les raids israéliens sur le sud du Liban

Nous espérons empêcher la réimplantation des forces de l'OLP *affirme M. Shamir*

Les raids israéliens lancés mardi et jeudi contre des bases palestiniennes du Liban visaient à empêcher une renaissance des forces de l'OLP, qui essayent de se réimplanter au Liban, a déclaré, jeudi 25 septembre, M. Itzhak Shamir, ministre israélien des affaires étrangères. M. Shamir, qui deviendra président du conseil le mois prochain, a affirmé à la chaîne américaine ABC que « *les autorités militaires israéliennes avaient noté récemment une forte augmentation des forces militaires palestiniennes dans cette partie du Liban. Il semble que le Fath est décidé à s'y réimplanter, et cela constitue un danger pour notre sécurité. Par nos raids, nous espérons mettre fin à cette situation* ».

L'OLP a annoncé, dans un communiqué publié jeudi soir à Tunis, que le raid mené jeudi matin contre le camp de réfugiés palestiniens de Miyeh-Miyeh, au sud-est de Saïda, a fait plusieurs morts et blessés parmi les habitants du camp, sans toutefois indiquer le nombre exact des victimes. L'aviation israélienne avait déjà bombardé, mardi, des positions du Front démocratique pour la libération de la Palestine (FDLP, de M. Nayef Hawatmeh) et des dissidents du Fath dans la montagne druze d'Aley à l'est de Beyrouth, faisant quatre blessés.

Jeudi soir, un chasseur-bombardier israélien a lancé un missile air-sol sur une base du Hezbollah dans la région de Baalbeck, sous contrôle syrien, à 3 kilomètres de la frontière libano-syrienne, sans cependant faire de victimes.

Le repli des « casques bleus » français

Entre-temps, nous signale notre correspondant à Beyrouth, le repli du contingent français de la FINUL est presque achevé. Il a quitté vingt-neuf des trente-deux positions qu'il occupait. Les trois dernières se trouvant dans le secteur de Jouaya. Les Français doivent encore en évacuer deux, ne conservant que Jouaya, ancien poste de commandement du 17e régiment du génie parachutiste. Le contingent sera alors réparti en deux points, Jouaya et le Q.G. de la FINUL, à Nakoura.

L'arrivée de troupes fraîches, dans le cadre de leur rotation de routine, confirme certes que la France n'entend pas retirer ses troupes « en catastrophe » du Liban sous la pression du harcèlement multiforme dont elle est l'objet. Toutefois, selon notre correspondant, on ne se fait guère d'illusions à Beyrouth sur les chances de maintien à terme de la force internationale. Celle-ci y paraît de plus en plus dans l'impossibilité de mener à bien les missions dont elle s'acquittait encore. En outre, les informations provenant du sud sur l'ampleur et la qualité technique des armements utilisés contre la FINUL reflètent la détermination de ses adversaires à la faire partir par tous les moyens.

CHAMPIONNAT DU MONDE
LONDRES-LENINGRAD
1986

Après la dix-neuvième partie

La provocation de Karpov

Contrairement à la dix-huitième partie qu'il avait prolongée en pure perte, Kasparov a, cette fois, abandonné, sans reprendre le jeu, la dix-neuvième partie le jeudi 25 septembre. Personne n'imaginait d'ailleurs qu'il puisse en être autrement, et Karpov se retrouve ainsi à égalité (9,5-9,5) avant le passionnant « sprint » final des cinq parties qui restent à jouer.

La lucidité et le moral du champion du monde sont (apparemment) intacts si l'on se réfère à sa déclaration, contrepoint de celle de Karpov (*le Monde* du 26 septembre) : « *J'ai mal joué, mais, dans la vingtième partie, j'ai les Blancs et j'espère bien que ce sera pour moi la fin de cette série de défaites.* » Veut-il dire par là qu'il se contenterait d'une nullité ?

Karpov, lui, ne semble pas l'entendre de cette oreille. En prenant, ce vendredi, son dernier time-out (Kasparov a déjà pris les trois siens), le challenger provoque le champion du monde en lui montrant qu'il n'a plus besoin de se réserver cet atout et qu'il va prendre son temps pour préparer des variantes qui pourraient le surprendre, peut-être dès le lundi 29 septembre, dans la vingtième partie.

B. de C.

